This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Michigan Law Library

CR
4509
.S16

MÉMOIRES
SUR L'ANCIENNE
CHEVALERIE.

TOME TROISIEME.

MÉMOIRES SUR L'ANCIENNE CHEVALERIE,

PAR M. DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, de l'Académie Françoise, de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, & des Academies de Nancy & de la Crusca.

TOME TROISIEME.

Contenant, 1° le Vœu du Héron; 2° la Vie de Mauny; 3° le Roman des trois Chevaliers & de la Canise; 4° MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LA CHASSE, dans les différens âges de la Monarchie.

A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Gen. Lib.
Exch.
U. of M. Law Library
11-11-1932

PRÉFACE.

De toutes les parties de notre Hiſtoire, il n'en eſt pas de plus intéreſſante que celle qui nous retrace les mœurs & les uſages de nos Peres. Ce ſont, pour ainſi dire, de ces vieux portraits de famille, ſur leſquels on ſe plaît toujours à jetter les yeux. La *gothicité* du coſtume, l'habillement biſarre, le maintien roide & empeſé des perſonnages qu'ils repréſentent, nous paroiſſent tout-à-fait plaiſans, & nous ne pouvons nous empêcher de ſourire du mauvais goût de nos Ancêtres. Il eſt vrai que ſi ces peintures pouvoient s'animer, elles nous rendroient bien le change. Ceux dont elles ſont l'image ne ſeroient pas moins étonnés

4-17-35 GJK

de ces modes que nous trouvons si élégantes, & dans lesquelles nous nous complaisons si fort. Cependant à travers les altérations & les déguisemens qu'une longue suite de siecles doit nécessairement apporter dans les mœurs & dans le génie d'un peuple, il est toujours facile d'appercevoir un fonds de ressemblance qui ne change jamais ; aussi un esprit attentif retrouve-t-il encore aujourd'hui dans notre Nation tout le caractere des anciens Francs, mélangé de quelques nuances de celui des Gaulois.

Un des traits qui ont caractérisé davantage le François dans les tems de la Chevalerie, & dont il conserve encore des traces qui le distinguent de toute autre Nation, étoit ce goût

si raffiné pour la galanterie, cet attachement pour le beau Sexe, allié à une bravoure qu'aucun obstacle ne pouvoit arrêter, lorsqu'il s'agissoit de servir les Dames & de leur plaire. C'est ce qu'on a eu lieu de remarquer dans mes premiers *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, ouvrage que le Public a bien voulu traiter favorablement. Un accueil si flatteur m'a encouragé à faire de nouvelles recherches, & elles n'ont point été infructueuses. Le hasard & la bonne volonté de quelques Gens de Lettres, m'ont mis en possession de plusieurs morceaux non moins intéressans que ceux qui ont déja paru.

Le premier & le plus singulier de ces morceaux, est un petit Poëme intitulé le *Vœu du Héron*.

Le Comte d'Artois, banni de sa patrie & réfugié à Londres, veut soulever contre elle le Roi d'Angleterre & tous ses Barons. Saisissant un instant où ce Monarque se trouve au milieu de sa Cour, il fait mettre un héron rôti entre deux plats, le promene lui-même dans l'assemblée, & force le Roi, la Reine, & tous les Seigneurs, de jurer sur cet oiseau avec des imprécations, dont quelques-unes sont effrayantes, qu'ils feront à la France tout le mal possible; enfin pour mettre le sceau à ce fatal engagement, il découpe le héron, & en fait manger à chacun des conjurés.

La description de cette cérémonie a quelque chose de lugubre & de sinistre. Il semble, à quelques égards, voir Catilina dans le moment où

il porte de rang en rang la coupe ſanglante pour engager ſes ſatellites à ſe liguer avec lui contre Rome.

S'il eſt vrai que le Comte d'Artois ait été capable de ſe livrer à ces opérations magiques, ou prétendues magiques, que l'hiſtoire lui reproche, & qui lui ſont imputées dans ſon arrêt de banniſſement, il falloit qu'il eût l'ame troublée par les vapeurs de la plus ſombre mélancolie. On ne doit donc pas être ſurpris que pour faire réuſſir ſes projets de vengeance contre ſa patrie, il ait eu recours à un expédient ſi atroce, ou plutôt ſi inſenſé. Il faut avouer auſſi qu'il ne pouvoit choiſir un théâtre qui convînt mieux à la ſcene fanatique dont il eſt le principal acteur dans le *Vœu du Héron*. Il

eſt juſte toutefois de remarquer que pluſieurs des Seigneurs qui ſe trouverent préſens, furent révoltés de ſes emportemens; & qu'ils ne purent s'empêcher de lui en faire des reproches.

Dans le nombre de ceux que le Comte d'Artois fit jurer ſur le héron, il n'en eſt point qui malheureuſement ait été plus fidéle à ſon vœu que Gautier de Mauny. Ce héros, l'honneur de l'ancienne Chevalerie, n'a pas l'avantage d'être auſſi connu qu'il le méritoit; c'eſt ce qui m'a engagé à conſacrer à ſa gloire un article particulier, dans lequel je me ſuis contenté de raſſembler, d'après Froiſſard, ſes principales actions, ſans chercher à les embellir par des phraſes élégantes, ni par des réflexions fines & recherchées.

Quant aux autres perſonnages qui figurent dans le Poëme du Héron, il m'a ſemblé ſuffiſant de les faire connoître dans des notes que j'ai placées à la ſuite du Mémoire ſur le Vœu du Héron.

Ces notes ſont ſuivies d'un morceau intitulé *la Caniſe* ou *la Camiſe*. Rien d'auſſi biſarre que cette piece ; elle pêche ſi fort contre toute vraiſemblance, qu'on ne peut ſe diſpenſer de la regarder comme une pure fiction. Il n'eſt pas poſſible de croire qu'une femme ait jamais été aſſez intrépide pour paroître au milieu d'un grand feſtin, & en préſence de ſon époux, couverte d'une chemiſe qui étoit teinte du ſang de ſon amant, & toute déchiquetée des coups qu'il avoit reçus dans les combats

ſinguliers, auxquels il s'étoit expoſé par ſes ordres. Malgré l'exceſſive complaiſance à laquelle les anciens Chevaliers avoient accoutumé les maris, il eſt inconcevable cependant qu'il ſe ſoit trouvé un époux aſſez débonnaire pour ſouffrir un pareil affront. Je ſerois donc tenté de croire que c'eſt ici une de ces extravagances littéraires qui prouvent qu'alors l'enthouſiaſme chevalereſque n'avoit pas moins d'influence ſur la tête des Ecrivains que ſur celle des preux Chevaliers, c'eſt-à-dire qu'il les rendoit tous un peu fous.

La Chaſſe étoit auſſi un des plaiſirs auxquels les anciens Chevaliers ſe livroient avec le plus d'ardeur. Ils y trouvoient l'occaſion de faire briller leur adreſſe, leur bonne grace &

leur courage aux yeux des Dames, qui ſouvent honoroient cet exercice de leur préſence, & même y prenoient part; ce qui m'a fait croire qu'un *Tableau Hiſtorique de la Chaſſe* depuis les premiers tems de notre Monarchie juſqu'à nos jours, pourroit être placé à la ſuite de mes Mémoires ſur l'ancienne Chevalerie, ſans qu'il y parut comme un ornement étranger & ſuperflu.

On ſent que j'aurois aiſément fait pluſieurs volumes, ſi j'avois voulu épuiſer la matiere, & ſi j'étois entré dans tous les détails où mon ſujet pouvoit m'engager; mais j'ai cru devoir me renfermer dans des bornes plus reſſerrées. En ménageant moins l'érudition, j'aurois ſans doute ſatisfait davantage la curioſité des ama-

teurs de l'antiquité; mais aurois-je également plu à cette portion aimable de la société, à laquelle cet Ouvrage est principalement consacré? Puissent les Dames accueillir avec bienveillance ce dernier fruit d'une Plume qui s'est toujours exercée de préférence dans un genre de littérature dont elles font leur plus cher amusement!

ERRATA.

PAGE 42 ligne 8 : portes, *lisez* postes.
Pag. 74, l. 23 : renvoya, *lisez* envoya.
Pag. 145 & suiv. au titre : & del Canise, *lis.* & de la Canise.
Pag. 151, l. 11 : le don son cœur, *lis.* le don de son cœur.
Pag. 162, l. 4 & 5 : l'Angleterre si long-tems, émule, *lis.* l'Angleterre, si long-tems émule.
Pag. 198 l. 12 : agileté, *lis.* agilité.
Pag. 238, l. 20 : voies les sûres, *lis.* voies les plus sûres.
Pag. 253, l. 4 : Châtelains, *lis.* Chapelains.
Pag. 367, l. 24 : Philippe II, *ajoutez* Roi d'Espagne.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un ouvrage intitulé : *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, tome troisieme ;* je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Août 1780.

BEJOT.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
SUR L'ANCIENNE
CHEVALERIE.

LE VŒU DU HÉRON, *

Extrait d'un ancien Poëme François, composé en 1338.

AU printems de l'année 1338, Edouard III, Roi d'Angleterre, (1) tenoit Cour pléniere, assis au milieu de tous ses Barons; il avoit l'air distrait & rêveur; sa tête étoit pen-

* Les curieux qui desireront lire l'original de ce Poëme, le trouveront à la suite des notes relatives à cet extrait, où j'ai cru devoir le rejeter.

chée ſur ſa poitrine; mais les penſées qui occupoient ſon eſprit, n'étoient que des penſées d'amour. (2)

Dans le même tems ou environ, Robert d'Artois, (3) banni de France, & réfugié à Londres, voulut prendre le divertiſſement de la chaſſe. Son Émouchet, qu'il tenoit ſur le poing, apperçoit dans les airs un héron; auſſitôt il s'élance, ſaiſit ſa proie, & l'apporte à ſon maître.

Robert rougit d'abord d'une ſi vile capture; puis ayant réfléchi un moment, il ſe propoſe de la faire ſervir à ſes projets de vengeance. Il détache le héron des ſerres de ſon oiſeau; il le donne aux Officiers de la bouche, pour le faire plumer & rôtir; l'ayant mis enſuite entre deux plats d'argent, il le porte en grande pompe au palais, ſuivi de deux joueurs de vielle, d'un joueur de guitarre, & de deux nobles Demoiſelles, qui joignoient les accens de leur voix à la ſymphonie. Entrant avec ce cortege dans la ſalle: « Ouvrez les rangs, dit-il, & laiſſez » paſſer les braves Chevaliers que

» l'amour rassemble ici ». Il s'adresse aux Chevaliers mêmes, & ajoute: « Je viens vous inviter à faire sur » ce héron des vœux dignes de » votre vaillance. C'est le plus vil, » comme vous savez, & le plus » craintif des animaux, puisqu'il a » peur de son ombre. Aussi est-ce » au plus lâche des hommes que » je veux d'abord l'offrir ». Alors le Comte se tourne vers Edouard, & lui présente le héron comme le prix de son indifférence pour une couronne qu'il abandonne lâchement au pouvoir de son rival. Piqué de ce reproche, le Prince frémit de rage: il proteste que l'année ne se passera point sans que Philippe (4) le voie, sur les terres de France, le fer & le feu à la main, venger l'affront qu'on lui faisoit; dussent les François lui opposer une armée dix fois plus nombreuse que la sienne.

Robert dissimule sa joie, sourit malignement, & s'applaudit en lui-même de ce premier succès. Se plaignant ensuite d'avoir été si indigne-

ment traité par Philippe, après tant de services qu'il lui a rendus, il promet d'entrer à main armée sur les terres de France, & de s'y faire justice des injures & des torts qu'il a essuyés.

Il reprend ses deux plats d'argent, suivi de ses Menétriers. Ces Musiciens accompagnoient du son de leurs instrumens la voix des deux Demoiselles qui chantoient une chanson commençant ainsi, *Je vois à la verdure, car Amour me l'apprend.* Il traverse la salle, & s'adresse au Comte de Salisbery, (5) qui aimoit éperduement la fille du Comte d'Erby, & étoit assis auprès d'elle. Il l'invite, comme le plus brave & le plus amoureux de l'assemblée, à donner l'exemple aux autres, en prononçant son vœu sur le héron. « De tout mon cœur, » répond Salisbery, Si la Vierge » Marie se trouvoit ici en personne ; » si elle consentoit à se dépouiller » de sa divinité, pour disputer le » prix de la beauté à celle que j'ai» me, je ne saurois à laquelle don-

» ner la préférence, & je craindrois
» de les prendre l'une pour l'autre.
» Hé! où pourrois-je trouver le
» motif le plus fort pour m'élever
» au comble de la valeur, si ce n'est
» dans les yeux de la belle dont je
» ferai toujours gloire de porter les
» fers? Impatient d'obtenir le don de
» merci qu'elle me refuse impitoya-
» blement, je lui demande aujour-
» d'hui pour unique grace, qu'elle
» me prête un doigt de sa belle
» main, & qu'elle daigne l'appli-
» quer sur mon œil droit, de ma-
» niere qu'il soit entiérement fer-
» mé ».

La Demoiselle, au lieu d'un doigt, lui en accorde deux, & lui ferme si bien l'œil, qu'il ne peut en faire aucun usage. Aussitôt le Chevalier jure de ne point l'ouvrir jusqu'à ce qu'il soit entré sur les terres de France, & que pour venger les droits d'Edouard, il ait combattu l'armée de Philippe en bataille rangée. En effet, pendant tout le tems que dura la guerre, le Comte ne se permit pas de voir de cet œil. Toute l'armée témoin de ses ex-

ploits, le fut aussi de sa fidélité à remplir son engagement.

Le Comte d'Artois, sans différer, appelle la fille du généreux d'Erby, & l'invite à concourir au vœu fait sur le héron pour la défense des droits du Roi d'Angleterre. La Noble Demoiselle promet aussitôt de n'écouter aucun Seigneur, quel qu'il puisse être, jusqu'à ce que le vœu de son amant soit accompli. « Alors, dit elle, s'il est encore vi» vant, je lui fais don pour toujours » & sans réserve de toute ma per» sonne ». A ce mot, le cœur de l'amoureux Chevalier, transporté de joie, se sent animé d'un nouveau courage.

Impatient de satisfaire sa vengeance, Robert reprend son héron, & le présente à Gautier de Mauny. Ce brave Chevalier, pour remplir les devoirs de l'honneur, & se montrer digne des héros qui lui donnoient de si beaux exemples, « promet à la sainte Vierge de ré» duire en cendres une ville ren» fermée dans des marais, défendue

» par de bonnes tours, dont God-
» demars du Fay (6) étoit depuis
» long-tems le gardien. Elle sera
» renversée & la garnison égorgée.
» Je prétends bien en revenir sain
» & sauf, sans la moindre blessure,
» & ramener de même les vaillans
» guerriers qui y seront entrés avec
» moi. Du reste, je me jette entre les
» bras de Dieu : de lui seul peut
» venir le succès de mes efforts pour
» remplir ma promesse ».

Robert appelle ensuite le Comte d'Erby, (7) & le prie de proférer son vœu comme les autres. Celui-ci prenant la parole : « Si le Roi
» d'Angleterre, dit-il, nous mene
» sur les terres de France au-delà
» des mers, nous y verrons ce ter-
» rible Louis, Comte de Flandre,
» (8) puisque c'est ainsi que le nom-
» ment les gens de Philippe de Va-
» lois, usurpateur du titre de Roi
» de France, en dépit des droits de
» notre Monarque : nous le verrons
» ce formidable Comte de Flandre ;
» car je fais vœu de le chercher
» par-tout, & de le joindre d'assez

» près pour lui propofer une joute: » fi je ne puis l'y forcer, je me » vengerai du moins en brûlant fous » fes yeux le pays où il ofera fe » montrer ».

Ce nouveau ferment enchante Robert: il fe promet de voir enfin un terme à fes malheurs, & d'obtenir la délivrance de fa famille. Auffitôt il releve les deux baffins d'argent, & les porte devant le Comte de Suffort, (9) (peut-être Suffolk) pour l'inviter à faire tel vœu qu'il lui plaira.

Suffort jure à fon tour que fi le Roi d'Angleterre le mene fur les terres de France, il pourfuivra partout le Roi de Bohême, (10) fils de l'Empereur; & que s'il peut le rencontrer corps à corps, il le combattra la lance au poing ou l'épée à la main; qu'il lui fera éprouver la force de fon bras, le renverfera par terre, ou lui prendra fon cheval, foit de gré, foit de force.

Alors Jean de Beaumont pouffe un grand foupir. Cet outrage fait à un Prince fon parent, qui avoit

conquis tant d'Etats, le transporte de colere. « Il a beau me haïr, s'é-
» crie-t-il, je sens que je l'aime
» encore, & je ne l'abandonnerai
» jamais tant qu'il aura besoin de
» mon service. Suffort, si vous ne
» renoncez à vos extravagans pro-
» jets, je m'engage à vous faire pri-
» sonnier : oui, je vous enfermerai
» dans les prisons du Roi de Bohême,
» d'où nulle puissance ne vous reti-
» rera. La résolution en est prise ;
» je n'y changerai rien ».

Suffort craignit qu'on ne s'é-chauffât. « Attendons, dit-il, que
» la guerre ouvrant les chemins de
» l'honneur, nous permette de don-
» ner un libre essor à notre coura-
» ge : chacun pourra faire alors ce
» que lui inspirera l'amour de la
» gloire & des Dames. Les appro-
» ches seront fieres entre les com-
» battans ; mais le grand point est
» de savoir quel en sera le succès. »

Le Comte d'Artois fait redoubler les sons éclatans de ses Ménétriers, & les Demoiselles se mettent à danser pour exciter encore l'ardeur des héros.

Reprenant alors le héron enfermé entre les bassins, Robert appelle l'intrépide aventurier Fauquemont, (11) & l'invite à jurer sur cet oiseau de se couvrir d'une gloire nouvelle dans la querelle des deux Rois. « Hé! à quoi m'engagerois-» je, répondit-il? Je ne possede rien » au monde. Tout ce que je puis » faire pour vous marquer mon atta-» chement, pour me montrer fidele » à mon honneur, c'est de promet-» tre, & je le jure, que si le Roi » Anglois passe la mer pour entrer » en France par le Cambresis, on » me verra toujours le premier à la » tête de son avant-garde, affron-» tant l'ennemi, portant le ravage, » l'incendie, le meurtre, sans épar-» gner ni femmes enceintes, ni en-» fans, ni vieillards, ni églises, ni » autels ». A ces fieres menaces, chacun lui donne à l'envi les applaudissemens que méritoit tant de zele pour l'honneur de son Maître.

Aussitôt les deux bassins sont relevés, & les Demoiselles chantent à pleine voix cette chanson:

Loyaux amours nous menent, qui nous vont encanter, &c.

Tous les regards ſe tournerent ſur l'oncle du noble Comte de Hainaut; c'étoit Jean de Beaumont, (12) célebre par ſes conquêtes; Robert le ſomme de faire auſſi ſon vœu ſur le héron. Fatigué peut-être de tant de promeſſes, Jean avertit gravement l'aſſemblée de l'inutilité de ces tumultueuſes fanfaronades. Il les exhorte à réſerver leur audace pour le tems de l'action. « Rien ne coute, dit-il, en » préſence de ces belles Dames à » qui nous nous empreſſons de » plaire. Je veux croire qu'il y aura » parmi vous des Olivier & des » Roland, qui terraſſeront les Aquilan & les Yaumont. Mais ſouvenez-vous que ces héros furent » vaincus à leur tour par d'autres » guerriers. Le beau ſpectacle de » voir des Chevaliers bien armés » & bien montés, faire parade de » leur bravoure, tant qu'ils n'apperçoivent l'ennemi que de loin! » attendons qu'il ſe montre de plus

» près. Combien de nos fanfarons
» alors aimeroient mieux voir ces
» vaſtes caveaux, qu'ils trouveroient
» encore trop petits pour ſe cacher!
» Encore une fois, tant de fanfaro-
» nades ne ſervent à rien. Et ne
» croyez pas qu'en parlant ainſi je
» cherche à me diſpenſer du vœu
» qu'on demande. Je m'explique :
» ſi le Roi d'Angleterre pénetre
» dans le Hainaut, traverſe le Bra-
» bant & le Cambreſis, & met le
» pied ſur les terres de France, on
» me verra, comme Maréchal de
» ſon armée, fidellement attaché à
» ſon parti, & je ferai la plus forte
» guerre contre Philippe. Je m'ex-
» poſe ſans doute à perdre ma Terre
» & le peu de bien que je poſſede.
» N'importe, je me ſoumets aux
» événemens; mais je vous pré-
» viens que ſi Philippe, de plein
» gré, & par un heureux retour
» ſur lui-même, vouloit révoquer
» mon banniſſement, & me rappel-
» ler en France, je me détacherois
» alors du Roi d'Angleterre. Et
» qu'auroit-on en ce cas à me re-

» procher? Si le Roi de France au » contraire persiste à m'exiler de son » pays, j'assisterai le Roi d'Angle- » terre de toutes mes forces ; je » commanderai toujours son armée » ou son avant-garde ». Le Monarque répondit à ce discours par les plus affectueux témoignages de reconnoissance.

Robert, ses deux bassins d'argent à la main, s'avance encore, accompagné de ses Menétriers & des deux pucelles qui s'en alloient chantant. Enfin il s'approche de la Reine, (13) s'agenouille devant elle, & lui dit qu'il ne reste plus qu'à faire le partage du héron, qu'il n'attend que le moment où elle voudra bien déclarer ce que son cœur lui dictera.

« Vassal, répondit-elle, enchaî- » née par les liens sacrés du mariage, » je ne saurois prendre aucun en- » gagement sans l'autorité & le » commandement exprès de Mon- » seigneur qui peut le confirmer ou » l'annuller à son gré. » Qu'à cela » ne tienne, dit Edouard ; faites tel » vœu qu'il vous plaira, je le ra-

» tifie d'avance; je l'accomplirai » autant qu'il me sera possible, & » Dieu vous soit en aide ».

Alors la Reine ajouta d'une voix ferme : « Je suis enceinte, je n'en » puis douter; j'ai senti remuer mon » enfant. Je voue donc à Dieu & à » la sainte Vierge, que ce précieux » fruit de notre union ne sortira » pas de mon sein, jusqu'à ce que » vous m'ayez conduite par-delà les » mers, pour accomplir incessam- » ment votre vœu. Si l'enfant vou- » loit naître avant le terme que je » me prescris, je me plongerois » plutôt dans le flanc ce couteau » dont je suis armée : je perdrois » ainsi d'un seul coup mon ame & » mon fruit ». Saisi d'horreur à ces paroles, Edouard défendit de continuer les vœux. Le héron fut découpé & la Reine en mangea.

Le Roi ayant fait ses dispositions, embarqua la Reine avec tous ses Chevaliers, & la conduisit jusqu'à Anvers. Elle y mit au monde un bel enfant mâle, qui reçut au baptême le nom de *Lion d'Anvers*. Son

vœu étoit accompli, toute l'armée Angloise s'ébranle & se met en marche.

Chi fine leus veus du hairon.

OBSERVATIONS
Sur le sujet de ce Poëme.

Le *vœu du héron* paroît, au premier coup d'œil, une de ces fictions poëtiques qui peuvent tout au plus donner quelque idée vague des mœurs du tems. Mais examiné de plus près, il porte des caracteres frappans de vérité, qui sont prouvés par le témoignage même de l'Histoire. On en jugera par quelques observations.

1°. Froissart vivoit en ce tems-là, & avoit des liaisons particulieres avec les principaux acteurs de la scene. Deux faits qu'il rapporte, confirment une partie essentielle du récit de notre Poëte. *En la premiere semaine*, dit-il, (tom. 1. chap. 37.) *que le Roi de France fut défié, Messire Gautier de Mauny, si-tôt comme il peut sentir que le*

Roi de Franc devoit ou pouvoit être defié, print & cueillit environ quarante lances de bons compaignons; si chevaucha parmi Brabant, que de jour que de nuit, tant qu'il vint en Haynaut, & se bouta dedans le bois de Blaton, & encores ne savoit-on qu'il devoit faire: mais il dit à aucuns de ses plus privés, qu'il avoit promis en Angleterre, devant les Dames & Seigneurs, qu'il seroit le premier qui entreroit en France, & qu'il y prendroit châtel ou forte ville, & y feroit aucunes apertises d'armes, & étoit en son entente de chevaucher jusqu'à Mortaigne, & de surprendre la ville qui est du royaume de France. L'Historien raconte ensuite l'expédition de Mauny, qui mit le feu à Mortaigne, & s'empara du château de Thin ou Thui, appartenant à l'Evêque de Cambrai.

2°. Au chapitre 29, Froissart parle des Ambassadeurs envoyés par le Roi d'Angleterre à Valenciennes, pour faire ratifier les alliances que le Comte de Hainaut

lui avoit ménagées dans l'Empire. Ils y parurent avec la plus grande magnificence, accompagnés d'un grand nombre de Chevaliers. *Et si avoit entre eux plusieurs jeunes Bacheliers qui avoient chacun un œil couvert de drap, afin qu'il n'en pussent voir; & disoit-on que ceux-là avoient voué entre Dames de leur pays, que jamais ne verroient que d'un œil jusqu'à ce qu'ils auroient fait aucunes prouesses de leurs corps au royaume de France; lesquels n'en vouloient rien congnoître* (rien déclarer) *à ceux qui leur en demandoient. Si en avoit chacun grant merveille.*

Le vœu bisarre & téméraire de ces jeunes Bacheliers fit sans doute du bruit en France, où le vieux Roi de Bohême se trouvoit alors. Ne peut-on pas conjecturer avec raison, que le desir de surpasser l'audace des Anglois, engagea ce Prince, privé de la vue, à se précipiter dans les périls à la bataille de Crecy? Il y fut tué en combattant. Telle étoit la manie des entrepri-

ſes extraordinaires, ou plutôt inſenſées, par leſquelles on aſpiroit ſouvent à la gloire.

3°. Rien ne paroît moins vraiſemblable dans notre Poëme, que le vœu de la Reine d'Angleterre. Sa promeſſe de ſe tuer avec ſon enfant, ſi elle ne prend part à l'expédition du Roi, eſt d'une atrocité qui révolte la nature & la raiſon. Mais les mœurs antiques étoient atroces, & inſpiroient des idées ou des ſentimens qui aujourd'hui nous feroient frémir d'horreur. Parmi beaucoup d'exemples qu'on pourroit citer, en voici deux qui paroiſſent très-propres à diſſiper tous les doutes.

La pieuſe Reine Marguerite, femme de Saint Louis, étant ſur le point d'accoucher à Damiette, apprit que le Roi venoit de tomber entre les mains des Sarraſins. Elle en fut ſi effrayée, ſelon Joinville, que toutes les fois qu'elle dormoit dans ſon lit, il lui ſembloit que ſa chambre étoit pleine d'ennemis, & s'écrioit, *au ſecours, au ſecours.*

Un Chevalier de quatre-vingts ans, qui ne la quittoit point, lui disoit alors : *Madame n'ayez pas peur, je suis ici.* Avant d'accoucher, elle fit sortir tout le monde, excepté ce Chevalier. Elle s'agenouilla devant lui, & lui requit un don. Il le promit avec serment. *Je vous demande*, dit-elle, *par la foi que vous m'avez donnée, que si les Sarrasins s'emparent de cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me prennent.* Le Chevalier répondit : *Soyez sûre que je le ferai volontiers; car c'étoit déjà bien mon intention de vous tuer avant qu'ils vous prissent.*

Le siecle suivant nous fournit encore un exemple de ces mœurs féroces, qui étoient communes aux femmes, comme aux guerriers.

Marguerite de Flandre, veuve de Philippe de Rouvre, Duc de Bourgogne, fut recherchée en 1369 par le Roi d'Angleterre, pour son fils Edmond. L'ayeule de cette Princesse, fille de Philippe-le-Long & mere de Charles V. s'opposa sans

ménagement à une alliance qu'elle abhorroit, & s'emporta jusqu'à dire au Roi lui-même qu'elle *s'arracheroit les mammelles dont elle l'avoit allaité, plutôt que de souffrir que sa petite fille épousât un Roi d'Angleterre.*

Ainsi les mœurs du tems concourent avec les faits historiques, pour donner au *vœu du héron* un degré de probabilité qui approche de la certitude. Le Poëte a travaillé sans doute sur un fonds vrai, & la broderie qu'il peut y avoir mise n'en altere que foiblement la vérité.

VIE DE GAUTIER DE MAUNY,

Général des Armées Angloises, & l'un des Héros du Vœu du Héron.

GAUTIER DE MAUNY est un des héros de l'ancienne Chevalerie, qui mérite le plus d'être connu. Ses talens militaires & politiques, toutes les vertus qui pouvoient exciter l'admiration ou l'amour, l'éleverent au-dessus de tous ses contemporains; & la guerre fameuse où deux grands Monarques se disputerent la Couronne de France, lui ouvrit une carriere dans laquelle il acquit une gloire immortelle. C'est de Froissart que nous emprunterons les particularités les plus intéressantes de sa vie.

Le pere de ce grand homme fut un Chevalier du Hainaut, dont la fin tragique peut donner une idée des mœurs du tems. Dans un tournoi indiqué à Cambray, &

où se trouverent cinq cens Chevaliers, il jouta contre un Gentilhomme Gascon, parent de l'Evêque; il le poussa si vigoureusement qu'il lui fit plusieurs blessures, dont cet infortuné champion mourut peu de tems après. L'Evêque de Cambray & les autres parens du défunt, irrités de cet accident, poursuivirent le vainqueur en justice comme assassin; quelques années après, ils consentirent à s'accommoder avec lui, mais aux conditions qu'il iroit faire un pélerinage à Saint Jacques. Notre Chevalier, après avoir accompli sa pénitence, se mit en route pour revenir dans sa patrie; il passa par la *Réole*, dont le Comte de Valois, frere de Philippe-le-Bel, faisoit alors le siege. Il montre les certificats de son absolution à ce Prince, qui le reçoit favorablement; mais ses ennemis respiroient encore la vengeance, & ne le perdoient pas de vue; le trouvant un jour hors du quartier qu'occupoit le Comte de Valois, ils se jettent sur lui & l'assassinent. Ils étoient puis-

ſans, & ce meurtre ne fut point puni.

Le Comte de Valois fit enterrer le Chevalier dans une chapelle qui fut depuis enclavée dans l'enceinte de la Réole. Long-tems après, Gautier de Mauny étant ſur les lieux, promit cent écus au moins de récompenſe à quiconque lui découvriroit la ſépulture de ſon pere. Un vieillard le conduiſit ſur le tombeau. Il ſe fit lire par ſon Chapelain ou ſon Secretaire l'épitaphe latine qu'on y avoit miſe. Convaincu par ce témoignage, il recueillit les oſſemens de ſon pere, les enferma dans un cercueil, & ordonna de les tranſporter à Valenciennes, où ils furent inhumés ſolemnellement près du chœur des Franciſcains. Si le pere avoit eu un fils moins illuſtre, ſon nom ſeroit probablement reſté enſeveli dans l'oubli.

Il n'appartient qu'aux hommes extraordinaires, non-ſeulement de fixer les regards de leurs contemporains, mais encore d'exciter l'admiration des ſiecles ſuivans; la

gloire de Gautier de Mauny fut son propre ouvrage. Le mérite a toujours besoin, pour se développer, d'occasions favorables : il en trouva bientôt, & sut les saisir.

1327. *Froissard, Tom. 1. ch. 20.* Philippe de Hainaut épousa le Roi d'Angleterre. Elle passa en 1327 à Londres, accompagnée de son oncle Jean de Hainaut, un des plus célebres Capitaines de son tems. Le jeune Mauny eut le bonheur de suivre la Princesse. Jean de Hainault, en quittant l'Angleterre, le laissa auprès de la nouvelle Reine, qu'il devoit servir en qualité d'Ecuyer Tranchant. La Cour fut sans doute pour lui une école où il se forma dans les principes de cette galanterie rafinée dont on faisoit alors tant de cas. Un seul trait prouve combien la Reine s'étoit elle-même rendue habile dans cette science. S'appercevant que Froissart, son Chapelain ou Secretaire, encore à la fleur de l'âge, devenoit triste & rêveur, elle en devina la cause; elle le questionna, lui fit avouer qu'il avoit laissé une maitresse dans le Hainaut,

Hainaut, lui ordonna d'y retourner ſans délai, & lui procura par ces ordres obligeans, les moyens d'apporter quelque adouciſſement à ſon chagrin.

En un mot la Cour de Londres, ſous Edouard III, offroit à la Chevalerie tous les genres de modeles. Perſonne ne deſiroit avec plus d'ardeur que Mauny, de ſe diſtinguer. Le Roi trop éclairé pour ne pas voir tout ce qu'on pouvoit attendre de ſes ſervices, ſe l'attacha par ces diſtinctions honorables qu'une ame noble préfere toujours à la fortune. Lorſqu'il alla rendre hommage pour la Guyenne à Philippe de Valois, Mauny eut l'honneur de l'accompagner en qualité d'un de ſes Barons; honneur qu'il ne partagea qu'avec cinq autres Seigneurs. Le titre de Chevalier lui manquoit encore; il falloit le mériter par des exploits militaires. Le jeune courtiſan ſuivit Edouard dans une expédition en Ecoſſe, où il acquit 1333.
tant de gloire, qu'après avoir reçu la Chevalerie des mains même de

ce Prince, il fut, dit Froissart, *retenu du plus privé Conseil du Roi, & moult avancé en sa Cour.*

Les troubles qui s'éleverent en Flandre, & qui furent le funeste prélude de la guerre entre les Anglois & les François, ranimerent l'ambition du Roi d'Angleterre, qui en reconnoissant la suzeraineté de Philippe, n'avoit pas renoncé au dessein de lui enlever sa Couronne. Robert d'Artois, banni de France pour crime de faux, s'étoit réfugié chez les Flamands: ce peuple enrichi par le commerce, turbulent par caractere, conduit & excité par le fougueux d'Artevelle, se livroit aux suggestions séditieuses du Prince fugitif. Ils se révolterent contre leur Comte; ils entrerent dans toutes les vues d'Edouard contre Philippe. L'élite de la Noblesse, presque seule fidelle au Souverain, se défendoit dans l'Isle de Cadesan. Les Armateurs de cette Isle rompoient la communication des Emissaires Anglois avec les rebelles; & le peuple n'osoit encore se décla-

rer ouvertement pour Edouard, qui dès-lors entreprit de forcer un poste si essentiel.

Il équipa une flotte considérable, 1337.
& leva une armée de cinq ou six cents hommes d'armes, & de deux mille archers, dont il donna le commandement au Comte d'Erby, son cousin-germain, qui avoit sous ses ordres *Messire Gautier de Mauny*. La flotte part, les Anglois abordent à l'Isle de Cadesan. Gui de Flandre y commandoit, *bon & sur Chevalier, mais bâtard étoit*, dit Froissart. On attaque, on se défend avec valeur : la victoire est long-tems disputée. Enfin les ennemis l'emportent ; ils prennent & saccagent la ville, y mettent le feu, se rembarquent avec un butin immense, & emmenent Gui de Flandre prisonnier. Erby avoit été renversé à la premiere charge : il eut même été pris, si le brave Mauny ne l'eût dégagé & sauvé.

Ces actes d'hostilité n'eurent pas de suite. Edouard profitant de la treve qui les fit suspendre, alla négocier lui-même dans les Pays-Bas.

L'Empereur Louis de Baviere irrité contre la France, le créa Vicaire de l'Empire, pour lui procurer un titre qui devoit le rendre respectable à tous les Princes de l'Allemagne; enfin Edouard déclara la guerre à Philippe de Valois, & lui envoya les *défiances* ou défis d'usage.

Mauny avoit juré en Angleterre, devant les Dames & les Seigneurs, qu'il entreroit le premier sur les terres de France. Impatient de combattre, il part aussitôt à la tête d'une troupe choisie, marche jour & nuit, traverse le Brabant, entre dans le Hainaut, & porte la terreur jusqu'aux portes de Cambrai qu'il assiége. On s'attendoit à une bataille décisive. Les deux armées étoient en présence. Edouard accompagné de Robert
1339. d'Artois & de Mauny, parcourt les rangs pour enflammer le courage de ses soldats. Vaines espérances! Il se voyoit trop foible pour attaquer les François, & même pour se défendre contre eux. Il crut qu'il étoit prudent de se retirer,

Mauny essuya un nouveau malheur, qui augmenta beaucoup le chagrin que dût lui causer cette retraite humiliante. Il avoit laissé le commandement de Thun-l'Evêque, forteresse dont il s'étoit emparé, à un de ses freres nommé Gilles Gaignart. Celui-ci faisoit de fréquentes excursions dans le voisinage, & rentroit dans sa forteresse chargé de butin. Devenu chaque jour plus entreprenant, il s'avança jusqu'au barrieres de Cambrai, & voulut forcer une des portes de la ville; mais un jeune Ecuyer Gascon le renversa d'un coup de lance, & il mourut le lendemain.

Cependant le Roi d'Angleterre faisoit de nouveaux préparatifs. En 1340, il s'embarque pour rentrer 1340.
dans le Hainaut: une flotte Françoise qui portoit quarante mille combattans, l'attendoit près de l'Ecluse. Edouard l'attaque avec intrépidité & remporte une victoire complette, d'autant plus glorieuse, qu'il fut blessé dans l'action, & qu'il trouva le moyen de suppléer par ses

ſavantes manœuvres, au petit nombre de ſes vaiſſeaux, & à l'infériorité de ſes forces. Les Princes, les Seigneurs du parti Anglois, ſe ſignalerent à l'exemple d'Edouard, dans ce combat mémorable, & Mauny plus qu'aucun d'eux.

Ce brave guerrier va briller ſur un nouveau théâtre. La fameuſe guerre de Bretagne lui donnera lieu de développer ces ſublimes talens, qui lui ont mérité d'être placé au nombre des plus grands héros de ſon ſiecle. Charles de Blois avoit épouſé l'héritiere de ce Duché. Le Comte de Montfort, frere du dernier Duc, mais né d'un ſecond mariage, prétendit à la ſucceſſion, quoiqu'il eût reconnu les droits de ſa niece. On prit les armes. Charles de Blois fut ſoutenu par le Roi de France, le Comte de Montfort par le Roi d'Angleterre. Montfort ayant été fait priſonnier, la Comteſſe ſa femme ſe mit à la tête des affaires, & même des armées: elle porta ſon fils, encore enfant, de ville en ville, conjurant les Bretons de la ſecourir. Ses re-

présentations furent inutiles, aucun ne voulut ou n'osa lui donner du secours. Bientôt elle se vit assiégée dans le château d'Hennebon, sans presque aucune espérance de pouvoir échapper à l'ennemi.

Edouard envoya une flotte commandée par Mauny. Jamais entreprise ne dut intéresser davantage un Chevalier, que celle où il s'agissoit de la défense d'une Princesse, digne elle-même d'être citée comme un modele de Chevalerie. De furieuses tempêtes retarderent l'arrivée du héros. Tandis qu'il lutoit contre les vents & les vagues, les assiégeans réduisoient la place à l'extrémité. Déja la garnison capitule. On tremble, on gémit dans la chambre du Conseil. L'impatience saisit la Princesse : elle s'élance vers une fenêtre, apperçoit quelques vaisseaux, & s'écrie : *Voilà le secours tant desiré.* 1342.

C'étoit effectivement Mauny son libérateur. Il fut bientôt sur le rivage. La Comtesse le reçut avec des transports de joie. Comme les

ennemis s'avançoient encore & vouloient faire quelque résistance : *Que je ne sois jamais baisé*, lui dit-il, *de dame, ni de chere amie, si je rentre en aucun château avant d'avoir étendu par terre un de ces gens-là.* A l'instant, suivi de ses Chevaliers, il fond sur eux, les renverse, les dissipe. La Comtesse descendit alors de la forteresse, *& vint baiser Messire Gautier de Mauny & ses Compagnons, les uns après les autres, deux fois ou trois, comme vaillante Dame.* Ces expressions naïves de Froissart peignent bien les mœurs de son tems.

Charles de Blois & Louis d'Espagne, Maréchal de l'armée, s'étant réunis pour continuer la guerre, la Comtesse & Mauny eurent de nouvelles occasions de se signaler. Les ennemis s'emparent du château de Conquest, par le moyen d'une breche souterreine faite en donnant l'assaut. L'héroïne conjure aussitôt le Chevalier & ses Compagnons de la suivre : elle fait prendre les armes à la garnison d'Hennebon, elle

marche à leur tête : Mauny dirige l'entreprise & l'exécute : le même souterrein dont les ennemis ont tiré tant d'avantage, lui sert pour leur enlever la place conquise.

Les attaques imprévues, les surprises, les coups de main, les violences & le pillage, étoient alors les actions par lesquelles on se distinguoit davantage à la guerre. Louis d'Espagne, par des irruptions subites, infestoit les côtes voisines d'Hennebon ; ses vaisseaux étoient chargés de richesses, fruits de ses terribles brigandages. Mauny, Clisson & les autres Chevaliers résolus d'en tirer vengeance, s'embarquent & surprennent les vaisseaux ennemis dans le port qui leur servoit de retraite. Louis d'Espagne, suivant son usage, dévastoit les campagnes. Ils marchent en trois corps pour l'attaquer. Louis ayant réuni toutes ses forces, & s'en retournant vers sa flotte, rencontre Mauny, le charge d'abord avec avantage ; mais tandis qu'il se croit vainqueur, les deux autres détachemens arrivent, & il

eſt défait; ſon neveu Alphonſe, qu'il venoit de créer Chevalier, reſta ſur le champ de bataille. Bleſſé lui-même dangereuſement, il eut beaucoup de peine à gagner le bord de la mer avec trois cents hommes, reſte infortuné de trois mille qui compoſoient ſon armée. On s'étoit emparé de ſes vaiſſeaux. Il en ſaiſit un, & ſe ſauva à toutes voiles. Mauny ſe mit à ſa pourſuite, mais Louis eut le bonheur de lui échapper & de ſe réfugier dans le port de Redon, d'où il partit précipitamment pour Rennes.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, Mauny & ſes Compagnons brûloient d'impatience de retourner auprès de la Comteſſe. Le vent contraire les força de débarquer. Ils allerent juſqu'à la Rocheperion, montés ſur des chevaux tels que le haſard les leur fit rencontrer, les uns ſans brides, les autres ſans ſelles. A la vue de ce château, le courage de Mauny ſe ranime, quoiqu'excédé de fatigue: *Seigneurs*, dit-il, *j'irois volontiers eſſayer ſi nous ne pour-*

rions pas ici faire une conquête. Sire, allez-y hardiment, répondent tous les Chevaliers, *nous vous suivrons jusqu'à la mort.* On gravit la montagne, on livre l'assaut à la forteresse. Girard de Maulain qui la défendoit, fait une vigoureuse résistance. Deux des principaux Chevaliers, le Bouteiller & du Fresnoi, sont blessés & mis hors de combat.

René de Maulain, frere de Girard, commandoit dans le château de Faouet, à une lieue de la Rocheperion. Il vole au secours de son frere. Il rencontre les deux Chevaliers blessés, les enleve, & les fait conduire comme prisonniers à Faouet. Mauny instruit de la prise des deux Chevaliers veut les délivrer; aussitôt il abandonne son entreprise, pour aller à la poursuite de René; il ne peut l'atteindre, enfin il attaque son château; mais Girard voulant rendre à son frere le service qu'il en avoit reçu, monte aussitôt à cheval, court implorer le secours de la bourgeoisie de Dinant, dont mille hommes l'accompagnerent.

Mauny, pour n'être point enveloppé, s'éloigne de Faouet. En faisant sa retraite, il prend d'assaut un Fort qui se trouve sur son passage, & il rentre dans Hennebon avec sa troupe.

Telles étoient la force & l'intrépidité de ces héros, souvent téméraires, toujours jaloux de se surpasser les uns les autres, & de mériter, par des prodiges de valeur, l'estime ou l'amour de leurs Dames. La Comtesse de Montfort accourut pour les recevoir, *les festoya, baisa & accola, & donna à dîner moult noblement aux Chevaliers & Ecuyers de renom.* C'étoit le moyen de leur faire oublier en un moment toutes les fatigues, tous les dangers.

Cependant l'ennemi avoit des forces supérieures, & l'on ne recevoit de l'Angleterre que de foibles secours. Charles de Blois, avec la plus grosse artillerie qu'on eût vue jusqu'alors, tenta le siege d'Hennebon. Louis d'Espagne vint encore le renforcer, après avoir langui pendant six semaines de ses

blessures. Malgré le courage de la Princesse & de Mauny, on commençoit à perdre toute espérance, quand une querelle imprévue entre les Généraux qui attaquoient la place, fit naître l'occasion de les vaincre.

Les deux Chevaliers pris à la Rocheperion avoient été envoyés à Charles de Blois. Louis d'Espagne le pressa de les lui remettre. Par un excès de ressentiment digne de l'ancienne barbarie, il vouloit les faire mourir. Il se croyoit en droit de les immoler comme des victimes réservées à sa vengeance. C'étoient eux, disoit-il, qui l'avoient chassé, poursuivi, blessé, qui avoient tué son neveu Alphonse. Il menaçoit Charles, en cas de refus, de l'abandonner pour jamais, & de le regarder comme son ennemi personnel. Les représentations de ce Prince, loin de l'adoucir, ne faisoient que l'aigrir; sa résolution étoit prise; il vouloit faire couper la tête aux deux prisonniers après son dîner. Croiroit-on que sous le regne de la

Chevalerie, il ait pu se trouver des Guerriers capables d'une pareille inhumanité?

Heureusement pour les prisonniers, Gautier de Mauny & Amaury de Clisson, informés du sort dont ils étoient ménacés, conçurent un projet aussi généreux que le dessein de Louis étoit atroce. Protecteurs de la justice & de l'innocence, ils se crurent obligés de faire les plus grands efforts pour la délivrance de ces infortunés. L'exécution suivit de près leur projet.

A l'heure du dîner, Clisson avec mille Archers & trois cents hommes d'armes, sort de la place, attire sur lui tous les efforts des assiégeans, les harcelle d'abord par des escarmouches, & ensuite leur livre des attaques plus vives & plus sérieuses. Ayant, par ces manœuvres étudiées, déterminé l'armée Françoise à marcher contre lui, il se retire en bon ordre jusqu'aux barrieres, & ne rentre dans la ville qu'après avoir tué beaucoup de monde aux ennemis. Pendant cette

attaque, Mauny étoit ſorti de l'autre côté par une poterne, à la tête d'une troupe moins nombreuſe; il s'étoit jeté ſur la partie du camp où ſe trouvoient les tentes des Seigneurs; il y avoit pénétré ſans peine, & ayant mis en liberté les deux Chevaliers, il les emmenoit à toute bride. On le vit arriver, lorſque Cliſſon combattoit encore ſous les remparts. La Comteſſe partagea le triomphe de ces héros, & les combla de careſſes, qui valoient pour eux la plus magnifique récompenſe.

Une entrepriſe ſi étonnante, exécutée avec tant de promptitude & de ſuccès, fit ſoupçonner que Charles de Blois y avoit donné les mains par quelques intelligences ſecrettes. Louis d'Eſpagne le crut, peut-être; car il abandonna l'armée, & ſon exemple fut contagieux. Charles continua cependant les attaques; mais les aſſiégés, encouragés par les regards d'une Princeſſe ſi intrépide & d'un Général tel que Mauny, s'étoient tellement familiariſés avec

tous les dangers, que les décharges de l'artillerie qui foudroyoit leurs remparts, devenoient pour eux un sujet de raillerie. A chaque coup ils alloient sans précaution effacer la marque du boulet sur la muraille.

On s'attaquoit de part & d'autre avec un égal acharnement. Des négociateurs zélés ne purent inspirer aux contendans le desir de la paix. Ils ne réussirent qu'à suspendre pour un tems les hostilités par une treve, dont les deux partis ne profiterent que pour se préparer à une campagne encore plus sanglante.

La Comtesse de Montfort alla en Angleterre solliciter elle-même des secours. Elle y arriva dans des conjonctures très-favorables. Cette Cour galante étoit alors dans ces premiers momens d'enthousiasme, qu'excitoient les charmes de la Comtesse de Salisbery. Les tournois & les fêtes qui se célébroient en son honneur, avoient échauffé la nation. Une Princesse également célebre par ses infortunes & par ses exploits, paroissant alors comme

ſuppliante, ne pouvoit manquer de trouver tous les eſprits diſpoſés en ſa faveur. Edouard étoit d'ailleurs intéreſſé à la ſoutenir contre les efforts de la France; en la ſecourant, il allioit les intérêts de la politique avec la généroſité : non-ſeulement il lui accorda des troupes, mais il en donna le commandement au Comte d'Artois, ennemi implacable du Roi Philippe.

Les Anglois étoient à peine en mer, qu'ils rencontrerent, à la hauteur de l'Iſle de Gerneſey, une flotte nombreuſe, commandée par Louis d'Eſpagne; elle étoit formidable, ſur-tout par la groſſeur de ſes vaiſſeaux : le combat s'engagea au même inſtant; bientôt on en vint à l'abordage, & la Comteſſe de Montfort *y valut bien un homme*, dit l'Hiſtorien, *car elle avoit cœur de lion, & avoit un glaive moult roide & tranchant dont fierement elle ſe combattoit.* 1343.

Tous les efforts de l'ennemi ne purent empêcher Robert d'Artois de faire ſa deſcente près de Vannes.

Les François occupoient cette place. Il entreprit de l'assiéger, & Mauny qui commandoit à Hennebon, ne tarda guere à se joindre à lui. Ce fut à qui se signaleroit davantage par sa bravoure. Robert & le Comte de Salisbery oserent attaquer les deux portes sans prendre aucune précaution pour se couvrir; ils sembloient vouloir se jouer du péril. Mauny se porta d'un autre côté, attacha ses échelles de cordes au rempart, & s'empara de la ville, où la Comtesse, qui partageoit le danger & la gloire de toutes les expéditions, entra bientôt en triomphe.

Les vainqueurs ne conserverent pas long-tems cette conquête. Le Comte d'Artois qui restoit seul pour la défendre, ne tarda pas à être attaqué par Beaumanoir, Maréchal de Bretagne. Il fut dangereusement blessé, & n'échappa à l'ennemi que pour aller à Londres mourir de ses blessures.

Edouard passe lui-même en Bretagne, & entreprend quatre siéges

à la fois. Celui de Vannes fut remarquable par des prouesses de Chevalerie, qui étoient plus propres à illustrer les champions, qu'à décider le succès des armes. Les assiégeans & les assiégés signalerent également leur témérité & leur adresse, par des combats singuliers, où l'on observoit toutes les formalités en usage dans les tournois. Six Chevaliers choisis gardoient les portes de la ville, & du haut des remparts étoient spectateurs de l'action. Les barrieres s'ouvroient si imprudemment, & se refermoient si précipitamment, qu'il en résultoit un desordre qui quelquefois coûtoit la liberté aux plus braves des deux partis.

On a vu dans les Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, que les joutes, les tournois, les *pas d'armes*, *castilles* & autres *jeux de plaisance*, étoient une imitation de ce qui se pratiquoit à la guerre. L'imitation influa sans doute avec le tems sur la guerre même, & fut souvent cause que les combattans étoient

moins jaloux de procurer un avantage réel à leur parti, que de se signaler personnellement, par le dangereux éclat de ces actions surprenantes qui les faisoient admirer. Mauny, malgré ses grandes qualités, n'étoit point exempt du préjugé de son siecle. Quoiqu'il dirigeât tout, quoiqu'il se montrât & qu'il combatît par-tout, le siége n'en avançoit pas davantage. Edouard & le Duc de Normandie, fils du Roi Philippe, après avoir été longtems à se harceller, sous les murs & aux environs de Vannes, finirent la campagne par une suspension d'armes qui fut conclue pour trois ans, entre les Maisons de Blois & de Montfort.

1344. Les Anglois devenus libres par cette treve, porterent la guerre en Gascogne. Le Comte d'Erby, parent d'Edouard, les commandoit en chef. Mauny fut un de ses deux Maréchaux chargés de conduire l'avant-garde. On arrive dans un château, à une lieue de Bergerac. Les coureurs s'avancent jusqu'aux

barrieres de cette ville, & rapportent que la garde s'y fait négligemment. Le lendemain, Mauny étant à table chez le Comte, lui propose d'aller boire le vin des Seigneurs François qui formoient la garnison de Bergerac. *Il ne tiendra pas à moi*, répond Erby. On fait aussitôt les dispositions pour cette entreprise. La place est attaquée le surlendemain. Les Anglois s'emparent du pont & des barrieres; la garnison se retire en desordre dans les fauxbourgs. Mauny l'y poursuit, & son ardeur l'emporte si loin, qu'il peut à peine se tirer d'entre les mains des ennemis. Enfin les Anglois s'emparent des fauxbourgs; & la ville se rend: les vins françois & les provisions qu'ils y trouvent en abondance, leur font oublier les fatigues de l'expédition.

Erby fait subir à plusieurs autres places le même sort, & va se reposer à Bordeaux. Il y reçoit la nouvelle que les François, sous les ordres du Comte de l'Isle, Lieutenant du Roi en Gascogne, ont attaqué

Auberoche, belle & forte place de l'Archevêché de Toulouse, & que la garnison est réduite à la derniere extrémité; il marche toute la nuit; il arrive dans un bois à deux lieues d'Auberoche : là il s'arrête pour attendre de nouvelles troupes : car avec trois cents hommes & six cents archers seulement, que pouvoit-il contre une armée Françoise de dix ou douze mille hommes?

Cependant le renfort n'arrivoit point. Mauny impatient d'attendre, proposa de cotoyer la forêt, & de fondre à l'improviste sur l'ennemi vers l'heure du souper. Le conseil fut applaudi; on l'exécuta. Les François étant à table, ou au moment de s'y mettre, furent attaqués si brusquement, qu'ils prirent la fuite. Le Comte de l'Isle, dangereusement blessé, tomba entre les mains des vainqueurs, avec huit Comtes ou Vicomtes, & un si grand nombre de Barons, de Chevaliers & d'Ecuyers, que chaque Gendarme Anglois en eut deux ou trois pour sa part. Après cette expédi-

tion nocturne, les Anglois, maîtres d'Auberoche, se retirerent à Bordeaux, emmenant avec eux la plupart de leurs prisonniers.

Le Comte d'Erby, toujours secondé par Mauny, étendit ses conquêtes dans la Guyenne. Le détail des siéges, & des diverses autres expéditions qui eurent lieu dans ces circonstances, seroit aussi inutile qu'ennuyeux. Bornons-nous à certaines particularités qui peuvent donner quelques connoissances sur les manœuvres & les opérations militaires en usage dans ces tems de Chevalerie.

Foudroyés par une grosse & nombreuse artillerie, les habitans de Monsegur se défendoient avec un courage opiniâtre. Le Comte leur fait déclarer qu'il leur pardonnera s'ils se rendent, mais qu'il ne leur fera aucun quartier s'ils font une plus longue résistance. La crainte de la mort les décide; ils parlent de se rendre. Hugues de Bastefol, qui commandoit dans la place, refuse de se prêter à leur dessein; ils

1345.

l'emprisonnent, & le forcent de consentir à une capitulation. Alors il s'avance vers les barrieres, & fait signe qu'il veut parler au Général des assiégeans. Mauny se présente pour le Comte. Bastefol excuse les Bourgeois du refus qu'ils font d'ouvrir leurs portes; il insiste sur la fidélité qu'ils doivent au Roi de France; il demande que les hostilités soient suspendues pour un mois: si avant l'expiration de ce terme le Roi ou le Duc de Normandie viennent au secours de la Place, on continuera de se défendre; sinon, il faudra se soumettre au Roi d'Angleterre. Cette proposition est acceptée, à condition que les habitans ne fortifieront point la ville, & que les Anglois pourront en tirer, à un prix raisonnable, tout ce dont ils auront besoin, & à condition encore que douze des principaux Bourgeois seront envoyés en otage à Bordeaux.

Les Anglois, sans entrer dans Monsegur, s'y fournirent de toutes les provisions qui leur étoient nécessaires,

cessaires. Ils se répandirent néanmoins au-dehors pour fourager les campagnes. Le Châtelain d'Aiguillon leur rendit lâchement cette place. Tout le canton s'étonna, suivant notre Historien, qu'*un des plus forts châteaux du monde & le moins prenable*, eût été livré de la sorte. Aussi le Châtelain fut-il accusé à Toulouse, & pendu comme traître. Le château de la Réole soutint au contraire un siége de onze semaines. Le Gouverneur réduit enfin à capituler, déclara qu'il n'entendoit pas livrer aux ennemis le moindre de ses compagnons; & les Anglois consentirent à les laisser sortir tous, pourvu qu'ils n'emportassent que leurs armes.

Plus la perte du château d'Aiguillon avoit causé d'indignation & de regrets, plus la Cour de France avoit à cœur de la réparer. Le Duc de Normandie assiégea cette place l'année suivante, avec une armée de cent mille hommes, ou selon d'autres Historiens, de cinquante mille,

On commença par jeter un pont ſur la Garonne; mais les aſſiégés, ayant Mauny à leur tête, détruiſoient l'ouvrage à meſure qu'il avançoit. Pendant ſix jours entiers, les François ne ceſſerent leurs attaques, & cependant ils ne purent faire preſqu'aucun progrès. Douze groſſes pieces d'artillerie, amenées de Toulouſe, produiſirent peu d'effet, parce qu'on leur en oppoſoit d'autres auſſi fortes. Mauny ſortoit hardiment du château d'Aiguillon, & fourageoit, ſous les yeux même de l'ennemi, les campagnes d'alentour. Charles de Montmorenci, Maréchal de l'armée Françoiſe, l'attaqua un jour avec tant de ſupériorité, qu'il fut renverſé du choc & enveloppé de toutes parts; il étoit perdu ſi les Anglois n'euſſent volé à ſon ſecours. Montmorenci fut repouſſé & pourſuivi; à peine eut-il le tems de ſe mettre en ſûreté par une prompte retraite.

Le Duc de Normandie qui s'étoit vanté d'emporter le château, & de faire la garniſon priſonniere, dé-

chu de ses espérances, dépêche le Connétable vers le Roi son pere, pour l'instruire de l'état des choses. La réponse du Monarque fut qu'on réduisît Aiguillon par famine, puisqu'on ne pouvoit le faire autrement. Cependant le Roi d'Angleterre venoit en personne au secours de la place ; mais les vents contraires l'ayant empêché de continuer sa route, le célebre Comte d'Harcourt, Seigneur Normand, réfugié auprès de ce Prince, & ennemi de la France, encore plus dangereux que ne l'avoit été le Comte d'Artois, lui donna le fatal conseil d'attaquer la Normandie, tandis que l'armée Françoise étoit en Guienne. En conséquence Edouard prit terre dans le Cotentin ; Philippe rappella aussitôt son fils & ses troupes. Le Duc avoit promis de prendre Aiguillon ; il ne voulut lever le siége qu'après que les Seigneurs eurent décidé qu'il le pouvoit *sans forfait*, puisque le Roi l'ordonnoit expressément. Les François furent attaqués dans leur retraite : Mauny en

tua plusieurs & en fit plusieurs autres prisonniers. Ces derniers lui annoncent les succès d'Edouard, la victoire qu'il a remportée à Créci, & lui apprennent en même-tems que ce Prince vient de mettre le siége devant Calais.

A cette nouvelle Mauny est impatient d'aller joindre son Maître; il demande à l'un de ses prisonniers, Chevalier Normand, parent & favori du Duc de Normandie, combien il donneroit pour sa rançon? Trois mille écus, répond le prisonnier. « Hé bien, réplique Mauny, » soyez libre, mais à une condition: » c'est que vous irez trouver le » Roi ou votre Duc, & me pro» curerez un sauf-conduit pour » traverser la France, moi ving» tieme, jusqu'à Calais, en payant » par-tout ma dépense. Si vous me » l'obtenez, je vous quitte de votre » rançon; je vous aurai même une » obligation éternelle; car je ne » desire rien tant que de revoir le » Roi d'Angleterre, & je ne m'ar» rêterai qu'une seule nuit dans tous

» les lieux où je ferai obligé de » coucher en route. Si vous ne » l'obtenez pas, engagez-vous à » revenir vous constituer mon pri» sonnier : » Le Chevalier y consent, part aussitôt, se rend auprès du Duc, obtient le sauf-conduit, le rapporte à Aiguillon, & reçoit gratuitement sa liberté.

Sans perdre un instant, Mauny se met en route avec ses compagnons. Par-tout il se nomme ; il présente sa lettre ; & on le laisse passer. Il gagne ainsi Orléans ; mais dans cette ville, on l'arrête ; on le conduit à Paris ; & on l'enferme au Châtelet. Le Duc de Normandie qui avoit donné le sauf-conduit, indigné de cette violence, dont il craignoit d'être lui-même soupconné, se hâte d'en porter ses plaintes au Roi, & lui demande l'élargissement du prisonnier. Philippe répond que loin d'élargir un homme qu'il regarde comme son ennemi mortel, il veut lui faire couper la tête. A ces mots, le Duc s'emporte jusqu'à menacer, non-seulement de

ne reprendre jamais les armes contre Édouard, mais de détourner ceux qui voudroient servir contre lui; il jure en sortant qu'il ne reviendra de sa vie à l'armée du Roi. Quelque blâmable que fût cette vivacité dans un fils & un sujet, le motif en étoit noble, & le Roi méritoit peut-être encore plus que lui d'être blâmé.

Un Chevalier du Hainault sollicita long-tems la délivrance du prisonnier. Elle fut enfin accordée. Philippe répara même son injustice envers Mauny. Il le remboursa de tous ses frais; il voulut le voir, l'admit à sa table, & lui fit encore *présenter dons & joyaux* de la valeur de mille florins. Mauny ne les accepta qu'à condition que le Roi d'Angleterre lui permettroit de les garder, sans quoi il déclara qu'il les renverroit. Ce procédé ne déplut point à Philippe ni au Duc de Normandie: ils convinrent que c'étoit agir en loyal Chevalier.

Edouard reçut Mauny dans son camp avec tous les témoignages de

considération dus à tant de mérite, & aux services signalés que ce grand guerrier ne cessoit de rendre à sa Couronne. Quand il fut question des présens du Roi de France : « Vous nous avez toujours servi » loyaument, lui dit-il, & vous le » ferez encore ainsi que nous l'espérons. Renvoyez au Roi Philippe » les présens, nous avons assez, » dieu merci, pour vous & pour » nous, & nous sommes très-résolus » de vous faire du bien, selon les » services que vous nous avez rendus ». Mauny renvoya les présens par son cousin Messire de Mansac, s'excusant de son refus sur les ordres d'Edouard.

Toute l'Europe avoit les yeux fixés sur Calais. Cette ville étant la clef de la France, si Edouard réussissoit à s'en emparer, alors son ambition pouvoit triompher de tous les obstacles & ne plus connoître de bornes. Mauny, après avoir défendu Aiguillon pendant plus d'un an, & l'avoir enfin sauvé; après avoir pris tant de places, & remporté

tant de victoires, instruit d'ailleurs par une longue expérience & par ses observations sur l'art militaire, paroissoit l'homme le plus capable de diriger une entreprise de cette importance. Edouard crut ne pouvoir mieux faire que de lui confier la conduite du siége. Les Comtes de Warwich & de Stanfort furent nommés pour servir sous lui en qualité de Maréchaux.

Philippe de Valois, avec une armée d'environ deux cents mille hommes, vint pour secourir la place qui étoit serrée de près. Mais désespérant bientôt de pouvoir réussir, parce que le camp de l'ennemi se trouvoit défendu par des marais impraticables, il envoya offrir la bataille au Roi d'Angleterre, qui n'avoit garde de sacrifier un avantage certain aux risques d'une action dont le succès ne pouvoit être que très-douteux. Deux Légats médiateurs travaillerent en vain à ménager une suspension d'armes. Philippe eut le chagrin de se retirer, sans avoir pu rien faire

ni par la force ni par les négociations.

Le siége duroit depuis près d'un an. Les braves Calésiens avoient résisté courageusement aux armes d'Edouard ; mais vaincus par la famine, ils se voyoient réduits à implorer la clémence du Monarque Anglois. Jean de Vienne, Chevalier Bourguignon, qui commandoit dans la place consentit à subir la loi de la nécessité. On offrit de se rendre. Edouard vouloit que ce fût à discrétion, & paroissoit altéré du sang de ces généreux François, dont il auroit dû louer le zele & le courage. L'humanité de Mauny fut leur unique ressource. *Monseigneur*, dit-il au Roi, avec une sage & noble franchise, *vous pourriez bien avoir tort : car vous nous donnez un très-mauvais exemple. Si vous faites mourir ces gens-là, & que vous nous envoyiez dans quelqu'une de vos places, nous ne pourrions y aller si volontiers, puisqu'en pareil cas on nous traiteroit de même.* Plusieurs autres Barons

encouragés par un ſi bel exemple, plaiderent la cauſe des Caléſiens. *Je ne veux pas être ſeul contre tous,* répondit Edouard. Mais il ne céda qu'à condition que ſix des plus notables Bourgeois viendroient, la corde au cou, apporter les clefs de la ville, & ſubir la peine pour les autres.

Le dévouement héroïque d'Euſtache de Saint-Pierre & de ſes cinq compagnons, ſera toujours cité comme un trait digne de l'ancienne Rome.

Malgré les ſentimens d'admiration & de pitié qu'inſpiroient les ſix victimes, leur mort étoit réſolue. Mauny conjura inutilement Edouard de ne pas ſouiller ſa gloire par cette cruauté. La Reine Philippe de Hainaut, un des ornemens de ce ſiecle d'héroïſme, & célebre par une victoire qu'elle avoit remportée en perſonne, ſur le Roi d'Ecoſſe, pouvoit ſeule déſarmer la vengeance de ſon époux. Déja le ſignal de l'exécution étoit donné ; la généreuſe Princeſſe, enceinte & prête

d'accoucher, se jette aux pieds du Roi, & lui dit dans le langage du tems : *Haa ! gentil Sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, je ne vous ai rien requis. Or vous prie humblement un don, que pour le fils de sainte Marie, & pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes merci.* Edouard la regarde, & après quelques momens de silence : « Madame, répondit-il, » j'aimerois mieux que vous fussiez » autre part qu'ici. Vous me priez » de façon que je ne puis vous re- » fuser. Ainsi je vous les donne à » votre plaisir ».

Tel fut le dénouement d'une scene mémorable, sur la réalité de laquelle il est difficile d'avoir des doutes, quoique les Historiens Anglois n'en fassent point mention. Le Monarque vainqueur se livrant aux transports d'une colere injuste, y joue un rôle bien moins glorieux que les six Bourgeois qui dévouent leur vie pour le salut de leurs malheureux compatriotes.

Après avoir pris possession de

Calais, & en avoir donné les plus belles maisons à Mauny & à quelques autres Seigneurs, ce Prince repassa en Angleterre, méditant de nouvelles entreprises. Une treve entre les deux Couronnes sembloit devoir suspendre toute hostilité. Mais Geoffroi de Charni, Gouverneur de Saint-Omer, souffroit trop impatiemment de voir les ennemis de la France maîtres de Calais, pour ne pas saisir l'occasion de leur enlever une conquête si importante. La garde en étoit confiée à Aimeri de Pavie, avide d'argent, qui avoit l'ame assez basse pour trahir par intérêt un Roi qui l'honoroit de sa faveur. Charni le fait tenter par une offre de vingt mille écus. Le perfide Lombard accepte ses propositions. Il promet de livrer à ce prix la ville & le château de Calais.

Edouard promptement informé de la trahison, mande aussitôt le Gouverneur. « Tu sais, lui dit-il, » que je t'ai donné en garde ce que » j'aime le mieux au monde, après

» ma femme & mes enfans; tu l'as » vendu aux François, & tu mé» rites bien la mort ». Aimeri se voyant découvert, tombe aux pieds du Roi, lui demande grace, avoue le fait humblement; « mais, ajou» te-t-il, le marché peut se rom» pre encore : car je n'ai pas reçu » un denier ». Edouard, qui savoit profiter de tout, lui ordonne de continuer son marché, & de l'avertir du jour dont il seroit convenu pour livrer la place : à cette condition, il promet de lui pardonner.

Le moment de l'exécution arrivé, Edouard s'embarque à l'entrée de la nuit & en silence, avec une troupe d'élite; il arrive à Calais; il donne à Mauny la plus grande preuve d'estime que peut donner un Souverain accoutumé à la victoire. » Messire Gautier, lui dit-il, » je veux que vous soyez de cette » besogne le chef : car moi & mon » fils, nous combattrons sous vo» tre banniere ».

Charni ne se défioit de rien. Il

s'approche avec confiance de la place pour en prendre possession. Quelques Barons François étoient seuls dans le secret. Le Roi Philippe ignoroit probablement l'entreprise; selon Froissart, il ne l'eût jamais conseillée à cause de la treve. (Cette remarque de l'Historien fait honneur à la bonne foi du Prince.) Edouard se tient caché dans la tour, jusqu'à ce que le Gouverneur ait touché les vingt mille écus; sortant alors avec son fils & deux cents hommes, armés seulement d'épées & de haches, ils s'écrient tous ensemble, *Mauny, Mauny, à la recousse.*

Les Anglois accourent, fondent sur les François, & les forcent de s'éloigner. Eustache de Ribaumont, également brave & vigoureux, eut l'honneur d'abattre deux fois Edouard, qui combattoit toujours inconnu sous la banniere de Mauny; mais cet honneur tourna bientôt à la gloire même du Roi : Ribaumont fut contraint de se rendre prisonnier. Son vainqueur le com-

bla de caresses, le remit bientôt en liberté, & se montra plus grand alors que quand il vouloit exterminer les Caléſiens.

On perd de vue Mauny pendant quelques années. La guerre fut suspendue; mais un autre fléau non moins redoutable désoloit l'Angleterre, & sur-tout la ville de Londres. Une cruelle peste emportoit chaque jour un grand nombre de Citoyens. Mauny craignit que si la contagion duroit encore quelque tems, les églises & les cimetieres ne pussent suffire pour enterrer les morts; afin d'y suppléer il acheta du Supérieur des Freres de Saint Barthelemy de *Spittle*, un terrein situé hors de l'enceinte de la ville. Il le fit clore de murs, & consacrer par l'Evêque de Londres. L'année suivante l'utilité de ce funebre établissement ne se fit que trop sentir. On enterra dans le nouveau cimetiere plus de cinquante mille personnes.

Cependant la mort de Philippe de Valois, arrivée en 1350, ayant

fait passer sa Couronne à Jean son fils, Prince violent & téméraire; Edouard crut la circonstance favorable à l'exécution de ses desseins ambitieux. On reprit les armes de part & d'autre. Jean succomba & perdit la liberté à la bataille de Poitiers; qu'il devoit infailliblement gagner, s'il se fût conduit avec plus de prudence. Le Dauphin Charles fut le jouet des plus terribles factions, avant de pouvoir déployer cette profonde sagesse, qui le rendit un des plus parfaits modeles qu'on puisse proposer aux Rois. Ce Prince gouvernoit en qualité de Régent; il avoit repris l'ascendant sur les factieux, & dirigeoit le timon de la France avec autant de sagesse que d'autorité, lorsque Edouard, irrité du refus que firent les Etats-Généraux de souscrire au traité honteux que le Monarque François son captif avoit eu la foiblesse de signer, vint attaquer de nouveau le Royaume avec une armée de près de cent mille hommes.

Le Dauphin étoit trop prudent

pour hasarder une bataille, dont les suites auroient pu entraîner la ruine de l'Etat. Il avoit pourvu à la sûreté des places. Enfermé dans Paris il abandonna les campagnes au hasard des événemens. Le Roi d'Angleterre après avoir tenté inutilement le siége de Reims, inonda de ses troupes les environs de la Capitale. Ce fut en vain qu'il envoya défier l'ennemi; jamais il ne put l'attirer au combat. Alors Mauny lui demande la permission de faire du moins une course jusqu'aux barrieres de Paris: Edouard y consent; nomme les Seigneurs qui doivent l'accompagner, & confere même à plusieurs l'Ordre de Chevalerie.

Si le Régent n'eût pas mis un frein à l'impétuosité Françoise, toute la Noblesse alloit se précipiter hors de la ville, & peut-être auroit-on vu se renouveller de nouveaux désastres semblables à ceux qu'une aveugle témérité avoit déja fait naître tant de fois. Une escarmouche, très-vive, où il y eut beau-

coup de blessés de part & d'autre, ne servit qu'a faire éclater la bravoure des combattans. Le Roi d'Angleterre se retira le lendemain par Montlhéri. Le fameux traité de Bretigny, conclu en 1360, arrêta enfin le cours des hostilités. Mauny est nommé dans l'acte avec les principaux Seigneurs Anglois qui le signerent. Les Chroniques de France & de Saint Denis ont défiguré son nom; elles l'appellent *Mourry*, *Magni*, *Maigni*. Les noms ainsi dénaturés feroient de l'histoire un chaos, si la critique ne débrouilloit ce que l'ignorance a confondu.

Pendant la paix, Mauny trouva peu d'occasions d'accroître au dehors sa renommée; mais il eut l'avantage de jouir tranquillement à la Cour de son Prince de la plus haute considération, & de toutes les distinctions dues à son mérite supérieur. Il fut nommé, avec un petit nombre d'autres Seigneurs, pour accompagner dans Londres le Roi de Chypre, qui s'efforçoit d'armer les Princes de l'Europe contre

les Turcs. Il assista au Conseil où Edouard prit la résolution de soutenir Pierre le Cruel, Roi de Castille, que Henri de Transtamare, son frere naturel, avoit entrepris de détrôner, & qu'il détrôna en effet avec le secours du célebre du Guesclin.

On sait comment se raluma, sous le regne de Charles V, l'incendie qui avoit si long-tems désolé les deux Monarchies rivales. L'appel des Seigneurs de Guienne au Roi de France, la sommation faite au Prince de Galles de se présenter à la Cour des Pairs, son refus de comparoître, la confiscation des Provinces qu'Edouard possédoit dans le Royaume, l'habileté du Monarque François à saisir toutes les occasions de recouvrer ces Provinces par la force des armes, fournissent une ample matiere à la plume des Historiens. Arrêtons-nous à ce qui tient à notre sujet.

Une puissante flotte sous les ordres de Philippe de Bourgogne,

frere du Roi, étoit sur le point de mettre à la voile pour aller porter la guerre en Angleterre, lorsqu'une armée Angloise, commandée par le Duc de Lancastre, fils d'Edouard, qui avoit Mauny sous ses ordres, pénétra en France par Calais, & ravagea les environs de Boulogne. A cette nouvelle Charles fait marcher son frere, non pour combattre, mais pour arrêter l'ennemi. Ce Prince occupe les hauteurs de Tournehem; les Anglois se retranchent dans le voisinage, & les deux armées demeurent long-tems en présence dans l'inaction. Le Duc de Bourgogne très-supérieur en forces, impatient de livrer bataille, honteux de paroître l'éviter, envoyoit couriers sur couriers pour solliciter la permission de donner carriere à son courage. Ne pouvant l'obtenir, tant le sage Roi étoit ferme dans le plan que sa prudence lui avoit tracé; il demanda instamment qu'il lui fût du moins permis de licencier les troupes & de se reti-

rer. Charles y consentit, parce qu'on n'avoit plus rien à craindre des Anglois.

Le Duc donne ses ordres aux principaux Officiers. A minuit on plie les bagages ; on met le feu aux tentes & on part. Les feux qui brilloient d'espace en espace furent apperçus par les ennemis. Ils jugerent d'abord que les François leur préparoient une *aubade* pour le lendemain. Lancastre leur fit prendre les armes, & ils se mirent en bataille.

Après avoir inutilement attendu deux heures, & chacun raisonnant à sa maniere sur le parti qu'on devoit prendre, le Prince demanda à Mauny ce qu'il en pensoit. » Je » ne sais, répond le Chevalier, » mais si j'en étois cru, je ferois » marcher tous mes Gendarmes & » mes Archers en ordre de bataille, » & j'irois toujours petit à petit : car » le jour approche ; ainsi on verra » bien devant soi ». Lancastre étoit du même avis. D'autres soutenoient

qu'il ne falloit rien hasarder. On envoya quelques Cavaliers à la découverte. Avant leur retour, Mauny dit encore au Duc: *Sire, ne me croyez jamais, si ces François ne s'enfuient. Montez & faites monter vos gens, & les poursuivez âprement, & vous aurez une belle journée.* Le Duc ne pouvoit se persuader que tant de braves guerriers se retirassent de la sorte: il soupçonnoit que les feux qu'on voyoit dans leur camp, étoient un piége pour l'attirer; enfin il voulut attendre les coureurs. Ceux-ci arrivent & rapportent qu'en effet l'ennemi a disparu. *Là eut Messire Gautier de Mauny grand honneur*, ajoute l'Historien. Le Duc de Bourgogne gagna tranquillement Saint-Omer; le Duc de Lancastre retourna de son côté à Calais.

Les suites de la guerre furent d'autant plus malheureuses pour Edouard, que ses troupes en ravageant diverses Provinces de France, ne firent qu'augmenter dans le

cœur des François leur aversion pour lui. La prudence de Charles V, la valeur de ses Généraux, & le zele de ses sujets ne tardent pas à réparer les anciennes pertes. Froissart ne parle plus de Mauny, que pour annoncer sa mort en 1371. Ce grand homme mourut à Londres, *dont tous les Barons Anglois furent moult courroucés, pour la loyauté & bon conseil qu'on lui avoit toujours vu & trouvé.* Le Roi d'Angleterre & ses enfans, les Seigneurs, les Prélats, assisterent à ses funérailles dans un monastere de Chartreux qu'il avoit fondé hors de la ville, & où il fut inhumé. Il ne laissa qu'une fille mariée au Comte de Pembrock, qui hérita de tous ses biens. Le sire de Mauny avoit été honoré par Edouard du cordon de l'Ordre de la Jarretiere, que ce Prince avoit créé en l'honneur de la belle & vertueuse Comtesse de Salisbery.

On pourroit soupçonner Froissart de prévention en faveur de

Mauny son bienfaiteur. Il parle dans ses poésies manuscrites des bienfaits qu'il en a reçus, ainsi que du Comte de Pembrock. Mais la candeur fait le caractere de cet Historien, & ses liaisons intimes avec son héros, semblent au contraire ajouter un nouveau poids à son récit.

NOTES HISTORIQUES

Sur les principaux Personnages cités dans le Poëme des Vœux du Héron.

(1) EDOUARD III. Personne n'ignore l'histoire de ce vaillant Prince, qui mit la France à deux doigts de sa perte. Cependant comme il est le Héros de ce Poëme, je ne puis me dispenser de rappeller ici ceux des principaux traits de sa vie, qui sont liés à l'évenement mémorable auquel le terrible Vœu du Héron donna lieu. Il étoit fils d'Edouard II, & d'Isabelle de France, sœur de Charles-le-Bel. Ce dernier Prince, ainsi que ses deux freres, Louis-Hutin & Philippe-le-Long, étoit mort sur le Trône sans laisser d'enfans mâles pour lui succéder.

Les douze Pairs & les Barons de France s'assemblerent à Paris pour décider à qui la Couronne seroit déférée. Après bien des débats il la placerent sur la tête de Philippe-de-Valois, qui étant neveu de Philippe-le-Bel, se trouvoit être le plus proche héritier du Trône. Sa sœur Isabelle, Reine d'Angleterre, s'étoit déclarée sa rivale; mais les prétentions de cette Princesse furent rejettées, d'après cette maxime fondamentale : *que le Royaume de*

Froissard, 1. vol. c. 4. *France est bien si noble, qu'il ne doit mie aller à femelle.*

Cependant il s'étoit trouvé dans l'assemblée, des Seigneurs, ou assez mauvais François, ou assez mauvais raisonneurs, pour soutenir que si la Loi Salique empêchoit Isabelle de monter sur le Trône, parce qu'elle étoit une femme, au moins cette Loi n'en excluoit pas le Roi d'Angleterre son fils puisqu'il étoit un homme. Ceux qui argumentoient ainsi ne vouloient pas faire attention qu'Isabelle ne pouvoit communiquer à personne des droits que, de leur propre aveu, elle n'avoit pas elle-même.

Quoi qu'il en soit, Edouard prit ou parut prendre son parti assez paisiblement. Il consentit même à rendre foi & hommage à Philippe-de-Valois, pour les domaines qu'il possédoit en France. Il est vrai qu'il refusa de mettre ses mains, selon l'usage, entre celles du Roi. Mais lorsqu'il fut de retour à Londres, il renvoya à Philippe-de-Valois un acte en bonne forme & muni de son sceau, par lequel il avouoit que l'hommage qu'il lui avoit rendu étoit un *hommage-lige*. C'étoit assurément reconnoître Philippe-de-Valois pour légitime possesseur de la Couronne de France. Il y a toute apparence qu'il n'avoit pas encore formé alors le dessein de lui disputer la Couronne; il vécut même assez pacifiquement avec le Monarque François jusqu'en 1338. Mais

Froissard, 1. vol. c. 25.

Robert d'Artois, qui ne respiroit que la vengeance contre sa Patrie, vint troubler cette bonne intelligence, au moins apparente ; il entreprit de persuader à Edouard qu'il avoit des droits réels sur la Couronne de France, & de l'engager à les faire valoir. Edouard qui sentoit toute la difficulté de l'entreprise, en délibéra, & souvent & pendant longtems, avec son Conseil. Robert d'Artois voyant que le Roi d'Angleterre ne pouvoit se décider, s'avisa, pour forcer son irrésolution, de l'attaquer par l'endroit le plus sensible à un Héros. Il taxa de lâcheté l'indifférence qu'Edouard montroit pour un trône qui lui appartenoit ; & il osa l'exposer à la censure publique, en le comparant, au milieu même de sa Cour, à cet oiseau méprisable qui a peur de son ombre. Le Roi ne put supporter l'idée d'un pareil reproche ; & ce stratagême qui, suivant nos idées, auroit dû l'indigner contre Robert, eut tout le succès que ce dernier s'en étoit promis. Edouard se livrant à l'emportement de sa passion pour la gloire, s'engagea par le vœu fatal, à porter le fer & le feu dans le sein de la France. Nous ne rappellerons pas ici les détails de cette guerre désastreuse, parce qu'ils appartiennent à l'Histoire ; & il nous suffira d'en avoir montré la cause, de remarquer qu'elle ne ne fut dans le fond que l'effet terrible de cet enthousiasme chevaleresque qui ne respiroit que le sang & le carnage, & de

cette frénésie guerriere que toutes les horreurs des Croisades n'avoient encore pu ralentir.

Guillaume, Comte de Hainault, ayant été un des Alliés d'Edouard le plus ardent à le seconder dans son entreprise contre la France, il nous est indispensable d'en faire mention ici. Quoiqu'il ne se trouve pas au nombre de ceux qui prononcerent le serment redoutable sur le Héron, il n'est pas douteux que s'il eût assisté à cette assemblée fameuse, il n'eût fait aussi le même vœu que les autres.

Guillaume Comte de Hainault, surnommé le Bon, étoit beau-pere d'Edouard III, à qui il avoit marié sa fille, nommée *Philippe*. Quelque ébranlé que fût déjà le Roi d'Angleterre par l'éloquence de Robert d'Artois, il ne voulut cependant pas entreprendre la guerre contre la France sans avoir auparavant consulté son beau-pere, & Jean de Hainault son oncle, l'un & l'autre aussi habiles politiques que guerriers intrépides. Guillaume étoit allié de Philippe-de-Valois; il avoit épousé, en 1305, la Princesse Jeanne, l'une des sœurs de ce Monarque; Guillaume se trouvoit dans une position assez embarassante. Obligé de se décider, il ne balança pas à sacrifier les intérêts d'un beau-frere à ceux d'un gendre; il approuva le dessein d'Edouard, & promit de le seconder de tout son pouvoir. Il fit même des démarches pour procurer au Roi d'Angleterre des

Alliés puissans parmi les Princes de l'Empire. Mais il ne vécut pas assez longtems pour voir l'effet de ses négociations en faveur d'Edouard. Il mourut le 6 Juin 1337, honoré des Princes ses voisins & regreté de ses Sujets. Il fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Valenciennes, lieu de la sépulture des Comtes de Hainault. Sa veuve Jeanne de Valois, se retira dans l'Abbaye de Fontenelles, où, sans se lier par des vœux, elle vécut avec toute la régularité d'une Religieuse.

Guillaume II, fils du précédent, se laissa conduire par les conseils de Jean de Hainault son oncle, & se prêta de même aux desseins ambitieux du Roi d'Angleterre; mais il n'osa se déclarer ouvertement pour Edouard qu'après que ce Prince eut été revêtu par l'Empereur, Louis de Baviere, du titre de Vicaire de l'Empire. Alors il se joignit au Monarque Anglois, qui commença ses hostilités contre la France en 1338, par le siége de Cambray. L'Evêque de Lincoln, principal agent d'Edouard, somma, de Valenciennes où il s'étoit rendu, Guillaume d'Aussonne, Evêque de Cambray, de livrer cette place à son maître. Cette singuliere sommation se faisoit d'un peu trop loin pour que Guillaume d'Aussonne pût l'entendre & y répondre. On ne sera pas fâché de trouver ici le cérémonial & les formalités avec lesquels elle se fit.

L'Evêque de Lincoln montant un

ques excursions que des troupes Françoises avoient faites dans le Hainault. Philippe aussi surpris qu'indigné de la hardiesse du Comte, dit : *que c'étoit un fou outrageux*, *& qu'il marchandoit bien de faire ardoir* (brûler) *son pays*. Ces paroles, qui furent rendues à Guillaume, ne l'empêcherent pas de tomber sur la Thiérache, & d'y faire tout le dégât qu'il put. Il prit d'assaut la ville d'Aubenton, la pilla & y mit le feu ; il fit essuyer le même traitement à plus de quarante villages ou hameaux. Ces représailles attirerent un nouvel orage sur le Hainault. Philippe y envoya, en 1340, Jean, Duc de Normandie, son fils, avec ordre de saccager sans pitié tout le pays. Les François assiégeoient Thin-l'Evêque. Guillaume accourut au secours de cette place avec une armée grossie de tout ce qu'il put rassembler de troupes en Flandre & en Allemagne. Elle étoit assez forte pour obliger celle de France à se retirer, si Philippe-de-Valois n'eût accouru en personne pour la renforcer.

Froissard, chap. 45.

On vit dans cette occasion un exemple singulier des détours & des artifices auxquels on avoit recours alors pour éluder ses engagemens, & pour concilier avec sa religion le violement des traités les plus solemnels. Le Roi de France ne pouvant par ses conventions avec l'Empereur, entrer à titre de Général sur les terres de l'Empire, se rendit dans l'armée de son fils,

comme simple *Soudoyer*, & ne fit pas difficulté d'y servir, pour ainsi dire, sous ses ordres. Le Duc de Normandie etoit censé faire le siége en son propre nom. Qu'on juge quel fonds on pouvoit faire sur les traités du quatorzieme siecle! Le moindre prétexte, l'interprétation la plus forcée, suffisoit pour autoriser les Souverains & leurs Vassaux à les enfreindre. Froissard, chap. 50.

Au reste Philippe n'étoit pas le seul à qui on pût reprocher de pareilles supercheries; Edouard s'étoit fait revêtir, comme on l'a déjà dit, du vain titre de Vicaire de l'Empire, afin de pouvoir, à la faveur de ce titre, déclarer à la France une guerre dans laquelle on supposoit que les intérêts de l'Empereur entroient pour quelque chose.

Les Flamands révoltés contre leur Comte, par la séduction de Jacquemart Artevelle, s'étoient engagés avant leur défection à payer une somme considérable au Saint-Siége, dans le cas où ils manqueroient à la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi de France; que font-ils? Pour se dispenser de leur serment & de leur obligation envers le Pape, ils déclarent Edouard Roi de France, prennent les armes pour lui, & croient leur conscience en sûreté. Ainsi dans tous les tems les hommes ont eu l'art de trahir leurs devoirs en feignant de les respecter, & l'intérêt a toujours trouvé le moyen d'étouffer les scrupules.

L'armée Françoise & celle de Guillaume, campées sous les murs de Thin-l'Evêque n'étoient séparées que par l'Escaut. Le Comte brûlant du desir de se venger du Duc de Normandie, lui envoya demander une suspension d'armes de trois jours seulement, pendant lesquels il offroit de faire construire un pont sur la riviere pour faciliter aux deux armées le moyen de se joindre & d'en venir aux mains. Si la bataille avoit eu lieu, on auroit vu un Roi de France combattre en simple Chevalier, sous l'étendard de son fils. Ce fut peut-être par égard pour le Roi son pere, que Jean refusa le défi de Guillaume. Cette foule de Seigneurs qui composoient les deux armées, ne respiroit sans doute que le combat. Un événement fatal à la France obligea le Duc de Normandie de lever le siége de Thin-l'Evêque. Ce fut la prise de l'Ecluse par les Anglois, la veille de la Saint Jean 1340, & la défaite totale de la flotte qui défendoit cette place. Edouard après cette victoire alla mettre le siége devant Tournai, ville de la domination Françoise; Guillaume II. s'y rendit avec son armée. Cependant la Comtesse de Hainault sa mere négocioit une treve entre les deux Rois. Une pareille médiatrice ne pouvoit manquer de réussir dans un siecle où l'on ne savoit rien refuser aux Dames.

(2) *Ses pensées n'étoient que des pensées d'amour.* C'étoit l'amour dont Edouard brûloit pour la Comtesse de Salisbery, qui l'avoit jetté dans cette profonde rêverie où il parut plongé tant que dura la fête qu'il donnoit à sa Cour. Cette Dame, dit Froissard, étoit non-seulement la plus belle, mais encore la plus sage du Royaume d'Angleterre. On peut la mettre aussi au nombre des Héroïnes de ce siecle. Tandis que son mari faisoit la guerre en Flandre, elle signaloit son courage en défendant vaillamment le château de Salisbery, dont David, Roi d'Ecosse, faisoit le siége. Elle l'obligea, par la vigoureuse résistance qu'elle opposa aux efforts de ce Prince, à renoncer à son entreprise. Edouard voulant profiter de la treve qu'il avoit conclue avec Philippe-de-Valois pendant le siége de Tournai, pour revoler en Ecosse, étoit repassé en Angleterre avec toute son armée. Il arriva devant le château de Salisbery, le jour même que les Ecossois en leverent le siége. Il voulut voir l'illustre Héroïne qui avoit si bien défendu cette place. Il prend dix ou douze Chevaliers avec lui, se présente aux portes du château, qui lui sont aussitôt ouvertes. La Comtesse vint au-devant de lui dans sa plus riche parure. Tous ceux qui accompagnoient le Roi furent frappés de l'éclat de sa beauté, de l'air de dignité & de noblesse qui se faisoit remarquer dans

toute sa personne; ses manieres affables & engageantes lui gagnerent tous les cœurs; il n'étoit personne qui ne lui fît secrétement hommage du sien. Edouard qui ne l'avoit point vue depuis le moment où il la maria au Comte de Montaigu, & qui dès-lors sentit du penchant pour elle, fut si transporté à la vue de l'aimable Comtesse, qu'il ne put s'empêcher de lui déclarer sa passion. Il faut voir dans Froissard toutes les particularités de cette déclaration. La Comtesse y répondit avec autant de politesse que d'adresse. *Haa*, dit-elle à Edouard, *cher Sire ne me veuilliez mie mocquer, ne tenter, je ne pourrois cuider que ce fût à certes, ce que vous dites, ne que si noble & gentil Prince, comme vous estes, eût pensé à déshonorer moi & mon mari, qui est si vaillant Chevalier & qui tant vous a servi, & encore gist pour vous en prison* (a). La vertu de la Comtesse ne fit qu'accroître l'amour d'Edouard; mais retenu par la crainte d'offenser un Seigneur qui se dévouoit pour lui, il n'osa la presser davantage. Il la quitta & se mit à poursuivre les Ecossois. A son retour à Londres, comme la treve avec la France duroit encore, il fit publier une joûte ou tournois, auquel il invita tous les Seigneurs, & toutes les

Froissard, 1. vol. c. 78.

(a) Le Comte de Salisbery étoit en effet alors prisonnier en France avec le Comte de Suffolk, comme on le verra à la note de ce dernier.

nobles Dames & Demoiselles d'Angleterre; son intention étoit d'y attirer la Comtesse de Salisbery, dont il étoit plus amoureux que jamais. Le Comte son mari, qui venoit tout récemment d'être échangé contre d'autres prisonniers François, fut aussi invité à cette fête. Edouard lui recommanda sur-tout d'y amener sa femme. Le Comte qui ignoroit le motif secret de son maître, amena donc à la Cour, sans avoir le plus léger soupçon, la belle Comtesse son épouse; cette Dame qui étoit fort éloignée de vouloir nourrir la passion du Roi, se rendit à la joûte dans la parure la plus simple & la plus modeste. Mais elle n'en fut pas moins pour Edouard la Reine du Tournoi. Cette fête dura quinze jours, & fut une des plus brillantes & des plus magnifiques qu'on eût vues depuis longtems; chaque jour fut marqué par des danses ou des joûtes. Dans un des derniers combats à la barriere, Jean, fils aîné du Vicomte de Beaumont, périt malheureusement; il étoit rare de voir ces spectacles se terminer sans que quelque Seigneur n'y perdît la vie. Mais ces tragiques événemens n'altéroient en rien la joie & les plaisirs qui régnoient dans ces fêtes. La mort qu'y recevoit un Chevalier, étoit aussi glorieuse pour lui que s'il l'eût reçue dans un combat contre l'ennemi. C'étoit des fleurs & non des larmes qu'on répandoit sur son cercueil. Les principaux Seigneurs qui assisterent à

ce Tournoi, furent, outre le Roi d'Angleterre, Guillaume II, Comte de Hainault, Jean de Hainault son oncle, Robert d'Artois, les Comtes d'Erby, de Salisbery, de Glocestre, de Varwick, de Cornouailles, de Suffolk, & un grand nombre d'autres. La bravoure & la galanterie animoient cette assemblée auguste. Quoiqu'Edouard ne l'eut convoquée d'abord que pour y attirer la Comtesse de Salisbery, afin de la voir & de l'entretenir de sa flamme, il ne laissa pas que d'en profiter pour former avec ces Seigneurs de nouveaux projets contre la France. La Comtesse de Montfort qui s'étoit rendue aussi au célebre Tournoi de Londres, sût profiter de la circonstance pour engager le Roi & toute sa noblesse à embrasser sa querelle contre Charles de Blois, qui lui disputoit la Bretagne. Elle n'eut pas de peine à obtenir l'effet de ses demandes. Ce fut par cette Province qu'Edouard résolut de pénétrer dans le Royaume en personne; ce qu'il exécuta en 1343, confondant en quelque sorte ses intérêts avec ceux de l'Héroïne Bretonne, & saisissant tous les prétextes de nuire à un rival qu'il désespéroit de vaincre. On ne peut lire sans horreur les dégâts qu'il fit en Bretagne, soit pour défendre la Comtesse de Montfort, soit pour satisfaire son animosité contre des Peuples qu'il regardoit comme autant de rebelles, parce qu'ils refusoient de le reconnoître pour

Froissard, 1. vol. c. 91.

Roi de France. Mais au milieu de tous ses exploits guerriers, l'image de la belle Comtesse de Salisbery lui revenoit toujours à l'esprit. On peut voir dans la plupart de nos Historiens les suites de la passion qu'il conçut pour cette femme vertueuse; on se contentera de rappeller ici que ce fut pour elle qu'il institua cet Ordre de Chevalerie si connu sous le nom d'*Ordre de la Jarretiere*. Institution dont la devise prouve tout à la fois & le respect de l'Amant, & la vertu de l'Amante.

(3) *Robert d'Artois.* Il n'est personne assez peu instruit de notre Histoire pour ignorer la défection de ce Seigneur, l'un des plus hauts Barons de France, comme dit Froissard, & *le mieux enlignagé*, puisqu'il étoit du Sang Royal; il descendoit de Robert, l'un des fils de Saint Louis. Il avoit épousé la sœur de Philippe-de-Valois, & il ne contribua pas peu à faire poser sur la tête de ce Prince la Couronne de France, que les Pairs & les Grands du Royaume avoient tenue, pour ainsi dire, suspendue entre lui & Edouard, dans un moment où ils paroissoient encore incertains auquel des deux elle devoit appartenir. Philippe, reconnu Roi de France, traita Robert non-seulement comme un beau-frere, mais comme un bienfaiteur auquel il étoit redevable du Trône. Robert jouit pendant trois ans de toute la

Froissard. liv. 1. c. 29.

faveur du Prince; il en partageoit même en quelque sorte l'autorité, puisque, comme ajoute l'Auteur que nous avons déjà cité, *en France étoit tout par lui fait, & sans lui n'étoit rien fait.* Mais son excessive ambition le précipita bientôt dans un abyme de malheurs, en le rendant rebelle à son Souverain, & traître à sa Patrie.

Robert sous les regnes précédens avoit revendiqué le Comté d'Artois sur la Comtesse Mahaud sa tante. Cette contestation avoit été déjà jugée deux fois à son désavantage dans la Cour des Pairs. Se voyant si fort en crédit sous le nouveau Roi, il crut l'occasion favorable pour recommencer le procès. Il ne douta point que Philippe-de-Valois n'appuyât ses prétentions de toute sa puissance; il fut trompé. Philippe ne jugea pas à propos d'interrompre le cours de la justice; les Pairs examinerent de nouveau l'affaire avec la plus sérieuse attention. Robert voyant que la faveur ne faisoit rien pour lui, crut qu'il falloit entraîner les suffrages par le nombre & le poids des titres. Il en produisit de faux. L'imposture fut découverte, & en conséquence les Pairs le condamnerent au bannissement, comme faussaire.

Robert furieux, s'emporta indiscretement contre le Roi; il s'oublia jusqu'à lui faire des reproches & même des menaces. Le Roi fut indigné, & l'auroit fait mourir, dit Froissard, s'il l'eût eu en sa puissance,

Mais ce Seigneur se sauva, laissant sa femme & ses deux fils, Jean & Charles, exposés à tout le ressentiment de Philippe. Ce Prince en effet les fit mettre en prison, où ils demeurerent tant qu'il vécut. Punition trop rigoureuse pour une faute qui ne leur étoit pas personnelle. *Le Roi*, continue notre Auteur, *en fut moult blâmé en derriere.*

Robert fugitif de France, après avoir erré pendant quelques mois en Flandre & dans le Hainault, passa à Londres, déguisé en Marchand. Il s'y plaignit avec cette éloquence qui lui étoit naturelle, des mauvais traitemens qu'il essuyoit de la part du Monarque François.

Il n'eut pas de peine à se concilier tous les esprits. Le Roi d'Angleterre, qui sentit combien les talens & la valeur de Robert pourroient lui être utiles un jour, s'empressa de l'admettre à son Conseil; & pour se l'attacher encore davantage, il lui donna le Comté de Richemont. Il l'emmena avec lui au siége de Barvick, & ce fut durant ce siége, que Robert, toujours animé du plus violent desir de se venger, s'efforça de prouver à Edouard la légitimité de ses droits sur la Couronne de France; il oublioit alors avec quel zele & quel avantage il avoit soutenu autrefois le contraire dans l'assemblée des Barons François. Quoiqu'il en soit, il réussit à persuader au Monarque Anglois d'interrompre ses conquêtes, pour tourner ses armes contre la

France. On peut donc regarder, à juste titre, Robert d'Artois comme le premier moteur de cette guerre sanglante, qui s'alluma entre Philippe-de-Valois & Edouard : guerre à jamais mémorable, où les François donnerent les preuves les plus éclatantes de leur amour pour leur Roi, & de leur zele à défendre une loi qui, depuis cette époque sur-tout, a toujours été regardée comme Loi fondamentale de notre Monarchie. Le Comte d'Artois qui avoit été l'instigateur de cette guerre, en fut aussi un des Acteurs les plus redoutables. Il accompagna le Roi d'Angleterre dans toutes ses expéditions en France, & y signala son courage ; mais il périt, comme on l'a vu dans la vie de Mauny, avant d'avoir pu assouvir toute sa haine contre Philippe. Il mourut à Londres en 1343, des blessures qu'il avoit reçues à la défense de la ville de Vannes, que les Bretons du parti de Charles-de-Blois reprirent cette année-là sur les Anglois. Edouard lui fit faire les plus magnifiques obseques : son corps fut inhumé dans l'Eglise de Saint Paul. Robert joignoit la valeur à la courtoisie. Mais jamais ame ne fut plus vindicative que la sienne. Il sacrifia tout à son ressentiment, sa Famille, son Roi, sa Patrie. Quelqu'injuste que fût sa vengeance, son nom, son sang, les services qu'il avoit rendus à Philippe, sembloient la légitimer à ses yeux ; il se persuadoit qu'un Prince dont il avoit épousé la sœur, & qui lui

devoit sa Couronne, n'étoit plus en droit de lui rien refuser; & s'il passoit pour un traître dans l'esprit de son Roi, ce dernier lui paroissoit sans doute un ingrat; mais rien ne peut excuser sa fureur, & c'est à regret que la France met au nombre de ses ennemis les plus mortels, cet illustre rejetton du Sang de ses Rois. Heureuse encore s'il étoit le seul de ses Princes dont elle ait eu à déplorer la valeur.

(4) *Sans que Philippe le voie sur ses terres.* Philippe VI, dit de Valois, étant parvenu au Trône selon l'esprit de la Loi salique, interprétée par les douze Pairs de France & les Barons du Royaume, qui s'étoient assemblés à Paris après la mort de Charles-le-Bel, signala les commencemens de son regne par une victoire complette, qu'il remporta la même année de son couronnement, en 1328, sur les Flamands révoltés contre leur Comte. Il avoit trop d'obligation aux Grands Vassaux de la Couronne, parmi lesquels Louis, Comte de Flandre, tenoit un rang distingué, pour négliger les occasions de leur marquer sa reconnoissance en les défendant contre leurs Sujets rebelles. Après cet acte éclatant de justice & de protection envers les soutiens de son Trône, il songea à se faire rendre les hommages accoutumés par tous ceux qui lui en devoient à cause de leurs fiefs mouvants de sa Couronne. Le Roi d'Angleterre fut obligé comme les autres Grands

Froissard, vol. 1. c. 22.

Vassaux de la Couronne, de remplir ce devoir.

Chap. 28. Philippe jaloux d'établir le bon ordre dans tout son Royaume, en faisoit la visite. *Il se partit de Paris*, dit Froissard, *en grand arroy, & le Roi de Bahaigne* (de Bohême) *& le Roi de Navarre en sa compaignie, & foison de Ducs, Comtes & Seigneurs (car il tenoit grand estat & noble, & faisoit grans livrées & grans dépens) & alla visiter son Royaume parmi Bourgogne.* Il se rendit delà à Avignon, où le Pape Jean XXII tenoit sa Cour.

La fureur des Croisades n'étoit point encore éteinte. Jean se voyant entourré de ces trois Monarques, auxquels s'étoit joint aussi le Roi d'Arragon, crut l'occasion favorable pour rallumer leur zele en faveur des Chrétiens persécutés en Asie. Il leur peignit les maux de toute espece que les Fideles souffroient en Palestine pour la Religion. Son éloquence aussi animée que touchante, fit la plus forte impression sur les Princes, & les remplit d'indignation contre les Sarrasins. Philippe-de-Valois demande la croix le premier au Souverain Pontife. Les Rois de Bohême, de Navarre & d'Arragon, en font autant. Leur exemple est imité de tous les Princes & Seigneurs qui les avoient suivis à Avignon; bientôt une nouvelle Croisade est prêchée dans tous les Royaumes Catholiques, excepté en Angleterre, où il s'en préparoit une autre bien différente contre la France;

car dans le même tems que Philippe prenoit la croix à Avignon avec ses plus fideles Vassaux, Edouard & les siens se liguoient contre lui à Londres par les vœux fanatiques du Héron.

Le Roi de France prit congé du Pape, & continua la visite de ses villes & châteaux, *dont il avoit sans nombre*, dit Froissard, *faisant petites journées & grandes dépenses*. Il prit sa route par Montpellier, traversa l'Auvergne, le Berri, la Beausse, le Gastinois, & se rendit à Paris. *Le Royaume de France*, continue le même Ecrivain, *étoit à donc gras, dru, & plain, & les gens riches & puissans de grand avoir*. Quelle douce satisfaction pour les Rois de parcourir leurs Etats, quand ils sont assurés de n'y trouver que des Sujets heureux!

Philippe ne fut pas longtemps sans être instruit de la terrible conspiration tramée contre lui. La guerre qu'il songeoit à porter en Asie n'eut pas lieu; mais les grands préparatifs qu'il avoit déjà faits, à ce dessein, ne lui furent pas inutiles; ils servirent à défendre son propre Royaume. Ainsi Philippe ne fut pas pris au dépourvu, & quelque funeste qu'ait été la querelle que lui suscita le Roi d'Angleterre, la France doit peut-être s'en applaudir, puisqu'elle lui épargna les malheurs d'une Croisade.

Les deux Rois rivaux se joignirent à *Vironfosse*, chacun à la tête de son armée.

Tout ce que les deux Nations ennemies avoient pu rassembler de plus braves combattans & de plus nobles Chevaliers, se trouvoit réuni dans les deux camps. Tout sembloit annoncer la bataille la plus terrible & la plus sanglante qui se fût peut-être jamais donnée. On peut voir dans
Chap. 42. Froissard de quels hommes les deux armées étoient composées. Il y avoit dans celle de France quatre Rois, six Ducs, vingt-six Comtes, & plus de quatre mille Chevaliers ; elle étoit divisée en trois corps de quinze mille hommes d'armes & de vingt mille hommes de pied chacun. Celle d'Edouard n'étoit pas moins nombreuse. Mais ces deux formidables armées se séparerent sans en venir aux mains, soit que les deux Rois eussent horreur du sang qu'ils alloient répandre, soit qu'ils se craignissent également ; peut-être aussi que la superstition qui avoit alors tant d'empire sur les esprits, empêcha les François de livrer bataille aux Anglois. Il eût fallu la donner un vendredi, jour qu'ils regardoient comme malheureux pour leurs armes. De plus Robert, Roi de Sicile, qui passoit pour un grand astrologue, avoit fait courir dans l'armée Françoise des lettres par lesquelles il prédisoit à Philippe une déroute certaine toutes les fois qu'il attaqueroit les Anglois, lorsqu'ils seroient commandés par Edouard en personne. Le Roi de France n'écoutant que son courage & son ressen-

timent, eût passé sur ces considérations toujours méprisables pour l'homme qui pense, mais aussi toujours trop puissantes sur la multitude, si son Conseil ne lui eût représenté vivement les suites funestes que pouvoit entraîner après elle la perte de la bataille. En effet il risquoit sa Couronne, & Edouard n'exposoit point la sienne. Ce dernier pouvoit être battu sans perdre un pouce de ses possessions au-delà de la mer. Il n'auroit pas sans doute refusé le combat, si on le lui avoit présenté, mais il n'osa l'engager le premier, & Philippe cédant aux avis de la prudence, jugea à propos de ne pas tenter la fortune. Il congédia son armée le lendemain, & le Roi d'Angleterre rentra avec la sienne dans le Brabant; ce qui fit dire aux Seigneurs François, *qu'il conviendroit à Edouard faire moult de telles chevauchées avant qu'il eût conquis le Royaume de France.* Ce ne fut pas en effet sous le regne de Philippe-de-Valois que la France courut les plus grands risques, malgré les fréquentes incursions des Anglois dans nos Provinces, & malgré la malheureuse bataille de Crécy. J'ai rappellé dans la vie de Mauny, avec quel héroïsme les Calésiens défendirent leur ville. Cet exemple seul auroit dû apprendre à Edouard, qu'un Roi qui avoit de pareils Sujets étoit presque invincible, & qu'on ne soumet jamais à un nouveau joug des peuples dont les cœurs ne sont point aigris par le mécontente-

ment, ou flétris par la misere; or nous avons vu que du tems de Philippe VI, l'aisance régnoit dans tout le Royaume.

(5) *Salisbery.* (le Comte de) Il avoit accompagné Edouard III à Amiens en 1328, lorsque ce Prince s'y rendit pour faire à Philippe-de-Valois hommage des terres & comtés qu'il possédoit en France. Il ne fut pas un des moins ardents à remplir son vœu pour la cause du Roi d'Angleterre.

Le Comte de Salisbery portoit d'abord le nom de Guillaume de Montaigu. Ce fut à cause de ses hauts faits d'armes dans la guerre d'Ecosse, qu'Edouard le gratifia du Comté de Salisbery, dont il prit le nom. Il le maria aussi à Catherine, fille de Milord Granfton, originaire de Bourgogne, l'une des plus belles femmes de son siecle, & dont le Roi d'Angleterre devint amoureux peu de tems après, comme on l'a déjà remarqué.

Ce Seigneur fut fait prisonnier en 1339, avec le Comte de Suffolk dans une entreprise que Jacquemart d'Artevelle tenta contre les Habitans de Lille, qui tenoient pour le Roi de France. Ces deux illustres Guerriers furent envoyés à Philippe par la garnison de Lille, qui s'étoit saisie d'eux. On les enferma au Châtelet de Paris, où ils demeurerent jusqu'en 1341, que le Roi échangea le Comte de Salisbery contre le Comte de Moray, qui avoit été pris par les

Froiss. lib. 1. ch. 47 & 76.

les Anglois en Ecosse. Froissard ne dit point ce que devint le Comte de Suffolk.

(6) *Dont Godemar du Fay étoit depuis longtems le gardien.*

Godemar du Fay, Ecuyer du Tournesis, selon Froissard, & Gentilhomme de Bourgogne, selon le P. Daniel, étoit un Officier distingué, en qui Philippe de Valois avoit la plus grande confiance. Il s'en montra toujours digne jusqu'au moment de l'affaire de la *Blanche-Taque*, dont je parlerai plus bas. Lorsque les deux armées campées à *Vironfosse* se furent retirées; le Roi de France, qui prévoyoit les tentatives que les Alliés ne manqueroient pas de faire sur celles des villes de Flandre qui étoient de sa domination, envoya Godemar à Tournay, non-seulement pour garder cette Place, mais pour défendre aussi Lille & Douay, & en même-tems il le déclara souverain Capitaine & Régent de tout le pays des environs. Du Fay remplit avec gloire cette commission honorable, qui ne pouvoit être que la récompense d'une fidélité à toute épreuve, d'une intelligence & d'une bravoure reconnues. Jamais Edouard ne put entamer le pays qui fut confié à du Fay. Ce dernier fit même des courses dans le Hainault, où il alla prêter main forte aux troupes que Philippe y avoit envoyées pour châtier Jean de Beaumont. Après ces expéditions, il tomba plusieurs fois sur les Flamands,

& leur causa des dommages considérables, par les fréquents partis qu'il détachoit contre eux. Lorsque le Roi d'Angleterre forma le dessein d'assiéger Tournay, du Fay s'y enferma, le pourvut d'armes, de soldats & de vivres, & par sa longue & vigoureuse résistance, il donna le tems à Philippe de Valois de venir le secourir. Ce fut pendant le siege de cette place, que se conclut la Treve d'Arras, & du Fay eut l'honneur d'avoir sauvé Tournay. Après des preuves si éclatantes de zele & de courage, le Roi crut ne pouvoir agir plus sagement que de lui confier le passage important de la *Blanche-Taque;* c'étoit le seul endroit où l'armée d'Edouard pouvoit hasarder de traverser la Somme. En choisissant tout autre passage elle se seroit exposée au danger presque évident de se faire tailler en pieces. Du Fay arriva à ce gué assez-tôt, & avec beaucoup plus de monde qu'il n'en falloit pour le garder; il avoit avec lui plus de douze mille hommes bien disposés à faire leur devoir. Il les rangea en ordre de bataille sur le bord de la riviere; mais soit que sa bravoure l'abandonnât en cette occasion, soit qu'il eût pris des engagemens secrets avec l'ennemi, il ne se comporta pas comme on avoit lieu de l'attendre du Conservateur de Tournay. Après une assez foible résistance, il lâcha honteusement le pied, & à son exemple tous ses gens prirent la fuite. La perte de

ce poste fut de la plus funeste conséquence pour les François. Edouard se retrancha de l'autre côté de la Somme, y attendit Philippe & le défit complettement. Alors se vérifia malheureusement la prédiction du Roi de Sicile, qui avoit annoncé au Roi de France, qu'il seroit battu s'il attaquoit Edouard en personne. Philippe fut tellement irrité contre Godemar du Fay, qu'il avoit résolu de le faire pendre comme un traître. Mais Jean de Hainault appaisa la colere de ce Prince, en lui représentant que toute la fleur de la Noblesse Françoise même n'eût pas arrêté Edouard. *Froissard, premier vol. chap. 43, 45, 47, 52 & 127.*

(7) *Robert appelle ensuite le Comte d'Erby.* La Guyenne & la Gascogne furent les deux principaux théâtres où le Comte d'Erby signala sa valeur, comme on l'a vu dans la Vie de Mauny. Il étoit neveu du Comte de Lancastre *au tort-col*, & cousin du Roi d'Angleterre. Ce Monarque donna en 1343 un Tournoi à Vindsor, pour célébrer la Fête de Saint Georges. Quelques Seigneurs Gascons du parti des Anglois s'y rendirent, pour prier ce Prince d'envoyer de nouveaux renforts capables de garantir de l'attaque des François les Places de leur Province, qui appartenoient à la Couronne d'Angleterre, & qui étoient situées sur les frontieres de la Guyenne. Le Comte d'Erby fut chargé par Edouard

d'y mener une armée, ce qui fut exécuté avec la plus grande célérité. Le Comte débarqué en Guyenne ne se contenta pas de s'y tenir sur la défensive, il pénétra dans la Gascogne, & le nombre des Places qu'il y soumit, malgré tous les efforts du Comte de l'Isle, pour s'opposer à la rapidité de ses conquêtes, est incroyable. Mais le Général Anglois ne les garda pas longtems. Philippe de Valois y envoya, en 1345, le Duc de Normandie son fils, qui les reprit presque toutes, à l'exception d'Aiguillon, dont il fut obligé de lever le siege pour voler au secours de la Normandie, où Edouard avoit fait une descente avec une nombreuse armée. Le dessein de ce Prince avoit d'abord été de la conduire en Gascogne, pour empêcher la prise de la forte place d'Aiguillon, que les François pressoient vivement; mais les vents contraires ne lui permirent pas d'y aborder, & pour faire diversion, il se jeta sur la Normandie, par le conseil du perfide Geoffroy d'Harcourt, conseil qui ne fut que trop utile au Roi d'Angleterre.

C'est ici naturellement le lieu de parler de Geoffroy d'Harcourt, quoique sa révolte contre la France n'ait éclaté qu'en 1345; il eut trop de part à la guerre funeste qui fut la suite du Vœu du Héron, pour que je n'en fasse pas mention.

Geoffroy d'Harcourt, grand Baron de Normandie, Sire de Saint Sauveur-le-Vicomte, & de plusieurs autres Villes &

Seigneuries dans le Cottentin, tomba dans la diſgrace de Philippe de Valois; l'Hiſtoire ne dit pas pour quel ſujet. Quoiqu'il en ſoit il ſortit du Royaume, & ſe retira d'abord auprès le Duc de Brabant ſon couſin, qui tâcha en vain de le faire rentrer dans ſon devoir. Il paſſa enſuite en Angleterre, & à l'exemple de Robert d'Artois, il alla offrir ſes ſervices à Edouard. Ce fut lui, comme on vient de le dire, qui engagea ce Monarque à tomber ſur la Normandie. Edouard partagea ſon armée en trois corps; Geoffroy d'Harcourt eut le commandement d'une de ces trois diviſions. A la tête de cette troupe il ſe rendit maître de la ville de Caen, & s'avança enſuite preſque juſqu'aux portes de Paris, comme pour y braver ſon Souverain; il défit un parti d'Amienois qu'il rencontra, & ſe réunit à Edouard. Ce fut après ſa jonction que ſe donna la bataille de Crecy.

Son frere le Comte d'Harcourt, Gouverneur de Rouen, étoit dans l'armée de Philippe de Valois, & réparoit par ſa fidélité & par ſa bravoure, le crime de ce rebelle. Il effaça de ſon ſang la honte que ſon frere ſembloit s'efforcer d'attacher à un nom ſi digne d'ailleurs de paſſer avec gloire à la poſtérité. Ce brave Comte fut tué dans le combat. Il avoit été envoyé à Londres pour exiger d'Edouard l'hommage de la Guyenne, tel que le Roi de

France le desiroit ; il s'étoit trouvé au camp de Vironfosse, & au siege de Tournay, & avoit partout donné des preuves de son attachement à la France. Geoffroy d'Harcourt son frere continua à servir les ennemis de sa patrie, jusqu'en 1356, qu'il fut tué à la bataille de Coutances en Normandie.* Si l'on en croit la Chronique de Saint Denis, il quitta les Anglois après la bataille de Crecy, & par un généreux repentir, il vint se livrer à Philippe de Valois, & implorer sa clémence. » *En ce même an*, (1346) y est-il dit, *se présenta au Roi de France Monseigneur Geoffroy de Harcourt, Chevalier Normant, la touaille mise au col de ses propres mains, double, disant telles paroles : J'ai été traistre envers le Roi & le Royaulme, si en requiers miséricorde & paix ; laquelle miséricorde & paix le Roi lui ottroya de sa bénigne grace.* Mais ce récit est formellement démenti par celui de Froissard.

* Froissard, 1. vol. c. 172.

(8) *Nous y verrons ce terrible Louis, Comte de Flandre.*

Louis de Nevers, Comte de Flandre, eut le malheur d'être toute sa vie en guerre avec ses Sujets. Il implora contre eux le secours de Philippe de Valois. Ce Monarque remporta sur les rebelles une victoire complette à Cassel, & se rendit maître de cette Ville malgré la bravade qu'ils avoient faite, de mettre sur leurs rem-

parts la figure d'un coq, avec ces mots :

Qnand ce coq chanté aura,
Le Roi Cassel conquerrera.

Leur Capitaine, nommé Colin Dannequin, perdit la vie dans le combat. Ce châtiment les contint pendant quelque tems, mais ne les rendit pas plus affectionnés à leur Comte. Ce n'est point par la force des armes qu'on ramene des cœurs aliénés. Les Flamands se révolterent de nouveau, & trouverent un Chef plus redoutable que le premier, dans la personne de Jacquemart *Arteveile*, Brasseur de Biere. Edouard, le fier Edouard, ne rougit pas de faire alliance avec ce rebelle ; ce fut même de lui qu'il reçut le titre stérile de Roi de France, qu'il porta toujours depuis, & dont ses Successeurs sont encore de nos jours dans l'usage de de se décorer. Le Comte de Flandre eut besoin de toute la puissance de Philippe de Valois, pour ne point succomber, & mourut avant d'avoir réduit entiérement ses Sujets. Il fut tué à la bataille de Crecy, où il combattit vaillamment, & où il fit les plus grands efforts pour empêcher la déroute des François.

(9) *Et les porte devant le Comte de Suffort.*

Le Comte de Suffort, ou plutôt de Suffolck, étoit un des principaux Seigneurs de l'armée qu'Edouard conduisit

en France après qu'il eut été forcé de lever le siege de Cambrai. Il n'eut pas le tems d'accomplir le vœu téméraire qu'il avoit fait contre le Roi de Bohême. Il fut pris avec le Comte de Salisbery, par ceux des Flamands qui étoient restés fideles au Roi de France & à leur Comte. Voici quelle en fut l'occasion.

Philippe de Valois informé que les Flamands avoient fait hommage au Roi d'Angleterre, & poussé la félonie jusqu'à lui décerner le titre de *Roi de France*, employa d'abord la médiation du Pape auprès d'eux pour les faire revenir à leur devoir, & en même tems il leur fit faire les promesses les plus magnifiques; mais ils s'en moquerent. Clément VI les excommunia, & leur interdit tout Service Divin, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés sous l'obéissance qu'ils devoient à leur Prince. Cet anathême les effraya d'abord, mais Edouard, moins scrupuleux, les rassura, en leur mandant qu'il repasseroit bientôt la mer, & leur ameneroit des Prêtres tant qu'ils en voudroient pour leur chanter la Messe, *voulsist le Pape ou non*, dit Froissard; *car il estoit bien privilégié de ce faire.* Philippe voyant que les promesses & les menaces ne produisoient aucun effet sur les Flamands, reprit la voie des armes. Il les fit attaquer par les Habitans de Tournay, de Lille & de Douay. Ces Bourgeois bien armés font une excursion jusqu'aux portes de Courtray, & ra-

Froissard, 1. vol. c. 47.

menent chez eux un butin immense. Artevelle, qui faisoit sa résidence à Gand, instruit de cet acte d'hostilité, jure d'en tirer vengeance. Il assemble aussitôt une armée, & envoie prier les Comtes de Suffolck & de Salisbery de venir se joindre à lui avec leurs troupes. Les deux Comtes se mettent en marche, & ne connoissant pas les chemins, ils prennent pour leur servir de guide un certain Messire Vanflart de la Croix. Ceux de Lille ayant appris qu'un détachement Anglois devoit passer dans leur voisinage, sortent de leur Ville, se mettent en embuscade, & l'enlevent. Vanflart avoit prédit aux deux Comtes que cet accident leur arriveroit s'ils s'obstinoient à s'engager dans un défilé qu'ils voulurent absolument suivre pour arriver plutôt au rendez-vous. Il les exhorta à revenir sur leurs pas; voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur eux, il leur tint, suivant Froissart, ce langage: *Messeigneurs, vrai est que pour guide en ce voyage vous m'avez prins, & que tout cet hyver me suis tenu avec vous à Ypres, & de vous & de votre compaignie me loue grandement, mais s'il advient que ceux de Lille issent sur nous, n'ayez nulle fiance que je les doive attendre, mais me sauverai plutôt que je pourrai, car se j'étois prins par aucune adventure, ce seroit sur ma tête, que j'ai plus chere que votre compaignie.* Les deux Généraux Anglois rirent de cette naïveté, & continuerent leur route. Ils

ne marcherent pas longtems sans se voir en effet environnés par un corps de plus de quinze cents Lillois, auxquels, malgré leur belle défense, ils furent obligés de se rendre. Leur guide tint parole, il se sauva, & les laissa se tirer d'affaire comme ils pourroient. Les Lillois envoyerent leurs prisonniers à Philippe de Valois. Les deux Comtes Anglois furent mis dans les prisons du Châtelet, & on les échangea dans la suite contre des prisonniers François. Ainsi se vérifia, en partie pour le Comte de Suffolk, la menace que lui avoit faite Jean de Beaûmont; ce ne fut pas lui à la vérité qui l'exécuta, mais elle n'en eut pas moins son effet.

(10) *Il poursuivra par-tout le Roi de Bohême.*

Le Roi de Bohême, que le Comte de Suffolk se proposoit d'attaquer & de combattre corps à corps, se nommoit Jean, & étoit fils de l'Empereur Henri VII, qui mourut en 1313. Il disputa la Couronne Impériale à Louis de Baviere, qui l'emporta. Se sentant trop foible pour la lui enlever de vive force, il s'étoit retiré en France, dans le dessein d'y attendre le moment favorable pour faire valoir ses droits. Il fut toujours étroitement attaché à Philippe de Valois, & il l'aida de ses conseils & de son épée, dans toutes les occasions. Il avoit assisté à la cérémonie de l'hommage que le Roi

d'Angleterre vint rendre à Amiens au Monarque François. Il s'étoit aussi trouvé à la Cour des Pairs, lorsqu'ils s'assemblerent pour prononcer contre Robert d'Artois l'Arrêt qui le bannissoit du Royaume. Il avoit accompagné Philippe à Avignon, & s'y étoit croisé avec lui; cette démarche, quoiqu'elle n'eut pas de suite, ne nuisit point à ses affaires auprès du Saint Pere, qui prodigua les excommunications à Louis de Baviere; excommunications qui opérerent, en 1346, & la déposition de Louis, & l'élévation de Charles, fils du Roi de Bohême dont je parle, au Trône Impérial. Le Roi de Bohême avoit marié sa fille *Bonne* de Luxembourg à Jean, Duc de Normandie, fils de Philippe de Valois. Il étoit dans l'armée Françoise à *Vironfosse*; ce Prince avoit déjà accompagné auparavant le Roi de France à la fameuse bataille de *Cassel*, où il fit des prodiges de valeur. Enfin pour donner une derniere preuve d'attachement à Philippe, il voulut, tout vieux & tout aveugle qu'il étoit, combattre encore pour lui à la malheureuse journée de Crécy. *Vous êtes*, dit-il aux Seigneurs qui l'environnoient, *mes compaignons & amis à la journée d'hui, je vous requiers que vous me menez si avant, que je puisse férir un coup d'espée.* Ces braves Chevaliers, pour ne pas perdre ce Prince dans la mêlée, le mettent au milieu d'eux, & attachent même son cheval aux leurs. Ils le condui-

Froissard, 1. vol. c. 130.

sent si avant sur les Anglois, que non-seulement il *férit un coup d'espée, voire plus de quatre, & se combattit moult vigoureusement, & aussi firent ceux de sa compaignie, & si avant si bouterent, que tous y demourérent, & furent lendemain trouvés sur la place autour du Roi, & tous leurs chevaux liés ensemble.* Charles, fils du Roi de Bohême, se trouva aussi à cette bataille, & y reçut trois blessures, selon les Historiens étrangers; mais si l'on en croit Froissard, il se retira, *quand il vit que la chose alloit mal pour les François.* Rien ne peint mieux la bravoure chevaleresque que le trait du vieux Roi de Bohême, qu'on vient de rapporter.

(11) *Robert appelle l'intrépide Aventurier Fauquemont.*

Nos armées étoient jadis, comme aujourd'hui, composées d'une espece de cavalerie légere; mais cette cavalerie n'observoit aucune discipline. Ceux qui s'enrôloient dans cette milice étoient pour l'ordinaire des hommes sans ressources & accablés de dettes; un désespoir aveugle les précipitoit au milieu des combats. Ils se donnoient un chef sous lequel ils vivoient indépendants de toute autre puissance. En tems de guerre ils se vendoient aux Princes qui les payoient le mieux; aussi ne les ménageoit-on guère; dans les batailles, ils étoient toujours placés aux endroits les plus périlleux;

dans les marches ils alloient en avant, & battoient la campagne. Ces farouches guerriers répandoient par-tout la terreur & la désolation, par-tout ils portoient le fer & la flamme, & des traces de sang marquoient leur passage dans tous les lieux où ils dirigoient leur marche. En tems de paix ils vivoient de ce qu'ils enlèvoient aux gens de la campagne, dont ils étoient perpétuellement le fléau. Ils se répandoient tantôt dans une Province, & tantôt dans une autre. Ils étoient continuellement en armes, & s'honoroient du titre d'*Aventuriers*.

C'étoit à la tête de pareilles Troupes que se trouvoit le sire de Fauquemont. Le vœu horrible qu'il fit sur le Héron, prouve qu'il étoit digne de les commander. Philippe-de-Valois s'étoit servi de ce Partisan pour punir le Duc de Brabant, d'avoir donné retraite à Robert d'Artois. Fauquemont fit en effet essuyer à ce Duc des pertes considérables par ses brigandages Edouard qui sentoit de quelle ressource ces Aventuriers pouvoient lui être contre la France, se les attacha à force d'argent. Ils entrerent parfaitement dans ses vues.

Quoique Fauquemont ne possédât rien, ainsi qu'il le dit lui-même, & qu'il n'eut pour tout bien que la Troupe qu'il commandoit, il falloit cependant qu'il fût d'une famille distinguée, puisque Froissard le qualifie toujours de *Sire*, & qu'il traita en personne avec Edouard dans l'assemblée tenue à Malines en 1339; il paroît même qu'il y alloit de

pair avec les Princes de l'Empire. Il fut à la solde des Anglois jusqu'à la treve d'Arras, & s'étant joint au Comte de Hainault & à Jean de Beaumont, il porta avec eux le dégât dans la Thiérache & la Picardie. Il les aida à prendre la ville d'Aubenton, & à forcer le Duc de Normandie de lever le siege de Thun-l'Evêque. Mais depuis la treve d'Arras, conclue pendant le siege de Tournay, il n'est plus fait mention de cet Aventurier dans les Armées du Roi d'Angleterre. Il se retira, sans doute, de son service pour aller exercer son métier ailleurs. On trouve dans *Petit-Jean de Saintré, T. 2. p. 474.* un sire de Fauquemont, qui alla à une Croisade en Prusse. Ce fut apparemment le même dont nous parlons, qui, selon la superstition de ces tems-là, voulut expier par une guerre sainte tous les excès que sa valeur avoit à se reprocher. Il ne faisoit qu'y mettre le comble.

(12) *Tous les regards se tournerent sur l'oncle du noble Comte de Hainault, c'étoit Jean-de-Beaumont.*

Ce Seigneur étoit frere de Guillaume I. dit *Le Bon*, Comte de Hainault, qui mourut en 1337, dans le cours de ses négociations avec les Princes de l'Empire, en faveur d'Edouard. Jean-de-Hainault, désigné indifféremment par les Historiens sous les noms de *Jean*, ou de *Sire de Beaumont*, inspira à Guillaume II, son

neveu, Comte de Hainault & de Hollande, les mêmes sentimens que Guillaume-le-Bon son pere, avoit eus pour le Roi d'Angleterre. Jean-de-Beaumont étoit un des plus vaillants Chevaliers de son tems. Il débuta dans la carriere des armes par un trait de hardiesse, capable seul de l'immortaliser : ce fut de reconduire en Angleterre Isabelle, femme d'Edouard II, que les violences de Hue-le-Dépensier, Ministre & favori de ce Prince, avoient forcée d'en sortir, accompagnée du jeune Edouard son fils, & de quelques Seigneurs Anglois; cette Princesse infortunée n'avoit pas même trouvé auprès de Charles-le-Bel, son frere, l'appui qu'elle devoit naturellement en attendre. Après l'avoir gardée trois ans à sa Cour, Charles vouloit qu'elle retournât auprès du Roi son mari, sur la simple parole de ce Prince. Mais elle connoissoit trop l'acharnement de ses ennemis contre elle, & la foiblesse d'Edouard II, pour se remettre entre leurs mains sans autre assurance. Jean-de-Hainault, plus généreux que Charles-le-Bel, offrit de l'y reconduire à la tête d'une armée. Ce qu'il exécuta avec tant de bravoure & d'intelligence, qu'il mit le Roi & tous ses Favoris à la discrétion d'Isabelle. Elle fit déposer son mari, & couronner son fils Edouard III. Jean-de-Hainault repassa la mer après cette glorieuse expédition. Peu de tems après il revint en Angleterre pour secourir le jeune Monarque contre le Roi

d'Ecosse, qui lui avoit déclaré la guerre. Ce fut, sans doute, pour reconnoître tant & de si grands services, qu'Edouard voulut épouser la niece du Sire de Beaumont. Il n'est donc pas étonnant après cela de voir ce Seigneur se dévouer entierement au Roi d'Angleterre, & protester, en faisant son serment sur le Héron, d'être toujours le premier à attaquer ses ennemis. Quel que fût son attachement pour Edouard, il paroît cependant qu'il se seroit volontiers racommodé avec Philippe-de-Valois, dont il avoit encouru la disgrace, peut-être pour avoir fait la guerre au Roi d'Ecosse, allié de la France, peut-être aussi pour avoir été trop favorable à Robert d'Artois. Quoi qu'il en soit, il ne fut que trop fidele à son vœu. Il étoit en effet du premier corps de bataille à l'armée du Roi d'Angleterre, campée à Vironfosse, tandis que le Comte de Hainault servoit dans l'armée Françoise; ainsi on auroit vu l'oncle combattre contre le neveu, si l'action se fût engagée. Depuis cette époque Guillaume entra tout à fait dans le parti d'Edouard, & Jean-de-Beaumont, son oncle, le seconda avec beaucoup de chaleur dans toutes ses expéditions contre la France. Jean-de-Hainault demeura attaché à l'Angleterre jusqu'à la mort de son neveu, qui fut tué dans la guerre contre les Frisons. Philippe-de-Valois chercha alors à le détacher des Anglois. Il connoissoit sa valeur & le prix

de ſes talens militaires. Il n'auroit pas dû, s'il eut été plus politique, différer ſi long-tems à enlever à ſon ennemi un homme de ce mérite ; mais quelquefois la France n'achete les Héros qu'après qu'ils lui ont fait tout le mal qu'ils ont pu, & lorſqu'ils ne ſont preſque plus en état de lui être utiles. Philippe offrit à Jean-de-Beaumont des avantages beaucoup plus conſidérables que ceux que lui faiſoit Edouard. Il les accepta en 1345. Son bras affoibli par l'âge & par les travaux, n'étoit plus guère capable de ſe ſignaler dans les combats ; auſſi le Roi ne l'attira-t-il auprès de lui que pour profiter de ſes conſeils. Jean-de-Beaumont donna encore des preuves de ſon ancienne bravoure à *Blanche-Taque*, où il tomba ſur les Anglois qui paſſoient la Somme en cet endroit, & en prit, ou en tua un grand nombre. Il ſe trouva auſſi à la bataille de Crécy, & combattit toujours à côté de Philippe-de-Valois, qu'il n'abandonna point pendant toute l'action. Ce Prince ayant eu ſon cheval tué ſous lui, Jean-de-Beaumont lui donna le ſien, & continua de combattre vaillamment tant qu'il y eut eſpérance de rétablir les affaires ; mais voyant la déroute des François inévitable, & ce Monarque qui n'avoit plus qu'une quarantaine de Chevaliers autour de ſa perſonne, en danger d'être pris, il lui conſeilla de ſe retirer. *Sire*, lui dit-il, *retrayez-vous, ne vous perdez mie ſi ſimple-*

ment, si vous avez perdu à cette fois, vous recouvrerez à une autre. Aussitôt il prend le cheval du Roi par la bride & l'entraîne hors du combat. Ainsi on peut dire que si la valeur de Jean-de-Beaumont fut dans un tems funeste à la France, la prudence de ce Héros la sauva dans une autre. *Voy. Froissard, prem. vol. chap.* 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 29, 33, 39, 42, 45, 46, 50, 107, 108, 127, 130.

Comme Jean III, Duc de Brabant, a joué aussi un grand rôle dans cette guerre, je crois qu'il convient de le faire connoître en peu de mots.

Jean III, Duc de Brabant, succéda à son pere, Jean II, en 1312. Il n'avoit que seize ans. Il y eut pendant sa minorité, dans ses Etats, des soulevemens, à la faveur desquels plusieurs Villes étendirent leur liberté & leurs privileges. Robert d'Artois s'étant réfugié auprès de ce Seigneur, qui étoit son cousin, en fut très-bien accueilli. Cette conduite du Duc de Brabant envers le Comte d'Artois, déplut fort à Philippe-de-Valois, qui, pour s'en venger, suscita contre lui le Roi de Bohême, Jean-de-Luxembourg, & plusieurs autres Princes. Le Duc de Brabant ne fut point allarmé des menaces de ses ennemis. Il fit toujours devant eux si bonne contenance, que jamais ils n'oserent en venir aux mains avec lui. Philippe ne put s'empêcher d'admirer sa bravoure & sa

fermeté. Il le fit venir à Compiegne, & voulut le reconcilier avec ceux qu'il avoit engagés à lui déclarer la guerre ; & même il conclut avec lui un traité particulier. Cette reconciliation ne fut pas de longue durée. Le Duc de Brabant se ligua peu de-tems après avec Edouard. Il se laissa engager dans cette ligue par les sollicitations du Comte de Hainault & de Jean son frere, qui avoient eux-mêmes embrassé la cause du Roi d'Angleterre. » Mais politique aussi habile que guerrier » courageux, le Duc de Brabant amusa » longtems les envoyés du Roi d'Angle- » terre avant de se décider. Son cœur » penchoit pour Edouard, mais son hon- » neur & son intérêt le retenoient dans » le parti de Philippe. Il avoit tout à » craindre du ressentiment de ce Prince, » en violant la foi qu'il venoit de lui » jurer. D'un autre côté toutes les forces » d'Edouard & des Princes ses Alliés, » étoient déjà rassemblées sur les fron- » tieres de ses Etats ; on pouvoit les en- » vahir avant que la France eût le tems » de lui prêter main-forte. On n'attendoit » plus que sa déclaration pour agir. Il la » donna en feignant de céder à la nécessité. » Il envoyoit messages sur messages à la » Cour de France, pour la rassurer sur » sa conduite avec le Roi d'Angleterre ; » enfin il y fit demeurer le Seigneur de » *Travehen*, comme un ôtage & un garant » de sa bonne foi ». Ce Seigneur employa

Voy. *Art de Vérifier les Dates.*

toutes les ressources de son éloquence pour tâcher d'excuser son Maître, mais il ne convainquit personne. Le Duc de Brabant démentoit par ses actions les discours de son Ministre, qui en mourut de dépit. En effet le Duc alla se joindre à l'Armée Anglo-Impériale qui faisoit le siége de Cambray; il commandoit le second corps de bataille à l'Armée d'Edouard à Vironfosse; il fut au siége de Tournay. En un mot il servit les Anglois comme leur Allié le plus fidele.

Ce Prince mourut le 5 Décembre de l'année 1355, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son corps fut porté à l'Abbaye de Villiers.

(13) *Il s'approcha de la Reine d'Angleterre.* C'étoit Philippe, fille de Guillaume-le-Bon, Comte de Hainault, & de Jeanne-de-Valois, sœur du Roi de France. Si on jugeoit du caractere de cette Princesse par les expressions dont elle se servit en faisant son vœu sur le Héron, on ne pourroit s'empêcher de la regarder comme une femme cruelle & barbare. Mais quand on considere quel étoit l'esprit de l'ancienne Chevalerie, & l'espece de fanatisme qu'il inspiroit à tous ceux qui s'y livroient, on est disposé à penser d'elle plus favorablement. Ces expressions ne furent peut-être que l'effet du trouble dont son ame étoit violemment agitée, en voyant la malheureuse nécessité

où l'on mettoit son mari de prendre les armes contre un oncle qu'elle ne pouvoit ni ne devoit haïr. Peut-être aussi lui furent-elles dictées par la politique, afin d'éloigner d'elle les soupçons que sa qualité de niece du Roi de France auroient pu faire naître. Elle avoit certainement l'ame sensible ; les représentations vives & touchantes qu'elle fit au Roi Edouard, son mari, en faveur des Citoyens de Calais qui s'étoient généreusement dévoués à la mort pour sauver leurs compatriotes, en est une preuve éclatante.

Quoiqu'il en soit, elle passa en effet la mer & se rendit en Flandre avant que l'année 1338 fût révolue. Edouard l'y avoit précédée, & il venoit de terminer heureusement ses négociations avec les Princes de l'Empire, quand elle arriva. Elle établit d'abord sa Cour à Louvain, puis à Anvers, où elle accoucha de l'enfant sur lequel elle avoit osé faire ces imprécations dont il est parlé dans le *Vœu du Héron*.

Cette Princesse doit être mise au rang des Reines qui ont honoré davantage le Trône d'Angleterre; elle eut non-seulement les vertus propres à son sexe, mais encore ces qualités brillantes qui excitent l'admiration, & que la renommée se plaît à célébrer. On se rappelle qu'elle soutint avec gloire la guerre en Ecosse, & qu'elle déploya dans cette expédition tous les talens du Capitaine le plus expérimenté au métier des armes.

Presque toujours dans les camps, cette Reine goûta peu ces agrémens, ces douceurs de la vie, qui sont l'appanage ordinaire des épouses des Rois. Souvent elle partagea avec son mari les travaux & les dangers de la guerre, & rarement put elle partager avec lui la joie de ses triomphes, ou du moins cette joie ne dût jamais être bien pure pour elle, puisque les succès de son mari faisoient le malheur de son oncle. L'attachement d'Edouard pour la belle Comtesse de Salisbery, ses assiduités auprès de cet objet de ses complaisances, durent verser dans son cœur beaucoup d'amertume, & répandre la tristesse sur ses derniers jours. Cependant il paroît que le Roi son époux la traita toujours avec des égards. Il lui avoit donné souvent des marques de sa tendresse; douze enfans dont il la rendit mere, en furent la preuve & le fruit. On assure même qu'il la regretta beaucoup lorsqu'elle mourut. La mort de cette Princesse arriva le 16 Août 1369.

Nous avons cru qu'en faveur des amateurs du vieux langage, il étoit convenable d'ajouter aux Notes qu'on vient de lire, le texte du Poëme du Vœu du Héron. Cette piece est conservée en manuscrit dans la Bibliotheque de Berne, N°. 323, entre la Chronique de Guillaume de Nangis & la Chronique de Flandre; je dois à M. Sinner, Bibliothécaire de Berne, la connoissance & la communication de ce monument de l'ancienne Chevalerie. Pour en faciliter l'intelligence j'ai rendu en François plus moderne les mots qui m'ont paru pouvoir embarrasser quelquefois le Lecteur.

TEXTE DU POEME

DU VŒU DU HÉRON.

Ens el mois de setembre, qu'estés va à declin;
Que cil oisillon gay ont perdu lou latin [1],
Et si sekent [2] les vignes, & meurent [3] li rosin,
Et despoillent li arbre, & cœuvrent li chemin;
L'an M. CCC. XXXVIII; ainsi le vous affi,
Fu Edouars à Londres, en son Palais marbrin;
Avecques lui seoient Duc, Conte, & Palasin,
Et Dames, & Pucheles, & maint autre mechin [4],

[1] Leur langage, jargon. | [2] Sechent. | [3] Murrissent. | [4] Jeunes gens.

Edouart, Loeys [1] l'apelent si voisin;
Li Rois seoit à table, sans penser mal engin;
En pensées d'amours, tenant le chef enclin;
Du gentil Roi de Franche s'apeloit il cousin,
Et le tint en chiertée [2], com son loiel voisin:
Envers li ne pensoit bataille, ne hustin [3];
Mais quant fortune tourne, ensi com je devin [4],
Tost moevent ces paroles dont il aist grant venin:
Ensi en avint-il, en che propre termin,
Par un gentil vassal, qui étoit de grant lin [5]:
Robers d'Artois ot non, ce dient Palasin:
Chie [6] comencha la guerre, & l'orible hustin,
Dont meint bon Chevalier fu jeté mort souvin [7],
Mainte Dame en fu vesve, & main povre orfelin,
Et maint bon maronier acourchiet son termin [8],
Et mainte preude femme mise à divers destin,
Et tante belle Eglise fu arse, & mise à fin;
Et encore sera, se Jhesus n'i met fin.
Signour, à ichel temps de coy je vous devis,
Quant li airs se resfroide, apprès le douch tamps prin [9],
Et nature esvoisie [10] dekiet [11] de ses delis [12],
Et chil bos [13] se deffoeillent, & prés son deffloris;
Fu Edouars à Londres, avec lui ses marchis;
Mout y ot asanlé [14] de gens de son pays,

---

[1] Roi de France. | [2] Amitié. | [3] Débat, démêlé. | [4] Je pense, j'imagine. | [5] Lignage. | [6] Celui là. | [7] Renversé. | [8] Abrégea sa vie. | [9] Printems. | [10] Joyeuse. | [11] Déchoit. | [12] Plaisirs | [13] Bois. | [14] Assemblée.

La

La fu Robers d'Artois, un hons de moult grand pris:
Bannis estoit de Franche, le nobile pays,
Escachiés [1] de la terre Roi Philippe, o le cler vis [2];
Et n'osoit demourer de cha mer, ou païs,
N'en Flandres, n'en Namur, n'en Auvergne autressi,
Et li falirent tout, & parens, & amis,
Pour l'amour du bon Roy qui tenoit saint Denis [3];
Fors le Roi d'Engleterre, dont bien fu recoeillis;
Chieux [4] le prinst à tenser [5] contre ses anemis:
Moult le tint en chierté, qu'il estoit ses amis,
Extrait de son lignage, de per les fleurs de lis:
Che jour, estoit à Londres, quens Robers li marchis,
Et d'aler en gibier envie l'ot souspris,
Pour ce qu'il li souvint du tres gentil païs
De Franche l'alosée [6], dont il estoit ravis [7],
Che jour, ala voler par camps, & par larris [8],
Un petit faucon porte, qui de lui fu nourris:
Un faucon muskadin [9], l'apellent ou païs,
Tant vola par riviere qu'il a un heron prins:
Si tôt com il le prinst, si li rougi li vis,
Et dist qu'il le donra Edouart Loeys,
S'en fera faire veus à chiaux de son païs:
A Londres s'en repaire, avec lui ses soubgis,
En la quisine [10] entra, là fu li hairons mis,
Et la fu il moult bien, & plumés & farsis,
Et si fu quis en rost [11], ensi com si devis.

---

[1] Chassé. | [2] Visage. | [3] La France. | [4] Celui-ci. | [5] Défendre, protéger. | [6] Louée. | [7] Privé, banni. | [8] friches, landes. | [9] Emouchet. | [10] Cuisine. | [11] Cuit.

Entre deux plats d'argent fu li hairons assis;
Deux maiſtres de viele a quens Robers ſaiſis;
Avoec un Quiſtreneus [1], acordant par devis [2];
Deux puchelles apele, filles de deux Marchis;
Le hairon aporterent ens ou palais vautis [3]:
Les deux puchelles cantent auſſi com par devis [4],
Et chil Robers s'eſcrie hautement, a haut cris,
Voidiés les rens [5], voidiés, mauvaiſe gens falis,
Laiſſiés paſſer les preus cui amours ont ſouſprins:
Vechi viande as preux, à chiaux qui ſont ſoubgis
As Dames amoureuſes, qui tant ont cler le vis.
Seigneur, j'ai un hairon que mes faucons a prins,
Et chi ne doit mangier nuls coüars, ce m'eſt vis;
Fors li preu amoureus, qui d'amours ſont garnis;
Le plus coüart oyſel ay prinſt, ce m'eſt avis,
Qui ſoit de tous les autres, de che ſoit cheſcuns fis;
Car li hairons eſt tels, de nature, toudis [6],
Si toſt qu'il voit ſon umbre, il eſt tous eſtordis:
Tant fort s'eſcrie, & brait, com s'il fut à mort mis,
A li dovent vouuer les gens de ceſt païs,
Et puis que coüers eſt, je dis à mon avis,
C'au plus coüart qui ſoit, ne qui oncques fuſt vis;
Donrrai le hairon; ch'eſt Edouart Loeis:
Deshiretés de Franche le nobile païs,
Qu'il en eſtoit drois hoirs; mes cuers li eſt falis;
Et, por ſa laſquethé [7] en morra deſſaiſis:
S'en dois bien au hairon voer le ſien avis [8].

[1] Joueur de guitarre. | [2] A ſouhait. | [3] Voûté. | [4] Accord. | [5] Ouvrez les rangs. | [6] Toujours. | [7] Lâcheté, | [8] Penſée.

Et quant li Roys l'entent, tous li rousi [1] li vis,
D'ire, & de mal talent, li est li coers frémis,
Et dist, puisque coüars est par devant moi mis,
Drois est que mieux en vaille, j'en dirai mon avis.
Et s'en verrai le fait, se longuement je vis,
Ou je moray en painne de mon veu acomplir.
Car je veu & prometh à Dieu de Paradis,
Et à sa douche mere, de qui il fu nourris,
Que, ains que chix [2] ans soit passés, ne acomplis,
Que je deffierai le Roy de Saint Denys [3],
Et passerai la mer, avec moi mes subgis;
Et droit permi Heinau, passerai Cambresis,
Et dedans Vermendois logerai, par devis [4],
Et se ert li fus [5] boutés par trestout le païs,
Et la atenderay mes morteus anemis,
Ch'est Philype de Valois qui porte fleur de lis,
Un mois trestout entier, tant qu'il soit acomplis:
Et s'il vient contre moi, avec lui ses subgis,
A lui me combaterai; de chés [6] soit il tous fis
Se seulement n'avoie que un home contre dix:
Me cuide il dont tolir, me terre, & mon païs?
Se je li fis hommage, dequoy je fuis souspris,
J'estoie jovene d'ans, se ne vaut deux espis.
Je le jur, come Rois, Saint Jorge, & Saint Denis,
Que, puis le temps Ector, Acilles, ne Paris,
Ne le Roi Alexandre, qui conquist maint païs,

---

[1] Rougit. | [2] Six. | [3] Le Roi de France. | [4] Choix. | [5] Feu. | [6] Cela.

Ne fist [1] tel treu [2] en Franche, Damoisiaux, ne Marchis,
Que je le pense à faire, ains l'an XLVI [3],
S'en contre moi ne vient, avec lui ses subgis;
Mes à li je renonche sois en cherteins [4], & fis;
Car je le guerreray, & en fais, & en dis:
Avecque mon serment, ay je che veu pourprins [5];
Et quant Robert l'entent s'en a jeté un ris,
Et dist, tout en basset, or ai-je men avis [6];
Quant, par ichel hairon, que aujourdevoi ay prins,
Commenchera grant guerre, selonc le mien avis,
Je dois bien avoir joie, par Dieu de Paradis,
Car à tort du boin Roi fuis sevrés, & partis,
Et banis fui de Franche, le nobile païs,
Et desevrés, à doel, de tous mes boins amis;
Et s'estoit mes serouges [7]; & s'a ma femme prins;
Ma fille, & mes enfans, & en sa prison mis;
Mes, par la foi que je doy à filles, & à fix,
Ains que muire de mort, si plaist à Jhesu-Crist,
Me logeray en Franche, car jou i ai des amis;
De l'eitracion [8] fui Monseigneur Saint Loys,
Et la vesrai-je Philipe qui crie Saint Denys
Monjoie, au Roi de Franche, qui est fors poestis
Du tamps qu'i fu Regens de Franche, & recessis [9];
De son privé Conseil fu; de che soiés tous fis;

---

[1] Imposer. | [2] Tribut, rançon. | [3] 1346. | [4] Certain & assuré. | [5] Entrepris, embrassé. | [6] Vœu, desir, intention. | [7] Beau-frere. | [8] Race, extraction. | [9] Saisi.

Loiaument, en tous tamps, le consillay toudis,
Dont mauvais guerredon m'en a été meris [1],
Mes, par icheli Dieu qui en la crois fu mis,
Et ferus de la lanche du Chevalier Longis,
Je m'en irai en Franche, n'en suis mie esbahis [2];
Et si me combaterai, ains que soie partis :
Or, aviegne qu'aviegne, si l'ai ensi emprins.
Se je vis longuement mes veux est acomplis.
Quant chil Robert d'Artois, ot voé son talent,
Les deux plas a reprins, qui tout furent d'argent,
Et le hairon dedens, dont au Roy fist present;
Et li dois [3] Menestrel vielent douchement,
Avoec le Guistreneu s'acordent ingaument [4],
Et les les deux Pucheles contoient [5] douchement;
Je vois à la vredure, car amours le m'aprent.
La peusiés veoir moult esvoisiement [6]
De gieu, & de solas grant esbaudissement.
Qui puis se di [7] tourna a grant encombrement [8],
Et encore sera, se Dieux pité n'en prent.
Et chil Robert d'Artois n'i fist arestement;
La table tressali [9] tost, & apartement:
Au Conte Salebrin ala premierement,
Qui fist [10] dalès [11] sa mie, ou grant amours apent [12],

---

[1] Rendu, payé. | [2] Effrayé. | [3] Deux. | [4] Egalement. | [5] Chantoient. | [6] Joyeusement ou joie. | [7] Depuis ce jour. | [8] Adversité. | [9] Traversa. | [10] Assis. | [11] Auprès. | [12] Convient, appartient.

Qui fu gente, & courtoise, de biau contenement [1],
Fille au Conte d'Erbi, qui l'amoit loïalement:
Et Robers li a dist: moult gracieusement,
Biaux sire, vous qui estes plains de grant hardement,
El nom de Jhesu-Crist, à qui li mondes apent [2],
Voués a no hairon le droit devouement [3],
Sans faire nul délay, je vous prie humblement.
Et chieux [4] li repondis; & pour coy? Ne comment?
Porroie aventurer men cors si hautement?
Que peusse akiever nul veu parfaitement;
Car je sers la puchelle qui soit au fermament [5];
Selonc che que j'ay [6], & amours le m'aprent,
Se le Virge Marie estoit chi en present,
Osté [7] la Deité de li tant seulement,
Je ne saroie faire des deux deseinrement [8];
D'amours li ay requis, mais elle se deffent;
Mais gracieux espoirs me donne entendement,
Qu'encore aray merchi, se je vis longuement:
Si pri a la pucelle, de ceur devotement,
Qu'elle me preste un doit de se main seulement,
Et methe sur mon œil destre parfaitement.
Par foy, dist la Pucelle, moult feroit laskement [9]
Dame qui son amant rekiert parfaitement
La forche de son cors avoir entierement,

---

[1] Maintien, contenance. | [2] Dépend ou appartient. | [3] Vœu. | [4] Celui-ci. | [5] La plus belle. | [6] Je sai. | [7] Excepté. | [8] Séparation, distinction. | [9] Lâchement.

Se d'un doit a toukier faisoit refusement,
Et l'en presteray deux, ainsi l'ai en couvent [1].
Les deux dois, sur l'œil destre, li mist isnelement [2]
Et se li a clos l'œil, & fremé [3] fermement.
Et chix [4] a demandé moult gracieusement:
Bele, est-il bien clos? Oyl certainement.
A dont dist, de le bouche, du ceur le pensement;
Et je veu, & prometh à Dieu omnipotent,
Et à sa douche mere, que de beauté resplent [5],
Qu'il n'est jamais ouvers, pour ore [6], ne pour vent,
Pour mal, ne pour marrire, ne pour encombrement [7],
Si seray dedans Franche, ou il a bonne gent,
Et si arai le fu [8] bouté entierement,
Et serai combatus à grand efforchement,
Contre les gens Philype, qui tant a hardement;
Se ne sui en bataille prins, par boin ensient [9],
Ederai a acomplir son talent [10]:
Or aviegne qu'aviegne, car il n'est autrement.
A donc osta son doit la Puchelle au cors gent,
Et li iex [11] clos demeure, si ques virent le gent;
Et quand Robert l'entent, moult de joie l'enprent.
Quant li quens Salebrin ot voué son avis [12],
Et demoura l'œil clos en la guerre toudis.

---

[1] Je le promets. | [2] Promptement. | [3] Fermé. | [4] Celui-ci. | [5] Brille. | [6] Tems, heure. [7] Empêchement. | [8] Feu. | [9] A bon escient, savoir ou certitude. | [10] Edouard aiderai. | [11] Œil. | [12] Souhait ou dessin.

Li bers [1] Robers d'Artois ne s'est mie alentis [2],
La Puchelle apella fille au Conte d'Erbi :
Damoiselle, dit-il, ou non de Jhesu-Crist,
Car voés au hairon le droit [3] de chest païs.
Sire, dist la Puchelle, tout a vostre devis [4],
Car je veu, & prometh à Dieu de Paradis,
Que je n'arai mari pour homme qui soit vis,
Pour Duc, Conte, ne Princhedomaine, ne Marchis,
Devant que chieux Vassal aura tous acomplis
Le veu que, pour m'amour, a si haut entreprins;
Et quant il revenra, s'il en escape vis,
Le mein cors [5] li otroie, de bon coer a toudis [6].
Quant li Vassaux l'entent, li coers li est sousprins;
Si en fu en son ceur plus liés [7], & plus hardis.
Quant la gentix Pucelle ot faite sa pensée,
De sen ami servir, car ensi li agrée,
Li quens Robers d'Artois ni a fait demourée;
Les plats d'argent reprent, li porteres [8] li agrée,
Car ferment se penoit en coer, & en pensée
De dire tel parole dont Franche fut grevée;
Pour che qu'il ot perdu la nobile contrée,
Le païs agensi [9], dont fort li desagrée [10];
A Wautier de Mauny a dite sa pensée;
Sire, ce dist Robert, s'il vous plaist & agrée,

---

[1] Brave. | [2] Retardé. | [3] Le bon droit qu'avoit l'Anglois sur la Couronne de France. | [4] Plaisir, volonté. | [5] Ma personne. | [6] Toujours. | [7] Plus guai. | [8] Les porte. | [9] Paré, joly. | [10] Déplait.

Voués à no hairon vo plaisanche honnorée.
Et Wautiers respondi m'i a mestier chelée [1],
Ne say faire voauche [2] qui puist estre akievée [3];
Mais pour chou que chi voi une gent honorée,
Me vaurai esprouver que mes honneurs soit gardée;
Car je veu, & prometh à la Vierge honnorée,
Qui porta cheli Dieu qui fist chil [4] & rousée [5],
Qu'en une bonne Ville, qui est de tours fremée,
Et de palus enclose, de tours avironnée,
Godemars du Fay l'a longuement gardée;
Mais, par le serement dont j'ai fait le vouée [6],
Gi bouterai le fu ens une matinée,
Et sera de par moi celle Ville gastée,
Et ochise la gent gisant geule bée,
Et si m'en partirai, en ichelle journée,
Toussains, & tous haitiés que ma char n'est navrée,
Ne ma gent, qu'avec moy est par dedans entré:
Or me doinst Dieux pooir d'acomplir ma pensée.
Et quant Robert l'entent, moult forment li agrée,
Et dist fors [7] est la cose, s'ensi estoit passée;
Mains preudons en morra, ains ke soit akievée.
Quant Wautiers de Magny ot le sien veu voué,
Robers cheli d'Artois, dont j'ai devant parlé,
A reprins les deux plas, si les a relevés,
Et les trois Menestreurs ont leurs cordes tiré,
Et les deux Pucelles ont en haut escrié;

---

[1] Silence. | [2] Vœu. | [3] Achevée. | [4] Ciel. [5] Rosée. | [6] Vœu. | [7] Difficile.

Loyaux amours nous mainent, qui nous ont encanté.
Le preu Conte d'Erby a li Quens [1] apelé,
Et li proie pour Dieu, & pour la Trinité,
Que il veue au hairon son voloir, & son gré:
Et li Quens respondi, par grant humilité;
Robert, je le ferai à votre volenté;
Et je veue, & prometh, & si iert akievé,
Que, se li Rois Engles nous a de-là mené,
En la terre de Franche, dont on a tant parlé,
Que encontre un fort Conte, que on a tant redouté,
Ch'est Loeys de Flandres, ainsi l'ont apellé
Le mainie Philype de Valois le menbré
Qui se fait Roi de Franche, mes c'est contre le gré
Le bon Roi Edouart, qui tant a de fierté:
Si m'aït sains Thomas, j'ai en mon ceur voué,
Tant cherqueray le Conte, que je l'arai trouvé.
Demanderay lui jouste, s'il a le ceur osé,
Et s'il ne vient à mi, par très grant poesté,
Par le foy que je doy Edouart le menbré,
Que si très près de lui aray le fu bouté,
Que bien sera par lui veu, & esgardé.
Or aveigne qu'aviègne, je l'ai ensi voué.
Et quant Robert l'entent, forment [2] li vint à gré,
Et dist, si faite guerre me feroit amisté;
Encore venra li termes, se Dieux l'a destiné,
Que mi enfans seront de prison delivré,

---

[1] Conte. [2] Fortement.

Et si porai bien nuire chiaux qui tant m'ont grevé.
Quant chiex Robert d'Artois ot dit chou qu'il pensa,
Les deux plas a reprins, & si les releva;
Au Comte de Souffort s'en vint, & dit li a:
Biaux sires, vous qui estes des Engles per-delà,
Voés à no hairon, & Diex vous aidera:
Et li Quens respondi, ne vous en faurai ja,
Car je veu & prometh, & mes cors [1] le tenra
Que, si li Rois Engles nous amene de là,
En la terre de Franche, ou maint Chevalier a,
Que chertes le mien cors a toujours cachera [2]
Le fils d'un Empereur, ou moult de bonté a,
Ch'est le Roi de Behaigne, ne sai s'il i verra [3],
Mes se mon cors l'encontre, par Dieu ja n'i faura
Qu'il n'ait bataille à mi; mon cors desiré là,
Ou de glaive [4], ou d'espée, si qu'il le sentira;
Si que il proprement à terre versera,
Et s'arai son keval, ne sais s'il me donra [5].
Or aviegne qu'aviegne, tout ainsi en fera.
Quant Jehans l'entendit, chil qui Biaumont garda,
Par grant ire de ceur, moult fort en souspira;
Et sachiés de certain que forment l'en pesa,
Et dist outrageux veus vostre coer voué a;
Car jou qui suis parens au bon Roy qui tant a
Conkis en grant noblesse, & encore fera,

---

[1] Ma personne, moi. | [2] Cherchera, chassera. [3] Viendra. | [4] Lance. | [5] Donnera.

S'il me het, & je l'aime, & il est par-delà,
Ne li faurai [1] je mie, quent li besoins sera,
Que par icel Seigneur qui le monde estora,
Qui nasqui de la Virge, quent l'estole leva,
Je vous renderai prins, ne vous en faurai ja:
Li fors Roys de Behaigne en prison vous tenra
Qui qu'en poist, ne qui non, autrement n'en ira.
Dist li Quens de Souffort, or soit sans courouchier,
Amours, & hardemens, & li grant desirier
Que nous avons de Franche la terre calengier [2]
Nous en fait le grand fais enprendre, & en kerkier [3];
Chil amant par amours se doivent efforchier,
Car qui par amours aimme, il se doit avanchier;
En parole, ou en fait, on se doit efforchier;
Chescuns le fera bien, s'il vient à l'aprochier;
Mais li plus fort sera du retourner arrier.
Li Quens Robert d'Artois ne si vault atergier,
Il fait les Menestreux de viele efforchier [4],
Et ces Dames danser, pour le proie [5] essauchier.
Les deux plas a reprins, & le hairon arier [6].
Jehan de Faukemont enprent à arrainnier [7];
Li bers [8] Robers d'Artois, ni vaut plus arester;
Jean de Faukemont enprent [9] à apeler;
Et vous, sire, qu'en guerre vous faites si douter,
Or voués au hairon le droit d'aventurer [10]:

---

[1] Manquerai. | [2] Disputer, demander. | [3] Chercher. | [4] Renforcer, augmenter de son. | [5] Prise. | [6] Derechef. | [7] Parler, interpeller, adresser la parole. | [8] Brave. | [9] Entreprend, commence. | [10] Risquer, hasarder, chercher les aventures.

Et chil a répondu, je ne dois m'en messer
De vêu de promesse; car je n'ai que donner;
Car je suis povres hons, si ne m'en voel messer;
Mais, pour l'amour de vous, & pour mes honneurs garder,
Je veu, & ji prometh, & se voel affier,
Que, se li Rois Englois passoit delà la mer,
Et permi Cambresis voloit en Franche entrer,
Que j'iroie le fer par devant li bouter,
Et si n'espargneroie, ne moustier, ne autel,
Femme grosse, n'enfant que je peusse trouver,
Ne parent, ne amis, tant me peust-il amer,
Pour tant que il vausist Roy Edouart grever;
Por son veu acomplir, vorray mon cors pener.
Or aviegne qu'aviegne, ji voel aventurer.
Et dist li uns à l'autre, tes hons fait à amer
Qui l'onneur son Seigneur voelt croistre, & amonter.
Li Quens Robers d'Artois ne va plus atargant,
Les plas d'argent reprent, qui sont fort & pesant,
Et les deux Pucelles s'aloient escriant:
Loyaus amours nous mainent, qui nous vont encanter.
Robers a apellé un Chevalier vaillant,
Che fu Jehan de Biaumont, un Prinche conquerant,
Oncles au gentil Conte de Henau le poissant:
Lors li a dit Robert moult gracieusement:
Voués au hairon, sire, je vous envois priant.
Dist Jehan de Biaumont, sire, a votre talent;
Mes de tant de paroles me vois moult merveillant,

Vantise ne vaut nient qui n'a achiévement [1] :
Quant nous sommes en tavernes, de ches fors vins boevant,
Et ches Dames de lés [2] qui nous vont regardant,
A ches gorgues polies, ches colieres [3] tirant,
Chil œil vair, resplendissant de beauté, souriant,
Nature nous semont d'avoir ceur desirant,
De contendre, à le fin de merchi atendant;
A donc conquerons nous Yaumont & Aguilant,
Et li autre conquirent Olivier & Rolant;
Mais quand sommes as camps, sor nos destriers courans,
Nos escus à nos cols, & nos lanches baissans,
Et le frodure grande nous va tous engelans,
Li membre nous effendent [4], & derriere, & devant;
Et nous [5] ennemis sont envers nous approchant,
Adonc vauriémes [6] estre en un chelier [7] si grant,
Que jamais ne faissons veu, ne tant ne quant [8] :
De si faite vantise ne donroie un besant.
Je ne dis pas pour cause [9] que me voise escusant,
Car je veu & prometh, au vrai cors saint Amant,
Que se li Rois Englés voloit faire aïtant,
Qu'il entrat en Hainau, & passat en Brenbant,
Et parmi Cambresis, allat en Franche entrant,

---

[1] Accomplissement, effet. | [2] Lorgnant de côté. | [3] Colerettes, guimpes. | [4] Mot que je n'entends pas; peur-être signifie-t il : frémissent, ou sont morfondus. | [5] Nos. | [6] Voudrions | [7] Celier à vin. | [8] Ni peu, ni beaucoup, point du tout. | [9] Pour m'excuser.

Son Marisal [1] seroie de son ost conduissant,
Pour guerroier en Franche le riche Roi poissant,
Que je ne li faurai, pour nul homme vivant,
Et en tous ses besoingnes serai toudis [2] devant,
Pour tant [3] perderai ma terre, & quanques j'ai vaillant;
Me se li Roi de Franche voloit faire aïtant,
Que, de sa volonté, il me fust rapellant [4]
En Franche, dont bannis sui, pour mon ensiant [5],
D'Edouart partiroie, par Dieu le Tout puissant,
Si honestement que nus, petit ne grant,
Ne me poroit monstrer que fuisse messaisant,
Ne, par traïson nulle, je li fuisse grevant:
Et, se che ne veut faire, j'ai Dieu en convenant [6],
Qu'au boin Roy Edouart serai toudis aidant,
Et parmis cette guerre serai la gent menant.
Et quant li Rois l'entent, se l'en va merchiant.
Quant Jehan de Beaumont ot dit ce qu'il pensa,
Robert, celi d'Artois, gaires ne demoura;
Les deux plas a reprins, & si les relova,
Et les trois Menestrels il mie n'oublia:
Les deux Pucelles cantent, chescuns une emmena;
Per devant la Roïne, Robert s'agenouilla,
Et dist que le hairon par tems départira [7],
Mes que [8] chou ait voué que le [9] ceur li dira.

---

[1] Maréchal. | [2] Toujours. | [3] Quoique. | [4] Révoquant. | [5] Comme je le sai. | [6] Promis. [7] Distribuera. | [8] Dès que, pourvu que. | [9] Façon de parler encore en usage pour voudra, aura envie de faire.

Vassal, dist la Roïne, or ne me parlés ja ;
Dame ne peut vouer, puis qu'elle Seigneur a ;
Car s'elle veue riens, son mari pooir a,
Que bien puet rapeller [1] chou qu'elle vouera ;
Et honnis soit li corps que jasi pensera,
Devant que mes chiers [2] soiés commandé le m'ara.
Et dist le Roy, voués, mes cors l'aquittera ;
Mes que finer en puisse, mes cors s'en penera ;
Voués hardiement, & Dieux vous aidera.
Adonc, dist la Roine, je sai bien, que piecha [3],
Que sui grosse d'enfant, que mon corps senti l'a,
Encore n'a il gaires, qu'en mon corps se tourna ;
Et je voue, & prometh a Dieu, qui me créa,
Qui nasqui de la Vierge, que ses corps n'enpira,
Et qui morut en crois, on le crucifia,
Que ja li fruis de moi, de mon corps n'istera [4] ;
Si m'en arès menée ou Païs par de-là,
Pour avanchier le veu que vo corps voué a ;
Et s'il en voelh ifir, quant besoins n'en sera,
D'un grand coutel d'achier li miens corps s'ochira [5] ;
Serai m'asme [6] perdue, & li fruis perira.
Et quant li Rois l'entent, moult forment l'en pensa,
Et dist, certainement nuls plus ne vouera ;
Li hairons fu partis [7], la Roine en mengna.
Adonc, quant che fu fait, li Rois s'apereilla,
Et fit garnir les nés [8], la Roine i entra,

[1] Révoquer, annuler. | [2] Sire. | [3] Il y a long-tems. | [4] Sortira. | [5] Je me tuerai. | [6] Mon ame. | [7] Partagé, distribué. | [8] Nefs, vaisseaux.

Et maint franc Chevalier avecques lui mena.
De illoec [1] en Anvers, li Rois ne s'arrêta.
Quant outre sont venu, la Dame délivra;
D'un biau fils gracieux la Dame s'acouka [2],
Lyon d'Anvers ot [3] non, quant on le baptisa.
Ensi le franque Dame le sien veu aquitta;
Ains que soient tout fait, main preudomme en morra,
Et maint bon Chevalier dolent s'en clamera,
Et mainte preude femme pour lasse s'en tenra.
Adonc parti li cours des Englès par de-là.

Chi finent leus veus du Hairon.

[1] De-là. | [2] Accoucha. | [3] Eut nom.

Traduction littérale d'une ancienne Piece de vers françois, intitulée : Des trois Chevaliers & del Chanise. *Manuscrit de Turin*, N°. G. I. 19.

De faux amis couvrant leur haine par beaux dehors & belles paroles, savent surprendre & decevoir les gens ; mais à peine sont-ils parvenus à leurs fins, qu'ils accablent d'injures & de reproches ceux qu'ils avoient traités d'abord avec le plus de distinction. Les traîtres ne se lassent point de continuer leurs perfidies, & font tant pour décrier les honnêtes gens, qu'ils ne leur laissent ni le tems ni les moyens de faire connoître leur probité, comme on le verra dans ce Conte.

Il y eut jadis une noble Dame, telle que dans aucun Royaume elle n'eût trouvé sa pareille en beauté, libéralité & courtoisie : Comtesse n'étoit ni Duchesse, mais cependant Dame de haut parage : épou-

ſée l'avoit un Bachelier de bonne étoffe, dont le château étoit l'hoſpice de tous les bons Chevaliers qui trouvoient en lui un Seigneur opulent & toujours prêt à faire éclater ſa magnificence : s'il ne ſe diſtinguoit pas au loin dans les tournois, du moins brilloit-il dans ſa maiſon par la bonne chere, & par les riches préſents dont il combloit ceux qui le viſitoient; auſſi jouiſſoit-il de l'eſtime de tous ſes voiſins.

Un tournoi avoit été publié dans le canton, & avoit attiré chez le Seigneur dont nous parlons, trois Chevaliers, dont deux étoient puiſſants en amis, & renommés par leur opulence, autant que par leur vertu; mais le troiſieme n'étoit pas riche, à peine avoit-il douze cents livres pour aller aux tournois, & cependant il n'en eût laiſſé paſſer un ſeul qu'il n'allât s'y montrer : il ne redoutoit ni bois ni acier, (ni les lances ni les épées) quand une fois il avoit la tête armée.

Amoureux tous trois de la

Dame, ils l'avoient envain fatiguée de leurs plaintes, aucun n'en avoit été ni écouté ni refusé. Le plus riche des trois, après lui avoir exposé ses raisons, lui avoit exprimé ainsi son martyre, en lui offrant tout ce qui dépendoit de lui :

» Ah ! douce & gentille Dame, » je vous abandonne mon cœur, » mon corps, ma mort & ma vie; » je ne résiste à rien de ce que » vous voudrez, & si vous ne » m'estimez pas assez pour accepter » ma tendresse & me payer de » retour, je n'oserai vous en parler » davantage. Je ne mérite pas une » amie telle que vous, tant bonne, » tant belle & tant sage. Si cependant votre cœur s'abaissoit jusqu'à moi, & daignoit m'accepter, alors je deviendrois si preux » en fait de courtoisie & de générosité, que je pourrois mériter » le glorieux titre de votre ami. »

Les deux autres Chevaliers montrerent pareil empressement à lui déclarer de leur mieux, le desir qu'ils avoient d'obtenir sa

bonne grace, tant qu'à la fin la Dame bien apprise se sépara d'eux modestement: au lendemain matin les galants se mirent en marche, car c'étoit le jour indiqué pour le tournoi, & chacun alla chez soi faire ses préparatifs suivant ses moyens.

De son côté la Dame bien instruite, alla prendre dans son armoire une *chanise*, (c'est-à-dire une chemise) qu'elle donna au plus affidé de ses Ecuyers, en lui ordonnant de la porter de sa part à l'un de ces trois Chevaliers qu'elle lui nomma: » qu'il parte sur le » champ pour se rendre au tournoi, » lui dit-elle, & s'il veut vivre & » mourir à mon service, comme il » me l'a promis, qu'il endosse cette » *canise* en guise de cuirasse; du » reste qu'il n'ait pour sa défense » que son heaume, ses chausses de » fer, son épée & son écu. En cas » qu'il l'accepte, ajoute-t-elle, & » qu'il promette de s'en revêtir au » tournoi, comme je le lui mande, » reviens sur le champ me rendre

» la réponſe; ſi au contraire il re-
» fuſe ce don, va-t'en le porter à
» cet autre Chevalier que je te
» déſigne, & lui dis que je le lui
» envoie de la même façon & aux
» mêmes conditions que j'ai impo-
» ſées au précédent: dans le cas où
» tu ne le trouverois pas mieux
» diſpoſé, porte mon préſent au
» troiſieme qui t'a parlé le dernier
» ce matin à la porte, & répete-
» lui de ma part, ce que je t'ai
» chargé de dire aux deux autres. »

Le meſſager prend la *caniſe*, rajuſte ſon habillement, s'achemine vers le champ du tournoi où il porte ſon gage à ſa deſtination, & ſans s'y méprendre en rien, exécute ſa commiſſion mot pour mot.

Le premier de nos Chevaliers à qui il s'adreſſa, acceptant cette inſigne faveur, promet de s'en parer au tournoi, & de ſe diſtinguer par tant de hauts faits d'armes, qu'il en ſera parlé à jamais; de ce pas baiſſant la tête, il s'avance pour ſe mettre en bataille.

Bientôt la vue de tant d'enne-

mis armés lui fait changer de ton & de couleur : il hésite quelque tems, mais *Prouesse* le soutint encore, & lui dit :

> Qu'on ne doit pas avoir sans peine
> Amor de Dame soveraine.

Il consent qu'*Amour* le tienne pour infidele & pour lâche, s'il balance davantage à exécuter ses volontés, & s'il n'accepte sur le champ la noble *canise* qui lui étoit offerte..... Vaine promesse d'un cœur mal affermi. *Poltronerie* reprend ses droits, & ne voit dans cette téméraire entreprise qu'une mort certaine qui l'empêchera infailliblement d'obéir à sa Dame : félonie pour félonie, encore valoit-il mieux conserver ses jours par une désobéissance forcée, que de perdre tout à la fois la vie, & l'espoir d'obtenir jamais ses bonnes graces : la *canise* est rendue au Valet qui l'emporte, & qui s'en va comme il étoit venu.

L'Ecuyer, sans faire semblant de rien, s'approche tout douce-

ment du ſecond Chevalier, & répete la même manœuvre le plus ſecretement qu'il peut : nouveau refus. La *caniſe* eſt encore repliée, & remiſe auſſi myſtérieuſement entre les mains du troiſieme Chevalier : celui-ci tout fier de la faveur de ſa Dame, la ſaiſit avec tranſport, & pour marquer ſa reconnoiſſance à l'Ecuyer qui lui annonçoit une ſi bonne nouvelle, il lui fait don de ſon palefroi; c'étoit le ſeul qu'il poſſédât. Il conçoit les plus hautes eſpérances, invoque le nom de ſa Dame, & la conjure de prendre en gré tout ce qu'il pourra faire pour ſe rendre digne d'une telle armure qui lui promettoit une victoire aſſurée.

La nuit ſe paſſe, & le jour commence à paroître : les hérauts de crier; *laiſſez aller*. (lâchez, lâchez). Déjà notre jeune Chevalier (Bachelier) avoit mis dans ſes bras la *caniſe* qu'il avoit baiſée plus de mille fois durant la nuit, bien ſe promet que le ſoleil va bientôt éclairer les plus beaux faits d'armes qu'on

qu'on ait jamais entrepris pour la gloire d'aucune Dame.

Il se complaist dans ces pensées, & se livrant à ses transports, rend graces à l'Amour de ses bienfaits.

Un reste de timidité ne laissoit pas de lui représenter comme aux autres, les pointes d'acier dont il aura les flancs, les épaules & les bras déchiquetés : jamais, se pensoit-il, nul Chevalier ne fut mis à de plus rudes épreuves. La beauté que tu sers, dit-il en lui-même, & ta vanité ne t'égarent-elles pas? En t'exposant à perdre ton corps & ton ame, ne t'exposent-elles pas à perdre pour jamais les biens de cette vie & de l'autre?

Tout son corps frémit & tremble à cette nouvelle idée que la crainte lui suggere; mais revenu à lui, son cœur compte pour rien tout ce que son audace pourra lui coûter. Amour lui promet & l'assure que couvert de cette *canise*, il acquerra plus de plaisirs qu'on ne sauroit imaginer : il lui montre la charmante compagnie d'une

Dame & belle & bien apprise, doux regards, jolis sourires, & baiser qui n'est pas le pire de ses biens, entretiens sages & honnêtes, tendres embrassements, enfin tant de félicités qu'il ne les auroit pas trop achetées, quand son corps devroit être haché en morceaux : il en conclut que sa timidité ne lui présente que de vaines illusions.

Prouesse ralume le feu qui le dévore, & l'avertit qu'il n'a pas un moment à perdre : à quoi tient-il qu'il ne saisisse la *canise* qu'on lui présente ? Attend-il qu'une autre armure à toute épreuve lui offre un nouveau rempart impénétrable à tous les coups d'épée ou de lance qui lui seront portés ? En ce cas quelle gloire lui en reviendra-t-il ? Si au contraire il se présente dans la carriere en champion mal monté, mal armé, & que dans cet état il affronte les plus grands dangers, que pourra-t-il y gagner ? Fera-t-il des prisonniers corps à corps, & lui sera-t-il permis d'espérer seulement qu'on se rende à lui

ſur parole ? Non, mais du moins eſt-il aſſuré d'avoir ſa part au prix des armes, & aux faveurs de celle qu'il aime, pour peu que ſes Juges ſe conforment aux loix de l'honneur.

Ainſi Proueſſe lui remet *le cœur au ventre*, & l'excite à bien faire. Amour triomphe enfin : il fortifie & enhardit tant & ſi bien notre Chevalier qu'il ne changeroit pas ſa *caniſe* contre le plus fort haubert d'Augier le Danois, quand même il ſauroit qu'en le prenant, il plairoit également à ſa Dame ; il croit avoir déjà trop différé à prendre ſa *caniſe* ; il en eſt enfin revêtu : il lace ſes chauſſes, ceint ſon épée, embraſſe ſon écu, monte à cheval, met le caſque en tête, & pour éprouver ſes étriers, il s'y appuie encore en partant. Il a repris tant de vigueur pour l'honneur de ſa Dame, qu'il ne craint ni mort ni bleſſure : il part au galop, s'enfonce dans ſon bouclier, & charge le premier qu'il rencontre, en le perçant de ſon bran

d'acier. On en vient aux mains de toutes parts. Dans tous les rangs ou ne voit qu'écus tranchés, hauberts rompus, & heaumes enfoncés : les chausses de notre intrépide Chevalier étoient fendues & déchirées en lambeaux ; son corps étoit couvert de blessures, mais son cœur le soutenoit, & le mettoit au-dessus de la crainte : il ne sent aucun mal des coups qui lui ont été portés, En même-tems il essaie si son épée est en bon état, & si son corps pouvoit encore supporter les efforts nouveaux que son cœur exigeoit de lui ; il croit déjà avoir réduit tous ses adversaires à mettre les armes bas, & à se rendre prisonniers.

Sans cesse mêlé dans la plus grande foule des combattans, la *canise est amorcée des coups qu'il lui fait avaler, & son épée, en revanche, se repaît de ceux qu'il porte aux ennemis.* (Je traduis le plus fidelement que je puis le texte original.)

De cos mengiers son chanse anesse
Et d'autrui armes paist s'espée

Sa chair eſt tellement découpée, que la *caniſe* eſt toute trempée de ſang. Tel qui s'en apperçoit le ménage & le laiſſe paſſer ſans faire ſemblant de le voir; mais c'eſt bien malgré lui : la douleur que lui font ſes bleſſures, n'eſt rien en comparaiſon du dépit qu'il reſſent de ne point trouver d'ennemi qui veuille le rechercher : il va de tous côtés en défier quelques-uns au combat.

A chaque pas il lui ſouvient de la Belle, & du glorieux préſent qu'elle lui avoit envoyé : il ſe ranime, & ſonge au bonheur qu'il a déjà goûté en lui prodiguant des preuves non ſuſpectes de ſon attachement. Accablé des efforts multipliés qu'il avoit faits pour ſe défendre & pour attaquer, ſes forces alloient toujours diminuant, lorſque dans tout le tournoi on s'apperçut généralement qu'il n'avoit d'autre armure que ſa *caniſe*. Les plaies dont il étoit couvert ne l'avoient encore abattu, & toujours il combattoit ſans relâche, juſqu'à ce que le tems vint enfin congédier les acteurs du tournoi.

Ce ne fut de toutes parts qu'une voix pour lui en adjuger le prix, & chacun de l'accompagner à son hôtel.

On visite ses plaies, & quelque vives que soient les douleurs qu'elles lui causent, il n'oublie pas d'ordonner que l'on garde soigneusement son armure, que pour rien au monde il ne voudroit avoir perdue : il le jure par le Maître des Cieux, au grand étonnement de tous les assistans.

L'Ecuyer qui avoit apporté la *canise*, rajuste son habillement, & sollicite la Dame de songer au loyal Chevalier qui, pour l'amour d'elle, a tant fait qu'il est sorti vainqueur du tournoi ; cependant ses blessures sont si dangereuses qu'on désespere de sa vie.

Malheureuse ! dit-elle, que deviendrai-je s'il faut que je le perde ? Ce sera moi qui lui aurai donné la mort : il m'avoit prouvé sa loyauté bien autrement que les deux autres, qui m'avoient juré & fait tant de belles promesses. Dame,

dit l'Ecuyer, ils avoient bien accepté la *canise*, mais ils s'étoient bien gardés de la retenir.

La Dame du Chevalier blessé, demandoit à tous moments ce qu'étoit devenu l'Ecuyer qui avoit fait son message : elle le retrouve enfin, & vaincue par tant d'amour, ne se contente pas de lui rembourser ses dépens, elle promet d'accorder à son Maître le don son cœur. Ce don guérit celle de ses plaies qui lui étoit la plus sensible ; & peu s'en fallut qu'il ne s'élançât pour s'aller jetter à ses pieds.

Les deux autres Chevaliers désespérés d'avoir refusé la *canise*, se reprocherent au fond de leur cœur la faute qu'ils avoient commise ; sensibles comme ils devoient l'être à la perte qu'ils avoient faite d'une si sage Dame, ils pouvoient encore moins supporter l'affront d'être confondus avec tant d'autres fanfarons qui s'étoient vantés d'égaler en hardiesse, celui qui osa prendre la *canise*, & qui avoit trompé leur attente.

embrassé tendrement ce précieux vêtement, elle le met sur ses épaules.

Je ne puis décider qui des deux a plus fait l'un pour l'autre. Tous ceux qu'elle avoit servis murmurent, & disent qu'elle mérite d'être blâmée : car elle l'a fait pour faire honneur à quelque Chevalier, & tout le monde savoit que ce n'étoit pas son mari, puisqu'il n'exerçoit point le métier des armes. Celui-ci se montrant insensible à tant d'opprobre, faisoit compassion aux assistans : aucun ne doutoit qu'il ne fût devenu tout-à-fait imbécile.

Le festin étant terminé, & les convives ayant vuidé les tables, on passe dans les jardins pour se promener; la Dame replie la *canise*, & se prend à regarder son mari, qui, couvert de confusion, ne faisoit pas semblant de s'en appercevoir. On ne le vit pas perdre contenance, ni moins parler, ni moins se taire.

Or maintenant moi Jakes de Basiu, je prie les Chevaliers & les

Pucelles, les Dames & Demoiselles, & tout le corps de Chevalerie, de rendre un jugement loyal; savoir lequel des deux a montré plus de courage, ou celui qui pour l'amour de sa Dame, expose sa vie aux plus grands périls, ou celle qui surmontant la crainte d'encourir les plus honteux reproches, ne les compte pour rien en comparaison de la peine qu'elle se faisoit de lui déplaire ou de le fâcher, & n'hésita pas de se parer, pour lui faire honneur, de la *canise* qui pouvoit lui attirer tant d'avanies. Prononcez votre jugement en bonne foi, & qu'amour vous comble de ses biens.

OBSERVATIONS

Sur le Poëme des trois Chevaliers & de la Canise.

Rien n'est plus propre à faire connoître le caractere des Nations dont nous sommes issus, que la lecture de nos anciens Romanciers, & particulierement de nos Fabliaux.

Le premier qui contient le *Vœu du Héron*, dont nous avons déjà donné la notice, & le second qui a pour titre : *des trois Chevaliers & del Canise*, qu'on vient de lire, présentent des images fidelles de la férocité & de la barbarie de ces hommes de sang qui repeuplerent l'Europe dévastée. Dix siecles entiers avoient à peine suffi pour civiliser leurs descendans, sous les regnes de Philippe-de-Valois & de l'inflexible Edouard. Un mélange confus de vices atroces & de vertus héroïques, n'offroit encore qu'un chaos informe qui attendoit des siecles plus heureux.

Laissons aux Législateurs & aux Politiques le soin de suivre les progrès lents & insensibles, lesquels font passer les hommes de l'état d'abrutissement, à celui où la raison & l'humanité reprennent leurs droits & leur empire.

Nous avons reconnu dans le Fabliau des Vœux du Héron, une conformité si exacte entre les faits, les usages, les lieux, & les personnes connus par nos Histoires,

& particulierement par celle de Froiſſard, qu'il ſemble ne pouvoir être regardé que comme le récit d'un événement purement hiſtorique, entremêlé de quelques circonſtances merveilleuſes propres à le rendre plus intéreſſant: celui de la *Caniſe*, au contraire, eſt tellement dépourvu de toute vraiſemblance, qu'on ne peut le regarder que comme une pure fiction: quel qu'en ait été le premier Auteur, (*a*) le ſuccès qu'il avoit eu invita ſans doute d'autres Poëtes à l'imiter, puiſque nous le retrouvons dans un autre Roman du même tems ou environ; c'eſt celui d'Eteocle & de Polinice, dans lequel on lit trois événemens du même genre, préſentés ſous des formes différentes.

(*a*) Jakes de Baſiu, (peut-être Baſile) eſt le nom qu'il ſe donne lui-même dans le Poëme que nous examinons: le nom de Baſiu ſe trouve encore dans un ou deux Recueils de Chanſons manuſcrites que nous avons raſſemblées dans nos portefeuilles.

Le principal but que ſe propoſerent nos anciens Romanciers, fut non-ſeulement d'inſpirer aux Chevaliers les vertus de tous les états, mais ſur-tout de leur préſenter des traits d'une valeur ſupérieure aux exemples dont l'Hiſtoire avoit conſervé la tradition.

Tant d'exploits imaginaires & fabuleux, célébrés & conſacrés dans nos Romans, & répétés ſans ceſſe dans nos anciennes cours plénieres, ſoutenus encore par le chant, la déclamation, ou une lecture emphatique & ampoulée, familiere à nos anciens jongleurs, faiſoit paſſer de bouche en bouche chez une Nation paſſionnée pour la gloire, outre le vrai ſentiment de l'honneur, celui d'un faux honneur qu'on pourroit regarder comme une eſpece de vertige épidémique. Ce fanatiſme devenu pernicieux par l'abus qu'en firent pluſieurs de nos héros, parvint à un excès dont les plus funeſtes exemples ne purent être corrigés par les déplorables journées dont notre Hiſtoire eſt

remplie : les femmes même n'en furent point exemptes.

Représentons-nous encore ces illustres Dames Germaines & Gauloises, tant célébrées par nos anciens Bardes, qui chantoient leurs exploits, & que l'on invoquoit comme des divinités. Croira-t-on que leurs héritieres, avec un tempéramment robuste & fortifié encore par les exercices de la vie champêtre, aient pu demeurer oisives, & entendre sans une forte de jalousie les louanges données continuellement à leurs époux & à leurs freres, & qu'elles n'aient pas souvent desiré de mêler au moins leurs voix à celles des Spectateurs : introduites enfin aux tournois, elles en firent le plus bel ornement, & leur présence attisa dans le cœur des champions le feu dont nous les voyons embrasés.

Dans ces tournois l'entrée des lices étoit refusée ou accordée au gré des Dames, & c'étoit à elles à demander grace pour ceux qui s'é-

toient présentés mal à propos.

Les combattans arrivoient sous le glorieux titre d'esclaves. des Dames, & chargés de leurs chaînes jusqu'à ce qu'elles les leur eussent ôtées, pour donner l'essor à leur valeur.

Les Dames envoyoient des faveurs à leurs serviteurs particuliers, pour les dédommager de celles qui leur avoient été enlevées, & pour ranimer leur courage & leur espoir.

Les fautes commises involontairement dans le combat, & qui avoient fait naître des démêlés, se terminoient à la vue du signe de clémence du Juge de paix envoyé par les Dames pour rétablir l'union entre les discordans. Une longue habitude de fréquenter les tournois, les avoit rendues capables d'en juger.

On se souvient qu'aucun des actes particuliers de ces tournois, ne se terminoit sans un dernier combat, consacré uniquement à l'honneur des Dames ; c'étoit ce qu'on appelloit le coup ou la joûte des Dames.

Un baiser accordé par la Dame qui donnoit le prix, faveur plus estimée que le prix même, étoit suivi de l'honneur suprême d'être conduit parmi les Souverains, & au rang de tout ce que ce théâtre d'honneur avoit de plus distingué.

Le courage des Dames s'éleva bientôt au point de mériter, par leur propre bravoure, d'occuper la place des héros mêmes qu'elles s'étoient contentées d'admirer, sur la foi de ceux qui en avoient été les témoins.

Elles passerent donc du spectacle de ces combats simulés, aux guerres qui furent occasionnées par la rivalité des Cours de France & d'Angleterre. On vit alors des Héroïnes qui occuperent toute l'Europe de leurs exploits : telles furent la Reine d'Angleterre, les deux Princesses de Bretagne, qui se disputerent la possession de cette grande Province, & la célebre Comtesse de Salisbery, également recommandable par sa bravoure, sa constance, sa beauté, & parti-

culierement par sa vertu, qui donna naissance à l'Ordre de la Jarretiere, source féconde de héros dont fut peuplée l'Angleterre si longtems, émule & rivale de notre Nation.

Les institutions les plus sages & les plus utiles, se dénaturent & se corrompent, lorsque ceux pour qui elles furent destinées, se portent à des excès contraires à l'objet qu'on s'étoit proposé originairement; à force de multiplier & d'exagérer les traits d'intrépidité répandus dans nos Romans, on perdit de vue le bien & le salut de l'Etat, qui avoient été le but essentiel de l'ancienne Chevalerie : on passa de la valeur patriotique à cette bravoure imaginaire & personnelle qui cherchoit à multiplier les dangers : on confondit le sacrifice qu'on fait de sa vie au bien de l'Etat, avec ce mépris insensé d'un sang qu'on ne doit verser que pour son honneur & le salut de sa patrie. Malheureux fanatisme, fondé sur la lecture de nos anciens Romanciers.

Un nouveau genre de bravoure

ſembla faire ſortir de cette ancienne ſouche, une nouvelle tige encore plus pernicieuſe.

Les concitoyens & les amis s'armerent les uns contre les autres, & l'on fut près de voir éteindre à jamais toute notre Nobleſſe armée contre elle-même, ſemblable aux compagnons de Cadmus : délire dont on n'avoit d'exemple que dans les plus anciennes fables de la Mythologie.

Le brave La Noue, plus capable qu'aucun autre d'apprécier le mérite du véritable courage, gémiſſoit de voir les effets qu'avoit produits, dans le ſiecle où il vivoit, la lecture des Romans d'Amadis : il crut y appercevoir un eſprit de vertige capable d'attirer la ruine de cette Nobleſſe Françoiſe, qui, s'imaginant courir à la gloire, tendoit journellement à ſa propre deſtruction.

Ne vit-on pas encore dans le ſiecle de la philoſophie renaiſſante, dans le ſiecle de Deſcartes, qui fut auſſi celui de la Fronde, ne

vit-on pas l'enthousiasme de la bravoure triompher des lumiéres de la raison, & les étendards de nos héros flotter au gré des Dames & de la galanterie?

MÉMOIRES *HISTORIQUES* SUR LA CHASSE.

PREMIERE PARTIE.

La Chasse a tant de rapports avec la guerre, que les Nations les plus belliqueuses ont toujours fait de cet exercice leur amusement favori. (1) Les Francs se distinguoient des autres Germains, & comme chasseurs & comme guerriers. César & Tacite (2) nous les représentent occupés dans leurs forêts à poursuivre, outre les animaux connus, une espece de bête fauve que nous ne connoissons point, & dont le

bois poussoit une tige droite assez longue, qui se partageoit en deux branches. Cette occupation leur retraçoit sans cesse l'image des combats; elle exigeoit d'eux beaucoup de vigilance, d'activité, en un mot toutes les qualités nécessaires à la profession des armes; souvent aussi elle les exposoit à des dangers qui leur faisoient contracter l'habitude d'une intrépidité à toute épreuve. Quoique la passion de la Chasse fût une suite de l'âpreté des anciennes mœurs, elle pouvoit cependant s'allier avec les sentiment d'une ame généreuse, puisqu'elle contribuoit à la sûreté des habitans de la campagne, & à la conservation des récoltes, qui étoient continuellement menacées par une infinité de bêtes sauvages. Les anciens Rois, les Princes, & la Noblesse, durent être sensibles à ce motif. L'utilité publique, si digne d'exciter une noble émulation, accompagna souvent leurs plaisirs.

Les bornes que j'ai cru devoir

me preſcrire dans cet eſſai, ne me permettront pas de m'arrêter à plusieurs ouvrages, tant anciens que modernes, qui nous inſtruiſent des différentes eſpeces de vénerie & de fauconerie en uſage chez les François. Ceux que ces détails pourroient intéreſſer, feront bien de conſulter eux-mêmes ces divers Traités. Pour moi je me contenterai de faire voir, comme un objet relatif aux mœurs, quel a été le goût de la Nation pour la Chaſſe. Je me propoſe donc de recueillir, en parcourant la ſuite des Regnes de nos Rois, ce que l'Hiſtoire & la Littérature peuvent fournir de plus curieux ſur cette matiere.

Les Francs porterent dans la Gaule, où ils s'établirent, les mœurs des Germains leurs ancêtres, dont Céſar & Tacite nous ont ſi bien tracé le tableau. Ces conquérans ſe faiſoient de la Chaſſe un ſujet d'émulation; c'étoit à qui s'y diſtingueroit davantage. C'étoit la Chaſſe qui leur fourniſſoit les victimes qu'ils immoloient à leurs

dieux. Encore attachés aux restes d'un culte superstitieux, que les premiers Prédicateurs de la Foi eurent beaucoup de peine à déraciner, les François conserverent longtems l'usage de suspendre à des arbres antiques les têtes des animaux qui étoient tombés sous leurs coups C'est peut-être de cet usage qu'est venu celui d'avoir à la porte des châteaux, & près de nos Eglises, un orme ou quelqu'autre arbre remarquable par son antiquité, sa grosseur & l'étendue de ses branches; plusieurs de nos anciennes coutumes font mention de ce fait.

S'il faut en croire Aimoin, Clovis dut en partie à la Chasse sa victoire sur Alaric, Roi des Visigoths: une biche poursuivie par les Chasseurs, découvrit un gué qu'on avoit cherché inutilement: sans cet heureux hasard, l'expédition n'eût point réussi. Les Historiens du tems attestent que le Roi Gontran porta la jalousie pour la Chasse à un tel excès, qu'il fit subir l'épreuve du duel à un de ses

principaux

principaux Officiers, sur le simple soupçon qu'il avoit tué une bête réservée pour ses plaisirs. C'est le premier exemple que l'Histoire nous ait conservé de ces combats juridiques. On ne s'accoutuma que trop dans la suite à compter pour rien la vie des hommes, en comparaison de celle des animaux qu'on vouloit avoir la satisfaction de tuer soi-même.

L'exercice de la Chasse paroissoit être une partie essentielle de l'éducation des Princes & des Nobles. Aussitôt que leur âge pouvoit le permettre, ils apprenoient à monter à cheval; ils faisoient de petites parties de Chasse proportionnées à leurs forces; ce qui animoit leur courage, les formoit à la fatigue, & leur inspiroit de l'intrépidité, qualités qui alors décidoient presque seules du succès des combats.

Une Noblesse naturellement active, ardente & jalouse de se signaler, devoit donc se livrer sans réserve à un exercice qu'elle regar-

doit comme l'apprentissage de la guerre, & qui lui apprenoit à marcher dans la carriere périlleuse des armes. On ne peut donc douter qu'elle n'ait porté au plus haut degré de perfection la pratique de la Chasse.

La plupart des moyens qu'on met en usage pour démêler les voies & les traces des bêtes, & pour les forcer, étoient connus dès ce tems-là. En voici une preuve convaincante.

L'histoire de Childebert II. nous apprend qu'on découvrit dans les bois une bête extraordinaire; c'étoit un bufle, qui se tenoit dans son fort. Le Roi très-content de cette découverte, ordonne aux Veneurs de faire pour le lendemain tous les préparatifs nécessaires, d'animer les chiens, & d'avoir une ample provision d'arcs & de fleches. L'aurore ne paroissoit pas encore, & déjà la troupe des Chasseurs s'étoit mise en marche pour se rendre au fond des forêts. A peine commençoit-on à distinguer les objets,

que chacun s'empresse à démêler d'un œil curieux les voies de l'animal. On découvre enfin son gîte. Les chiens sont découplés, la bête est lancée, les Veneurs la suivent guidés par le cri des chiens. Il ne seroit guère possible de mieux exprimer aujourd'hui l'action de *quêter* une bête & de la détourner ; *le lancer*, *le laisser courre*, &c. C'est beaucoup qu'il nous reste sur une pareille matiere, un passage si clair & si instructif.

Certaines légendes parlent souvent de Chasses qui se faisoient alors ; mais toujours à l'occasion de quelques miracles, dont plusieurs ne sont guère dignes de la gravité de l'Histoire. Tantôt c'est une meute qui, après avoir chassé tout le jour, se trouve le soir arrêtée par une force surnaturelle, devant un lieu saint, où le cerf s'étoit réfugié : tantôt c'est un lievre qui, ayant épuisé toutes ses ruses pour échapper aux levriers, se jete entre les bras d'un saint homme, qui lui sauve la vie. Ailleurs on voit un ours aux

abois grimper ſur un arbre où un Hermite avoit jeté ſes habits, & trouver ſous ce reſpectable froc ſon ſalut. Ces récits qui peuvent paroître aſſez frivoles en eux mêmes, nous deviennent cependant précieux, parce qu'ils répandent des traits de lumieres ſur le ſujet que nous traitons.

Nos Rois Chaſſeurs ſe piquoient d'attaquer de préférence les bêtes les plus redoutables, & de s'expoſer les premiers aux plus grands périls; ainſi que l'Hiſtoire le rapporte de Theodoric II, Roi des Viſigoths : mais ils ne dédaignoient pas comme lui de faire uſage du cor ou du cornet : ils en portoient toujours un pendu à leur cou, & ils en ſonnoient à pleine trompe pour animer les chiens. L'automne étoit la ſaiſon de l'année où ils prenoient ordinairement le plaiſir de la Chaſſe. C'eſt un fait conſtaté par l'hiſtoire de Thierri, fils de Clovis, (3) & ſur-tout par celle des Rois de la ſeconde race. Les forêts de Vôge, d'Ardennes & de Guiſe, remplies

de toutes sortes de grandes bêtes, avoient pour eux de puissants attraits; ils bâtirent aux environs plusieurs maisons royales : ils confierent aux plus grands Seigneurs la garde de ces forêts; ces Seigneurs étoient chargés sur-tout d'empêcher que personne n'y chasfsât, & de punir rigoureusement ceux qui osoient transgresser ces défenses.

Toute la Noblesse, à l'exemple des Rois, avoit une extrême passion pour la Chasse : nul exercice ne convenoit mieux à des guerriers, qui, incapables de cultiver leur esprit, étoient uniquement occupés du soin d'augmenter leur force & leur adresse. La même passion se communiqua aussi au Clergé, & il s'y livroit même avec une sorte d'indécence. Envain des Conciles firent les plus puissans efforts pour réprimer ce désordre : des Prélats oubliant la gravité de leur ministere, & le respect dû au lieu saint, ne rougissoient pas de faire retentir les églises de l'aboîement de leurs chiens, des cris de leurs oi-

seaux de proie. Cet abus sacrilege, commun alors à la Noblesse & au Clergé, n'empêchoit pas cependant que les Chasseurs ne s'abstinssent religieusement de la Chasse les Dimanches. C'est ainsi que dans les siecles d'ignorance & de barbarie, on a presque toujours sû allier ensemble tous les contraires.

Sur le déclin de la premiere Race, il n'est plus question des Chasses de nos Rois. Un plaisir qu'il faut acheter par tant de fatigues, dût être sans attrait pour des Princes ensevelis dans le sein de la molesse. Ils abandonnerent sans doute cet exercice à leurs Maires du Palais, comme ils leur avoient abandonné les rênes du Gouvernement.

Charlemagne qui rendit à la Monarchie Françoise l'éclat qu'elle avoit perdu sous les derniers Rois Mérovingiens, & qui en étendit la puissance bien au-delà de ses anciennes limites, ce héros qui eut presque toujours les armes à la main, profitoit volontiers des courts intervalles que lui laissoit la conti-

nuité de ses expéditions rapides pour se livrer aux plaisirs, & pour donner des fêtes. Il avoit imité, à bien des égards, le faste des Empereurs d'Orient; c'étoit sur le modele de leurs Chasses qu'il avoit formé l'état des siennes. Il paroît que les Rois ses successeurs adopterent la plupart des institutions de ce Prince, relatives à la Chasse. Voici l'idée qu'Hincmar, Archevêque de Reims, nous donne de ces institutions.

Quatre Veneurs, dit-il, étoient chargés des chiens de chasse, & un Fauconnier, des oiseaux de proie. Ils étoient subordonnés aux trois principaux Officiers de la Maison du Roi, au Sénéchal, au Bouteiller & au Connétable. C'étoit d'eux qu'ils recevoient l'ordre pour disposer, suivant les saisons, de tout ce qui étoit nécessaire aux différens équipages de fauconnerie & de venerie. Ces trois grands Officiers régloient aussi le nombre d'hommes, de chevaux & de chiens qu'on devoit entretenir dans le

Palais du Monarque, & dans chacune de ses Maisons de Chasse; de plus, ils assignoient les quartiers où les divers équipages de chasse devoient aller résider; car il falloit choisir des lieux capables de fournir à leur subsistance, & où ils pussent en même-tems s'exercer. Lorsque ces équipages commençoient à être à charge aux habitans d'un canton, on les faisoit passer dans un autre. On avoit néanmoins attention que le Palais où résidoit le Prince n'en fut jamais totalement dégarni, & qu'il y en restât toujours un nombre suffisant, soit pour servir au besoin, soit pour la décoration.

Charlemagne est toujours représenté comme un Prince actif, que ses guerres & ses occupations n'empêchoient pas de suivre les exercices de la Chasse. Eginard, son Historien, dit qu'en cela il se conformoit au goût national; car, ajoute-t-il, aucun Peuple sur la terre n'est comparable aux Francs dans l'art de la Chasse. La plupart

des Hiſtoriens contemporains nous parlent fréquemment de certaines parties de Chaſſe, où l'Impératrice & les Princeſſes, ainſi que l'Empereur, ſignaloient également leur adreſſe & leur courage. (4) Il paroit que les Chaſſes ſe faiſoient alors comme elles ſe font encore aujourd'hui en Allemagne. On raſſembloit dans une enceinte, formée ſans doute par des toiles & des filets, une grande quantité de bêtes: les principaux Chaſſeurs, montés ſur des chevaux dreſſés pour cet uſage, les attaquoient à coups de javelot, & en faiſoient une grande deſtruction. On rapporte que Charlemagne s'étant égaré ſeul à la Chaſſe, découvrit les eaux d'Aix-la Chapelle, qui depuis ſont devenues ſi fameuſes & ſi utiles. (5)

Ces mêmes forêts où nos Rois de la premiere Race s'étoient exercés à chaſſer, furent auſſi le théâtre des Chaſſes de Charlemagne & de ſes Succeſſeurs. Ces Princes faiſoient la guerre au cerf pendant le mois d'Août, & au ſanglier en

Septembre & pendant tout le cours de l'Automne (6). Cependant nous voyons plusieurs de nos Rois chasser aussi en Hiver, au Printems, à Pâque & à la Pentecôte. Ils ne tenoient jamais leur Cour pléniere, qu'il n'y eut quelque grande Chasse. C'étoit pour donner à cette Noblesse guerriere un divertissement qui s'acordât avec ses goûts. Dans la suite on y substitua les joûtes, les tournois, & d'autres exercices de cette espece, plus propres encore que la Chasse à former des militaires.

La nouvelle génération qui succéda à celle de Charlemagne, (7) nous fournit peu de faits qui aient des rapports à la Chasse, si ce n'est un trait de l'Abbé Suger, qui donna un grand exemple de fermeté, en faisant revivre les droits qui avoient été usurpés sur son Monastère. En ces tems de licence & de trouble, la facilité qu'on avoit de secouer le joug de la subordination, faisoit que chacun entreprenoit autant qu'il pouvoit sur les droits d'autrui. Ceux sur-tout des églises & des abbayes

étoient fort peu respectés par une classe d'hommes qui avoient la force en main. Le droit de Chasse en particulier étoit envahi par la Noblesse, avec d'autant moins de scrupule, que la décence & les Canons en interdisoient l'usage aux Gens d'Eglise. Mais ils n'étoient pas eux-mêmes fort réguliers sur cet article. Suger qui devint un excellent Ministre d'Etat, & dont l'air contagieux de la Cour n'altéra jamais la probité, se détermina, pour maintenir les droits de son Monastere, à faire en personne une Chasse dans la forêt d'Iveline, appartenante à l'abbaye de Saint-Denis. Il assembla les Feudataires les plus attachés à cette maison, le Comte d'Evreux, Amauri de Montfort, Simon de Neausle, Evrard de Villepreux, & plusieurs autres: il alla passer avec eux huit jours entiers sous la tente, & pendant tout ce tems on ne discontinua pas de chasser les cerfs. Au retour, Suger fit faire par-tout des présens de venaison (8).

Philippe-Auguste, qui avoit beaucoup de goût pour la Chasse, ne négligea rien pour s'en ménager le plaisir. En 1183 il fit clorre de murs le bois de Vincennes, dans le dessein de le peupler de bêtes fauves. Henri, Roi d'Angleterre, pour donner au Monarque François une preuve de son attachement, ordonna de rassembler, dans ses Etats de Normandie & d'Aquitaine, les jeunes cerfs, les daims & les chevreuils. Quand ils furent en assez grand nombre, il les fit tous embarquer sur un grand bateau, avec les provisions nécessaires pour leur nourriture, & les envoya par la Seine au Roi de France son Suzerain. On en peupla le bois de Vincennes; & des Gardes perpétuels furent préposés pour veiller à leur conservation.

Philippe-Auguste ne vécut pas en aussi bonne intelligence avec Richard, successeur de Henri. Ces deux Monarques rivaux en tout, semblerent vouloir disputer à qui feroit de plus grandes dépenses

pour la Chasse. Lorsqu'après de longs démêlés, ils eurent conclu la paix, & qu'ils se furent retirés dans leurs Etats, l'un & l'autre s'occuperent uniquement de leurs chiens & de leurs oiseaux, s'il faut en croire Bertrand de Born. Ce Troubadour, accoutumé à vendre ses services à qui les payoit le mieux, ce satirique aussi violent que guerrier sanguinaire, se plaint amerement de ce que ces Princes, au lieu d'entretenir de braves guerriers, ne songeoient plus qu'à nourrir des chiens & des oiseaux. Tous deux lui paroissent également avilis par la lâcheté & l'avarice. » Ils ne savent pas, dit-il, répandre l'argent à propos pour » acheter des gens de guerre; ils » le jettent avec profusion à des » levriers & à des faucons ».

Nous avons vu que dès les premiers tems de la Monarchie on avoit beaucoup de goût pour la Chasse aux oiseaux; mais nous n'avons pas distingué jusqu'ici la Fauconnerie de la Vénerie, quoiqu'il

ne faille pas les confondre. La passion pour les oiseaux de proie alla toujours chez les François de pair avec celle qu'ils avoient pour les chiens de chasse; & si autrefois il y eut de leur part quelque préférence, elle fut toute en faveur de la Chasse aux oiseaux. La Fauconnerie, inconnue chez les anciens, nous est venue des Peuples barbares, principalement des Nations du Nord (9). Ce divertissement étant réservé à la Noblesse, & les Dames le partageant avec les Gentilhommes, il ne pouvoit manquer d'être en honneur. Les Gentilhommes y trouvoient sans cesse de nouvelles occasions d'exercer cette galanterie, qui a toujours fait le caractere des François.

Chacun s'empressoit de témoigner combien il étoit jaloux de plaire à sa Dame, par les soins & les attentions qu'il avoit pour son oiseau; il falloit savoir le lâcher à propos, il falloit le suivre à toutes jambes, ne le jamais perdre de vue, l'animer de la voix, aller

promptement détacher de ses serres la proie dont il s'étoit saisi, le présenter, le faire revenir au leurre, le rapporter triomphant, l'enchapperonner, & enfin le replacer avec dextérité sur le poing de sa maitresse.

La Fauconnerie subsista dans son éclat jusqu'au siecle dernier. Elle ne cessa d'être en faveur, que depuis l'invention du menu plomb. Cette découverte rendit l'exercice de la Chasse plus facile & plus commode ; mais aussi elle le réduisit au seul plaisir de voir tomber le gibier sous les coups meurtriers du Chasseur. Elle en bannit ce qui autrefois en faisoit le plus grand agrément, la présence des Dames. En effet il ne s'en trouve maintenant parmi elles qu'un très-petit nombre qui ose se familiariser avec le bruit des armes à feu & avec l'idée des dangers auxquels leur usage expose quelquefois.

Il me suffit d'avoir donné une légere idée de la Chasse aux oiseaux, parce que j'aurai occasion d'y re-

venir. Je reprends la suite des regnes de nos Rois; & je m'arrête à celui de Louis IX.

Ce pieux Monarque après avoir satisfait aux devoirs du Trône & à ceux de la Religion, ne dédaignoit pas de chercher un honnête délassement à ses travaux dans des plaisirs innocens. Il aimoit sur-tout les récits historiques. Ce fut-là un de ses principaux amusemens pendant ses expéditions d'outre-mer. Aussi les Chevaliers de son armée alloient-ils au loin reconnoître le gouvernement, les forces, les mœurs & les usages des Nations étrangeres, pour venir ensuite raconter au Roi ce qu'ils en avoient appris. Les diverses productions, soit de l'art, soit de la nature, n'échappoient pas non plus à leur louable curiosité. On sait que c'est aux Croisades que nous devons la découverte de ces belles renoncules qui sont aujourd'hui l'ornement de nos jardins (10). Un des objets qui fixoient davantage l'attention de nos curieux observateurs, étoit la maniere dont

chaſſoient les habitans de ces contrées lointaines.

Quelques-uns de ces Chevaliers, qui avoient été témoins d'une Chaſſe au lion, ne ſe contenterent pas, lorſqu'ils furent de retour au camp, d'en faire la deſcription; ils voulurent en donner eux-mêmes le ſpectacle. Cette Chaſſe terrible expoſoit aux plus grands dangers; il falloit de toute néceſſité terraſſer l'animal ou périr.

On attaquoit le lion à cheval, en lui tirant un coup de fleche, ou en lui lançant un javelot. L'animal bleſſé ſe retournoit avec fureur contre celui de qui il avoit reçu le coup; mais le Cavalier l'écartoit en lui jettant quelque piece d'étoffe ſur laquelle l'animal furieux ſe précipitoit. Un autre Cavalier ſurvenoit, frappoit le lion, & pour lui échapper, uſoit du même ſtratagême. Ces attaques & cette manœuvre ſe répétoient pendant quelque tems. Alors les Chaſſeurs, après avoir eſſayé chacun en particulier leurs forces & leur adreſſe contre

le lion, se réunissoient tous pour l'accabler sous la multitude des coups (11). Ceux de nos auteurs qui ont donné des préceptes sur la Venerie, font mention d'un procédé à peu près semblable, usité pour la Chasse des ours & des sangliers.

Les Chasseurs sont redevables à Saint Louis d'une découverte beaucoup plus utile pour eux ; c'est une race de chiens qui subsista longtems, & qui renforça considérablement les meutes de nos Rois, lesquelles n'avoient été jusqu'alors composées que de chiens noirs & blancs. C'est un fait que le Roi Charles IX nous apprend dans son Discours sur la Chasse. Je ne puis mieux faire que d'employer ses propres expressions.

Le Roi Saint Louis étant allé, dit-il, *à la conquête de la Terre Sainte, fut fait prisonnier ; & comme entr'autres bonnes choses il aimoit le plaisir de la Chasse, étant sur le point de sa liberté, ayant su qu'il y avoit une race de chiens*

en Tartarie qui étoient fort excellents pour la Chaſſe du cerf, il fit tant qu'à ſon retour il en amena une meute en France. Cette race de chiens ſont ceux qu'on appelle gris: la vieille & ancienne race de cette couronne, & dit-on que la rage ne les accueille jamais.

C'eſt au regne de Saint Louis qu'on doit faire remonter l'époque du premier ouvrage didactique, que le tems nous ait conſervé ſur la Venerie. La vue ſeule du Manuſcrit ne permet pas de lui donner une date moins ancienne, puiſque l'écriture eſt de la fin du treizieme ſiecle.

Cet ouvrage en vers eſt intitulé: *Le Dit de la Chaſſe du cerf* (12). Il contient en abrégé tous les procédés ou opérations de la Chaſſe, telles que la quête avec le limier, l'action de détourner, le requêter & le lancer, la mort de la bête, la curée, la diſtribution des droits, & le retour à la maiſon. On y trouve toutes les inſtructions néceſſaires pour juger ſi le cerf eſt

bon à chasser, d'après les connoissances qu'on peut tirer de l'inspection, soit du pied, soit des portées, soit des fumées, soit du bois, &c. L'art de la Venerie y paroît porté à un dégré de perfection qui étonne. C'étoit le fruit d'une pratique continuelle, & d'une étude réfléchie, & qu'aucun autre objet ne pouvoit distraire. La passion de la Chasse absorboit tout le loisir des Gentilhommes, qui, pendant plusieurs siecles, regarderent comme indigne d'eux toute espece d'occupation où le maniement des armes n'entroit pour rien. (13)

Outre la grande Chasse au cerf, il y en avoit une espece particuliere qui se pratiquoit rarement. Nous ne la connoissons que par nos Romanciers, & on ne peut guere douter qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans les récits qu'ils en font.

Le Roi Artus, dit un de ces Auteurs, tenant à Cardigan une Cour pléniere, plus magnifique & plus superbe qu'aucune dont on eût jamais oui parler, voulut encore en

relever l'éclat par une Chaſſe au cerf blanc : la coutume en étoit perdue ; il ſe propoſoit de la rétablir. La difficulté de rencontrer un cerf blanc, dont l'eſpece n'eſt pas commune, & les funeſtes inconvéniens que pouvoit faire naître le privilege accordé à celui qui portoit au cerf le coup mortel, avoient fait abandonner cette Chaſſe. Le vainqueur jouiſſoit du droit de choiſir entre toutes les pucelles de la Cour, celle qu'il eſtimeroit la plus belle, & de lui donner un baiſer. Ce prix ſingulier, plus dangereux que l'ancienne pomme de diſcorde, n'étoit que trop capable d'exciter des reſſentimens terribles parmi une foule de Chevaliers galants, dont il n'y en avoit pas un qui ne crut ſa Dame ſupérieure à toutes les beautés de l'univers ; pas un qui fut d'humeur à ſouffrir une préférence, qu'il regardoit comme le plus ſanglant des affronts. Les repréſentations furent inutiles ; le Roi avoit promis la Chaſſe, il ne voulut pas s'en dé-

dire : elle eut lieu, & les suites ne justifierent que trop les allarmes de la prévoyance. De noirs accès de jalousie, de furieux emportemens de rivalité, en furent les funestes effets, & le sang des braves coula pour la gloire de leurs Dames.

Plusieurs de nos anciens romans parlent de cette espece de Chasse; une preuve que le recit qu'ils nous en font n'est point un jeu de leur imagination, c'est qu'elle a encore lieu quelquefois en Allemagne. Les nouvelles publiques de 1748, annoncerent le spectacle d'une Chasse au cerf blanc, dont le Duc de Baviere donna le divertissement à toute sa Cour.

La Chasse du sanglier tenoit le second rang après celle du cerf; & plus elle étoit accompagnée de périls, plus elle avoit d'attraits pour nos guerriers. Il existe des poésies composées vers le treizieme siecle, qui contiennent des détails très curieux sur la Chasse du sanglier. Il y est parlé de l'habillement & de l'équipage des Chasseurs, de la chemise, du

pourpoint fourré de gris, de la robe courte & verte ſerrée avec une ceinture de cuir d'Irlande, du couteau de chaſſe appellé *quenivet*, de la pierre ſervant à l'éguiſer, déſigné ſous le nom de *fuſil*, de l'arc & des fleches, de la chauſſure étroite & bien tirée qui fait briller la beauté des jambes & la forme élégante des pieds; des chauſſettes, des bas, des bottes fortes, des éperons ſans or ni argent, enfin du cornet d'ivoire pendant au cou.

Les Auteurs du même tems font mention de pluſieurs autres eſpeces de Chaſſes, parmi leſquelles je diſtinguerai celle du Tigre, qui ſe faiſoit au miroir.

Il paroit que cette Chaſſe n'étoit guere connu en France que par le rapport des Croiſés, qui avoient voyagé dans le Levant. Nos Ecrivains ne nous en donnent quelque idée que par les figures & les comparaiſons qu'elle leur a fournies pour orner leurs compoſitions amoureuſes. On y voit entr'autres détails, que lorſqu'on vouloit dérober à

une tigresse ses petits, on l'amusoit en lui présentant un miroir, & qu'on y profitoit du moment où elle contemploit attentivement sa figure, pour faire l'enlevement projetté. On employoit un moyen à peu près semblable, pour surprendre des oiseaux appellés *videcoqs* (bécasses); c'est ce que nous apprend un Traité fort ample & fort méthodique, que nous avons sur toutes les especes de Chasses connues alors. Ce Traité qui est du quatorzieme siecle, enseigne la maniere de fabriquer les panneaux, les filets, les appats & les pieges, pour prendre les bêtes.

L'Histoire nous présente, à cette époque, un fait digne de trouver place dans cet Ouvrage. Le jeune Louis, Comte de Flandre, attaché par les liens du sang & de l'amitié à la Maison de France, étoit, pour ainsi dire, captif de ses Sujets, qui vouloient le forcer à épouser la fille du Roi d'Angleterre. Après avoir pendant longtems mis tout en œuvre pour éluder

éluder l'exécution des promesses qu'on lui avoit arrachées, le moment fatal où il ne lui étoit plus possible de différer, arriva. Il touchoit à l'instant où ces odieuses noces devoient s'accomplir. Ayant un jour obtenu plus de liberté que de coutume, il demande à se promener dans la campagne, sous prétexte d'aller sur les rivieres *voler* les oiseaux aquatiques : c'étoit cette espece de Chasse qu'on désignoit par ces mots : *chasser en riviere*, ou *aller en riviere*. Un héron s'étant levé, le Fauconnier du Prince lâche son faucon; le jeune Comte lâche aussi le sien. Il feint de se laisser emporter par l'ardeur de la Chasse ; il court pour suivre & appuyer son oiseau, criant de toutes ses forces, poussant toujours son cheval, le frappant des éperons ; enfin lorsqu'il se vit hors de la portée de ses Gardes, il gagna en diligence le Comté d'Artois, où il n'avoit rien à craindre de leur poursuite. Il se rendit ensuite à la Cour de France, où il fut très-

bien accueilli par Philippe de Valois.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent sur la Chasse, se réduit à quelques fragmens que j'ai trouvés épars soit dans les anciens Auteurs, soit dans les anciennes Ordonnances de nos Rois sur la Chasse (14), & que j'ai recueillis avec le plus de soin qu'il m'a été possible. Maintenant nous touchons à des tems qui vont me fournir une assez grande abondance de matériaux. J'espere qu'ils me mettront en état de donner sur la Chasse une suite d'observations plus liées & plus continues. Depuis le Roi Jean, il n'est presque aucun regne qui ne fournisse quelque trait capable de piquer la curiosité des Amateurs de la Chasse.

NOTES HISTORIQUES

Relatives à la premiere partie des Mémoires sur la Chasse.

(1) L'ORIGINE de la Chasse est presque aussi ancienne que le monde. Les hommes répandus sur la terre se trouverent souvent obligés d'en disputer la possession aux animaux. Ils ne songerent d'abord qu'à soumettre les plus foibles, & à se garantir des attaques des autres. Bientôt ils eurent le courage de faire la guerre même aux plus féroces, soit à force ouverte, soit par adresse. De-là les différents moyens qu'ils imaginerent pour leur livrer combat avec plus d'avantage & moins de danger. On ne tarda pas à faire un art de ce qui n'étoit que l'effet de la nécessité, & par la suite l'exercice de cet art, qui appartenoit de droit naturel à tous les hommes, devint, lorsque les Sociétés furent formées, le privilege des Rois & des Grands de la Nation. Ils s'en firent un noble délassemen, un plaisir, qui fut encore longtems utile à ceux même qui n'en jouissoient plus, puisque la Chasse préservoit leurs possessions des ravages des bêtes fauves & des animaux féroces. Mais dans la suite l'amour de la Chasse se changea malheureusement en passion dans ceux à qui cet

exercice étoit réservé, & pour la satisfaire, on vit repeupler d'animaux sauvages & nuisibles ces mêmes forêts, qu'on en avoit purgées avec tant de peine. Des parcs immenses enleverent à l'agriculture les plus beaux terreins, & l'infortuné Laboureur n'eut pas moins à se plaindre de la cruauté des bêtes fauves, que des violences & de la tyrannie des Chasseurs; & plus d'une fois il eut la douleur de voir sa vie moins appréciée que celle d'un cerf ou d'un sanglier. Mais pour ne pas m'en tenir à de simples conjectures sur l'antiquité de la Chasse, considérée comme art, je renvoie les curieux à la traduction du Traité de la Vie Champêtre, autrement intitulé: *Le Chasseur*, par Dion Chrysostôme. Cette traduction, qui est de M. de Brequigny, se trouve dans les Vies des Orateurs Grecs, dont cet Académicien est l'auteur.

Xénophon, qui vivoit quatre cents ans avant l'Ere Chrétienne, tout à la fois héros célebre, politique habile, philosophe profond, & écrivain judicieux, a composé un Traité sur la Chasse, dans lequel les graces du style, la beauté des descriptions, la justesse des pensées, le disputent à la sagesse des leçons qu'il donne sur cet art, aux Grecs ses contemporains. Il faut lire dans son Ouvrage ce qu'il dit des ruses employées à la Chasse, des filets, des lacs, des pieges, qu'on tend aux animaux; & les observations qu'il fait

sur le choix des chiens, sur la maniere de les dresser, d'en perpétuer les races quand elles sont bonnes; sur les noms qu'il convient de leur donner, afin qu'on puisse plus aisément les appeller & les remettre sur les voies. Rien de si agréable & de si animé que les descriptions qu'il fait de la Chasse au lievre, au cerf, au sanglier. On croit en avoir le spectacle sous les yeux.

Hérodote raconte de Cyrus, Roi de Perse, qu'il avoit une si grande quantité de chiens, que quatre villes étoient exemptes de tributs & d'impositions, à condition qu'elles les nourriroient; c'étoit sans doute pour la Chasse que ce Monarque Persan entretenoit ce nombre prodigieux de chiens, qu'il tiroit de l'Inde. Pline nous apprend que cette espece de chiens dédaignoit, pour ainsi dire, les daims, les sangliers, & qu'elle n'attaquoit volontiers que les lions & les éléphants.

Les Romains étoient trop belliqueux pour ne pas cultiver un art qui ressembloit si fort à la guerre. Aussi Horace, parcourant les différents genres de passions auxquelles il voyoit ses contemporains se livrer, ne manque pas de faire allusion à cette ardeur bouillante qui emporte le Chasseur au milieu des forêts, lui fait braver les injures de l'air & des saisons, & oublier les douces carresses d'une épouse chérie.

Manet sub Jove frigido
Venator teneræ conjugis immemor,
Seu visa est catulis cerva fidelibus,
Seu rupit teretes Marsus aper plagas.
Hor. Od. 1. lib. 1.

(2) Cesar parlant des Gaulois dit, qu'ils préféroient à toute autre espece de Chasse, celle aux buffles ou bœufs sauvages, précisément parce qu'elle étoit une des plus périlleuses. Comme ces animaux ont une force & une agilité surprenante, comme ils n'épargnent ni les hommes, ni les bêtes, qui se présentent devant eux, ce sont ceux, ajoute-t-il, qu'ils aiment à attaquer; c'est par cet exercice pénible que se forme la jeunesse Gauloise. On donnoit de grands éloges à ceux qui en tuoient un plus grand nombre que les autres, & qui pour preuve en rapportoient les cornes. *Comment. Cæs. lib. VI.*

Quand les Germains (dont on sait que les Francs descendent) ne font pas la guerre aux hommes, dit Tacite, ils la font aux animaux, quoique d'ailleurs ils aiment le sommeil & la bonne chere. *Quoties bella non ineunt, multùm venatibus, plùs per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Tacit. de mor. Germ. c. 15.

Chez les anciens Gaulois les chiens de chasse faisoient un objet de commerce. C'est Strabon qui nous apprend cette particularité. *Lib. 4. p. 200, Edit. de 1620.*

Arrien, surnommé *Xenophon le jeune*, qui vivoit sous l'Empire d'Adrien, fait la description d'une espece de chiens qui se tiroit des Gaules, & qui étoient excellens pour la quête. *Arrien, c. 3. de venatione.* Le même Auteur n'oublie pas non plus un ancien usage des Gaulois, qui consistoit à acheter tous les ans, du produit d'une taxe imposée sur chaque espece de gibier, une victime, qu'ils immoloient à Diane, Déesse de la Chasse. Cette solemnité étoit suivie d'un banquet, où les chiens paroissoient couronnés de fleurs, comme pour les récompenser des services qu'ils avoient rendus à leurs Maîtres dans la poursuite des animaux.

(3) Bertoald, Maire du Palais de Bourgogne, chargé d'aller avec trois cents hommes dans les villes du domaine du Roi Thierri jusqu'à l'Océan, pour y recevoir les droits appartenans à ce Prince, étant venu à Orléans, s'amusoit à chasser dans les environs de cette ville. Clotaire qui en eut avis, envoya son fils Méroué, & Landri, Maire du Palais, avec un corps de troupes pour l'enlever. Bertoald ne se sauva que par la protection de l'Evêque d'Orléans, qui lui fit ouvrir les portes de la ville, où il trouva un asyle. *Duchesne, Chronique de Fredegaire, art. XXV, p. 747.*

(4) Un Auteur contemporain de Char-

lemagne, composa un Poëme latin sur l'entrevue de ce Prince & du Pape Leon III. La moitié de cet ouvrage est employée à la description d'une Chasse, après laquelle Charlemagne s'endormit, & eut un songe, qui lui annonçoit les malheurs dont le souverain Pontife étoit menacé. Le Poëte se plaît à décrire la magnificence de l'équipage des fils de l'Empereur, l'élégance & la richesse de la parure de l'Impératrice sa femme, & des Princesses ses filles. La Chasse qui fait le sujet de cet ouvrage, paroît avoir été une Chasse aux toiles & aux filets. On y tua un grand nombre de sangliers, & elle fut suivie d'un festin, que Charlemagne donna sous des tentes à toute sa Cour. *Voy. dans la nouvelle Collection des Historiens de France, T. 5. p. 388 & suiv. Versus de Carolo Magno, & Leonis Papæ ad eundem adventu.*

(5) Philip. Mouske, Historien assez véridique, quant au fonds des faits qu'il raconte, & qu'il emprunte ordinairement d'Eginard, mais qui d'ailleurs a voulu orner ce fonds par des détails poétiques & imaginaires, prétend que nous devons la découverte des Eaux d'Aix-la-Chapelle à une aventure de Chasse, qui ressemble beaucoup à celles que nos Romanciers ont souvent inventées. Charlemagne, dit-il, chassoit volontiers dans ce pays, qui n'étoit alors couvert que de forêts.

Li Rois volontiers i manoit
Pour conque planté i avoit
D'oiziaux & d'autre sauvegine,
Et s'avoit ciens de bonne orine
Et nules gens en tout le mont
Si volontiers kacier ne vont
Ne en riviere com François
Et orent fut toujors ançois
Et li Roi Charles ansement,
Kaçoit volontiers & sa gent.

Il dit plus bas en parlant toujours de Charlemagne.

Moult volontiers de grand maniere
Alloit en bois & en riviere,
Car nules gens ne vont en bois
Moult volontiers comme François.

Les gens de l'Empereur ayant un jour perdu la voie du cerf, qu'on avoit lancé, ce Prince le suivoit seul à cheval. Un ruisseau se trouve sur son passage, il veut le traverser; mais à peine son coursier a-t-il mis le pied dans l'eau, qu'il l'en retire avec promptitude en le secouant. Le Prince s'apperçoit que son cheval boite; il descend, visite son pied, lui tâte la solle, & trouve qu'elle est chaude; aussitôt il met la main dans le ruisseau, & sent une forte impression de chaleur: sans perdre de tems il remonte à cheval, & s'avance vers la source de ce ruisseau merveilleux, il la découvre, & tout auprès

il reconnoît les vestiges d'un ancien palais de Neron enseveli sous ses ruines. C'est dans ce lieu qu'il fonda depuis la ville d'Aix-la-Chapelle.

Dans les complaintes que le même Auteur met dans la bouche de Charlemagne sur la défaite de ses braves guerriers à Roncevaux, il lui fait regretter les agrémens de la Chasse, & les douces allures de ses Palefrois, plaisirs auxquels il faudra qu'il renonce pour endosser encore la cuirasse, & monter des chevaux de guerre. *Pag.* 227, 243 & 244.

(6) Il est souvent parlé dans nos Historiens des Chasses que Charlemagne & ses successeurs faisoient aux cerfs & aux sangliers dans différentes forêts, vers la fin de l'été, parce que ces animaux étoient plus gras alors qu'en aucune autre saison de l'année, & ce plaisir les mit quelquefois à des expéditions très-importantes. L'Auteur du Roman de Gerard, écrit en Provençal, dit que Charles étant allé vers le château de Roussillon pour s'en emparer, fit amener ses chiens, ses levriers, & son équipage, dans lequel on voyoit des ours & des lions (ores e leos). On a de la peine à imaginer que des ours & des lions aient pu faire partie d'un équipage de Chasse; mais ce fait sera rendu vraisemblable par les exemples qu'on en trouvera sous les regnes de Charles VI & de Louis XII.

Dans le même Roman l'Auteur fait tenir à Charlemagne un discours où il met au nombre des qualités qui distinguoient un des plus braves guerriers de l'armée ennemie, l'intégrité & la droiture avec lesquelles il rendoit la justice, sa valeur à défendre en champs clos l'équité de ses jugemens; *son adresse à la Chasse* & à la pêche, son habileté aux jeux des échets, des tables, (des dames) & des dez. C'étoit à peu près à ces connoissances que se bornoit tout le mérite des Princes & de la Noblesse de ces tems-là.

L'art de former des chiens & des oiseaux est compté parmi les premiers enseignemens qui entroient dans l'éducation du jeune Blanchandin, fils du Roi, comme on peut le voir dans le Roman qui porte son nom. *Manuscrits de Saint Germain, fol. 174 v°. vol. 3.*

(7) Les fils & successeurs de Charlemagne eurent tous le même goût pour la Chasse. Tous se piquoient d'exceller dans cet art, qui devint même funeste à plusieurs d'entre eux. On peut voir dans les Mém. de Trévoux, mois de Septembre 1752, pag. 1984, d'après l'*Alsatia illustrata* de M. Schœpflin, des détails curieux sur les Chasses de Louis-le-Débonnaire dans la forêt de Vosge, en 821, 825 & 831.

M. de Saint-Foix, dans ses Essais Historiques, p. 18, 19 & 20, nous apprend

que Carloman II. fut un jour grievement blessé à la Chasse, & que Louis IV. dit d'*Outremer*, mourut à Reims en 954, d'une chûte de cheval, qu'il fit en poursuivant un loup sur la route qui conduit de Laon à cette ville. Dom Vaissette, cité par Dom Clement, rapporte le même fait. *Voy. l'Art de Vérifier les Dates, col. 542.*

Ces différens événemens prouvent avec quelle passion nos Rois, sur la fin de la seconde Race, se livroient à l'exercice de la Chasse, puisque même ils ne craignoient pas d'y exposer souvent leur vie. Ils étoient si jaloux de leur droit de Chasse, qu'il étoit défendu à toute personne, sous les plus grieves peines, de chasser à la grosse bête. *Voy. Lex Salica Ripuar. Bajoar. Aleman.*

Louis, fils de Charles-le-Chauve, eut besoin d'une permission expresse du Roi pour pouvoir prendre le divertissement de la Chasse; encore son pere, en lui abandonnant la forêt de l'Aigue, lui interdit-il toute autre Chasse que celle du sanglier.

Si Charlemagne accorda aux Moines de Saint-Denis & de Saint-Thin la permission de faire tuer quelques cerfs dans leurs forêts, ce ne fut qu'après des prieres très-pressantes de leur part, & il ne se rendit à leurs instances, que parce qu'on lui fit entendre que la chair de ces animaux serviroit de nourriture aux freres infirmes.

pour rétablir leur santé, que les peaux seroient employées à couvrir les livres de leur bibliotheque, & à faire des ceintures & des gants pour les Religieux. *Voy. Annal. Ord. S. Bened. T. II. p. 229 & 294.*

Au reste ce n'étoit pas là les seuls usages auxquels on employoit alors les peaux de cerfs, on s'en servoit encore pour ensevelir les corps de nos Rois après leur mort. Ainsi ces Chasseurs passionnés emportoient avec eux au tombeau les objets de leurs plaisirs. Peut-être aussi qu'une peau de cerf paroissoit un linceuil honorable & distingué, dans un tems où il n'étoit permis qu'aux Souverains de tuer cet animal.

(8) Voy. dans la Collection de Duchesne, T. IV. *Suger, de rebus in administratione suâ gestis*; Et Dom Felibien, dans son Histoire de Saint-Denis, sous l'an 1144.

(9) Aristote parle d'une Chasse à l'oiseau connue des Thraces, & absolument ignorée des Grecs.

(10) Selon M. *Dulard*, dans son Poëme de la Grandeur de Dieu, ce fut Saint Louis qui apporta les premieres renoncules en France. Ainsi ce grand Roi, au goût innocent de la Chasse, joignoit encore le goût non moins innocent des fleurs. Heureux les Peuples, dont les Maîtres n'ont que des passions semblables!

» Comme il soit très-noble & puissant
» Prince, que en ce monde n'y ayt pour
» les Princes & hommes Nobles plus loua-
» ble exercice que celui de la Chasse,
» Vénerie & Faulconnerie. En faisant le-
» quel exercice, santé corporelle est
» corroborée & fortifiée : oisiveté mere
» de tous vices délaissée, plaisirs véné-
» riens oubliés, combien que présent
» Mars face ses courses, Vulcain ses fou-
» dres ; je, votre très-obéissant serviteur
» & Libraire, espérant lumiere après té-
» nebres & paix après guerres, ay prins
» recours à un livre nommé *Modus* &
» *Ratio*, pieça composé, traitant des
» déduits, plaisirs, manieres & façons
» dudit exercice de Vénerie & Faulcon-
» nerie, lequel ay faict revisiter, corriger
» & remettre d'ancien style en langage
» moderne, & icely faict imprimer en
» petit volume pour plus plaisammant
» porter aux champs, & lequel j'ai dé-
» dié & vous faict présent à vous mon-
» dit très-noble & puissant Seigneur,
» très humblement vous suppliant icelui
» petit Traicté avoir & recepvoir pour
» agreable. »

Le sçavant M. le Verrier de la Conterie, Auteur de l'*Ecole de la Chasse aux chiens courans*, croit que le Livre de *Modus & Ratio* a été composé par quelque Gentilhomme très versé dans l'exercice de la Chasse. Le Roi *Modus* & la Reine *Ratio*, sont deux personnes allégo-

riques que l'Auteur fait parler alternativement. Le Roi donne les préceptes ſur la Chaſſe, la Reine y applique des moralités, ſouvent abſurdes & puériles, je dirois même impies, ſi le goût du quinzieme ſiecle pour les comparaiſons relatives aux objets de la Religion, ne ſembloit les excuſer. Par exemple, les gens du Tiers-Etat y ſont comparés, par Madame *Ratio*, aux biches & aux lievres, à cauſe de leur ſimplicité, & parce qu'ils ne font point uſage de ſortileges comme les Grands; les Gens d'Egliſe, aux cerfs, parce que leur caractere & leur bonne conduite leur donnent droit de marcher la tête haute, ſur laquelle leurs dix doigts, au moment de l'élévation au Sacrifice de la Meſſe, figurent les dix cors du cerf, & repréſentent les dix Commandemens de Dieu. Selon *Ratio*, le ſanglier eſt l'image du ſiecle corrompu; elle trouve dans cet animal dix propriétés qui ſont autant d'emblêmes des dix commandemens de l'Ante-Chriſt; on ne ſera peut-être pas fâché de les trouver ici.

C'eſt mon premier commandement
Qu'on maugrée Dieu ſouvent.
Fay à ton corps tous ſes délits,
Il n'eſt point d'autre paradis;
Viſite ſouvent mon hoſtel,
C'eſt la taverne & le B. .
Se veulx être en ma mémoire
Si t'affuble de vaine gloire;

Desprise de tous povres gens
Et n'ayme rien qu'or & argent.
Se tu n'as du tien prens d'autruy,
Sans rien rendre ainsi l'octroy;
Si ton pere te fait riote,
Si lui mes fus qu'il radote;
En lieu du service divin
Faut getter hazard sur le vin;
Se croiras sors & sorceries,
Tes volontés sont accomplies;
Se tu as defaulte de mise,
Si le prens aux biens de l'Eglise.

(15) On lit dans un Roman de Faulconnerie, composé sous le Regne de Philippe-le-Long un trait assez singulier, qu'on peut, je crois, attribuer à Louis IX. Il y est dit, » Qu'un Roi nommé Louis, » ayant été à la Chasse du vol avec toute » sa Cour, un oiseau (un faucon) atta- » qua un aigle, qui s'étoit égaré, & le » tua. Les Courtisans louerent beaucoup » la hardiesse & la vigueur du faucon. » Le Roi sans leur répondre ordonna » qu'on le mît à mort; parce qu'il avoit » eu la téméraire audace d'attaquer le » Roi des oiseaux. »

C'est au tems de Saint Louis qu'on peut rapporter les premieres permissions de Chasse accordées à des Bourgeois dans quelques Provinces de France. Mais ils n'obtenoient ces permissions qu'à la charge

de donner au Seigneur, sur les terres duquel se faisoit la Chasse, un *cuissot* de la bête prise, comme on en donne aujourd'hui le pied. J'ai vu en effet dans d'anciennes tapisseries, représentant des Chasses, un Veneur qui offre un quartier de cerf au principal Seigneur de l'assemblée. *Voy. la Coutume de Berri, pag. 238.*

On voit aussi en 1326 une concession de Chasse faite aux Habitans de Sablé, par Amauri de Craon, troisieme du nom. *Menage, Hist. de Sablé, Liv. 9. c. 6. pag. 248 & 249.*

(14) La Chasse dès le tems de Charlemagne étoit, comme on l'a déjà remarqué, devenue un objet de splendeur & de magnificence à la Cour de nos Rois. Ses successeurs ne firent qu'y ajouter. On trouve les noms d'un grand nombre d'Officiers de Vénerie & de Fauconnerie, dans le *Recueil des Rois de Fr. de du Tillet*, & dans les *Tablettes en cire, Manuscrits de Florence, contenant l'estat de la Maison du Roi sous Philippe-le-Bel & autres.* On voit sous le Regne du même Roi, un Guillaume Malgenete, Veneur du Roi, représenté dans *les Monumens de la Monarchie Françoise, par le P. de Montfaucon, T. II. pag. 215.* Ce qui prouve l'ancienneté des Offices de Vénerie. A la fin du Livre de Brussel, de l'*Usage des Fiefs*, se trouve une longue liste d'articles concernant les dépenses pour les Chasses de nos Rois.

Il y est parlé d'un *Guillelmus Falconarius*, qui étoit vraisemblablement le grand Fauconnier ou grand Veneur, dont fait mention le P. de Montfaucon; & dans un autre article il est question d'*Avicularii*, c'est-à-dire des Officiers employés aux Chasses des différens vols, tels qu'il en existe encore aujourd'hui.

Dans le Recueil des Ordonnances des Rois de France, T. I. pag. 231. on en trouve une de Philippe-le-Bel, en 1299, contre les voleurs de gibier & de poisson. Ce Prince mourut à Fontainebleau, en 1314, d'une chûte de cheval, qu'il fit en chassant un sanglier. C'est ce que nous apprennent *Villani*, *Ferreti de Vicence*, & *Guillaume Vetura*, tous trois Auteurs contemporains. *Bocace* & *Méyer* assurent la même chose. *Voy. l'Art de Vérifier les Dates, col. 551. Le Gendre* dans son Histoire de France, rapporte aussi ce fait, *T. I. p. 452.* Le détail de cet événement se trouve dans le *Livre de la Toison d'or, in-fol. goth. T. I. fol. 98. v°.* L'Evêque de Tournay, Auteur de ce Livre, vivoit en 1468. *Voy. son Prologue, fol. 1. v°.*

L'accident tragique arrivé à Philippe-le-Bel, chassant à Fontainebleau, prouve que dès-lors cette Maison Royale étoit le lieu ordinaire où nos Rois alloient prendre le divertissement de la Chasse pendant la saison de l'automne. Il paroît que ce château étoit bâti dès le tems de

Philippe-Auguste; du moins on a des lettres de ce Monarque datées de Fontainebleau. *Actum apud Fontem-bliaudi, anno M. CC. VII.*

Philippe VI, dit de Valois, rendit, en 1346, une Ordonnance touchant les eaux & forêts. On y lit entr'autres articles : *Item, pour ce que nous avons donné à plusieurs personnes la Chace d'aucunes de nos forêts pour chacier à toutes bestes, lesquelles personnes ont donné & donnent à autres leurs dites Chaces en icelles, ordonné est que nul ne pourra chacier, si ceulx à qui ils sont donnés, n'y sont, ou leurs gens, & que ce soit pour eux ou en leurs noms. Ord. des Rois de Fr. T. II. p. 247. art. 21.*

On trouve d'autres défenses & Réglemens de Chasse dans Bouteiller, *Somme rurale*; cet Auteur, qui paroît avoir écrit en 1360, s'exprime ainsi, p. 250 & 251 : » Bestes sauvaiges & oiseaux qui phaon-» nent en l'air . . . par le droit des gens » sont à celui qui les peut prendre. » Voyez les distinctions que font à cet égard nos Coutumiers, & les Réglemens faits depuis en France, & en particulier l'Ordonnance de 1516, & les Arrêts de 1566 & 1573, qui sont rapportés en notes, p. 257 & 258, de la *Somme Rurale.*

Le même Bouteiller, p. 505, au titre 88 des bans & défenses d'Août, dit encore : » *Item*, que nul ne tende aux oyseaux

» de riviere devant le jour de Toussaints,
» sur l'amende de LX sols. »

» *Item*, que nul ne nulle ne tende aux
» perdrix, sur l'amende de 60 sols, &
» aucuns lieux sur l'amende de dix livres,
» & le harnas perdre. »

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LA CHASSE.

SECONDE PARTIE.

Les malheurs du Roi Jean auroient dû le rendre presque insensible au plaisir. Mais sa passion pour la Chasse étoit si grande, que le chagrin de se voir prisonnier ne pouvoit l'en distraire. Ce fut même pendant sa captivité, à Helfort (1) en Angleterre, qu'il fit composer, pour l'instruction de son fils, Philippe, Duc de Bourgogne, âgé de quatre ans, un Traité en vers qui contenoit tous les détails de la Fauçonnerie & de la Vénerie.

Il se servit, pour exécuter cet ouvrage, de la plume de *Gasse de la Bigne*, (2) son premier Chapelain. C'étoit un Prêtre Normand, né Gentilhomme, qui comptoit quatre quartiers de noblesse. Son Poëme commencé en Angleterre, ne fut achevé qu'au retour de l'Auteur à Paris; il roule principalement sur l'ancienne querelle entre la *Fauconnerie* & la *Vénerie*. Cette fiction à laquelle l'Auteur a eu recours comme à un moyen capable de jeter plus d'intérêt sur son sujet, est, comme la plupart des compositions littéraires de ce tems-là, dépourvue de génie & d'agrément. C'est la Fauconnerie & la Vénerie qui plaident leur cause en présence du Roi Jean. Le Prince, quoique décidé intérieurement pour la Vénerie, y conserve pourtant toujours son caractere de juge impartial. Chacune des Parties prétend au titre de *Déduit*; c'est-à-dire de plaisir ou de divertissement par excellence. Les moyens sont de part & d'autre assez bien débattus. (3)

Enfin

Enfin intervient un arrêt définitif qui adjuge aux deux contendantes le même droit ; il est arrêté qu'on dira également *déduit de Fauconnerie* ou *d'oiseaux*, *déduit de Vénerie* ou *de chiens* ; que les services de l'une & de l'autre sont également nécessaires à toutes les Cours des Princes, mais principalement à celle d'Edouard, Roi d'Angleterre, qui ne le cede à aucun autre dans l'art des déduits. En conséquence de cette décision, la *Vénerie* & la *Fauconnerie* députeront à ce Monarque, pour résider continuellement auprès de sa personne, deux Officiers actifs, honnêtes & diligens, parfaitement instruits des deux métiers de chiens & d'oiseaux. Enfin le Comte de Tancarville renvoie les deux Parties très-contentes après les avoir fait embrasser.

C'est peut-être au séjour du Roi Jean en Angleterre, que les Anglois ont dû l'avantage de s'être autrefois distingués dans l'art de la Chasse, dont ils ont voulu en quelque sorte s'attribuer l'invention, &

dont ils ont prétendu nous avoir donné des leçons à nous-mêmes. Cet esprit de rivalité qu'ils ont toujours eu contre nous, leur a souvent fait commettre de pareilles injustices. Nos Auteurs de la Vénerie, comme nous le verrons dans la suite, paroissent au moins fort persuadés que nous en avons beaucoup plus appris à cette Nation qu'elle ne nous en a appris à nous-mêmes.

Le Poëme de la Bigne renferme des détails, dont quelques-uns doivent trouver place ici.

L'Avocat du *Déduit des oiseaux* nous y apprend que le Grand Fauconnier jetoit son oiseau le premier, & que le Roi donnoit ensuite l'essor au sien. Il fait mention d'une aventure qu'il assure être arrivée vingt ans auparavant dans le Berri; comme ce petit trait historique fait voir jusqu'où on avoit porté l'art de dresser des oiseaux, nous allons le rapporter.

Un Chevalier & sa femme avoient, dit-il, chacun un oiseau qu'ils af-

fectionnoient beaucoup. Celui du mari étoit un Epervier qu'il laissoit aller dans la maison en toute liberté. L'oiseau de la femme, renfermé dans une cage, étoit un Etourneau, objet continuel de ses soins & de ses caresses; il faisoit l'admiration de tous les voisins, tant il savoit bien parler; l'oiseau captif s'échappa un jour de sa prison & s'envola. Sa maitresse, peu allarmée d'abord, le considéroit avec complaisance, & prenoit plaisir à voir son joli manege, lorsque le terrible Epervier fond sur lui, le saisit & l'emporte au plus haut étage. Les cris de la femme sont entendus du mari qui l'aimoit tendrement, *car elle étoit & bonne & belle, c'est grand trésor de l'avoir telle*, dit notre Poëte; il accourt & voit de ses propres yeux le malheur qui fait couler tant de larmes. A l'instant il prend son gant & reclame l'Epervier. L'oiseau obéit à la voix de son maître, il vient se percher sur son poing, & lui apporte sa proie. Le Chevalier, habile au *mé-*

tier détache, proprement de ses serres le petit étourneau, & le rend à sa femme, en lui recommandant de le mieux garder à l'avenir. L'Auteur cite pour garant de ce fait Pierre d'Orgemont, qui avoit été présent à cette scene, & qui lui en attesta la vérité *par tous les Saints de Rome.* (4)

La plaidoirie de l'Avocat du *Déduit des chiens*, contient un article remarquable sur l'art de *sonner*. Cet art, trop négligé dans la suite, au grand regret des zélés partisans de la Chasse, étoit porté alors à un tel degré de perfection, que le plaisir d'entendre le son des cors, est mis ici en parallele avec celui que cause la musique de la Chapelle du Roi. Le Poëte pour achever de signaler son mauvais goût, & sa manie pour l'hyperbole, dit en faisant l'éloge de la mélodie des chiens, *que il n'est homme s'il les ot* (s'il les entend) *qui voulsit autre Paradis.*

L'Avocat du *déduit des chiens*, ne parle pas avec moins d'emphase,

lorſqu'il fait la deſcription de toutes les autres parties de la Chaſſe du Roi ; il eſt bon de remarquer qu'il donne à celle du cerf le titre de *Chaſſe Royale.* Ce même perſonnage détaille tous les préliminaires de la Chaſſe, à commencer par l'action de quêter le cerf & de le détourner. Lorſque toutes les connoiſſances néceſſaires ont été priſes par l'inſpection du pied, des allures, des portées de la bête, du frayouer, du viandis & des fumées ; après qu'on s'eſt mis en état par des briſées de toutes eſpeces, de pouvoir retrouver facilement les divers lieux qu'on a parcourus, chacun ſe rend à l'aſſemblée, les uns pour y faire leur rapport, les autres pour l'entendre. Le Veneur ne diſoit jamais d'un ton affirmatif, *j'ai vu, j'ai connu, j'ai trouvé* ; mais ſeulement je *mécrois*, c'eſt-à-dire, je *penſe*, je *ſoupçonne* d'avoir vu. Telle étoit la formule conſacrée de tout tems dans l'Ordre de la Vénerie. Le Veneur marquoit par-là une ſage défiance de ſes lu-

mieres. Au reste ce ton modeste n'étoit que de style; car si l'on en croit les ouvrages du tems, les Veneurs ne se piquoient guères de respecter la vérité dans les récits qu'ils faisoient des circonstances & des aventures merveilleuses de leurs Chasses. D'ailleurs Gasse de la Bigne lui-même, après avoir dit ici que tous ceux à qui les buissons avoient été distribués pour quêter, viennent exposer à l'assemblée les fumées des cerfs, fait cette réflexion: *que les moins habiles ne sont pas les plus laconiques dans leur rapport.*

Tous les préparatifs sont suivis du déjeûné; après quoi les chiens arrivent conduits par les Veneurs à cheval, avec les Aides, les Pages & les Valets de chiens, tous en habits verds. Enfin le Roi monté sur un cheval Napolitain (*d'Apouille*), brave, léger & bien embouché, fait mettre à part pour son plaisir & celui du Maître Veneur, dix ou douze des meilleurs chiens. C'est peut-être à ceux-là

qu'ont ſuccédé les *ſix chiens*, comme on les appelle dans la Vénerie du Roi; puis il ordonne de découpler les autres, qui ſuivent le limier au ſon des cors. Le Roi ſonne lui-même à perte d'haleine, & pouſſe ſon cheval en avant; mais auſſitôt qu'il voit le cerf, il arrête tout court; il reſte en place juſqu'à ce que les chiens, qui vont merveilleuſement enſemble, aient tous paſſé devant lui: enfin il ſe met de nouveau à courre le cerf qui ſe forlonge.

La Chaſſe ne ſe paſſoit pas ſans que le Maître Veneur ne fit naître quelque difficulté. D'abord il n'auroit voulu donner que trente-huit ou quarante chiens, pour le laiſſer courre, mais le Roi en avoit voulu avoir quarante ou cinquante: car *Chaſſe de Roi doit ſe faire à grands cris & à grands bruits.* Nouvelle diſpute lorſque le cerf débuche. Le Veneur propoſe de donner une leſſe de lévriers, la ſeule qu'on eut poſtée dans cet accourre: le Roi ne veut point en entendre parler;

il faut que le cerf soit pris à force & sans relais. Le change qui survient, lorsque le cerf s'accompagne, ses retours & ses autres ruses, mettent plusieurs fois les chiens en défaut. Les Veneurs, à l'aide d'un chien de confiance, les remettent sur la voie. Le cerf altéré va battre l'eau, puis en fort, enfin se fait prendre. La bête ainsi forcée & percée de l'épieu, est dépouillée en présence du Roi, qui, comme tous ses prédécesseurs, prend un grand plaisir à cette opération. Le cerf dépecé est distribué aux Dames du pays. Ensuite vient la curée, qui consiste à abandonner aux chiens ce que les Chasseurs nomment le *forhu*. La Chasse après avoir fait l'amusement de la journée, devient le sujet de la conversation au souper du Roi. On lui apporte les *dintiers* du cerf, & l'espece de plaisir qu'il prend à les donner, semble autoriser une interprétation que quelques étymologistes donnent de ce mot, & qui prouve, si elle est fondée, que les mœurs de ce tems

là étoient un peu libres, & qu'on ne respectoit guères les bienséances. Enfin la tête du cerf est exposée aux regards du Monarque : il considere la hauteur & l'étendue du bois, l'épaisseur & la grosseur des meules. Il demande quel est celui qui a détourné la bête ; c'est, lui répond le Maître Veneur, Jorre, un des meilleurs Veneurs que vous ayez, & qui voudroit bien être gratifié d'un arpent de bois : volontiers, répond le Monarque généreux, je lui en accorde trois. Chacun après le souper amuse le Roi du récit de ce qui lui est arrivé à la Chasse, tandis que les médisants se plaisent à jeter des doutes sur les prouesses dont ces Chasseurs fanfarons osent se vanter.

Gasse de la Bigne cite différents Auteurs qui, comme lui, avoient écrit sur la Chasse. On est surpris de trouver dans le nombre un Denis le Grand, Evêque de Senlis, qui avoit composé un Traité de la Chasse des faucons ; un Philippe du Victri, Evêque de Meaux,

grand compositeur de motets, ou pieces de vers en musique, qui avoit consacré ses talents à célébrer les plaisirs de la Chasse ; d'où il est aisé de conclure que la passion pour cet exercice, si incompatible avec la gravité du saint Ministere, & si propre à détourner de ses fonctions, avoit encore beaucoup d'empire sur les Ecclésiastiques du premier rang. (5) On est moins étonné de voir parmi les Auteurs que cite notre Poëte, le Comte d'Auxerre, Guerrier distingué par sa valeur & par sa science dans l'Art Militaire ; c'étoit un Chasseur très-expert dans la Fauconnerie ; il avoit même composé d'excellents remedes pour les maladies des oiseaux. Gasse de la Bigne fait encore mention du Comte de Flandre qui, dit-il, *fait des oiseaux autant qu'homme qui soit à Bruges & à Rome.*

Chaque siecle a ses goûts dominans. Dans le siecle dont je parle, on avoit la manie des oiseaux & des chiens : c'étoit à qui en auroit un

plus grand nombre, & cette rivalité jetoit dans des dépenses ruineuses; car il falloit entretenir aussi une quantité de chevaux proportionnée. L'Auteur du livre intitulé *Modus*, qui écrivoit sur la fin du treizieme siecle, vouloit qu'il y eût douze chiens dans une meute pour qu'on pût la qualifier ainsi; du tems de Gasse de la Bigne les meutes étoient de quarante à cinquante chiens. Il fait monter à plus de vingt mille personnes dans le Royaume, le nombre de ceux qui avoient des chiens courants; mais parmi ceux-là, ajoute-t-il, il n'y a que les fous qui s'y ruinent; les autres plus sages qui n'ont pas le moyen d'en nourrir plus de trois ou quatre, s'associent pour former une meute en commun; ils chassent ensemble, & prennent toutes les bêtes qu'ils veulent. Notre Noblesse, toujours décidée à se ruiner par ostentation, étoit sourde alors à ces leçons de sagesse. On a eu beau les lui répéter, sa folie a persisté; elle n'a fait que changer

d'objets sans changer de systême.

Ce dut-être pour elle un coup bien accablant, lorsqu'après la captivité de son Roi, elle vit ses ennemis triomphants parcourir les Provinces avec de nombreux équipages de Chasse, user par-tout avec empire des droits seigneuriaux dont les Gentilshommes sont si jaloux. En 1359, Edouard traversant la France avec son armée, traînoit à sa suite des bateaux de cuir bouilli, pour pêcher dans toutes les rivieres qu'il rencontroit ; *& avec ce*, dit Froissard, *avoit bien pour lui trente Fauconniers à cheval chargés d'oiseaux, & bien soixante couples de forts chiens, & autant de levriers, dont il alloit chacun jour ou en chasse ou en riviere, ainsi qu'il lui plaisoit : & y avoit plusieurs des Seigneurs & des riches hommes qui avoient leurs chiens & leurs oiseaux comme le Roi.* Tant de disgraces humilioient la Noblesse Françoise sans l'abattre : irritée des procédés altiers de ses vainqueurs, elle n'avoit que plus d'attachement & de

zele pour son légitime Souverain, & n'en faisoit que de plus puissants efforts pour rétablir les droits de la Couronne, & lui rendre son ancienne supériorité.

Charles V, formé à la sagesse par l'infortune, fut occupé de soins trop importants pour s'abandonner sans réserve au divertissement de la Chasse, comme avoient fait ses prédécesseurs; livré tout entier aux affaires d'Etat, la Chasse ne fixa guères son attention que pour en réformer les abus. Les prévarications que se permettoient les Grands Maîtres, lui donnerent lieu de faire des Réglements, où l'on voit briller cet esprit d'ordre & d'économie qui faisoit son caractere. Il réduisit à six les Offices de Grands Maîtres, parmi lesquels étoit compris le Maître Veneur de la Vénerie, qui, par le droit de sa charge, devoit être maître des forêts. (6) Cependant Charles V ne se refusa pas toujours au plaisir de la Chasse. Nous trouvons dans le Poëme de la Bigne, un trait qui ne peut être attribué qu'à ce Prince, & qui suppose

desseins qu'il rouloit dans sa tête, lui procuroit souvent des songes où il croyoit voir des aventures conformes à ses desirs. Il en eut un remarquable dont Froissard nous a conservé le récit. Ceux qui aiment les peintures naïves doivent le lire dans l'original même, on ne peut en donner ici que le précis.

Le Roi pendant son sommeil croit être à Arras avec la fleur de la Chevalerie. Le Comte de Flandre s'approchant de sa personne, lui offre sur le poing un faucon de la plus grande beauté, en lui disant : *Monseigneur, je vous donne en bonne étrenne ce faucon pour le meilleur que je veisse onques, le plus gravement chaçant, & le mieux abattant oiseaux.* Aussitôt impatient d'en faire l'essai, Charles monte à cheval, accompagné du Connétable Clisson, & trouve grande quantité de hérons. Aucun ne résiste à l'impétuosité de l'oiseau, & les deux spectateurs sont enchantés. Ils rencontrent des bois & des marais, qui ne leur permettant pas

de suivre l'oiseau à cheval, les obligent de mettre pied à terre. Ce premier obstacle franchi, de vastes landes en opposent un second. L'oiseau plane dans les nues, & donne la chasse à tous les habitans de l'air : nos Chasseurs craignent de le perdre, & désesperent de le faire revenir au leurre. Dans cette perplexité, un cerf à deux ailes vient au secours du Roi, qui le monte hardiment, & ce Prince traversant les airs comme un autre Bellerophon, jouit long-tems du spectacle que le faucon lui donne. Enfin il le fait revenir sur son poing, & retourne calmer par sa présence les inquiétudes de son Connétable, qui n'espéroit plus de le revoir.

Tel est l'esquisse du récit de Froissard *, dont je n'ai pu rendre les graces ingénues. Cet Historien ajoute : *Tant lui plaisoit* (au Roi Charles VI) *la figure de ce cerf, qu'à péine en imagination n'en pouvoit partir; & fut l'une des incidences premieres quand il descendit en Flandre pour combattre les Fla-*

* Froissard, T. 2, c. 105.

mands, pourquoi il encharge le cerf-volant porter. En effet presque par-tout où se trouvent les armoiries de Charles VI, on les voit représentées avec des cerfs ailés pour supports. Juvenal des Ursins attribue l'origine de cet usage aux Chasses que ce Prince fit vers le même tems dans l'ancienne forêt de Senlis. Mais il differe de Froissard pour tout le reste. Selon Juvenal des Ursins, le Roi fit rencontre d'un cerf *qui avoit au col une chaîne de cuivre doré, & défendit qu'on ne le prist qu'aux lacs sans le tuer, & ainsi fut fait, & trouva-t-on*, dit-il, *qu'il avoit au col ladite chaîne où avoit écrit:* Cæsar hoc mihi donavit, *& deslors le Roi de son mouvement porta en devise le cerf-volant couronné d'or au col, & par-tout où on mettoit ses armes, y avoit deux cerfs tenant ses armes d'un côté & d'autre.* (9)

Le grand nombre d'Ordonnances que nous avons de Charles VI, sur le fait de la Chasse, semble

prouver que celles de ses Prédécesseurs étoient alors assez négligées. (10) Du Tillet rapporte qu'il fit dans sa Vénerie & dans sa Fauconnerie, une réforme générale. Cet Ecrivain, dans le chapitre où il traite du *Grand Veneur* & du *Grand Fauconnier*, s'exprime ainsi: *Encore que les Rois de France aient été sur tous autres adonnés à la Chasse, ces deux Offices ne sont anciens: aux Etats des Rois Philippe-tiers, Philippe-le-Bel, & Philippe-le-Long, n'en est fait mention, bien des Veneurs, Fauconiers, Furetiers, Perdriseurs, Oisileurs, Louvetiers, Archers, Valets à chiens, & autres choses nécessaires à Chasse & à Volerie.*

Charles VI, ainsi que tous les Chasseurs passionnés, étoit sujet à des accès de mauvaise humeur, lorsque les Chasses ne réussissoient pas au gré de ses desirs. Messire de Gamaches, au rapport du même du Tillet, en fit la fâcheuse expérience. Le Roi lui ôta l'Office de Grand Veneur, parce que plus

d'une fois il l'avoit exposé, par son peu d'habileté, à l'affront de manquer la bête. (11)

Le Comte de Foix jouissoit alors de la réputation d'être un Chasseur très-expérimenté. La meute qu'il entretenoit étoit composée de quatorze ou seize cens chiens. Il en faisoit venir de tous les pays. Froissard lui amena d'Angleterre quatre levriers dont il nous a conservé les noms: *Tristan*, *Hector*, *Brun* & *Rolland*. Ces noms me rappellent le précepte de Xenophon, qui recommande de ne donner aux chiens que des noms d'une ou de deux syllabes, afin qu'ils soient plus aisés à prononcer, & que les chiens aient plus de facilité à les entendre. Après avoir consacré presque toute sa vie à la chasse, le Comte de Foix voulut laisser à la postérité des leçons propres à former d'habiles Chasseurs, (12) & à perfectionner un exercice qu'il aimoit si passionnément, que le jour même de sa mort il avoit chassé un ours jusqu'après midi, & assisté à la curée.

Ce Comte avoit la figure la plus
imable, & la taille la plus avan-
geuse; ces dons de la nature lui
ériterent le surnom de *Phébus*,
) c'est-à dire, beau comme le
r; c'étoit d'ailleurs un Guerrier
nè valeur incomparable, & qui,
r accroistre son héritage, com-
Froissard le lui avoit entendu
d à lui-même, *avoit eu guerre*
& aine au Roi de France, au Roi
d' ngleterre, au Roi d'Espagne,
au Roi de Navarre, au Roi d'Ar-
rag n, & contre eux s'étoit bien
m ntenu & porté. (14) Ce Seigneur
n s déclare que trois grandes
ssions l'avoient toujours dominé,
mour, la guerre & la chasse.
Modeste sur les sentimens qu'il dût
inspirer aux dames, il avoue que
d'autres avoient été plus heureux
que lui. Modeste encore sur ses
exploits de Chevalerie, il croyoit
qu'il y avoit eu des Chevaliers qui
l'avoient surpassé. C'est pourquoi
il prit le parti de ne parler ni d'ar-
mes ni d'amour. Plus glorieux de
ses talens & de son expérience à

la Chasse, il en parle avec confiance, ne jugeant pas que personne puisse lui disputer la supériorité sur ce point.

L'ouvrage qu'il nous a laissé est composé avec beaucoup de méthode : il n'y a rien omis de tout ce qu'on peut desirer de savoir sur les différentes especes de bêtes qu'on poursuit à la Chasse, sur les chiens qu'on employe à les chasser, sur les filets, les toiles & autres moyens dont on se sert pour s'en rendre maître. La maniere dont il s'exprime en rendant compte des motifs qui l'ont déterminé à écrire sur la Chasse, annonce son enthousiasme pour cet exercice. Il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la Chasse comme une des voies les sûres pour conduire au salut, & qu'on ne condamne les Conciles d'avoir interdit aux Ecclésiastiques un moyen si propre à les rendre vertueux. Voici en substance les raisons qu'il allegue pour prouver cette these singuliere.

Notre imagination, dit-il, abandonnée à elle-même dans le sein

de l'oisiveté, ne peut produire que des pensées déréglées. Le Chasseur occupé sans cesse, n'a pas un moment de loisir, il ne lui reste dans la vie aucun vuide dont son imagination puisse profiter pour le porter au péché. Aucun obstacle ne s'oppose donc à son salut; arrivé au terme de sa course, il trouvera indubitablement le Paradis ouvert. Il sera même heureux dans ce monde. Ici Gaston Phébus décrit, avec son enthousiasme ordinaire, tous les plaisirs de la Chasse. Il insiste sur les avantages qui résultent pour la santé de l'exercice que fait le Chasseur, & de son régime de vie. Gaston Phébus distingue plusieurs especes de Chasses; il parle d'abord de celles qui demandent moins d'action, elles sont le partage des gens chargés d'embonpoint, & des Prélats. Cependant ces Chasses paisibles ne laissent pas, selon lui, d'avoir comme les autres le mérite de conduire *leur monde* en Paradis; mais avec cette différence cependant que les premieres

places dans le Ciel ne seront pas pour ceux qui ne peuvent s'adonner qu'à ce genre de Chasse. Quoiqu'en général il fasse peu de cas de cet ordre de Chasseurs, il se croit pourtant obligé en conscience de leur donner des leçons; parce que pouvant leur procurer les moyens de devenir heureux, il juge qu'il y auroit de l'inhumanité de sa part à ne pas le faire. Maître de prolonger leur vie en leur inspirant le goût de la Chasse, il se condamneroit comme coupable d'avoir abrégé leurs jours s'il y manquoit; enfin ne seroit-il pas responsable de leur damnation, s'il négligeoit de les mettre dans la voie qui mene au salut?

A ces bisarres moralités près, que je ne puis regarder comme des plaisanteries libertines, les Chasseurs trouveront dans cet ouvrage des instructions utiles, ou du moins très-curieuses, principalement sur les objets relatifs à la Chasse du cerf. L'Auteur enseigne, d'après une longue expérience,

rience, les différentes méthodes qu'on doit suivre dans les divers pays de Chasse, la meilleure maniere de se tenir à cheval, les précautions qu'il faut prendre pour percer sans risque le sanglier avec l'épieu. Il s'étend beaucoup sur l'art de tirer de l'arbalete & de l'arc à main, qu'il nomme *Anglois* ou *Turquois* : il indique aux Tireurs la maniere dont ils doivent se placer dans le bois, soit à pied, soit à cheval, pour frapper les bêtes avec avantage : il détaille toutes les dimensions de l'arc & de la fleche : il avertit des précautions qu'on doit prendre afin d'éviter les accidens, & à ce sujet il raconte l'aventure fâcheuse de Messire Geoffroi d'Harcourt, qu'il vit blesser au bras par un tireur. Cependant il finit par traiter avec mépris cette Chasse, & par renvoyer à l'école des Anglois ceux qui voudront s'y perfectionner.

Si Phébus eût moins consulté le préjugé des Chasseurs de sa nation, il auroit compris que loin de

traiter avec dédain cette espece de Chasse, il devoit, en bon politique, la recommander. Les Anglois, plus sages que nous, préféroient à toute autre Chasse celle qui se faisoit avec l'arc & l'arbalete; aussi étoient-ils d'excellens Archers: avantage qui plus d'une fois leur donna sur nous la supériorité dans les combats. Charles V, né avec l'heureux talent de penser sainement des choses, avoit compris de quelle conséquence il étoit de réformer à cet égard les fausses idées de la Nation. Se voyant obligé de recommencer la guerre contre les Anglois, il proscrivit tous les jeux, & toutes les especes de divertissemens, pour leur substituer le maniement de l'arc & de l'arbalete, à dessein de former de ses Sujets d'habiles Tireurs. Le succès répondit à ses intentions, & en justifia pleinement la sagesse.

On voit dans l'ouvrage de Gaston Phébus qu'en été, saison affectée à la Chasse du cerf, le vert étoit l'habillement des Veneurs, & qu'en

hiver, tems où l'on chassoit le sanglier, on prenoit les fourrures de gris. On y voit encore que si le Peintre Jean de Udine enseigna le premier aux Italiens l'art de tromper les oiseaux par le simulacre d'une vache artificielle, il n'est pas cependant l'inventeur de ce stratagême. Phébus nous apprend que long-tems avant lui nos Chasseurs s'en servoient, non-seulement pour prendre les perdrix, comme faisoient les *Perdrieurs*, mais pour approcher toutes sortes de bêtes sans les épouvanter, & pour les tirer de près.

L'Auteur vante beaucoup l'excellence, l'intelligence & la docilité des chiens qui composoient sa meute, & que lui-même avoit formés. Il instruit le Lecteur de tous les procédés & de toutes les pratiques qui lui avoient réussi à la Chasse, sans omettre les disputes qu'il avoit eues sur cette matiere avec les meilleurs Veneurs de son tems, & en particulier avec Huet de Nantes. Il exalte les merveilleux talens de cet habile Chasseur pour crier & pour

donner du cor, auſſi bien que ceux du Sire de Montmorenci. *Ils eurent*, dit-il, *de très-beaux langages, belles conſonances & belles voix, & belles manieres de parler à leurs chiens.*

L'art de ſonner a toujours été une des parties principales de la ſcience du Chaſſeur, & celle qui contribue peut-être davantage au plaiſir de la Chaſſe. Si on eſt curieux de ſavoir en quoi cet art conſiſtoit alors, il faut lire un ouvrage en vers composé dans le même-tems (en 1394) ſous le titre de *Tréſor de la Vénerie*, par Hardouin, Seigneur de Fontaine-Guerin. (15) L'Auteur le compoſa au château de Mezargues ſur la Durance, dans la priſon de la Vicomteſſe de Turenne. Quelque doux qu'il parut alors d'être ſous la captivité des Dames, les nuits d'hiver devenoient bien longues pour Fontaine-Guerin, & ſa captivité n'eſt point de celles que chantent les Poëtes amoureux. Ce fut pour en adoucir la rigueur qu'il

entreprit cet ouvrage, après lequel il pourra en faire de meilleurs. C'eſt à peu-près ſon langage.

Dans la premiere partie de ſon poëme il répete les leçons qu'il avoit reçues de Guillaume du Pont ſon Maître. Chaque Province avoit ſa maniere de ſonner du cor. L'Auteur n'eſtime que celle qui étoit uſitée dans le Maine & l'Anjou, & il la juge préférable à toutes les autres. Rien de plus clair, ſelon lui, que les préceptes qu'il donne: ſix mots auſſi aiſés à comprendre que l'A. B. C. en font l'affaire, de même que ſix notes donnent la gamme pour former toute eſpece de chant & de muſique. Il ne ſe contente pas de donner la gamme notée, il note auſſi tous les airs de Chaſſe, dont il fait monter le nombre à quatorze, & qui s'exécutoient tous pendant le cours de la Chaſſe. Quoique l'Auteur ſe vante d'avoir mis beaucoup de clarté dans ſon poëme, il ne nous en a pas paru plus intelligible.

La ſeconde partie traite de la

Chasse & de ses différentes especes, mais d'une façon bien moins sçavante & beaucoup plus superficielle que dans l'ouvrage de Gaston Phébus. L'intention du Poëte en composant son Trésor de la Vénerie, est de rappeller à Louis, Duc d'Anjou, Roi de Sicile (16) & à Charles d'Anjou, un plaisir qu'ils ont aimé dès leur enfance, & de fixer l'attention de ces Princes, & du Roi de France leur frere, sur les beaux pays du Maine, où ils ont des Vassaux remplis d'affection. Il prend de-là occasion de faire le dénombrement des délicieuses forêts qui s'y rencontrent. Cet ouvrage peut encore servir à faire connoître ceux qui alors se distinguerent le plus dans l'art de la Vénerie. Les plus grands Seigneurs & les Guerriers les plus célebres, y paroissent sur la scene. Tels sont, entr'autres, Philippe II, Duc de Bourgogne, appellé *très-habile Chasseur*, le Duc d'Orléans frere du Roi, qui *sait bien les manieres de chasser & de corner à l'u-*

sage de France; le Comte de Foix & de Bearn, dont il a été parlé plus haut; le Comte de Tancarville, & son fils le Vicomte de Melun, qui *fut autant de Chasse que Jean Meun d'Astronomie*; le Seigneur de Châtillon; Jean, Comte de Sancerre, & plusieurs autres Seigneurs. Le Comte de Sancerre signala sa passion pour la Chasse, d'une maniere tout-à-fait particuliere; il fonda un Ordre de Chevalerie, sous le titre de *l'Ordre du Levrier.* * Cette fondation fait l'objet d'une des clauses de son testament, dressé en 1402.

* Voy. Godefroy, Annot. sur l'hist. de Charles VII.

Les Ducs de Bourgogne, qui se piquoient d'avoir une maison aussi magnifique que celle de nos Rois dont ils étoient issus, avoient comme eux un équipage de Vénerie considérable. On y comptoit *six Pages de chiens courants, six de levriers, douze Sous-Pages de chiens, six Gouverneurs de Valets de chiens, six Valets de chiens limiers, six valets de chiens levriers, douze Valets de chiens courants, six Valets d'épagneuls, six Valets de petits*

chiens, six Valets de chiens Anglois & de chiens d'Artois (17). Cette magnificence qui faisoit alors l'étonnement de l'Europe, étoit cependant bien peu de chose auprès du faste des Princes de l'Orient. Le Comte de Nevers (18), fils du Duc de Bourgogne, fait prisonnier avec un grand nombre de Seigneurs François, après la funeste journée de Nicopolis, trouva à la Cour Ottomane de quoi humilier la médiocrité des Cours d'Occident. Bajazet voulant donner à ses illustres captifs une haute idée de sa puissance, étala à leurs yeux ses nombreux équipages de Chasse: on y comptoit sept mille Fauconniers, & sept mille Veneurs. C'est le même Bajazet à qui Charles VI envoya des autours & des faucons, avec des gants brodés de perles & de pierreries pour porter ces oiseaux.

C'est sur-tout dans les allusions & dans le style figuré des Poëtes, que se retrouvent les traces du goût dominant d'une Nation dans tel ou

tel ſiecle. Or toutes les compoſitions poétiques de ce tems-là ſont pleines d'expreſſions empruntées du langage des Chaſſeurs, & elles atteſtent qu'alors la Chaſſe étoit univerſellement dans le plus haut degré de conſidération. Cet exercice étoit regardé moins comme un amuſement permis à la Nobleſſe, que comme une de ſes fonctions les plus honorables. Euſtache des Champs ne voit que quatre objets dignes de partager la vie des *nobles hommes*, qui ſont jaloux d'acquérir de l'honneur, la guerre, les tournois, la Chaſſe & les voyages.

Le regne de Charles VII, fécond en grands évenements, fournit peu de matiere au ſujet que je traite (19). La Couronne en proie aux invaſions de l'ennemi, & enſuite ſauvée par une eſpece de miracle, occupoit trop eſſentiellement la valeur de la Nation & la plume de ſes Hiſtoriens, pour permettre à ces derniers de porter leur attention ſur des objets de

[illegible] tranquillement. Je ne trouve dans tout le cours de ce Règne qu'une singularité à remarquer; c'est le premier [illegible] sous le nom d'*entremets*. Il servit à la pompe & au divertissement d'un festin donné à Lille, en 14[illegible], pour le Duc de Bourgogne, à l'occasion des vœux du Faisan pour la croisade contre les Turcs, dont j'ai parlé ailleurs. On y vit à l'un des bouts de la salle un héron *prendre son vol & son vent*, & l'on entendit aussitôt plusieurs voix s'écrier, *à l'aigue, à l'aigue*, comme font les Fauconniers. Dans le même instant on apperçut au côté opposé un faucon qui s'avançoit pour le combattre; il s'élança avec tant de rapidité, & heurta le héron si roidement, qu'il l'abattit au milieu de la salle. Après la curée faite, le héron fut apporté au Duc, & mis sur la table : au même banquet fut représentée une *Chasse de petits chiens glapissans, & de Braconniers huants* (20). Cette anecdote suffit pour prouver que la Nation con-

tinuoit toujours à faire de l'exercice de la Fauconnerie & de la Vénerie, l'un de ses plaisirs les plus chers.

NOTES HISTORIQUES

Sur la seconde partie des Mémoires sur la Chasse.

(1) HELFORT ou Herfort, fut le lieu de la naissance & de la mort du Poëte Philips, qui l'a célébré dans son Poëme de *Pomone. Voy. Yard, Idée de la Poësie Angloise, T. 1, p. 33.* Cette ville vit naître aussi la fameuse *Vierge*, dite *d'Herfort*, dont les prédictions furent si utiles à Cromwel.

(2) Gace ou Gasse de la Bigne, ou de la Vigne, est appellé *Gasto de Vineis* par les Auteurs du *Gallia Christiana*, T. 8, p. 1636. Antoine Véran imprima le Poëme de la Bigne à la suite du Livre de Gaston Phébus, qui étoit en prose, sous le titre de : *Phœbus des Déduits de la Chasse des bestes sauvaiges & des oyseaux de proye.* Et il donna au Public ces deux Traités comme s'ils eussent fait les deux parties du même ouvrage, dont Gaston Phébus auroit été seul l'Auteur. Pour mieux déguiser cette supposition, il eut la mauvaise foi de supprimer les vers où la Bigne se nomme & parle de lui-même, au commencement & vers la fin de son Poëme; mais il lui a échappé, au fol. 37 r°, col. 1, un passage qui fait con-

noître clairement que l'ouvrage en vers appartenoit à Gasse de la Bigne.

Les successeurs de Gasse de la Bigne dans la place de premiers Châtelains de nos Rois, ont commencé à prendre le titre de Grands Aumôniers. *Choisy, Hist. de Charles V*, p. 429.

(3) Quoique le Poëme de Gasse de la Bigne ait été imprimé, & qu'il y en ait même plusieurs éditions, cependant comme ces éditions sont rares, & d'ailleurs imprimés en caracteres gothiques, j'ai cru que mes Lecteurs me sauroient gré de leur donner un extrait fidele & suivi de cet ouvrage singulier; je n'en citerai que ce qui me paroîtra propre à faire connoître le goût, la poésie & la littérature de ce tems-là. On trouvera cet extrait après les notes du quatrieme Mémoire sur la Chasse.

(4) Si vous compterai la maniere
D'un fait qui en Berri avint
Il n'a pas des ans plus de vint.
Ou pais de Berri avoit
Un Chevalier qui moult amoit
Les esperviers en la saison.
Un en avoit en sa maison
Qu'après gibier laissa aller,
Car ne le vouloit pas muer;
Mais quant d'avecques soi l'osta,
Gez & clochetes lui osta,

A la fin qu'il ne fust repris.
Il estoit près de son pourpris
Si en recongnoissoit mieux l'estre,
Car par une haulte fenestre,
En la sale du Chevalier,
Hault sur le trait s'aloit percher,
Et layens faisoit son séjour
Souvent & de nuit & de jour.
Le Chevalier a fame avoit
Une Dame qui moult amoit,
Car elle estoit & bonne & belle,
C'est grant trésor de l'avoir telle,
Laquelle avoit un estournel
Qui parloit si bien & si bel,
Car très-grant merveille avoient
Ceulx qui si bien parler l'oyoient.
Or avint, en une journée
Qu'il faisoit froide matinée,
Que la Dame la cage prist
Et l'estournel près du feu mist,
Mais il s'en yssit de la cage
De quoy ne fist mie que saige,
Et se commence à esplucher
Et à soi estendre & soy aysier,
La Dame qui fort l'amoit,
En soubzriant le regardoit:
Tantost comme l'espervier le vit,
D'amont où estoit, descendit,
Et le preist & l'en emporta,
Adonc la Dame s'escria

Tellement que le Chevalier,
Qui estoit prez en un solier,
Acourit aval pour savoir
Que la Dame pouoit avoir:
Si la vit qu'elle decurtoit
Ses mains, & amont regardoit,
En disant lasse que ferai?
Car mon estournel perdu ay,
La chose qu'avois plus cher:
Hais mon seigneur! l'espervier
L'en porte lassus à mont,
Dont je suis courroucé moult.
Le Chevalier tost print un gant,
Et le poin lui tant maintenant
En s'en alant droit à la porte;
Tantost l'espervier lui aporte
L'estournel; mais le Chevalier
Qui savoit d'oyseaux le mestier,
Courtoisement le descherna,
Et du pié tout sain lui osta,
Et dit à la Dame: tenés
Vostre estournel, & regardés.
La Dame ot grant joie & le prist,
Qui en sa caige le remist.
Mais j'ay depuis oy raconter
Qu'il fut bien un mois sans parler.
Ce qu'ay dit preuve par un homme
Qui m'a juré ly Sains de Romme,
Qui fut present & vit le fait
Quant chiez le Chevalier fut fait.

Pierre d'Orgemont a nom,
Qui est uns homs de grant renom;
Si l'a fait le Roy President
A Paris en son Parlement,
Et depuis par sa suffisance,
Il a fait Chancelier de France.

(5) Les Ecclésiastiques étoient si jaloux de leur Chasse; qu'on en a vus exercer les plus grandes cruautés contre ceux de leurs vassaux qui avoient osé chasser sur leurs terres sans permission, ou contre ceux de leurs serviteurs qui avoient détourné quelques effets appartenants à leur équipage de chasse. En 1531, un certain d'Inteville, Evêque d'Auxerre, fut condamné pour avoir fait crucifier un de ses Gardes, qui avoit vendu à son insçu quelques oiseaux de fauconnerie. *Voy. l'Indication sommaire des faits qui prouvent la compétence de la Justice Séculiere, &c. p. 42 & suiv.*

(6) On trouve dans les *Ordonn. des Rois de Fr. T. 6, p.* 141, les Lettres de Charles V. qui portent qu'il n'y aura plus que six Maîtres des Eaux & Forêts, & que dans ce nombre sera compris le Maître de la Vénerie. Ces mêmes Lettres ordonnent qu'ils seront choisis par la Chambre des Comptes. Le Prince enjoint en même-tems à cette Cour de faire rendre compte aux anciens Maîtres des Eaux

& Forêts de ce qu'ils avoient reçu ; de punir ceux qui avoient malversé, & de travailler à la réformation des forêts du Royaume.

Parmi les principaux abus que Charles V réforma dans l'administration des Chasses, on peut compter l'abolition du droit que ses Veneurs avoient, ou plutôt qu'ils s'étoient arrogé, de loger dans les Monasteres tous leurs équipages aux frais des Moines.

On voit sous ce Regne plusieurs permissions, franchises & exemptions de Chasse accordées ou confirmées par ce sage Monarque, à différentes Villes ou Villages, en 1364, 1369, 1370 & 1374. *Ordonn. des Rois de Fr.*

(7) L'Abbé de Choisy, *Hist. de Charles V, p. 416 & 422*, fait mention d'une Chasse de ce Prince avec le Roi des Romains dans le Parc de Vincennes. Sous le même Regne on voit le Roi de Navarre faire une partie de Chasse, à la faveur de laquelle il se fait enlever par les François, pour dégager la parole qu'il avoit donnée aux Anglois de les servir. *Ibid. p. 162.* Le même Auteur rapporte que le fameux Jean Chandos, qui aimoit passionnément la Chasse, y eut un jour un œil crevé, & que cet accident fut depuis la cause de sa mort.

(8) Choisy, dans son *Hist. de Charles V*,

fait mention d'un Comte de Tancarville, qui étoit Lecteur du Roi. Ce pourroit bien être le même dont parle Gasse de la Bigne, & auquel il attribue un si grand amour pour la Fauconnerie & la Vénerie.

(9) Juvenal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, sous l'an 1380, p. 10, fait à peu près le récit suivant.

» On raconte que le Roy Charles VI, » pendant son séjour à Toulouse, étant » allé chasser dans la forêt de Bouconne « avec plusieurs Seigneurs de sa Cour, » fut surpris de la nuit qui étoit très- » obscure, & qu'il s'égara. On ajoute » que s'enfonçant de plus en plus dans » le bois sans pouvoir reconnoître l'en- » droit où il étoit, il fit un vœu s'il » pouvoit échapper du péril où il se » trouvoit d'offrir le prix de son cheval » à la Chapelle de Notre-Dame de » Bonne-Espérance dans l'Eglise des Car- » mes, qu'aussitôt la nuit s'étant éclaircie, » il sortit heureusement du bois; que » le lendemain il s'acquitta de son vœu, » & qu'il fonda en conséquence un » Ordre de Chevalerie sous le nom de » Notre-Dame-d'Espérance. On cite en » preuve *une ancienne peinture qu'on voit* » *sur la muraille du Cloître des Carmes de* » *Toulouse, auprès de la Chapelle de No-* » *tre-Dame-d'Espérance, où un Roi de* » *France est représenté à cheval s'inclinant* » *devant une image de la Vierge*; des

» *Seigneurs y ſont peints auſſi au nombre de*
» *ſept, qui marchent à pied après le Roi,*
» *tous armés hormis la teſte : ils portent*
» *des cottes d'armes avec les armoiries*
» *chacun de leur maiſon, leurs noms ſont*
» *écrits au bas en caracteres de ce ſiecle-*
» *là ; mais on n'en peut lire que cinq,*
» *qui ſont le Duc de Touraine, le Duc*
» *de Bourbon, Pierre de Navarre, Henri*
» *de Bar, & Olivier de Cliſſon ; les deux*
» *autres ont été effacés par le tems. Tous*
» *ces perſonnages ſont peints de grandeur*
» *naturelle. Le fonds de cette peinture eſt*
» *chargé de loups, de ſangliers, & d'au-*
» *tres beſtes ſauvages qui habitent les*
» *forêts. Au plus haut il y a une ma-*
» *niere de friſe où ſont peints des Anges*
» *qui portent en leurs mains des bande-*
» *rales, ſur leſquelles eſt écrit trois fois*
» *le nom* Eſpérance ». *Dom Vaiſſette, Hiſt. du Languedoc, T. 4, p. 396, ſous l'an* 1389.

(10) Parmi les différentes Ordonnances de Charles VI, ſur la Chaſſe, on trouve les ſuivantes.

En 1393, ce Prince ayant accordé, par importunité, à pluſieurs perſonnes la permiſſion de chaſſer ou de faire chaſſer dans ſes forêts, aux cerfs, biches, ſangliers & truyes, ce qui avoit dépeuplé ſes Chaſſes, ordonna, par ſes Lettres du 7 Septembre 1393, » qu'afin qu'il trou-
» vât plus plaiſant déduit dans ſes forêts,

» lorsqu'il voudroit y chasser, toutes les » permissions qu'il avoit accordées, ou » qu'il pourroit accorder dans la suite, » n'auroient point d'exécution si elles » n'étoient signées du signet du Duc de » Bourgogne ». Ces Lettres sont adressées aux Maîtres des Eaux & Forêts, aux Maîtres Gruyers, Gardes & Verdiers des Forêts. Le même jour le Roi donna au Duc de Bourgogne une permission exclusive de chasser ou faire chasser dans la forêt de Crecy en Brie, à toutes bêtes rouges & noires à force de chiens, & filets & harnois. Ces lettres sont adressées aussi aux Maîtres des Eaux & Forêts, au Verdier & au Garde ou Gruyer de cette forêt. *Ord. des Rois de Fr. T. 7, p. 579.*

On voit dans les mêmes Ord. T. 7, p. 644, que les Juifs payoient une redevance aux Veneurs du Roi.

En 1395, il est dit, art. 12, d'une Ordonnance de Charles VI, que les Veneurs & les Fauconniers, même ceux du Roi, ne pourront se loger que dans les hôtelleries publiques, & ne pourront prendre de vivres pour eux, pour leurs valets, leurs chevaux, leurs chiens & leurs oiseaux, qu'en payant sur le champ.

En 1396, Lettres du même Roi touchant *la Chasse*.

Il y est dit : Que plusieurs non-nobles, Laboureurs & autres, qui par eux-mêmes n'avoient aucun droit de Chasse, ni aucune permission pour chasser, entretenoient ce-

pendant chez eux des chiens, des furets, des lacets & des filets, & divers autres engins propres à prendre grosses bêtes rouges & noires, lapins, lievres, perdrix, faisans, & autres animaux; qu'ils faisoient des excursions dans les garennes du Roi, & dans celles des Nobles, ce qui donnoit lieu à des querelles fâcheuses, exposoit ces Chasseurs frauduleux à être mis en prison, à payer de grosses amendes, les détournoit du labourage & du commerce, & les conduisoit insensiblement à devenir des voleurs & des meurtriers. De plus, lorsque le Roi ou les Nobles vouloient prendre le plaisir de la Chasse, les bois & les garennes se trouvoient entierement dépeuplés. Pour remédier à ces abus, Charles VI, par ses Lettres du 10 de Janvier 1396, » défendit » aux non-nobles qui n'auroient point de » privilege pour la Chasse, ou qui n'au» roient point obtenu de permission de » personnes qui fussent en droit de la leur » donner, de chasser à bêtes grosses ou » menues, ni à oiseaux en garenne, ni » dehors, & d'avoir dans leurs maisons » chiens, furets, lacets, &c. Et il or» donna que s'ils en avoient, les Nobles » ou les Juges des lieux où ils demeu» reroient, ou dans lesquels ils chasse» roient, pussent les leur ôter ». Il laissa cependant la Chasse à ceux des Gens d'Église à qui ce droit pouvoit appartenir par lignage ou par quelqu'autre titre,

& aux Bourgeois qui vivoient de leurs héritages ou de leurs rentes. Il permit néanmoins aux gens de labour d'avoir, pour éloigner de leurs terres les porcs & autres bêtes sauvages, des chiens, sans qu'on pût les leur ôter, & sans qu'ils fussent dans le cas d'encourir l'amende; mais il voulut que s'ils prenoient quelques bêtes, ils fussent tenus de les porter au Seigneur ou au Juge, & que s'ils ne le faisoient pas, ils payassent la valeur de la bête, & fussent condamnés à l'amende. Ces Lettres sont adressées à Guillaume, Vicomte de Melun, Souverain Maître & Général Réformateur des Eaux & Forêts par tout le Royaume, & à tous les autres Maîtres & Enquêteurs des Eaux & Forêts. *Ord. des Rois de France*, *T.* 8. *p.* 117.

Une Ordonnance de 1397 porte, entre autres choses, ces paroles, *art.* 20: *In venationibus Aprorum retinemus nobis caput & ungulas, & in venationibus Ursorum enchiam* (c'est-à-dire la hanche ou eschinée) *& plantas Cervorum & Bicharum espaulam. Item retinemus nobis solvoragium est Animalium, omnium hominum extraneorum, sicut est levari consuetum, & omnes nidos avium nobilium.* Un morceau excellent du cerf, que les anciens Chasseurs désignoient par ces mots: *le fol l'y laisse.* Comme qui diroit est fou qui ne prend pas ce morceau du cerf dépecé. C'est vraisemblablement de

cette expression & par imitation, que nous avons formé celle de *sots l'y laissent*, pour désigner dans certaines volailles deux morceaux très-délicats qui se trouvent placés de chaque côté de l'épine dorsale.

(11) » Messire Guillaume de Gamaches fut destitué de l'Office de Grand » Veneur de France, parce qu'il avoit, » par plusieurs fois, fait faillir le Roi Charles VI de prendre le gibier à la Chasse, » & en fut pourvu Messire Loys d'Orguechin : y eut procès entre eux au Parlement pour raison de ladite destitution, » le 17 Janvier 1414. Depuis fut ledit de » Gamaches pourvu de l'Office de Grand » Maître & Réformateur des Eaux & Forêts de France ». *Du Tillet, Recueil des Rois de France; leur Couronne & Maison, pag. 306.*

(12) Le Livre que le Comte de Foix a composé sur la Chasse, a pour titre : *Le Miroir de Phebus des deduits de la Chasse des bestes sauvaiges, & des oyseaux de proie, par Gaston Phebus de Foix, Seigneur de Bearn.*

(13) Peut être le nom de *Phébus* lui fut-il donné aussi à cause de son amour excessif pour la Chasse.

(14) Les Princes que nomme Froissard, ne furent pas les seuls à qui Gaston Phébus

fit la guerre ; il la fit encore & très-souvent au Comte d'Armagnac son voisin, avec lequel le Roi l'obligea enfin de faire la paix. Cette paix fut cimentée en 1377, par le mariage du fils aîné de Gaston Phébus, avec la fille du Comte d'Armagnac, *que sa beauté & son esprit*, dit l'Abbé de Choisy, Hist. de Charles V, p. 396, *avoient fait surnommer la gaie Armagnagoise.*

(15) Ce Seigneur ne seroit-il pas le même qu'un Seigneur de Fontaines en Anjou, qui fut tué à la bataille de *Cravant*, vers l'an 1422, suivant ce qu'on lit dans le *Jouvencel*, manuscrit de M. d'Hérouville, vers la fin du *recto* de la feuille chiffrée 3. On peut voir l'Histoire de ce Seigneur dans *la Chronique d'Anjou, par Bourdigné, fol.* 133, *v°* & *autres*, & *fol.* 136, *v°*, & 137, *v°*.

(16) Le Duc d'Anjou, Roi de Naples, étant revenu en France après la perte de son Royaume, se retira à Angers, où il se livra au plaisir de la Chasse, pour s'étourdir, sans doute, sur son malheur, & pour en adoucir l'amertume. *Choisy, Hist. de Charles VI, p. 249.*

(17) Les chiens & les oiseaux du Duc de Bourgogne, pour la Vénerie & la Fauconnerie, étoient plus grands même que ceux du Roi. *Choisy, p. 222.*

(18)

(18) Le Duc de Bourgogne envoia à Bajazet douze faucons blancs, pour la rançon du Comte de Nevers. *Ibid.* 215 & 223.

(19) Charles VII n'étant encore que Dauphin, fut attiré à la Chasse dans la forêt de Villeneuve-Saint-George par le Duc de Bourgogne, dont le dessein étoit de l'enlever, ce qu'il ne put exécuter. Le même Dauphin, fils de Charles VI, ayant pris l'autorité en main, sans consulter davantage le Duc de Bourgogne, accorda à tout le monde la permission de Chasser, & supprima les Capitaineries qui avoient été établies depuis quarante ans. C'étoit le moyen de soulager le Peuple & de se l'attacher. *Choisy, Hist. de Charles VI, p.* 403, 405 & 419.

(20) *Voy.* Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, Edit. de Godefroy, p. 671, sous l'an 1453.

MÉMOIRES *HISTORIQUES* SUR LA CHASSE

TROISIEME PARTIE.

On peut oppoſer l'exemple de Louis XI aux moraliſtes ſéveres, qui penſent que les exercices tumultueux de la Chaſſe ne peuvent s'accorder avec les ſoins que demande le gouvernement d'un grand Etat. Jamais Prince ne fut plus occupé de politique, de guerre & d'intrigue ; jamais Prince cependant n'aima plus paſſionnément la Chaſſe. C'eſt Philippe de Commines qui nous l'apprend. Il dit de ce

Monarque, *qu'il se connoissoit mieux à la Chasse que nul homme qui ait regné de son tems, selon l'opinion de chacun :* il ajoute que *pour tous plaisirs Louis XI aimoit la Chasse & les oiseaux en leurs saisons ; mais n'y prenoit pas tant de plaisir comme aux chiens.* Enfin qu'il *couroit le cerf à force, se levoit fort matin & alloit aucunes fois loin, & ne laissoit point cela pour nul tems qu'il fit, & ainsi s'en retournoit aucunes fois bien las, & quasi toujours courroucé à quelqu'un : car c'est matiere qui n'est pas conduite toujours au plaisir de ceux qui la conduisent..... à cette Chasse étoit sans cesse, & logé par les Villages jusqu'à ce qu'il venoit quelques nouvelles de la guerre.*

Au reste Louis XI ne regardoit lui-même la Chasse que comme un délassement, & il paroît qu'il s'étoit fait une loi de ne s'y livrer qu'après avoir rempli tous les devoirs de la Souveraineté. C'est au moins ce qu'on peut conclure d'une de ses lettres datée d'Argenton, le

4 Novembre : *J'ai été*, dit-il, *averti de Normandie que l'armée des Anglois est rompue pour cette année ; je m'en retourne prendre & tuer des sangliers, afin que je n'en perde la saison, en attendant l'autre pour prendre & tuer des Anglois.*

Pendant sa retraite dans les Etats du Duc de Bourgogne, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin, il lia une étroite amitié avec le Comte de Charolois : ils aimoient l'un & l'autre la Chasse avec passion, & ils s'y exerçoient souvent ensemble. Aussitôt que Louis fut parvenu à la Couronne, le Comte de Charolois se rendit à Tours, pour voir dans sa gloire un Prince qu'il avoit aimé dans ses égaremens. Le Roi ne négligea rien pour signaler par des fêtes brillantes la reconnoissance qu'il lui devoit. Monstrelet raconte à cette occasion une aventure qui prouve l'amitié, du moins apparente, qui subsistoit alors entre ces deux Princes, qu'on vit dans la suite devenir ennemis si irréconciliables.

Le Comte de Charolois faisant une partie de Chasse avec le Roi, se laissa tellement emporter à la poursuite d'une bête rousse, qu'il resta égaré dans les détours de la forêt. Surpris par une nuit très-obscure, il fut obligé de s'arrêter dans un Village, & d'attendre le jour pour retrouver son chemin. Louis rentré dans son palais de Tours, ne voyant point le jeune Comte revenir, tomba dans de mortelles inquiétudes. Il envoya de tous côtés dans les bois des gens, avec des torches & des flambeaux, pour le chercher, jurant de ne boire ni manger qu'il n'en eût eu des nouvelles. Un exprès dépêché du Village même où le Comte passa la nuit, remit enfin le calme dans l'esprit du Roi. Le lendemain il reçut le Prince avec les transports de la joie la plus vive. Ce fut le dernier plaisir qu'ils partagerent ensemble. Le Comte de Charolois devint Duc de Bourgogne; alors les fureurs de la rivalité succéderent tout à coup dans leurs cœurs

aux doux sentimens de l'amitié. Une guerre funeste s'alluma entre eux, & auroit peut-être entraîné la ruine des deux Etats, si la mort précipitée du Duc n'eût pas promptement éteint le flambeau de la discorde.

Quoique Louis XI fût fort avare de ses trésors, il ne se faisoit cependant aucune peine de les répandre avec profusion pour fournir aux dépenses de ses Chasses, *comme celui qui aimoit merveilleusement à chasser & à voler. Il ne refusoit rien à ses Braconiers & à ses Fauconiers, qui faisoient son déduit; à autres gens ne donnoit que peu ou néant* (1). Toutes nos Histoires le taxent de la plus grande avarice. S'il ne s'étoit interdit les libéralités que pour subvenir aux besoins de l'Etat, en épargnant au peuple de nouvelles charges, on n'auroit eu qu'à louer son économie; mais on ne pouvoit lui pardonner qu'il prît les frais immenses de sa Chasse, sur les récompenses qu'il retranchoit durement à ses meilleurs serviteurs.

Soit que ſa paſſion pour la Chaſſe acquit de nouvelles forces dans ſa vieilleſſe ; ſoit que devenu infirme, languiſſant & preſque mourant, il voulût ſe déguiſer à lui-même ſon état, ou qu'il entrât dans les vues ordinaires de ſa politique, d'en impoſer aux Cours étrangeres, par une vaine apparence de vigueur ; il fit venir à grands frais, des pays les plus éloignés, toutes ſortes d'animaux pour ſa ménagerie, ſon écurie, ſa vénerie, & même des eſpeces de bêtes les plus rares, pour peupler ſes forêts. *Il faiſoit acheter*, dit Commines *, *un bon cheval quoiqu'il coutât, ou une bonne mule.... des chiens, en envoyoit querir par-tout: en Eſpagne des allans, de petites levrettes ; en Bretagne, levriers, épagneux, & les achetoit cher ; & à Valence de petits chiens velus, qu'il faiſoit acheter plus cher que les gens ne les vouloient vendre ; en Sicile, envoyoit querir quelques mules, & ſpécialement à quelque Officier du Roi, & la payoit au double ; à Naples,*

* Tom. 1. Liv. 6. de l'Edition de Bruxelles, 1714.

des chevaux, & bêtes étranges de tous côtés; comme en Barbarie, une espece de petits lions qui ne sont point plus grands que petits renards, & les appelloit Aditz; aux pays de Danemarck & de Suede, envoya querir de deux sortes de bêtes, les unes s'appelloient Helles, & sont de corsage de cerf, grandes comme buffles, les cornes courtes & grosses; les autres s'appelloient Rengiers, qui sont de corsage & couleur de daim, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes: car j'ai vu Rengiers porter corps pour avoir six cornes. De chacune de ces bêtes donna aux Marchands quatre mille cinq cens florins d'Allemagne.

Le Roi d'Angleterre, pour lui faire des présens conformes à son goût dominant, lui avoit envoyé des trompes de Chasse & des bouteilles de cuir, ustensiles qui lui étoient utiles pour ses haltes (2).

Une espece de chiens dont on avoit jusqu'alors assez négligé la race, prit faveur sous son regne; les Ecrivains du tems ont eu l'at-

tention de nous en conserver fidelement la généalogie & l'histoire. Ces chiens qu'on appelloit *Baux*, & que depuis on nomma *Greffiers*, avoient été peu recherchés, parce qu'en général ils n'étoient pas propres à courir toute sorte de bêtes, & qu'ils ne donnoient guère qu'au cerf. Le premier de cette espece de chiens dont il soit fait mention dans les livres de Vénerie, s'appelloit *Souillard* (3). Il fut offert en présent à Louis XI par un pauvre Gentilhomme. Le Sénéchal Gaston, voyant que le Roi n'en faisoit pas grand cas, le lui demanda pour le donner à la plus sage Dame de son Royaume. *Quelle est-elle?* dit le Roi; c'est Madame Anne de Beaujeu votre fille, répondit-il; *dites la moins folle*, reprit brusquement le Roi; *car de sage femme n'y en a point au monde.*

Le chien passa du Sénéchal Gaston, au Sénéchal de Normandie, qui le confia aux soins d'un Veneur nommé Jacques de Brezé.

Madame Anne de Beaujeu, sur les éloges qu'elle entendit faire de la beauté & de la bonté de cet animal, envoya une chienne pour avoir de sa race. Il en vint plusieurs chiens ; & l'espece s'en multiplia beaucoup en peu de tems.

Salnove, Ecrivain postérieur, beaucoup plus sçavant en fait de Chasse qu'en fait d'Histoire, confond une partie de ce récit avec l'histoire des chiens gris amenés d'outremer par Saint-Louis : mais il nous indique l'étimologie du nom de *Greffiers*, donné aux chiens de cette classe. Si on l'en croit, *Souillard* couvrit une braque blanche & fauve d'Italie, qui appartenoit à un des Secretaires du Roi, qu'on nommoit alors *Greffiers*. Il n'en fallut pas davantage pour désigner sous ce même nom les chiens provenus de cet accouplement. Nous verrons encore par la suite combien ces chiens furent recherchés.

Comme c'étoit le Roi qui les avoit mis en honneur, la flatterie ne manqua pas de saisir cette cir-

constance pour faire sa cour à ce Prince. Les Poëtes célébrerent à l'envi cette race de chiens, & surtout *Souillard*. L'Auteur anonyme d'un Traité du Nouveau Monde, composa un livre intitulé : *le Livre de la Chasse du Grand Sénéchal de Normandie, & les dits du bon chien Souillard, qui fut au Roi Loy de France onzieme du nom* (4).

Les passions d'un Prince quelles qu'elles soient, sont toujours redoutables pour ses Peuples. Celle dont Louis XI étoit possédé pour la Chasse, l'entraîna dans des excès qui furent très-funestes à plusieurs de ses Sujets. *Il fit*, dit l'Evêque Claude de Seissel, *les défenses de Chasse, dont il se délectoit, si âpres & si séveres, qu'il étoit plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier.*

Voulant jouir exclusivement d'un droit que jusqu'alors toute la Noblesse avoit partagé avec son Maître, il fit chercher & brûler dans toute l'étendue de l'Isle de France, tous les rets, filets & engins, ser-

vans à prendre quelqu'espece de bêtes & d'oiseaux que ce fut. Personne ne put se soustraire à cette rigueur : les Princes ne purent sauver leurs priviléges que pour les garennes qui leur appartenoient : les Gentilshommes furent forcés de subir la loi ; & tandis qu'on leur imposoit cette dure servitude, le peuple étoit abandonné aux vexations des gens de guerre, qui entretenoient à ses dépens leurs chiens & leurs oiseaux. C'est ainsi que les plaisirs d'un Prince, dont la puissance est absolue, peuvent devenir un fléau pour ses Peuples, lorsqu'il est sourd à la voix de l'humanité (5).

Les nobles reclamerent, sous Charles VIII, aux Etats de 1483, les droits dont ils avoient été dépouillés par les séveres Ordonnances de Louis XI. Ils représenterent qu'ayant joui sous Charles VII, & dans tous les tems antérieurs, de la liberté de chasser à toutes bêtes sauvages dans leurs bois, & en la gruerie du Roi, ils en avoient été privés depuis *par*

l'exécution des Commiſſaires & Gens de petit état; que les biens de la campagne étoient abandonnés aux bêtes ſauvages, *plus franches que les hommes*. Ces dernieres expreſſions des remontrances de la Nobleſſe caractériſent la tyrannie la plus révoltante. Elle ſe plaint que dans pluſieurs Provinces, les grands Veneurs du Roi vont pour leur compte chaſſer dans les bois & forêts des Nobles & Hauts Juſticiers, comme ſi le Roi y étoit en perſonne; qu'ils empêchent les Propriétaires de chaſſer ſur leurs terres, & forcent encore les Vaſſaux de ces mêmes terres à les ſervir dans les Chaſſes faites au préjudice de leurs Seigneurs. Elle déclare qu'elle veut bien conſentir à tout, tant qu'il s'agira des plaiſirs du Roi, dont la puiſſance s'étend ſur tout le Royaume; mais elle demande que ſes Veneurs ne puiſſent chaſſer ſur leurs terres que lorſqu'ils y accompagneront le Monarque, que lorſqu'il chaſſera lui-même en perſonne ſur les lieux.

ou au moins lorſqu'il en ſera aſſez près pour qu'on puiſſe lui envoyer la venaiſon qui aura été priſe (6).

Il eſt arrivé rarement qu'on ait eu de pareilles plaintes à faire ſous d'autres Rois que ſous Louis XI. Elles ne pouvoient manquer d'être écoutées par ſon Succeſſeur.

Charles VIII, qui n'aimoit la Chaſſe qu'avec cette ſage modération qui convient à un Souverain, rendit à la Nobleſſe ſes anciens privileges, & la délivra de l'oppreſſion de ſes Veneurs.

Son regne ne nous préſente aucun fait de Chaſſe que nous puiſſions remarquer (7); je n'y trouve de relatif à la matiere que je traite, qu'un ouvrage en vers, composé en 1491, ſous le titre de *Pipée*, ou *Chaſſe du Dieu d'Amour*. Il eſt compris dans un Recueil de Poëſies intitulé : *Le Château de Plaiſance*.

L'Auteur de cet Ouvrage ſingulier eſt Octavien de Saint Gelais, Evêque d'Angoulême. Sa *Chaſſe du Dieu d'Amour* remplit à-peu-près les trois quarts du volume, qui eſt

un *in*-4° gothique, petit format d'environ 300 pages. Il représente la Mere de l'Amour se promenant dans un bois solitaire, qu'elle remplit de ses plaintes & de ses soupirs, & où elle déplore le malheur qu'elle a eu de perdre son cœur, sans lequel il n'y a plus ni joie, ni plaisir pour elle. Cupidon son fils vient la consoler, il lui dit: que s'il peut rencontrer un Amant parfait, c'est à-dire, qui joigne les graces & la vigueur de la jeunesse à la constance & à la fidélité, il le lui donnera pour remplacer l'ingrat qu'elle regrette, & que par le secours de cet amant loyal elle pourra reconquerir son cœur sur le perfide qui le lui a ravi. Tous les Officiers de la Reine d'Amour viennent pareillement essayer d'adoucir le chagrin mortel de leur maitresse. Ces Officiers sont, *Beauté*, sa Dame d'Honneur; *Plaisant-Regard*, Mignon de la Chambre; *Loyauté*, Secretaire d'amour; *Bonne-foi*, successeur de *Loyauté* & son survivancier; *Espoir-de-Jouir*, Grand Ve-

neur de la Reine; *Hardiesse*, son Conseiller; & *Deduit-Joyeux*, son Maître d'Hôtel. Dans un autre siecle que celui de Saint-Gelais, un Poëte auroit peut-être composé differemment la Cour de Venus, mais je doute qu'il y eût mis des Personnages plus allégoriques. Tous ces courtisans flattent à l'envi la Reine de l'espoir de voir arriver bientôt dans son Palais quelque Chevalier digne de la servir; chacun d'eux promet de faire à cet étranger l'accueil le plus gracieux & le plus favorable. *Déduit-Joyeux*, le menera à la Chasse du Cerf amoureux; *Hardiesse*, le munira de tout son courage; *Jeunesse*, de sa fraîcheur; *Beauté*, de tous ses charmes; *Plaisant-Regard*, lui donnera ses coups-d'œil tendres & séducteurs; *Loyauté*, sa franchise; *Bonne-foi*, sa fidélité; *Bel-accueil* enfin, autre Officier de la Cour d'Amour, le recevra avec toutes les démonstrations de l'amitié la plus tendre; *Dame-Amour* appaisée par des promesses si flatteuses, paroît oublier un moment

sa douleur, & se laisse reconduire au *Château de Plaisance.* C'étoit le séjour de tous les plaisirs, le Temple de la volupté. Tandis qu'on s'y livre à la joie, un jeune homme arrive à la porte du *Verger d'Amour*, peu éloigné du Château. Il est avec trois compagnons fideles qui l'ont suivi dans son pélerinage; ce sont *Bon-Confort*, *Cœur-Libéral*, & *Ardent-Desir*; êtres moraux peu propres à l'allégorie; mais tout se personnifie sous la plume de notre Poëte. Le voyageur se lamente & se désespere. Il conjure Cupidon de lui faire trouver la Dame, qui peut seule guérir la blessure, que le *dard d'aimer* a faite à son cœur. Un homme charitable vient lui offrir ses services. Long dialogue entre eux sur les peines des Amants. L'ami finit par dire au Chevalier amoureux, qu'il n'est pas éloigné du *Château de Plaisance*, & que c'est dans ce lieu charmant qu'il trouvera le remede à tous ses maux. Il l'invite en même-tems à y aller, se chargeant d'être son introducteur.

Le jeune homme eſt timide; il n'oſe ſe préſenter à la porte d'un Palais ſi merveilleux; il craint d'être mal reçu de la Beauté qui l'habite. L'ami le raſſure en lui diſant, que cette Reine eſt toujours favorable aux Etrangers qui viennent lui faire leur cour; mais que pour être plus certain de réuſſir auprès d'elle & de gagner ſes bonnes graces, il n'aura qu'à ſuivre ponctuellement tous les conſeils, que lui donnera *Jeuneſſe*. *Bon-Confort*, *Cœur-libéral*, & *Ardent-Deſir*, preſſent le Chevalier de ſe rendre aux avis de l'obligeant inconnu. Il ſe laiſſe perſuader. Les voilà tous entrés dans le *Verger d'Amour*, ſur les traces du guide officieux, qui, à la ſortie leur fait prendre le *chemin d'Eſpérance*, par où l'on arrive à la forêt de *Gracieux Deſir*. Le jeune amant fatigué demande à s'y repoſer, afin de paroître plus frais, lorſqu'il arrivera au *Château de Plaiſance*. Ses Compagnons ainſi que ſon conducteur le quittent pour aller pendant ce tems-là faire un tour dans la forêt. Il s'aſſied au pied

d'un arbre & s'y endort. *Jeuneſſe*, qui ſe promenoit dans les environs, l'apperçoit, elle eſt touchée de l'aimable figure de ce Chevalier. Il lui paroît très-propre à tirer la Reine de l'ennui mortel où elle eſt plongée. Elle s'approche de lui, le reveille, lui adreſſe les complimens les plus flatteurs, & l'engage à la ſuivre au Château voiſin, où elle lui promet de le faire agréer pour amant à la dame qu'elle ſert, & avec laquelle il goûtera tous les plaiſirs de la tendreſſe. Elle lui apprend que cette Dame eſt la *Reine* d'*Amours*. L'amoureux voyageur refuſe d'abord les offres de *Jeuneſſe*; il n'oſe porter ſon ambition ſi haut; il convient cependant que d'après les merveilles qu'on lui a racontées du *Château de Plaiſance*, il s'étoit déterminé à courir le monde afin de trouver cet heureux ſéjour, & s'y vouer au ſervice du Maître & de la Maitreſſe, qui y tenoient leur Cour fortunée; mais que plus il en approche, plus il ſent augmenter en lui la crainte qu'il a de n'y

être pas admis; qu'en réfléchissant d'ailleurs sur les tourments & les peines qui sont le partage ordinaire des amants, il tremble de s'enrôler sous la banniere de l'Amour. *Jeunesse* l'enhardit, en le flattant de la réception la plus favorable de la part de la Reine & de son fils, & en lui représentant, que s'il y a des déplaisirs & des chagrins en amour, ce n'est que pour les cœurs faux, légers & infideles; mais

Qu'on ne peut compter
Tous lès grands biens qu'Amour fait à ses gens,
Qui à la suivre sont prompts & diligens.

Les compagnons du Chevalier surviennent pendant cet entretien, & l'engagent à se livrer aveuglément aux conseils de *Jeunesse*. Il obéit. La Dame le prend par la main & l'emmene avec toute sa suite au Château tant desiré. *Beauté*, Dame d'honneur de la Reine, se trouve à l'entrée du Palais. Elle demande au jeune homme s'il est bien résolu de servir loyalement la Dame dont il desire d'être le Chevalier. Il lui

jure que telle eſt ſa volonté. *Beauté*, ſéduite par l'air de candeur du jeune étranger, ſe joint à *Jeuneſſe*, & ces deux Dames de concert le prenant chacune par une main, le conduiſent dans une ſalle du Château, où il trouve *Hardieſſe*, ſans l'aſſiſtance de laquelle il ne pourroit être préſenté ni au Maître ni à la Maitreſſe du Château, malgré le crédit de *Jeuneſſe* & de *Beauté*. *Hardieſſe* ſe met à la tête du cortege amoureux, & l'introduit dans l'appartement de *Cupidon* & de la *Reine d'Amours*. Remerciements de leur part aux Dames officieuſes qui leur ont amené un ſujet ſi aimable, un ſerviteur ſi parfait. La Princeſſe eſt enchantée de la bonne mine & de la grace qu'elle remarque en lui. Elle reprend un air plus ſerein & plus riant. Elle ſe promet encore des plaiſirs & des jouiſſances. *Cupidon* retient le Chevalier à ſa Cour ; mais avant de l'y fixer, on veut avoir des preuves de ſa valeur, & qu'il ſe ſignale par quelque proueſſe. Le

cœur de *Dame d'Amours* eſt perdu, il faut le retrouver; c'eſt un Cerf amoureux qui l'a pris, & les ennemis de la Princeſſe effarouchent cet animal chéri, & l'empéchent d'approcher du Château pour le rapporter. Il s'agit d'attraper ce Cerf. On prépare une Chaſſe. La Reine forme l'équipage galant du jeune homme; elle veut être elle-même de la partie, ainſi que ſon fils. Tous les perſonnages que j'ai nommés plus haut en ſont pareillement. Cependant *Faux-rapport*, *Faux-ſemblant*, *Craintiſe*, *Trop-envieux* & *Danger*, qui ſont les ennemis jurés de *Dame-Amours*, & ceux qui récelent le cerf amoureux, forment enſemble le deſſein de ne jamais le découvrir. Notre jeune Chaſſeur arrive dans la forêt de *Gracieux-deſir*, va droit au *Buiſſon-de-triſteſſe*, où doit ſe tenir l'animal qu'il cherche. Il y trouve la bande des Conjurés dont je viens de parler. Chacun d'eux s'efforce de le détourner du projet qu'il a de vivre ſous les loix de la Princeſſe. On

lui dit, que le Cerf amoureux qu'elle l'oblige de chaſſer n'eſt qu'une chimere; qu'au lieu des plaiſirs qu'il eſpere goûter au ſervice de cette Dame, il n'y trouvera que peines, ſouffrances, ennuis & dégoûts. Mais la Reine l'avoit inſtruit, & lui avoit ſoigneuſement recommandé de fermer l'oreille aux diſcours qu'on voudroit lui tenir ſur ſon compte. Il profite de l'avis, mépriſe les propos de ces gens mal aviſés, & continue à chaſſer. Enfin le Cerf eſt lancé & pris dans les filets d'Amour. Le cœur de la Reine étoit attaché à ſon bois; elle le reprend, & dans les tranſports de ſa joie rend la liberté à l'animal. Grande réjouiſſance d'avoir retrouvé ce cœur égaré. Elle va, dit-elle, le garder avec plus de ſoin que jamais, pour ſon vrai & loyal ami. Le Chevalier amoureux croit qu'elle lui en fera préſent ſur le champ; mais il n'eſt point encore arrivé au terme où il aſpire. On retourne au *Château de Plaiſance* au milieu des cris d'allegreſſe, &

des sons éclatants des cors. Là on oblige l'heureux Chasseur à prêter foi & hommage à Cupidon & à sa Mere, lesquels après cette cérémonie le récompensent de l'accolade. On lui fait ensuite jurer d'observer fidélement les dix commandements du Dieu d'Amour, qu'on lui donne gravés sur des tablettes d'or. Il promet tout en amant parfait, dont on lui donne le titre; titre d'autant plus glorieux qu'il est plus rarement mérité. Après ces préliminaires la Princesse & l'Amant parfait se font un don réciproque de leurs cœurs; Cupidon les perce tous les deux du même trait, afin de les unir inséparablement, & appelle *Jouissance*, entre les mains de laquelle il remet le Chevalier pour en recevoir le prix réservé aux amans sinceres & fideles.

Quoique j'aie cherché à beaucoup abréger cet extrait, le plaisir que j'ai eu à le faire, m'a peut-être mené trop loin. Je reviens à nos Rois.

Les voyages de Charles VIII & de Louis XII en Italie, firent naître une sorte

révolution dans nos usages & dans nos mœurs. Jusques-là chaque Nation concentrée en elle-même, ne tenoit aux autres que par quelques rapports fondés sur la guerre ou la politique. On songeoit peu à s'instruire des usages de ses voisins, encore moins à se les approprier. Il fallut que des circonstances extraordinaires entraînassent nos Rois au-delà des Monts, pour nous tirer de notre barbare ignorance. Nos liaisons avec les Italiens nous donnerent du goût pour les Lettres & les Sciences, les Arts & le Commerce; elles eurent même quelques influences sur nos plaisirs & nos amusements.

Une ambassade envoyée, sous le regne de Charles VI, par le Duc de Bourgogne, à Galeas Visconti, Duc de Milan, avoit déjà fait connoître aux François l'espece de magnificence que ce Prince avoit introduite dans ses Chasses. Galeas, dit le Moine de Saint-Denis, Auteur de la Vie de Charles VI, Galeas passionné pour la Chasse,

& voulant *s'y divertir avec plus noble équipage qu'aucun autre Prince, ne se contentoit pas de belles meutes de chiens en divers bourgs & villages, où ils étoient tous nourris aux dépens des paysans ; il vouloit avoir des léopards & autres bêtes étrangeres, pour les exercer contre celles des champs & des forêts.* Mathieu de Couci, dans son histoire, parle aussi de la Chasse que ce Duc fit faire aux environs de Milan, pour amuser le Duc de Cleves, & autres Ambassadeurs du Duc de Bourgogne; *ils allerent*, dit-il, *à l'esbat aux champs ....., où ils trouverent de petits chiens courants, chassants aux lievres, & sitôt qu'il s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre léopards à cheval derriere des hommes, qui sailloient & prenoient les lievres à la course.* Enfin le Traducteur de Marco Polo avoit aussi fait mention de cette Chasse; il en avoit même donné la représentation dans les mignatures d'un manuscrit qui se trouve encore à la Bibliotheque du

Roi. Mais on s'en étoit tenu-là, & cette façon de chasser ne s'établit que longtems après en France. Charles VIII & Louis XII, qui avoient peut-être assisté à un pareil divertissement pendant leur séjour en Lombardie, furent les premiers qui entreprirent d'en donner le spectacle à leur Cour.

Il est certain que Louis XII avoit des léopards dans ses équipages de Chasse. Ayant reçu l'Evêque de Gurce, Ambassadeur de Marguerite d'Autriche en 1510, il le mena à la Chasse, où il prit un lievre avec un léopard; & le lendemain l'ayant encore conduit dans son parc, il fit prendre devant lui deux chevreuils par un léopard. Les lettres de Jean Caulier qui avoit accompagné l'Ambassadeur de Marguerite, nous apprennent ces particularités (8). Plusieurs autres écrits du même tems supposent que Louis XII avoit pour la Chasse une passion si grande, que quelquefois elle le détournoit des affaires. Les environs de Blois, la

Heronniere (9), le Plessis-lès-Tours, & Pont-le-Roi, étoient les endroits où il aimoit à prendre ce divertissement. C'est dans ces mêmes lieux qu'il donna plusieurs fois le plaisir de la Chasse à l'Archiduc (10), lorsqu'il passa en France; & afin qu'il pût s'amuser sur sa route, il lui fit présent d'oiseaux de toute espece propres à chasser au vol, soit dans les champs, soit sur les rivieres.

Pendant un séjour d'environ deux mois que Louis XII fit au Plessis, pour rétablir sa santé, ses divers amusemens consistoient à voir tirer ses Archers, à regarder monter ses grands chevaux, & à chasser le sanglier dans les bois du Parc. Lorsque dans le cours de ses voyages il rencontroit des lieux propres à la Chasse, il s'y arrêtoit volontiers. Etant à Grenoble avec la Reine, lors de son retour d'Italie, *il y séjourna huit jours, en passant le tems à la Chasse des grosses bêtes, & à la volerie, & à plusieurs autres ébats divers & solacieux déduits.*

L'exercice de la Chaſſe pris avec trop de chaleur, expoſe ſouvent à des accidents funeſtes. Louis XII en fit la triſte expérience. Un jour qu'il pourſuivoit un grand cerf, ſon cheval s'abatit ſi rudement ſous lui, que ce Prince ſe démit l'épaule.

Au reſte ſa paſſion pour la Chaſſe pût bien lui faire commettre quelque imprudence dangereuſe pour lui-même; mais elle ne le jeta jamais dans ces excès de jalouſie où donnerent quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, & ſur-tout Louis XI. Loin de vouloir interdire à ſes Gentilshommes un droit qu'ils avoient acquis par leurs ſervices militaires, il l'étendit à ſes nouveaux Sujets d'Italie, qui, ſous leurs anciens Maîtres, n'avoient jamais joui des privileges de la Nobleſſe Françoiſe. Il étoit digne de cet excellent Prince de montrer, par ſon exemple, aux Conquérans, que la meilleure maniere d'uſer de la victoire, eſt de rendre heureux les vaincus. *Il meit l'état d'egliſe en liberté & franchiſe*, dit ſon Hiſto-

rien, Saint Gelais; *si feit-il pareillement les Nobles, en leur donnant faculté de vivre comme l'on fait en France, sçavoir est, d'avoir chiens & oiseaux, & d'aller à la Chasse comme bon leur sembleroit, en leurs possessions & domaines, ce qu'ils n'avoient accoutumé de faire, mais avoient seulement permission de voler les cailles & perdrix aux esperviers, en payant une grande somme de deniers.*

Jamais Souverain ne montra plus d'attention pour son peuple. Vrai pere de ses Sujets, il sacrifia tout à leur soulagement. Il aimoit la Chasse, mais il ne voulut point qu'elle devint un fardeau public, en chargeant les peuples de la dépense de ses équipages, dont le logement, sous d'autres regnes, avoit été quelquefois plus onéreux que le logement même des gens de guerre. Il trouva, dans cette sage économie qu'il avoit introduite dans les diverses parties du gouvernement, le moyen de satisfaire à tout. Je ne puis me refuser au plaisir de

rapporter les paroles même de Saint Gelais. Le sentiment qu'elles respirent ne peut qu'être agréable au Lecteur. *Sa condition est telle*, dit l'Historien, *en tems de paix, quand il a pourvu à ce qui est nécessaire, d'aimer la Chasse & la Volerie; & pour vrai, c'est un déduit qui est bienséant à tous Princes & grands Seigneurs; car par-là s'en évite oisiveté, la plus dangereuse de tous vices; & nul si grand maître que lui ne pratiqua ce métier si avant qu'il a fait, ne n'y eut oncques tant de plaisir à moins de frais: car j'ai vu du tems du feu Roi Louis (XI), que c'étoit merveilleuse chose de la dépense qui se faisoit pour sa Vénerie & Fauconnerie, & le Roi a d'aussi bons chiens & Veneurs pour prendre le cerf à force que eult oncques Prince, & si ne lui coûte point à moitié tant qu'il faisoit aux autres, & en cela comme aux autres choses se peut connoître son sens & sa prudence.*

Le même Auteur, après de si

justes éloges donnés au Prince, fait judicieusement la critique de l'ambition des Gentilshommes qui se piquoient de suivre son exemple. Plusieurs voyant sa passion pour les oiseaux, quoiqu'ils n'en eussent jamais porté sur le poing, étoient devenus Fauconiers, & en faisoient métier; tant les goûts des Princes influent sur les mœurs générales. Le desir de leur plaire engage à les copier en tout, & fait souvent faire à leurs ridicules imitateurs des efforts qui les ruinent. C'est ce que Saint Gelais reprochoit aux Gentilshommes de son tems qui, avec mille livres de rente & moins, vouloient faire comme le Roi, *& avoir vol pour héron, pour milan & toute autre volerie.* Il prétend que c'est folie de vouloir égaler ceux qui sont plus puissans que soi, & que de telles gens devroient se contenter d'avoir des oiseaux *pour riviere & pour les champs*; mais l'habitude de faire au-delà de ses forces pour suivre le goût dominant, fera

toujours la folie des François (*).

Louis XII, sur la fin de son regne, ne s'occupoit que du soin de former le cœur & l'esprit du Duc d'Angoulême, qui devoit monter après lui sur le trône. Il l'élevoit à sa Cour, & ne négligeoit rien pour faire naître en lui les mêmes sentiments de tendresse dont il étoit animé pour son peuple; mais comme il aimoit beaucoup la Chasse, & qu'il est naturel que nous inspirions aux autres de l'affection pour tout ce que nous affectionnons

(*) Le seul ouvrage rélatif à la Chasse, qui ait été composé du tems de Louis XII, est une petite piece d'environ deux cents vers, qui a pour titre: *La Chasse du Cerf des Cerfs.* Pierre Gringore, qui en est l'Auteur, ainsi que de plusieurs écrits qui ont pour objet les démêlés de ce Prince avec les Vénitiens, la composa en 1510, étant à Estioles, près de Corbeil. C'est, dit l'Abbé Goujet dans sa Bibliotheque Françoise, une allégorie assez froide sur les différends des Princes avec le Pape, qu'il appelle le *Cerf des Cerfs*, en faisant allusion au titre de *Servus Servorum Dei*, que prennent les Souverains Pontifes.

nous-mêmes, Louis XII se plaisoit à entretenir dans ce jeune Prince le penchant décidé qu'il montroit déjà pour cet exercice.

Dans un séjour que le Duc d'Angoulême fit auprès de son oncle à Chinon, ce bon Monarque eut souvent occasion de lui procurer ce noble amusement; *& là*, dit l'Historien, *tant qu'il y séjourna, parce que ce jeune Prince aimoit la Chasse sur tous autres déduits, il faisoit prendre les bêtes en la forêt de Chinon & par-tout ailleurs, pour apporter dans le parc pour son passe-tems, & pour donner desennui à son jeune neveu, qui tant y prenoit de plaisir.*

François I, parvenu au trône, eut les goûts de son prédécesseur, sans en avoir la sagesse. Ebloui du faste des Cours d'Italie, dont les Princes trouvoient, dans le commerce, des ressources pour suffire à leur magnificence, il crut qu'il n'étoit pas de la dignité d'un Roi de France de leur céder ce frivole avantage, & à force de multiplier

ses impôts, il vint à bout de l'emporter même sur Charles-Quint, enrichi de tous les trésors du Nouveau-Monde. L'état de sa maison pour la Chasse, étoit prodigieux; quoique Louis XII l'eut déjà mis sur un haut pied, il l'accrut encore par de nouveaux établissements; ce qui lui mérita, de la part des Chasseurs, le titre de *pere de la Venerie* (11).

Le seul équipage des toiles étoit composé d'un Commandant (M. d'Annebaut), d'un Lieutenant, de douze Veneurs à cheval, de six Valets de limiers, de six Valets de chiens, chargés de panser soixante chiens courants, de cent Archers à pied portant de grandes vouges (especes de hallebardes), uniquement employés à dresser les toiles, obligés de suivre le Roi, de dresser ses tentes lorsqu'il étoit à la guerre, & mis au rang de ses Gardes, en ce tems-là. Cinquante Chariots attelés chacun de six chevaux, ne servoient à autre chose qu'à porter les toiles & les planches

pour les tentes ; ils suivoient le Roi à la guerre par-tout où il alloit. Cet équipage, qui étoit sur le même pied que les autres, coûtoit dix-huit mille francs par an, somme assez considérable dans ce tems-là. Nous allons faire connoître ici d'après les mémoires du Maréchal de Fleuranges, quel étoit alors l'état de la Fauconnerie de ce Prince.

» La Fauconnerie du Roi est, dit Fleuranges, commandée par le Grand Fauconnier René de Cossé, *honnête Gentilhomme, & de bonne Maison*, & qui, outre ce *bel Office*, est encore pourvu de celui de premier Pannetier de France. Le Grand Fauconnier, dont l'état est de quatre mille florins, a sous lui cinquante Gentilshommes, qui ont d'état cinq ou six cents livres, & cinquante Fauconniers-aides, à deux cents livres d'état ; c'est lui qui nomme à ces divers emplois. Enfin son équipage monte à trois cents oiseaux ; il est maître d'aller chasser où bon lui semble dans toute l'étendue du Royaume ; il

lève un tribut sur tous les Oiseleurs, qui ne peuvent, sans sa permission, vendre un seul oiseau dans aucune ville, ni à la Cour, & cela sous peine de voir leurs marchandises confisquées. La Fauconnerie suit le Roi partout, ainsi que ses Véneries ».

» Les Veneurs & les Fauconniers, continue notre Historien, ont entre eux un usage fort singulier. Lorsque la sainte Croix de Mai, qui est le tems de mettre les oiseaux en mue, est arrivée, les Veneurs tous vêtus de verd avec leurs trompes, & armés de gaules vertes, viennent mettre les Fauconniers hors de la Cour : car c'est la saison de courre le cerf; mais quand se vient la sainte Croix d'hiver, le Grand Fauconnier vient à son tour chasser les Veneurs, qui doivent alors mettre les chiens au chenil : car les cerfs ne valent plus rien. Le Roi qui regne aujourd'hui en use tout autrement, & chasse l'hiver comme l'été, & prend plus de plaisir à la Vénerie qu'à la Fauconnerie ;

dont la dépense peut monter à trente-six mille francs, sans l'état du Grand Fauconnier ».

On peut inférer de-là que l'ancienne querelle entre la Fauconnerie & la Vénerie, n'étoit pas entierement assoupie, & qu'il en avoit été de ce procès comme de la plupart des autres, où la sentence des Juges ne met pas fin à l'inimitié des parties. Nous avons vu cette fameuse cause discutée & jugée dans le Poëme de la Bigne, en 1359. Elle fut plaidée de nouveau dans un ouvrage en vers, composé par Guillaume Cretin (12), Poëte qui florissoit sous Louis XII & François I. Au lieu d'Avocats, Cretin fait parler deux Dames. Les Dames étoient en droit d'intervenir au procès comme parties intéressées, puisqu'alors elles prenoient part aux plaisirs de l'une & de l'autre Chasse. Il semble pourtant qu'elles inclinoient davantage pour la Fauconnerie, selon ce passage de Rabelais : *Si c'étoit pour voler ou chasser, les Dames montées sur*

belles hacquenées avec leur palefroy guerrier, sur le poing mignonnement enganteté, portoient chacune ou un espervier, ou un laneret, ou un émerillon; les hommes portoient les autres oiseaux.

La Fauconnerie étoit en vogue plus que jamais sous le regne de François I, quoique ce Prince lui préférât la Vénerie. On le vit combler de ses graces un simple Gentilhomme de médiocre fortune, qui s'étant avancé à la Cour par son talent & par son amour pour les oiseaux, parvint à un état si considérable, qu'il entretenoit soixante chevaux pour sa seule Fauconnerie.

Cette facilité à prodiguer les *récompenses* pour des services très-peu essentiels, excita bien des murmures. Messire André de Vivonne, Sénéchal de Poitou, qui avoit été Chambellan du Roi, & Gouverneur du Dauphin son fils, osa un jour lui en faire des reproches. Ses anciens services & sa probité universellement reconnue, lui avoient acquis le droit de ne rien dissimuler. Il se

conduisit toujours à la Cour avec la franchise d'une ame généreuse, qui ne connoît ni les bassesses ni l'adulation.

François I, après être sorti de prison, s'arrêta en revenant d'Espagne chez Vivonne, au château d'Anville, en Guienne. Ce Prince s'entretenant avec ses Courtisans, leur faisoit le récit des dernieres guerres, & rappelloit toutes les circonstances de la bataille de Pavie, sans oublier le cheval qu'il montoit, & les pieces de son armure. *Vous étiez très-bien monté, Sire*, lui dit le vieux Gentilhomme, dont les termes méritent d'être conservés, *mais vous aviez à dire la meilleure partie de votre harnois. Et laquelle*, répondit le Roi? *Le cœur de votre Noblesse*, répliqua le Sénéchal, *que par ci-devant n'aviez reconnue & traitée comme vous deviez : car vous n'avez reconnu, traité & contenté que quatre ou cinq favoris, comme l'Amiral Bonnivet, Montchenu, Montmorenci & Brion, & autres qui seuls se sont ressentis de vos faveurs, bienfaits, honneurs*

& dignités, & les autres non. Car à quel propos Brion a-t-il tant de bienfaits de vous, que de sa seule Fauconnerie il a soixante chevaux dans son Ecurie, lui qui n'est que Gentilhomme comme un autre, & encore cadet de sa Maison, que j'ai vu qui n'avoit pour tout son train que six ou sept chevaux? Si vous eussiez également répandu vos faveurs & moyens aux autres Gentilshommes de votre Royaume, ils vous eussent été plus affectionnés qu'ils n'ont été, & eussent crevé auprès de vous, & possible n'eussiez-vous été pris, & possible aussi que pour ce sujet Dieu a ainsi disposé de vous à ce coup, pour y aviser mieux à l'avenir & vous en corriger. Heureux les Rois qui ont des serviteurs assez zelés pour leur dire la vérité si courageusement, & qui sont eux-mêmes assez modérés pour l'entendre sans humeur.

François I trouva plus de Courtisans intéressés à flatter ses penchans, que de gens capables de lui parler avec cette candeur. Chacun s'empressoit à servir son goût pour

la Vénerie. M. d'Annebaut lui donna un grand chien fauve, nommé *Miraud*, de la race ancienne des chiens fauves qu'avoient eu les Ducs de Bretagne, & qui avoient été entretenus par ses ancêtres. La Reine d'Ecosse lui envoya un autre chien blanc nommé *Beraud*, & l'un & l'autre servirent à fortifier encore la race dont *Souillard* avoit été l'auteur, du tems de Louis XI. Outre la force & la bonté de cette race, elle avoit l'avantage de ne point être étourdie par la multitude des chevaux.

Les Dames, peu faites pour supporter les fatigues de la Vénerie, avoient été rarement disposées à en goûter le plaisir, tout au plus paroissoient-elles dans les grandes routes des forêts, pour se trouver aux accours où l'on donnoit les lévriers. Il étoit réservé à une Princesse Italienne de leur donner un exemple, qui parut admirable à quelques-unes, & inimitable au plus grand nombre. Il s'agit de Catherine de Medicis, alors Dau-

phine de France, dont Brantôme parle en ces termes *. *Elle aimoit la Chasse bien fort*, dit-il, *sur quoi j'ai oui faire ce conte à une grande Dame de la Cour d'alors, que le Roi François ayant choisi & fait une troupe qui s'appelloit la petite bande des Dames de la Cour, des plus belles, gentilles & des plus favorisées, souvent se dérobant de sa Cour, s'en partoit & s'en alloit en autres maisons courir le cerf & passer son tems, & y demeuroit ainsi quelquefois retirée huit jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins, ainsi qu'il lui plaisoit & l'humeur l'en prenoit. Notre Reine qui etoit lors Madame la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, que Mesdames ses belles-sœurs en étoient, & elle demeuroit au logis, elle fit priere au Roi de la mener toujours quant & lui, & lui fit cet honneur de permettre qu'elle ne bougeât jamais d'avec lui . . . . Le Roi François lui sçut bon gré d'une telle priere, voyant la bonne volonté qui étoit en elle d'aimer sa compagnie, qu'il lui accorda de très-*

* Dames Illustres de France, T. 2. art. de Cath. de Medicis.

bon cœur, & outre qu'il l'aimoit naturellement, il l'en aima toujours davantage, & se délectoit à lui faire donner plaisir en la Chasse, en laquelle elle n'abandonnoit jamais le Roi, & le suivoit toujours à courir; car elle étoit fort bien à cheval, & hardie, & s'y tenoit de fort bonne grace, ayant été la premiere qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y étoit bien plus belle & apparoissante que sur la planchette.

La compagnie des Dames ne put que fortifier, dans un Prince galant, le goût qu'il avoit eu de tout tems pour la Chasse. Il s'y livra le reste de sa vie, & y fit éclater la magnificence qu'il mettoit dans tous les autres plaisirs de sa Cour. C'est dans cette vue qu'il bâtit les superbes châteaux de Chambord, de Villers-coterêts *, la Meutte près de Saint-Germain, Folembray, dans la forêt de Coucy, &c. & qu'il augmenta d'un prodigieux nombre de bâtimens l'ancienne maison de nos Rois à Fontaine-

* Voy. de Thou, T. 6. l. 47. p. 64.

bleau, qu'eux-mêmes juſqu'alors n'avoient appellée que leur *déſert*.

Outre ces maiſons qu'il viſitoit ſouvent pour chaſſer dans les forêts voiſines, il alloit fréquemment à Dampierre, près de Chevreuſe, à Limours, à Rochefort, à Chantilli, tous pays de Chaſſe. Ses voyages loin de le diſtraire de ce plaiſir, ne ſervoient qu'à le diverſifier. Après un pélerinage à Notre-Dame-de-Lieſſe, il alla pendant huit jours ſe délaſſer en chaſſant le long de la montagne de Reims *.

* Mém. de Martin du Bellay, l. 10, f. 306. r.

Lorſque quelque étranger arrivoit à ſa Cour, il ne manquoit jamais de lui donner le plaiſir de la Chaſſe. Quand Charles-Quint traverſa la France, le Roi le fit paſſer par le château de Luſignan, *pour la délectation de la Chaſſe aux daims, qui étoient-là dans un des beaux & anciens parcs de France à très-grande foiſon*; & dans le nombre des divertiſſemens qu'il lui procura en le recevant à Fontainebleau, celui de la Chaſſe ne fut pas un des moindres. Tous les Prin-

ces étrangers étoient traités à la Cour du Monarque François avec une *courtoisie* qui faisoit son caractere distinctif. C'est vraisemblablement à ce Prince que doit remonter la coutume établie dans les Chasses de nos Rois, de faire donner des chevaux de leur écurie aux étrangers qui desirent de les suivre.

S'il convenoit à sa grandeur de faire partager les plaisirs de sa Cour aux étrangers, il étoit dangereux pour sa sûreté de leur être trop accessible. Sa gloire faisoit ombrage à plusieurs Princes ses rivaux; la politique auroit dû l'engager à se tenir plus en garde contre leurs pernicieux desseins; mais la candeur & la bonne-foi qui étoient si naturelles à ce héros, ne lui permettoient pas de se livrer à de pareilles inquiétudes. Tous les Seigneurs qui venoient de loin visiter sa Cour y étoient accueillis avec honneur; il leur suffisoit d'avoir une réputation de bravoure, pour mériter de lui des distinctions, & obtenir même toute sa confiance.

Un Comte Guillaume de la Maison de Saxe, la même, suivant l'opinion commune, que la Maison de Savoie, dont la mere de François I étoit née, eut le bonheur de s'insinuer d'une maniere particuliere dans les bonnes graces de ce Prince, qui l'attacha au service de sa chambre. Quelques zélés serviteurs donnerent avis au Monarque peu vigilant, que le Seigneur étranger tramoit un dessein contre sa vie. François, non moins généreux envers Guillaume, que le Roi de Macédoine l'avoit été à l'égard de son Médecin, s'écarta un jour de la Chasse au fond d'un bois, pour être seul avec le Comte. Là, tirant son épée, il lui en fit admirer la trempe, & lui offrit de l'éprouver en brave & loyal Gentilhomme. La réponse humble & respectueuse de Guillaume satisfit le Roi. Sans s'arrêter plus long-tems, il piqua son cheval, & continua la Chasse qu'il avoit interrompue (13).

François I touche au bout de sa carriere. Foible, languissant,

attaqué d'une maladie qui va le conduire au tombeau, il ne sçauroit se détacher encore du divertissement de la Chasse, ou plutôt en s'efforçant de ranimer sa passion pour ce genre de plaisir, il cherche à rappeller ses forces mourantes. Pour trouver du soulagement & de la dissipation à son mal, il va successivement à la Muette près de Saint-Germain, à Dampierre près de Chevreuse, à Limours & à Rochefort, & veut y chasser sans relâche. Les accès de fievre qui le prenoient tous les soirs, pendant le séjour qu'il fit à Rochefort, le déterminent à se rapprocher de Saint-Germain, sa résidence ordinaire. Chemin faisant il vient coucher à Rambouillet, où il ne comptoit passer qu'une nuit; mais le plaisir qu'il y trouva en chassant, lui fit changer de dessein; il s'y arrêta; la fievre devint continue, & l'emporta peu de jours après (14).

Sous le regne de ce Prince, nommé le *Pere des Veneurs*, l'exercice de la Chasse ne pouvoit manquer

quer d'être familier aux Seigneurs de la Cour. Ils n'étoient pas moins ardents à le suivre dans les forêts, qu'à se signaler pour lui dans les armées. Le célebre Bayard, dont le nom seul est un éloge, se trouve au rang des célebres Chasseurs de ce siecle. Il est dit de lui qu'il avoit obtenu de l'Empereur, dont il fut prisonnier, la liberté de chasser à trois lieues aux environs de la Cour. Cet exemple suffiroit presque seul pour prouver que c'est avec raison qu'on regarde la Chasse comme l'amusement des héros.

Saint-Julien, Mélanges Hist. p. 439.

NOTES HISTORIQUES

Relatives à la troisième partie des Mémoires sur la Chasse.

(1) EN ce temps (année 1463) vint devers le Roy en la ville de Senlis, la Royne Isabelle de Savoye sa femme, en petit estat : car pour le temps le Roy dépendoit (dépensoit) le moins qu'il pouvoit, & entendoit à assembler trésor, tant pour rembourser le Duc de Bourgogne des Villes engagées sur la riviere de Somme, comme pour faire ses plaisirs, comme celuy qui aymoit merveilleusement à chasser & à voler, & donnoit largement à Braconniers & à Fauconniers, qui lui faisoient son déduit : à autres gens ne donnoit que peu ou néant, & ne tenoit compte de soy vestir ne parer richement ; ains se vestoit le plus du temps de drap de petit pris, & de pourpoints de futaine, plus meschamment que à son estat n'appartenoit : ains aymoit tous ceux qui ayans à besongner à luy venoient devers luy en simple estat. Il ne diminua tailles ne subsides en son Royaume, ains en mettoit sus des nouvelles tous les jours, dont son Peuple fut grandement foullé & travaillé. *Monstrelet, vol. 3. f. 96 v° & 97 r°.*

(2) En ce tems retournerent du Royaulme d'Angleterre Monsieur l'Amiral, & autres dessus nommés, qui ainsi s'en estoient allés avec ledit de Warvich, audit pays d'Angleterre, lesquels y demourerent longuement, & n'y firent riens. Et par eux ledit Roy d'Angleterre envoya des trompes de chasse & des bouteilles de cuyr, à l'encontre des belles pieces d'or, couppe d'or, vaisselle, pierreries & autres belles besongnes, que le Roy & autres Seigneurs avoient donnés audit de Warvich, à son Parlement de Rouen. *Chronique scandaleuse de Louis XI, à la suite de Comines, édit. de Godefroy 1714, p. 115.*

(3) Jacques de Fouilloux, Gentilhomme Poitevin, qui mourut sous le regne de Charles IX, auquel il dédia un ouvrage qu'il composa sur la Chasse, parle beaucoup du chien nommé *Souillard*, dont on tira une nouvelle race sous Louis XI. *Voy. la Venerie de Jacques de Fouilloux.*

(4) L'Abbé Goujet parlant de l'anonyme Auteur du *Traité du Nouveau Monde*, dit: » J'ai beaucoup moins compris » le but d'un autre petit poëme de douze » feuillets, qui a été imprimé *in*-4° sans » date, en caracteres gothiques. Ce poëme » est intitulé : *Le Livre de la Chasse du* » *Grand Séneschal de Normandie : & les* » *dits du bon chien Souillard, qui fut* » *au Roy Loys de France onzieme de ce*

» *nom*. Si c'est une allégorie, elle est si » enveloppée, que je n'y ai rien entendu. » L'anonyme y loue également la Chasse, » les chiens qui y servent, & la beauté » qu'il ne désigne point. *Biblioth. Fr. T. 9.* » *p. 421 & 422.*

(5) Mezeray, T. 2. p. 191 & 192 de sa grande Histoire, parlant de la liberté avec laquelle on se vengeoit après la mort de Louis XI, de la dureté de son gouvernement, & des propos qu'on se permettoit sur son avarice sordide, dont il restoit des monuments authentiques à la Chambre des Comptes, ajoute ces mots: » Néanmoins que pour ses plaisirs rien ne » lui avoit esté cher, spécialement pour » la Chasse & pour les femmes; car pour » la Chasse il avoit entretenu des légions » de chiens, d'oyseaux, de Veneurs & » de Fauconniers, s'estant rendu si jaloux » de cet exercice, qu'il l'avoit défendu » séverement sur peine de la corde même » aux Gentilshommes, si bien que de son » regne c'étoit un bien plus grand crime » d'avoir tué un cerf qu'un homme, de » quoi ils faisoient d'étranges contes ».

Louis XI aima la Chasse jusqu'à sa mort, qui arriva en 1483. Durant sa maladie au Plessis-les-Tours, comme il ne pouvoit plus prendre ce divertissement, on attrapoit les plus gros rats qu'on pouvoit, & on les faisoit chasser par des chats dans ses appartements pour l'amuser

(6) On peut voir dans Godefroy, *Observations sur l'Hist. de Charles VIII, p.* 407 *& suiv.* les représentations que la Noblesse fit à ce Prince dans l'assemblée des Etats en 1484, au sujet des atteintes portées à leurs droits de Chasse par son prédécesseur, & les réponses favorables que le Roi fit à chacun des articles de leurs doléances.

(7) On sait de quelle maniere Charles VIII fut élevé. Il passa toute sa jeunesse dans le château d'Amboise, où Louis XI son pere le tint séquestré du monde entier; il vouloit, conformément aux principes de sa défiante politique, que son fils vécut ignoré autant qu'ignorant. Dubouchage encourut l'indignation de Louis XI, pour avoir un jour, par complaisance & par pitié, mené le Dauphin à la Chasse. *Voy. la nouvelle Hist. de Marie de Bourgogne, p.* 275.

(8) Parmi les lettres de Louis XII, imprimées à Bruxelles en 1712, on trouve, T. 2. une lettre de Jean Caulier, datée d'Amboise, à Marguerite d'Autriche, pour lui faire part de la réception qui avoit été faite en France à son Ambassadeur, en 1510. » Cet Evêque (de Gurce), » dit-il, p. 42, fut mené à son logis, où » il ne fut demi-heure, que le Roy ne » l'envoyast querir pour aller à la Chace, » où il fut environ une heure, & n'y eust

pelle de Paris, & Trésorier de celle de Vincennes. A ces titres il joignoit celui de Chroniqueur ou Historiographe du Roi. Il se nomme quelquefois *Dubois*, soit par sobriquet, soit que ce fût un nom de seigneurie, comme on peut le voir par le commencement d'une épitre qu'il adresse à Frere Martin, Religieux Célestin.

Le gros Dubois, *aliàs* dit Cretin,
En plumeslant sur son petit pupitre,
A minuté cette présente Epître,
Pour l'envoyer à Frere Jehan Martin,

Cretin passoit pour le Coriphée des Poëtes de son tems. Sa muse est gaie, vive, & facétieuse; si ses plaisanteries sont quelquefois de mauvais goût, c'est son siecle qu'il faut en accuser plutôt que son esprit. Celle de ses poésies qui a la Chasse pour objet, est intitulée : *Le débat entre deux Dames sur le passetemps des chiens & des oiseaux.* Voici comme il décrit un retour de Chasse.

Joyeux devis se mirent à l'enchere,
Menus propos furent en avant mis,
Ainsi que on fait entre les bons amis.
. . . .
On chante, on rit, on s'accole, on se baise,
Cependant le souper s'apprête.
On perce vins, on larde venaison,
Poulets, pigeons ne se sauvent, ne oison,
. . . .

Les amoureux se devisent aux Dames,
Comptent leurs cas, jurent Dieu & leurs ames
Que leur amour, tant les tourmente & nuit,
Qu'ils n'ont repos la seule heure de nuit,
Font des piteux, soupirent & lamentent;
Mais pour certain, je crois qu'en cela mentent.

Voy. la Bibl. Fr. de l'Abbé Goujet, T. 10, p. 23, art. de Guillaume Cretin.

(13) L'aventure de François I. avec le Comte Guillaume, dont le récit se trouve dans les *cent Nouvelles de la Reine de Navarre*, y est rapportée de façon à faire croire que ce n'est point un conte fait à plaisir, comme plusieurs autres histoires fabuleuses qui font partie de ce Roman. *Voy. la dix-septieme Nouvelle de la seconde Journée, p. 291 & suiv.*

(14) Le Roi (François I.), dit M. de Thou, T. 1. liv. 3, p. 180 de son hist. se sentoit extrêmement tourmenté d'un ulcere incurable, qui lui étoit venu vers le fondement, dès le tems que l'Empereur passa par la France pour aller en Brabant, & qui s'étoit peu à peu étendu jusqu'à la vessie. Cet ulcere invétéré lui ayant enfin causé la fievre, il voulut aller dissiper sa mélancholie dans une magnifique maison de plaisance qu'il avoit fait depuis peu bâtir au bout de la forêt de Saint-Germain. De-là il alla à Dampierre, près de Chevreuse, ensuite à Limours &

à Rochefort, qui sont des pays de Chasse. Mais comme il s'en retournoit à Saint-Germain, la fievre, qui d'intermittente étoit dégénérée en continue, l'obligea de s'arrêter à Rambouillet, où il mourut le dernier jour du mois de Mars (1546) après avoir vécu cinquante-deux ans six mois & dix-neuf jours, & regné trente-deux ans trois mois moins un jour.

François I, suivant Brantôme, *Cap. Er.* T. 1. p. 254, se détermina à conclure le Concordat avec Leon X, afin d'être en état de récompenser les services de sa Noblesse par le don des Abbayes & biens de l'Eglise, dont il aimoit mieux la gratifier que d'en laisser la jouissance à des *Moines clostraux, gens inutiles, qui ne servoient à rien qu'à boire & à manger, taverner, jouer, ou à faire des cordes d'arbaleste, des poches de furets, à prendre des connils* (des lapins), *à siffler des linottes*. Voilà leurs exercices, dit-il, encore étoient-ce les plus innocents.

Le goût de la Chasse étoit si général, & si répandu alors, que les ouvrages même de dévotion étoient remplis de termes, d'images & de métaphores empruntés de cet exercice. On trouve dans la Bibliot. de l'Abbé Goujet, T. 10, p. 513 & 514, un Guillaume Michel, dit de Tours, qui vivoit sous François I. Cet Abbé parlant des ouvrages de ce Poëte, s'exprime ainsi :

Je commence par la Forêt de Conscience, contenant la Chasse des Princes spirituels,

imprimée 1516. L'idée de ce livre est singuliere. Sous l'emblême d'une Chasse, l'Auteur veut apprendre à poursuivre les péchés, qui sont les bêtes les plus dangereuses qui puissent ravager la forêt de conscience, c'est-à-dire l'âme chrétienne. Pour exciter les ames chrétiennes à se livrer à cette Chasse, il entre dans le détail des péchés les plus connus, il en expose les effets, il en peint la difformité; il décrit les ravages qu'ils font dans le monde & dans les divers états qui composent la société; il montre les obstacles qui s'opposent à leur poursuite. Mais plus ces obstacles sont grands, plus il exhorte à se munir de toutes les armes qui sont nécessaires pour faire une Chasse heureuse. La crainte de Dieu, son amour, la confession, la pénitence, la satisfaction, la retraite, la fuite des occasions, voilà les cors, les chiens, les armes que son Chasseur spirituel doit employer, & les gardes qui veillent sur la forêt. On voit que tout cela ouvre un vaste champ à la morale. Quand l'Auteur se sent fatigué de parler en vers, il a recours à la prose, qui est également dans le style figuré.

L'an 1550, il publia un Edit pour fixer le prix du gibier, & pour défendre aux Paysans & aux Artisans toute espece de Chasse. M. de Thou attribue ce réglement au desir de réformer les excès & la somptuosité dans les tables, & de mettre un frein au luxe *. Il est plus naturel de penser que l'envie de maintenir les droits de la Noblesse, & la crainte de voir tous les pays de Chasse dévastés par une liberté trop générale, furent les motifs qui l'engagerent à publier cette loi. L'invention de l'arquebuse, dont on commençoit à faire usage, fournissoit à tout le monde des facilités pour la Chasse, dont il importoit de prévenir l'abus (1).

* M. de Thou, t. 1. liv. 5. p. 401. & suiv.

Jodelle, Poëte du tems, dédia au Roi une ode sur la Chasse, & le Blond, autre Poëte, publia en 1553, un poëme intitulé : *le Temple de Diane, & plaisir de la Chasse*, dont l'Abbé Goujet a donné un extrait *. Ce Poëte, à l'imitation de la Bigne, ose mettre en paral-

* T. XI. de sa Bibl. pag. 107.

telle la mélodie des chiens de chasse, & celle des Chantres de la Chapelle du Roi. Il pousse même la comparaison jusqu'à l'indécence la plus outrée. Son imagination déréglée lui fait trouver des rapports entre les Eglises Collégiales, les Chanoines, les Chapelains, les Chantres, les Cloches, les Orgues, le Bénitier, le Parfum de nos Temples, & l'abois des chiens, les sons du cor, les oiseaux, les fumées, l'odeur des bêtes. Enfin ce Poëte viole si ouvertement toutes les bienséances, qu'on diroit que l'amour de la Chasse lui a fait perdre le jugement.

La régence de Catherine de Medicis, après la mort d'Henri II, qui périt victime des exercices qu'il avoit trop aimés, fut un tems de triomphe pour la Vénerie. Plus maitresse que jamais de suivre ses goûts, elle montra pour la Chasse une passion toute nouvelle, & s'attacha à inspirer le même goût aux Princes ses fils. Voici le portrait que Brantôme nous a laissé de cette Reine.

Elle a toujours fort aimé, dit-il, *d'aller à cheval jusqu'à l'âge de soixante ans ou plus, qui pour la foiblesse l'en priverent, en ayant toutes les envies du monde: car c'étoit l'un de ses plus grands plaisirs à faire de grandes traittes, encore qu'elle en fût souvent tombée au grand dommage de son corps; car elle en fut blessée plusieurs fois, jusques à rupture de jambe & blessure de tête, dont il l'en fallut trépaner; & lorsqu'elle fut vefve & eut la charge du Roi & du Royaume, accompagnoit toujours le Roi & le menoit avec elle, & tous ses enfans, & quand le Roi son mari vivoit, elle alloit quasi ordinairement avec lui à l'assemblée du cerf & des autres Chasses. S'il jouoit au pallemail, elle le vouloit voir le plus souvent jouer, & y jouoit elle-même. Elle aimoit aussi fort à tirer de l'arbalete à jallet, & en tiroit fort bien, & toujours quand elle s'alloit promener, faisoit porter son arbalete, & quand elle voyoit quelque beau coup, elle tiroit.*

François II donna un spectacle fort extraordinaire à toute sa Cour, lorsqu'étant à Saint-Germain-en-Laye, il lui prit envie d'aller voir les cerfs en amour, accompagné *des Princes ses plus familiers, & de quelques grandes Dames & filles, que je dirois bien;* c'est encore Brantôme qui parle (2). Il n'en falloit pas tant pour éguiser les langues des médisans; l'un d'eux en parla dans des termes dont l'Historien ne fait point grace à la modestie du Lecteur; ces propos indiscretement hasardés ne manquerent pas, suivant l'usage, de revenir aux oreilles des Princes & des Dames. Le critique téméraire sentit bien qu'il ne pouvoit pas rester plus longtems à la Cour, sans s'exposer à quelque revers éclatant, il prit le parti de se retirer avant que l'orage vint fondre sur lui. François II n'étoit pas d'humeur à souffrir ces pestes de la société, dont la malignité ne respecte rien, & qui se font un jeu de la réputation des Dames. Si son regne eût

été plus long, il auroit réprimé cette licence. Brantôme qui lui fait, avec raison, un mérite de ces louables dispositions, auroit bien dû profiter de la leçon, pour s'interdire une foule de traits satyriques qu'il lance contre les plus grandes Dames de la Cour, & ces propos licencieux qu'il se permet si souvent dans ses ouvrages.

Charles IX fut beaucoup moins sévere à cet égard que son prédécesseur. Il suffit pour s'en convaincre de lire, dans un ample Traité de la Chasse composé de son tems, les discours que l'Auteur fait tenir aux Chasseurs buvant ensemble, & s'entretenant de leurs bonnes fortunes, dans une de leurs assemblées. On a peine à comprendre qu'un Officier de la Vénerie du Roi ait osé mettre sous les yeux de son Souverain de pareilles indécences, dans un ouvrage qu'il lui dédioit. Au reste ce Traité renferme sur la Chasse plusieurs particularités intéressantes que je ne dois pas négliger.

L'Auteur Jacques de Fouilloux, après avoir parlé de ſes qualités, & du goût qu'il eut dès ſon enfance pour marcher ſur les traces de ſes peres, qui volontiers *aimerent filles, armes & Venerie*, nous inſtruit de toutes les pratiques du noble métier de la Chaſſe; & entre autres d'un uſage aſſez ſingulier qu'on pratiquoit alors & qui conſiſtoit à enfler avec des ſoufflets d'orgue, des lits & matelas de peau, ſur leſquels les Chaſſeurs, arrivés au rendez-vous, s'étendoient pour écouter la voix des chiens. L'Auteur répete une partie des burleſques hiperboles qu'avoit employées avant lui Gaſton Phébus; il dit que la Chaſſe fut toujours aimée des Princes, des grands Seigneurs & des Gentilshommes, ſur-tout *de ceux de la France nourrice de toute Nobleſſe, & fontaine des Arts & Sciences.*

Lorſqu'il eſt queſtion de l'art de ſonner, Fouilloux déclame avec force contre le relâchement introduit dans la pratique de cet exercice merveilleux, il prend le ton

d'un Veneur qui auroit une mission particuliere pour prêcher la réforme : il rappelle les heureux tems où cet art, cultivé avec soin, charmoit les oreilles des Chasseurs, & faisoit entendre aux chiens tout ce qu'ils devoient faire. *Tant d'hommes*, dit-il, *portent la trompe qui n'y entendent rien, & font plus de tort aux chiens que de plaisir.* Il gémit de voir les Princes & les Seigneurs aveuglés par les richesses mondaines, abréger leurs jours, perdre leur ame, renoncer à la douce & innocente félicité dont on jouissoit dans les siecles fortunés, où les forêts retentissoient continuellement du son harmonieux des trompes, mêlé au bruit des bouteilles & des flacons. *On ne sait pas*, ajoute-t-il, *sonner de la trompe & parler aux chiens avec ces cris & ces langages plaisants, comme les héros de l'art des corneurs, le Duc d'Alençon, Huet de Nantes, & le sire de Montmorency, qui se faisoient entendre pardessus tous les autres Veneurs. Aujourd'hui les*

Piqueurs ne ſe ſont plus un plaiſir comme nos anciens de voir courir, chaſſer & requêter les chiens ; ils ne cherchent qu'à ſatisfaire l'impatience qu'ils ont de voir prendre & mourir un cerf; à peine ſont-ils au lancé, qu'ils voudroient en être à la curée. Ces lamentations qui nous paroiſſent riſibles, partoient de cet enthouſiaſme qui caractériſe les vrais amateurs en tout genre, & qui ſouvent leur fait trouver des charmes dans les objets que la multitude enviſage avec la plus froide indifférence.

Charles IX, à qui Fouilloux dédia ſon livre, devoit ſe reconnoître au portrait qu'il fait des Veneurs impatients. Ce Prince entreprit ce qu'aucun autre n'avoit oſé faire avant lui; il attaqua un cerf à vue; & ſans aide de chiens courants ni de levriers, ſans prendre même de relais, il le pourſuivit par monts & par vaux à courſe de cheval, avec tant de fureur, qu'enfin le cerf fut forcé & rendu. Jean Antoine de Baïf (3) célébra cet exploit dans une piece de vers, où Charles eſt comparé à l'Hercule de

la fable. On juge bien que dans ce parallele tout l'avantage est du côté du Monarque. Un autre Poëte eut un plus beau sujet pour exercer sa verve, lorsqu'il célébra la Chasse que fit Charles IX, pour détruire un loup furieux, & venger une multitude de malheureux qu'il avoit dévorés.

Ce Prince livré tout entier à ses plaisirs, abandonnoit les soins du gouvernement à la Reine sa mere & au Duc d'Anjou son frere. Un dépit soudain lui fit changer de résolution; tout-à-coup il quitta ces amusements pour ne s'occuper que des affaires. Le Duc d'Anjou appellé au trône de Pologne imaginoit sans cesse des prétextes pour éloigner l'époque de son départ. Charles n'avoit pris le parti de se mêler du gouvernement, que pour vaincre l'indécision de son frere, & lui donner des dégoûts qui pussent le déterminer à partir. A la fin perdant patience, *il jura Dieu*, & déclara hautement que son frere ou lui sortiroit du Royaume,

& qu'en vain sa mere s'y opposeroit (4).

L'absence du Duc d'Anjou qui partit enfin pour la Pologne, rendit le Roi à ses premieres inclinations : il s'abandonna de nouveau à ses plaisirs avec si peu de ménagement, qu'ils furent cause de sa mort. Ce Prince décéda dans la vingt-quatrieme année de son âge. Quelques-uns ont dit qu'il mourut pour avoir trop sonné du cor (5). Brantôme empruntant le langage des Poëtes, met en probléme, si sa mort doit être attribuée aux excès de Vénus ou à ceux de Diane. En parlant des amours de ce Prince avec sa liberté, ou plutôt sa licence ordinaire il rapporte les propos que lui tint une Dame de la Cour, piquée du peu de goût que ce Prince montroit pour les femmes dans sa premiere jeunesse. *Vous faites*, lui disoit-elle, *plus de cas de la Chasse & de vos chiens, que de nous autres.* Par cette raison Brantôme croit que Charles fut plutôt la victime de Diane.

Pour quant à l'exercice de Diane, dit-il, *je le crois fort; car il y étoit violemment adonné, fut à courir & à piquer après le cerf, fut à beau pied, à le detourner avec le limier, & y etoit si affectionné qu'il en perdoit le dormir, étant à cheval avant le jour pour y aller, & se peinoit aussi fort à appeller les chiens, fut de la voix, fut de la trompe.*

Charles IX nous a laissé un monument de son amour pour la Chasse, dans un Traité qu'il dicta lui-même à son Secretaire Villeroi, & qui ne fut publié qu'après sa mort (6). D'autres Auteurs, pour lui plaire, avoient écrit sur la même matiere; on distingue dans le nombre Claude Binet, qui composa une espece-de Poëme, sous le titre de *Chant-Forestier*, ou *le Chasseur* (7).

Jamais on ne vit les deux extrêmes se succéder si subitement que dans l'instant où Henri III succéda lui même à son frere Charles IX. La Cour qui venoit d'être le théâtre de l'activité la plus impétueuse,

tueuse, devint tout-à-coup le centre de la mollesse la plus efféminée. Henri dont l'exemple n'inspiroit que l'indolence & la volupté, auroit anéanti jusques aux dernieres traces de la valeur nationale, si ce sentiment pouvoit s'éteindre dans le cœur des François. Ses Courtisans, livrés à une vie molle, paroissoient cependant des hommes tout différents lorsqu'il s'agissoit de faire quelqu'action de bravoure; c'étoit aussi la seule vertu par laquelle ils tenoient encore aux anciennes mœurs. Les exercices de la Chasse cesserent d'être un amusement pour eux, & les délices d'une oisiveté sensuelle devinrent leur unique délassement après les fatigues de la guerre.

Le Roi avoit des chiens pour sa Vénerie, mais il n'en faisoit aucun usage. Quel goût pouvoit-il avoir pour ces animaux fiers & vigoureux, lui qui avoit mis toute son affection dans une nouvelle espece de chiens, connus sous le nom de *Chiens de Lyon*, & dont

jusqu'alors il n'avoit jamais été question à la Cour de nos Rois.

Ces chiens, qui étoient de la plus petite taille, devinrent la passion de Henri. Il en portoit ordinairement plusieurs dans un panier pendu à son cou en écharpe. C'est ainsi qu'on le voit représenté dans quelques-uns de ses portraits; c'est dans ce bisarre ajustement qu'il donnoit audience aux Ambassadeurs; il ne le quittoit même pas lorsqu'il entroit dans les Eglises pour assister à la prédication. L'entretien de ces misérables animaux montoit à des sommes exorbitantes. Voici ce que nous en dit M. de Thou, dont je vais rapporter les propres paroles.

Le Roi ayant demeuré quelque tems en Bourbonnois, alla à Lyon pour être à portée de ses deux favoris, qui marchoient chacun avec une armée; Joyeuse du côté de l'Auvergne & du Gevaudan, & Epernon du côté de la Provence. Pendant qu'il étoit à Lyon aussi tranquille que si tout le Royaume eût joui

d'une paix parfaite, il s'attacha à rassembler de ces petits chiens dont on est fort curieux dans cette Ville. Tout le monde fut très-surpris de voir un Roi de France, au milieu d'une guerre si terrible, & dans une disette extrême d'argent, donner à de semblables plaisirs tout ce qu'il avoit de tems, & toutes les sommes qu'il pouvoit rassembler. En effet quelque prodigue que fût ce Prince, si l'on compare les profusions de sa maison avec celles qu'il fit à Lyon pour des chiens, on trouvera ces dernieres infiniment audessus des autres; sans compter les depenses en chiens de chasse, & en oiseaux de proie, qui vont toujours à des sommes considérables par an dans les maisons des Rois, il lui en coûtoit tous les ans plus de cent mille écus d'or pour des petits chiens de Lyon, & il tenoit à sa Cour, avec de gros appointements, une multitude d'hommes & de femmes qui n'avoient d'autre emploi que de les nourrir.

Un Prince est bien à plaindre

quand il ne craint pas de se dégrader par des fantaisies si humiliantes. Mais c'est trop nous arrêter à des tems qui n'offrent au souvenir de la postérité que des horreurs, dignes d'être à jamais ensevelies dans l'oubli; je me hâte de passer à un regne plus glorieux, & de me prévaloir de la célébrité d'un de nos plus grands Rois, pour relever mon sujet aux yeux des juges les plus séveres.

Henri IV qui, dans les montagnes de Béarn, autrefois le théâtre des Chasses de Gaston de Foix, avoit reçu une éducation dure & austere, acquit de bonne heure cette force de corps dont il eut besoin pour supporter les fatigues d'une vie toute militaire. Il excella dans tous les exercices qui demandent de la vigueur, de l'adresse & de l'agilité : il y surpassa tous ceux des Gentilshommes & des Guerriers de son siecle, qui avoient retenu l'esprit & les mœurs de notre antique Chevalerie. On peut voir dans les Mémoires de

Sulli le détail de tant d'exercices différents : il rendra croyable ce que j'ai dit ailleurs du Maréchal de Boucicaut.

De tous les exercices celui de la Chasse fixa plus particulierement la constante prédilection de Henri. Son Précepteur, Florent Chrétien (8), remarqua dans son Eleve ce goût naissant, & voulut sans doute le flatter en lui dédiant sa traduction de la Vénerie d'Oppien. Henri aimoit, dit M. de Sulli, *toutes sortes de Chasses & de Voleries, & sur-tout les plus pénibles & hasardeuses, comme ours, loups, sangliers ; il chassoit aussi les cerfs, chevreuils, renards, fouines & lievres ; vols pour héron, oiseaux de riviere, milans, hiboux, corneilles, perdrix, à la terrasse, aux chiens couchants, & aux canards avec les barbets* *.

* Mém de Sulli, T. 12. p. 289.

La Chasse lui fournit des ressources dans plus d'une occasion. Il racontoit lui-même à Sulli qu'étant prisonnier en 1584, & ne sachant à quoi s'occuper, il charmoit

ses ennuis en s'amusant dans sa chambre à faire voler des cailles. Deux ans après ayant sujet de craindre les mauvais desseins d'une Cour défiante, à qui il étoit toujours suspect, & qui le faisoit observer continuellement, il résolut de s'affranchir d'une contrainte peu convenable à son caractere. Il feignit de vouloir aller chasser dans la forêt de Senlis : il y alla effectivement courir le cerf; mais sur le soir il s'écarta, & au lieu de revenir à Paris, il prit la route du Maine, & courut chercher loin de la Cour la liberté dont il n'avoit depuis long-tems que les apparences (9).

Son intrépidité naturelle le portoit quelquefois aux plus indiscrettes témérités. Devenu Roi de Navarre il se plaisoit à chasser les ours dans les montagnes du pays de Foix, où il faisoit sa résidence ordinaire, & ne craignoit point de braver la fureur de ces féroces animaux. La Cour de France s'étant transportée dans ses Etats, il

ne fit aucune difficulté de propoſer aux Dames un ſi terrible divertiſſement; mais on leur en repréſenta ſi vivement les périls, qu'il ne fut jamais poſſible de vaincre leur frayeur. Elles eurent grande raiſon de s'en défendre : car cette Chaſſe eut de funeſtes ſuites. Deux ours démembrerent des chevaux d'aſſez bonne taille, quelques-autres forcerent dix Suiſſes & dix Arquebuſiers. Un dernier des plus grands qu'on pût voir, étant percé de pluſieurs coups d'arquebuſe, & emportant ſix ou ſept tronçons de piques briſées ſur ſon corps, embraſſa ſept ou huit hommes qu'il trouva ſur le ſommet d'un rocher, avec leſquels il ſe précipita en bas, & ils furent tous mis en pieces.

Parvenu au trône, Henri IV ne perdit aucune occaſion de ſatisfaire ſon goût pour la Chaſſe; il s'y exerçoit ſans ceſſe à Saint-Germain-en-Laye, à Folembrai dans la forêt de Couci, à Fontainebleau, à Monceaux, dans tous les lieux

abondans en gibier. Rien ne pouvoit l'arrêter, ni le mauvais tems, ni l'intempérie de la saison la plus rigoureuse, ni même le dérangement de sa santé. M. de Praslin écrivoit de Fontainebleau à M. de Sulli : *Depuis vous avoir laissé, je trouvai le Roi qui chassoit à la volerie, laquelle finie nous chassâmes aux loups, & pour la fin nous courûmes un cerf qui dura jusqu'à la nuit, qui nous fit l'honneur de nous accompagner trois ou quatre heures durant. Si le plaisir fut grand, la peine ne fut pas moindre ; car après tout cela, il nous fallut faire retraite de six grandes lieues tous mouillés que nous étions, hormis le Roi, qui changea de tout...... au retour de tout cela je ne pouvois manquer de trouver Sa Majesté de bonne humeur, quoique fort lasse ; car nous étions demeurés vainqueurs de toutes les bêtes que nous avions attaqués.* Dans la même lettre il ajoute en finissant, que le Roi s'étoit amusé toute la matinée, & une partie de l'après-

dîner à visiter tout ce qu'il faisoit faire, & qu'au retour de son parc il avoit eu un peu de fievre *.

* Mém. de Sulli, T. 9. p. 292 & 293.

Les propres lettres de Henri IV sont des monuments de son ardeur pour la Chasse. En parlant d'affaires avec ses Ministres, & d'amour avec ses Maitresses, il leur fait part de ses courses dans les forêts. Il leur en parle dans des termes qui expriment tout le feu de sa passion pour cette espece de plaisir. *Mon cher cœur*, écrit-il à une Maitresse, *j'ai pris le cerf en une heure avec tout le plaisir du monde.* D'autres fois : *je pris hier deux cerfs ; je vis jouer des Comédiens où je m'endormis.* Un jour il mande : *j'ai pris trois cerfs aujourd'hui, dequoi je suis bien marris, je suis fort las qui me fait finir.* Un autre jour : *j'ai pris aujourd'hui deux cerfs, & je me porte bien* *.

* Amours & Lettres d'Henri IV, p. 102, 135, 138.

L'Auteur anonyme de l'Histoire de ses Amours, publiée avec quelques-unes de ses lettres à ses Maitresses, nous assure avoir appris d'un homme de condition qui ac-

compagnoit ce Prince dans toutes ses Chasses, que jamais on ne lançoit un cerf qu'il n'ôtât son chapeau, ne fît le signe de la croix, & puis piquoit son cheval & suivoit le cerf *.

Au fort de la guerre, Henri profitoit du moindre loisir qu'il pouvoit se procurer, pour mêler le divertissement de la Chasse aux exploits militaires les plus périlleux. Je n'en citerai que deux exemples. Le premier concourt avec l'époque de la bataille d'Yvri. Sulli, qui reçut à cette glorieuse journée plusieurs blessures, nous apprend que s'étant fait transporter sur un brancard dans son château de Rosni, peu éloigné du champ de bataille, il vit en approchant de sa terre, la campagne couverte de chiens & de chevaux; c'étoit l'équipage du Monarque victorieux, qui se délassoit ainsi des fatigues d'une action où il venoit de faire des prodiges de valeur. Bientôt il le rencontra lui-même, qui après avoir pris quelques repos à Rosni,

* *Ibid.* à la suite des Amours & Lettres de Henri IV, p. 13.

s'en retournoit à Mantes en chassant.

Le second trait dont je veux parler date de la reddition de Paris. Henri venoit de terminer le siége de cette Ville, dont la conquête assuroit sur sa tête la Couronne de ses peres ; aussitôt il part pour Melun, est quatre jours à s'y rendre, & prend le divertissement de la Chasse chemin faisant : déja même il s'occupe des projets que son autorité mieux affermie lui permettoit de faire pour le rétablissement de Fontainebleau, où il se proposoit de gouter le plaisir de la Chasse. Cependant il faut lui rendre cette justice qu'il ne consacroit à ce noble amusement que les instans dont il pouvoit disposer sans que les affaires d'état en souffrissent.

Suivons-le dans sa vie privée, voyons-le dépouillé de l'appareil de la dignité Royale, tel enfin que Sulli nous le représente.

Après s'être levé de grand matin, & avoir tué ou pris à l'oiseau une quantité prodigieuse de gibier, il revient chez lui les deux mains

chargées de perdrix, de cailles & autres bêtes : il ne parle que de sa Chasse ; il en fait distribuer les fruits entre la Reine sa femme, & les Seigneurs de sa Cour ; enfin ayant fait mettre à part les cailles un peu pincées de l'oiseau, comme les meilleures, pour être servies sur le champ, il couronne par les plaisirs de la table tous ceux qu'il a eus dans la journée. La plume du sage Rosni en traçant les grands traits d'une vie pleine d'héroïsme, n'avoit garde de négliger ces détails ; il sentoit combien ils étoient propres à caractériser l'ame de son bon Maître (11).

Les Chasses du Roi faisoient l'entretien des Princes étrangers avec nos Ministres. Le Roi d'Angleterre, Jacques I, en parloit souvent à M. de Rosni, Ambassadeur de France à Londres. Comme il n'avoit regné précédemment qu'en Ecosse, où il n'y avoit point de cerfs, il se fit un plaisir & une espece de gloire d'envoyer à M. de Rosni un quartier du premier cerf qu'il

venoit de prendre dans son nouveau Royaume *. Rosni, instruit à l'école des Veneurs François, trouvoit bien des défauts à relever dans les pratiques de la Vénerie Angloise, & faisoit part à son Maître des disputes qu'il avoit à ce sujet avec Jacques. Henri IV, dans ses réponses, lui fait part du plaisir que lui a donné la lecture de cet article de ses dépêches, & le charge de notifier au Roi d'Angleterre la permission qu'il avoit obtenue de ses Médecins d'aller à la Chasse, à condition pourtant d'y apporter plus de modération qu'à l'ordinaire : *ce que je commence à observer*, ajoute-t-il, *depuis votre partement, de façon que je me suis trouvé à la mort de cinq ou six cerfs sans aucune incommodité* (12.)

* Mém. de Sulli, T. 6, p. 56.

L'ambition d'imiter le Roi dans son amour pour la Chasse, animoit tous les Seigneurs; les Dames mêmes n'en étoient pas exemptes. Brantome qui, dans l'éloge du Maréchal de Biron, avoit dit de lui que *les travaux de la guerre ne l'a-*

voient pas détourné des plaisirs de la Chasse, qu'il aimoit extrêmement, & où il alloit le plus souvent quand l'envie lui en prenoit, fait ailleurs en ces termes le portrait de la Maréchale sa femme : *l'exercice & les plaisirs de laquelle pour la plupart sont plus à la Chasse, & à tirer de l'arquebuse, qu'à autre exercice de femme; & avec cela une très-sage vertueuse Dame, comme sa patrone Diane Chasseresse **.

* Brantome, Cap. Fr. T. 3. p. 367.

Dans les dernieres années du regne de Henri, on étoit si occupé de la Chasse, qu'on en transportoit le langage & les usages aux amusemens qui y ont le moins de rapport. Ainsi l'on donna le nom de *Quitterotes* à des especes de jettons de la valeur de cinquante pistoles, dont les joueurs se servoient, parce qu'on appelloit *Quitterots* des chevaux anglois vendus au même prix par un Marchand qui portoit ce nom, & que ces chevaux, inconnus jusques-là en France, y devinrent fort à la mode, tant pour les voyages que pour la Chasse (13).

La danse rappelloit encore aux Véneurs les plaisirs de leur état. On vit dans les divertissemens de la Cour à Fontainebleau, pour le mariage de M. de Vendôme, des Chasseurs & des Fureteurs figurer dans les ballets.

Une main parricide trancha dans la personne d'Henri, des jours que ce Prince destinoit uniquement au bonheur de ses Peuples, & fit dans le cœur de la Nation une de ces plaies profondes qui ne se referment jamais (14).

Marie de Medicis, Régente du Royaume, ne laissa point ralentir l'émulation des Chasseurs. Son goût décidé pour cet exercice engagea un Officier des Chasses, nommé Guillaume Du Sable, à lui adresser, dès la premiere année de son veuvage, des vers sous le titre de *Muse Chasseresse* (15). Il devoit être le doyen du Parnasse & de la Vénerie, puisque Louis XIII étoit le septieme Roi qu'il avoit servi, & il ne se paroit pas d'un faux titre en se qualifiant d'un des plus anciens

Gentilshommes de la Vénerie du Roi.

Catherine de Medicis, femme de Henri II, avoit, comme on a dû le remarquer plus haut, fait naître parmi les Dames de la Cour un goût très-vif pour la Chasse. Jalouses de disputer aux hommes les seuls dangers qu'elles pussent partager avec eux, leur courage avoit triomphé de l'effroi des accidens. Marie, Princesse de même sang, voulut marcher sur ses traces, en imitant son activité intrépide. La Cour, vers la fin de l'année qui suivit celle de sa mort du Roi, s'étant rendue à Fontainebleau, la Reine douairiere fit plusieurs Chasses à cheval, où on la vit accompagnée des Dames & Princesses aussi à cheval, & suivie de quatre ou cinq cents Gentilshommes. Cette partie de plaisir fut un peu troublée par la chûte de la Princesse de Conti, qui tomba de dessus sa hacquenée, & se blessa (16).

Le jeune Roi Louis XIII, Prince d'un caractere doux & paisible

d'une complexion foible & délicate, & d'une humeur férieufe & mélancolique, ne porta point à la Chaffe autant d'ardeur que le Roi fon pere; mais il y mit peut-être plus d'étude & de réflexion. Dès l'an 1620, âgé de quinze à feize ans, il paffa trois jours à la Chaffe à Montfort *.

* Mém. de Villeroy, T. 6. p. 30.

Salnove, Auteur d'un Traité très-ample & très-favant fur toutes les efpeces de Chaffes, reconnoît devoir à ce Prince & au Roi fon pere tout ce qu'il fait de ce noble métier (17). Il attribue à Louis d'avoir donné des loix aux Veneurs, réglé les tems auxquels ils devoient fonner & parler aux chiens, d'avoir formé & poli les termes de la langue qu'on leur parloit. Il affure que ce Prince alloit fouvent au bois, pour y détourner lui-même avec les plus habiles Veneurs, afin d'acquérir ces connoiffances de détail, fans lefquelles on n'arrive jamais à la perfection d'aucun art quel qu'il foit: il lui attribue enfin l'honneur d'avoir perfectionné celui de la Chaffe par une étude réglée & fuivie. Le

dont le courage & l'esprit servent de modele à tous les autres peuples. La Vénerie de nos Rois, se peut dire la premiere du monde, & nos chiens venus des races du Cardinal de Guise & de M. de Souvray, valent bien ces Chiens Anglois qu'on nous vante tant.

L'Auteur dont je copie à peu près le langage, revient souvent à la charge contre les amateurs des nouveautés en fait de Vénerie, & développe les motifs secrets qui les font agir; la paresse, l'ignorance & la vanité. Les chiens anglois, dit-il, n'ont pas plus d'esprit & de jugement que les chiens françois; mais ils ont naturellement plus d'obéissance & plus de docilité : ils conviennent par cette raison aux Chasseurs paresseux : les ignorans y trouvent encore mieux leur compte : à la maniere dont on s'y prend, il n'y faut pas grande habileté : quelques mots Anglois qu'on se pique de savoir, en font l'affaire : on les écorche, on les prononce tout de travers, de façon qu'il n'y

a ni hommes ni chiens fur terre qui puiffent les entendre. L'art de fonner ne coûte pas davantage à ces Chaffeurs novices. Tous les tons font également propres à tous les tems de la Chaffe, & l'on ne donnera jamais deux fois le même ton pour le même tems. On n'entend fans ceffe que des fanfares, la plupart de caprice & de fantaifie, & jamais des tons réguliers.

Enfin la vanité de nos Chaffeurs ignorans & pareffeux, eft flattée encore de cette nouvelle façon de chaffer, qui ne connoît ni principes, ni regles, ni difcipline. Il eft du bel air de s'affranchir des vieux principes, & de fecouer le joug des ufages anciens. Il eft beau de fe faire le chef d'une nouvelle fecte.

Pour revenir aux Chaffeurs Anglois, Salnove en parle néanmoins fans prévention & fans injuftice. Il confent qu'on adopte ceux de leurs procédés qui ont quelque chofe d'avantageux ; mais il exige furtout qu'on ne s'écarte point de la régularité de nos pratiques qui ont

prit de préférer les Chasses d'où il pouvoit résulter quelque bien pour ses Peuples. Il s'attacha sur-tout à faire la guerre aux loups. Les premieres années qui suivirent son avénement au trône, ne firent que trop voir combien il étoit à souhaiter qu'on les exterminât. On compta dans le Gatinois plus de trois cents personnes, victimes de ces animaux carnassiers.

Comme les renards sont presque aussi nuisibles que les loups, Louis XIII crut devoir mettre en honneur la Chasse à ces animaux. Il la pratiqua beaucoup lui-même, & il perfectionna la maniere de la faire. On sait les fortunes brillantes qui, sous le regne de ce Prince, furent la récompense des talens pour la Chasse, & du zele avec lequel les Seigneurs servirent le goût qu'il montroit pour ce genre d'exercice (18).

Louis XIV, dont la minorité & l'éducation eurent tant de conformité avec celles de Louis XIII, étoit né avec des qualités plus

grandes

grandes & des sentimens plus fiers. L'élévation de son caractere se peignit dans tous les événemens de son regne, & se faisoit sentir jusques dans ses amusemens les plus ordinaires. Il montra dans les fêtes & les spectacles qu'il donnoit, une supériorité de goût & de magnificence, qui faisoit l'admiration de toute l'Europe; & voulant être grand en tout, il surpassa dans ses Chasses tous les Rois ses prédécesseurs. Durant le séjour qu'il fit à Chambord en 1668, les cerfs les plus forts tenoient à peine devant lui une demi-heure (18). Trois ans après étant à Chantilly, il entreprit ce qu'aucun Chasseur n'avoit jamais osé : il courut un cerf au clair de la lune, & le força (19).

C'est tout ce que je dirai des Chasses de ce Prince. Son histoire est dans les mains de tout le monde, & le souvenir de ses exploits en cette matière, se conserve encore parmi les Officiers de la Vénerie. On sait qu'il fit à la Chasse plusieurs chûtes

très-dangereuses : il exposa plusieurs fois sa vie à la fureur des bêtes qu'il attaquoit. Malgré de si fâcheuses épreuves, il conserva encore pour la Chasse, le goût le plus vif, dans un âge très-avancé, & jusqu'à la fin de la plus longue carriere qu'aucun Monarque ait fournie sur le Trône. *Il chasse le plus souvent qu'il peut*, disoit Madame de Maintenon, dans une de ses lettres à son frere, M. d'Aubigné; *mais vous savez que ses plaisirs ne vont qu'après ses affaires.* La même lettre nous apprend que Louis inspiroit par son exemple cette passion au jeune Dauphin son fils, à qui M. de Fermat dédia, peu d'années après, sa traduction françoise des anciens Auteurs Grecs de la Vénerie. (20).

Ainsi la Chasse fut de tout tems le plaisir des héros, & l'amusement des Rois : regardée toujours comme un heureux apprentissage des mouvemens, des ruses de guerre, & même des périls inséparables du métier des armes, elle

devint partie essentielle de l'éducation militaire ; les Princes les plus belliqueux, les Capitaines les plus vaillants crurent qu'ils ne pouvoient trop s'y exercer, ne connoissant point de moyen plus propre à les endurcir aux fatigues & à leur préparer du succès dans les combats. Cette persuasion a toujours été si forte, que le Maréchal de Fleurange, parlant d'une bonne place de guerre, ajoute, comme un complément de perfection à ce qui peut en assurer la défense, l'avantage d'être située dans un pays abondant en gibier, afin que ses défenseurs trouvent en tems de paix, dans l'exercice de la Chasse, une occupation qui entretienne en eux l'habitude de supporter les travaux les plus fatiguants. Combien en effet les pratiques ordinaires de la Chasse ne fournissent-elles pas de leçons utiles à ceux qui parcourent la carriere des armes? L'artifice de la surprise, la vivacité de l'attaque, l'ardeur de la poursuite; tous les moyens possibles de harceler, d'ar-

rêter, de forcer l'ennemi, s'y présentent à leurs yeux. Les exemples de courage & de sagesse que donnent les bêtes elles-mêmes, dans les ressources que leur fournit leur instinct pour leur propre sûreté, semblent leur fournir des instructions dont ils peuvent profiter; de-là ce proverbe commun qui recommandoit autrefois aux Guerriers, de se rappeller sans cesse *l'attaque du loup, la défense du sanglier, & la retraite du renard.*

Les Princes qui sentoient combien les talens du Chasseur avoient de liaison avec ceux de l'homme de guerre, ne se contentoient pas d'enflammer le courage des Chevaliers, en leur offrant dans leurs galeries le spectacle des armes qu'avoient portées les héros des siecles passés; ils tâchoient encore d'exciter leur émulation pour la Chasse, en transmettant à la postérité les bois des cerfs mis à mort; c'étoit des monuments publics qui attestoient les exploits des anciens Chasseurs, & qui devenoient par-là

très-propres à perpétuer parmi leurs deſcendans le goût & l'eſtime pour la Chaſſe.

Xénophon, un des plus grands maîtres qu'ait eu l'antiquité dans la ſcience des armes, penſoit que la Chaſſe eſt la paſſion la plus digne d'un héros. Son opinion ſe trouve confirmée dans l'ouvrage d'un fameux écrivain politique du quinzieme ſiecle, qui employe à la ſoutenir d'excellentes raiſons empruntées des rapports qu'on peut remarquer entre le Chaſſeur & le Guerrier; en effet l'un & l'autre ſe rencontrent ſouvent dans les mêmes circonſtances.

La Chaſſe a encore bien d'autres titres qui doivent lui aſſurer la ſupériorité ſur les divers exercices qui peuvent faire l'amuſement des hommes. Le plus beau & le plus reſpectable de ces titres, conſiſte en ce qu'elle eſt un des principaux devoirs de la Nobleſſe; ſi le plaiſir qu'elle peut procurer eſt le partage excluſif des Gentilshommes, ce n'eſt qu'aux conditions que leurs

concitoyens en recueilleront tout l'utile. Consultons nos anciennes coutumes; nous y verrons qu'en exaltant l'état de nos Gentilshommes, qu'en déclarant qu'ils sont francs à tous égards, elles semblent ne leur accorder ces distinctions qu'à la charge de s'acquitter de trois grandes corvées indispensables, la guerre, l'administration de la justice, & la Chasse. Suivant l'esprit de la coutume, les Gentilshommes sont solidairement obligés de défendre par les armes le corps entier de la Nation, contre les ennemis du dehors; de soutenir & protéger les droits des particuliers dans les tribunaux; & de mettre, par des Chasses continuelles, les terres du cultivateur à l'abri des dévastations auxquelles elles ne se trouvent que trop souvent exposées de la part des bêtes fauves. Aussi voyons-nous des villes & des provinces entieres réclamer la protection de leurs Princes & de leurs Seigneurs contre les bêtes sauvages; je pour-

ſois citer ici des titres par leſquels certaines communautés ſe ſoumettent envers leurs Seigneurs à des redevances perpétuelles ſur leurs récoltes, à proportion du beſoin qu'elles avoient d'être gardées, & du ſoin que ces mêmes Seigneurs apporteroient à les défendre (21); mais ne m'étant point propoſé d'établir le principe, & de faire l'apologie du droit de Chaſſe, je renvoie pour cet objet à la préface des *Autores rei Venaticæ.*

Les Chaſſeurs n'ont abuſé que trop ſouvent de leur droit de Chaſſe. Ils en ont pluſieurs fois perverti l'uſage & la deſtination, ſoit par des réſerves onéreuſes, qui expoſoient les terres aux ravages du gibier trop abondant, ſoit par des violences inhumaines contre ceux qui oſoient remplir à cet égard le devoir négligé par les Nobles. Philippe II. voyant ſa fin approcher, entra avec ſa conſcience dans un examen ſérieux des fautes qu'il avoit à ſe reprocher, & ſe rendant compte à lui-même

des désordres de son regne, il s'occupa sur-tout des dommages que ses Chasses avoient causés à plusieurs de ses sujets. Il fit l'aveu de ses injustices, & donna tous les ordres nécessaires pour les réparer (22). Heureux si, attentif à les prévoir, & exact à les prévenir, il eût épargné à ses peuples des vexations, dont l'excès va communément plus loin qu'on ne croit, dont l'exemple est toujours plus contagieux qu'on ne pense, dont la réparation n'est jamais aussi entiere qu'on le veut.

L'Histoire de Saint Louis, & c'est par où je terminerai ces Mémoires, nous apprend tout à la fois, & les excès affreux auxquels peut entraîner la fureur de la Chasse, & de quelle rigueur doit s'armer un Prince équitable pour les réprimer. Enguerrand de Couci, seul héritier des biens de sa maison, par la mort de Raoul son frere aîné, tué à la bataille de la Massoure, fut accusé d'avoir fait pendre trois jeunes Gentilshommes, que ses Gardes

avoient surpris chassans dans ses bois. Il les fit exécuter sur le champ, sans vouloir ni les entendre, ni leur donner le tems de se préparer à la mort. Louis, informé de cette barbarie, fit instruire le procès. Tout parloit en faveur du coupable : les services de son frere & ceux de ses ancêtres, les alliances avec tout ce que la Cour avoit de plus grand, sans excepter le Monarque; le droit prétendu de la Pairie, l'offre de se défendre par la voie du duel; Saint Louis ne veut rien écouter : inflexible aux larmes & aux prosternations de l'accusé, sourd aux instantes supplications du Roi de Navarre, de tous les Prélats & Seigneurs, des Juges même qui se défendoient d'opiner, il veut que le plus illustre sang de France soit sacrifié à la justice. Enfin s'il accorde la vie au criminel Enguerrand, ce n'est qu'en la lui faisant racheter par des peines & des expiations proportionnées, autant qu'il se pouvoit, à l'énormité du crime dont il s'étoit rendu coupa-

» menoit des Princes ses plus grands familiers, & aucunes grandes Dames & Filles que je dirois bien. Il y en eut quelqu'un qui en voulut causer & dire que cela ne sentoit point sa femme de bien ni chaste, d'aller voir de telles amours & tels ruts des bestes, d'autant que l'appétit de Venus les en échauffoit davantage à telle imitation & telle vue, &c. Le Roi le sçut, & les Princes, & les Dames qui l'avoient accompagné. Asseurez-vous que si le Gentilhomme n'eût aussitôt escampé il eût esté très-mal; il ne parut à la Cour qu'après la mort du Roi & son regne. *Brantôme, Vies des Dames Galantes, T. 2. p. 466 & 467.*

(3) Baif (Jean-Antoine de) Edit. de Paris 1573, l. 2 de ses Poëmes, fol. 56 v° & 57 r° & v°, employa ses talents poétiques à célébrer les exploits du Roi Charles IX à la Chasse; il ne fit pas difficulté de le comparer à Hercule, & même de lui adjuger la préférence sur ce héros. Voici les vers qu'il adressa au Monarque.

Au mont Ménalien, Hercule si bien guette,
Comme dehors du fort l'estrange cerf se jette,
Cherchant son viandis, que d'un trait non fautif
Il traverse le flanc de ce monstre fuitif;
Mais vous, non pas d'aguet, combien que d'embuscade,

Vous peussiez le tirer de seure arquebuzade,
Trop plus juste tireur que ce vaillant Archer;
Mais tout ouvertement vous aimastes plus cher,
A course de cheval le poursuivant à veue,
Une Chasse achever non encore cogneue,
Ny faicte d'aucun Roy. Sans levriers, sans clabauts,
Avez forcé le cerf & par monts & par vaux,
Maumené de vous seul, monstrant que la vîtesse
Ne sauve le couart, quand le guerrier le presse.
C'est le cheval guerrier, qui sous un Roy vaillant,
Magnanime, guerrier, non vaincu, bataillant,
Orgueilleux de sa charge, & de course non lente,
Acconsuivit la beste en ses membres tremblante,
Et sous vostre esperon légier obéissant,
De la prise espéré vous rendit jouissant.
Que ne suy-je Conon, maistre en la cognoissance
Des astres du haut Ciel! là haut vostre semblance
En Veneur estoillé, la trompe sous le bras,
L'Epieu dedans le poing, vostre cheval plus bas,
D'estoiles flamboyroit. Orion qui menace
La tempeste & l'éclair, vous quitteroit sa place,
Non pour donner l'orage aux humains malheureux,
Mais pour favoriser les Veneurs bienheureux.
Moy donc (ce que je puis) vous, mon grand Roy je chante,
Avecque le cheval, la beste trébuschante,
Au coup de votre main, sur un chesne branchu,
Vouant du chef du serf le branchage fourchu,
Le Roy Charles neufvieme, & premier qui à vue,
Sans meute, sans relais, à la beste recrue,

Prince de Bearn, & à qui il l'a dédiée, est moins ignorée, dit l'Abbé Goujet dans sa Biblioth. Fr. T. 4, p. 321; il la fit imprimer en 1575, *in*-4°. Les vers en sont alexandrins. Jean Dorat, & Jean de Lavardin, Abbé de l'Etoile, ont célébré dans leurs Poésies, cette traduction de Florent Chrestien; elle est encore recherchée aujourd'hui.

» Florent Chrétien étoit d'Orléans, & » d'une famille noble, originaire des con» fins de Bretagne. Il avoit une grande pé» nétration & une patience, qui lui per» mettoit d'exécuter de sang froid la mul» titude des idées que lui présentoit son ima» gination. Il avoit beaucoup de goût pour » les langues anciennes, qu'il cultiva avec » succès. Le Président de Thou qui étoit » son ami, dit qu'il faisoit des vers Grecs » & Latins, si heureusement qu'on pouvoit » les comparer aux anciens. Son style est » aussi bon qu'il pouvoit l'être de son » tems, mais sa versification est dure ». C'est ainsi que s'exprime sur le compte de Florent Chrestien M. Le Verrier de la Conterie, *Auteur de l'Ecole de la Chasse aux Chiens courants*, *p.* 22.

(9) Le Vendredi 3 Février (1576) » le » Roi de Navarre, qui depuis l'évasion de » Monsieur, avoit fait semblant d'être en » mauvais ménage avec lui, & n'affecter » aucunement le parti des Huguenots, sor» tit de Paris, sous couleur d'aller à la Chasse

» en la foreſt de Senlis, où il courut
» le cerf le ſamedi, & renvoya un
» Gentilhomme, que le Roi lui avoit
» donné, lui porter une lettre en
» poſte; & partant de Senlis ſur le ſoir,
» prit le chemin de Vendôme, puis alla
» à Alençon, & de-là ſe retira au pays
» du Maine & d'Anjou, où il commença
» à prendre le parti de Monſieur, & du
» Prince de Condé, reprenant la Religion
» qu'il avoit été contraint d'abjurer. »
Journal de Henri III, T. 1, p. 62 & 63.

(10) » Sa Majeſté étant (dit-il) ſaine, gaillarde, diſpote, & en bonne humeur à cauſe de divers bons ſuccès en ſes affaires domeſtiques, & des agréables nouvelles qu'elle avoit reçues des Pays Etrangers & Provinces de ſon Royaume, & voyant que le tems étoit beau, & qu'il y avoit apparence que le jour ſeroit ſerein, elle ſe leva de grand matin pour aller voler des perdreaux, avec deſſein de revenir d'aſſez bonne heure pour les venir manger à ſon dîner, diſant ne les trouver jamais ſi bons ni ſi tendres, que quand ils étoient pris à l'oiſeau, & ſur-tout lorſque lui-même les leur pouvoit arracher de ſa main; en quoi toutes choſes lui ayant ſuccédé à ſouhait, il revint lorſqu'il vit que le chaud commençoit à picquer, tellement qu'étant arrivé au Louvre, ayant en ſa main les perdreaux, & monté en ſa grande ſalle, il apperçut au bout d'en haut d'icelle, la Varenne & Coquet, qui s'étoient

arrêtés à causer ensemble attendant son retour, auquel il cria tout haut : Coquet, Coquet, vous ne nous devez pas plaindre notre dîner, à Roquelaure, Termes, Frontenac, Harambure, ni à moi, car nous apportons de quoi nous traiter. Mais allez vîtement faire coucher à la broche, & leur réservant leur part, faites qu'il y en ait huit pour ma femme & pour moi, à laquelle Bonneuil que voilà portera les siens de ma part, & lui dira que je m'en vais boire à elle; mais je veux que l'on réserve pour moi de ceux qui ont été un peu pincés de l'oiseau, car il y en a trois bien gros que je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient encore guères touché.

Comme un de ses Officiers vint sur ces entrefaites lui apporter des melons; j'en veux manger aujourd'hui tout mon saoul, continua-t-il, d'autant qu'ils ne me font jamais mal quand ils sont fort bons, que je les mange quand j'ai bien faim, & avant la viande, comme l'ordonnent mes Médecins; mais je veux, dit-il, en s'adressant aux quatre Seigneurs qui avoient chassé avec lui, que vous quatre y ayez aussi part; c'est pourquoi n'allez pas après les perdreaux que vous n'ayez vos melons, que je vous donnerai après que j'aurai retenu la part de ma femme & la mienne, & de quoi en donner deux à qui j'en ai promis; & comme il eut fait tous ces partages de perdreaux & de melons, il s'en alla en sa chambre, où en entrant il

baissa deux melons à deux des garçons qui étoient à la porte, & leur dit quelque chose à l'oreille : alors voyant un de ses Officiers qui lui apportoit des projets de patrons de diverses sortes d'étoffes, de tapis & de tapisseries, il dit que ce n'étoit pas de ces viandes creuses qu'il lui falloit pour le moment présent, qu'il mouroit de faim : je veux dîner avant toutes choses, dit-il, & en attendant mieux, je m'en vais me mettre à table pour commencer à manger mes melons, & boire un trait de muscat. Il remit après son dîner à voir ces patrons, & à les faire voir à sa femme & à un homme qui le contrarioit souvent sur ces sortes de choses, & qui les appelloit babioles & bagatelles. M. de Sully étoit celui même qu'il désignoit ; & quand il fut venu, après lui avoir parlé avec une franchise pleine de cordialité d'un petit démêlé survenu entr'eux, quinze jours auparavant, il lui dit que plusieurs choses, grandes & petites, l'avoient remis dans la joyeuse humeur où il le voyoit ; la principale est, ajouta-t-il, qu'il y a plus de trois mois que je ne m'étois trouvé si léger ni dispos que cejourd'hui, étant monté à cheval sans aide & sans montoir. J'ai eu un fort beau jour de Chasse, mes oiseaux ont si bien volé, & mes levriers si bien couru que ceux-là ont pris force perdreaux, ceux-ci trois grands levrauts. L'on m'a rapporté le meilleur de mes autours que je pensois avoir perdu ; j'ai fort bon appétit, j'ai

mangé d'excellens melons, & m'a-t-on servi demi-douzaine de cailles des plus grasses & des plus tendres que j'eusse jamais mangées. » *Mém. de Sully, T. 7, pag.* 379 *& suiv.*

(11) Dans une très-longue lettre que Henri IV écrit de Monceaux, le 3 de Juillet 1603, à M. de Sully, alors son Ambassadeur en Angleterre, il lui mande : « J'ai aussi telle créance & fiance en votre » prudence & affection, que j'approuverai » toujours tout ce que vous ferez en exé- » cutant mes commandements, ayant pris » un singulier plaisir aux contestations & » disputes qui se sont passées entre ledit » Roi & vous sur le fait de la Chasse, de » laquelle vous lui direz, que les Méde- » cins ne m'ont défendu l'usage, mais ils » me conseillent d'en user un peu plus » modérément que je n'ai fait ci-devant ; » ce que je commence à observer depuis » votre partement. » *Mém. de Sully, T. 6, p.* 226.

(12) Nous demeurâmes, dit Bassompierre dans ses Mémoires, T. 1, p. 206 & 207, édit. d'Amsterdam 1723, quelques jours à Fontainebleau, jouant le plus furieux jeu dont on ait oui parler; il ne se passoit journée, qu'il n'y eut vingt mille pistoles pour le moins de perte & de gain. Les moindres marques étoient de cinquante pistoles, lesquelles on nommoit *quitterotes*,

à cauſe qu'elles alloient bien vîte, à l'imitation de ces chevaux d'Angleterre, que *Quitterot* avoit amenés en France plus d'un an auparavant, qui ont depuis été cauſe que l'on s'eſt ſervi des chevaux Anglois, tant pour la Chaſſe, que pour aller par pays, ce qui ne s'uſoit point auparavant.

Les marques plus grandes étoient de cinq cents piſtoles; de ſorte qu'on pouvoit tenir dans ſa main à la fois plus de cinquante mille piſtoles de ces marques-là. Je gagnai cette année-là plus de cinq cens mille livres au jeu, bien que je fuſſe diſtrait par mille folies de jeuneſſe & d'amour.

(13) Tout le monde ſait de quelle maniere périt ce grand Prince. On avoit déja pluſieurs fois attenté à ſa vie; entr'autres ſur la fin de l'année 1605, un homme appellé Jean de Liſle, natif de Senlis, l'arrêta comme il paſſoit ſur le Pont Neuf, au retour d'une Chaſſe. Il le tira par ſon manteau, & le fit tomber ſur la croupe de ſon cheval. La plupart de ceux de ſa ſuite s'étoient retirés à cauſe de la nuit. Les Valets de pied accoururent & ſaiſirent cet homme, & l'auroient tué à coup de poing, ſi le Roi ne l'eût empêché. Ce miſérable fut mis en priſon, & quoiqu'on lui eût trouvé un couteau dans ſes poches, cependant il paſſa pour fou, & on ſe contenta de le condamner à une priſon perpétuelle, où il mourut au bout de quelque tems. *De*

Thou, liv. 133, T. 14, p. 433 & 434.

On eſt redevable à Henri IV d'une Ordonnance qui fut rendue en 1598, contre le port d'armes, pour rétablir la ſûreté publique. Ce Prince défendit à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent, de porter ſur les grands chemins des arquebuſes, piſtolets, & autres armes à feu ; il n'en excepta que ſes Gardes du Corps en quartier, *& les Gentilshommes qui auroient beſoin de ces armes pour chaſſer ſur leurs terres.* De Thou, *liv.* 120, *T.* 13, *p.* 218 *&* 219.

(14) Le Poëme de Guillaume du Sable eſt entierement inconnu. Perſonne n'en a parlé. On ne le trouve ni à la Bibliotheque du Roi, ni à celle de Saint Germain, ni à celle de Sainte Genevieve. Tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il fut imprimé à Paris en 1611.

Ce Poëte qui fut conſécutivement domeſtique de ſept de nos Rois, qui les ſervit dans leurs Chaſſes, & les célébra tous dans ſes vers, depuis François premier juſqu'à Louis XIII, ſous lequel il écrivoit, ne ſe borna pas encore à cette longue carriere ; il remonta au regne de Louis XII pour nous donner l'hiſtoire d'un chien gris nommé *Relais*, qui à proportion ne s'étoit pas moins diſtingué que ſon hiſtorien, par ſes longs ſervices à la Cour. » *Relais*, iſſu de la race des chiens gris dans la Vénerie, appartenoit au Duc de

Bourgogne, avoit été donné à l'âge de douze mois à Louis Duc d'Orléans, qui étoit alors en Bretagne : il le servit dans ce Duché jusqu'à ce que ce Prince fut parvenu à la Couronne. La France entiere devoit être le théâtre des exploits de ce fier animal : il fut dans toutes ses provinces & dans toutes ses forêts la terreur des bêtes qu'on abandonnoit à sa poursuite. Affranchi de la couple qui tient les autres chiens sous un joug qu'il eut trouvé indigne de son courage, il marchoit comme un général à la tête de tous les autres, leur montroit toujours la droite voie, ou les y ramenoit, quand ils s'en étoient écartés : la nuit avoit-elle dérobé un cerf à ses recherches, il couchoit sur la place, & se relevant avec le jour, & *des jambes neuves*, il reprenoit ses erres & ne revenoit point qu'il n'eût obtenu la victoire ; on ne parloit que de lui, il étoit chéri de tout le monde, & sur-tout de son Roi, qui lui fit l'honneur d'être son historiographe, & d'écrire l'histoire de sa vie, pour animer les descendans d'un si brave chien à se rendre aussi bons que lui & encore meilleurs. Il étoit dans sa treizieme année, lorsque le jour même de sa mort, à la vue du Roi & de tous ses Courtisans, il attaqua & força corps à corps un fort cerf de dix cors jeunement. Le Roi ne fut pas ingrat, & ne fit pas mentir le proverbe qui dit que : *le bon serviteur a souvent plus qu'il ne pense.* Il fit écrire & publier ce dernier acte de la

vie d'un si brave & si fidele serviteur. »
C'est l'animal même qui parle dans cette piece. On sera moins choqué de l'entendre ainsi s'exprimer après sa mort, que de lui entendre dire en finissant : *d'un tel Prince après mort au ciel l'ame puisse être.*

(15) Bassompierre, T. 1, de ses Mém. édit. d'Amsterdam 1723, écrivant sur la fin de l'année 1611, dit, p. 317, nous retournâmes sur l'automne à Fontainebleau ; il y faisoit fort beau, car la Reine alloit à la Chasse à cheval, accompagnée des Dames & Princesses aussi à cheval, & suivies de quatre ou cinq cens Gentilshommes ou Princes. Madame la Princesse de Conti tomba de dessus sa haquenée & se blessa. Madame la Duchesse de Lorraine, tante de la Reine, la vint trouver à Fontainebleau ; la Reine alla au-devant d'elle, & la reçut avec grand apparat.

(16) Après avoir passé les années de l'éducation en qualité de Page avec Henri IV & Louis XIII, M. de Salnove fut Conseiller, Maître de l'Hôtel, Lieutenant de la Grande Louveterie de France, Ecuyer de Madame Royale Christine de France, sœur de Louis XIII, & Duchesse de Savoye. Il fut aussi Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Victor Amédée, Duc de Savoye. Guidé par l'expérience que doivent procurer trente-cinq années passées

paſſées dans la Vénerie & à la guerre, Salnove compoſa ſon ouvrage, & le dédia à Louis XIV. Il réclame avec confiance les ſuffrages des principaux Seigneurs de la Cour, & de tous ceux qui s'y diſtinguoient le plus dans l'art de la Chaſſe, comme autant de garants de ſes préceptes. Le Jugement de cet Ecrivain ſur lui-même n'étoit point dicté par un amour-propre aveugle; il fut bientôt juſtifié par la grande réputation que ſon ouvrage lui acquit. C'eſt ainſi que M. de la Conterie parle de cet Auteur dans ſon *Ecole de la Chaſſe aux chiens courants, p. 135 & ſuiv.*

(17) L'Auteur de *la Vie de Marie de Médicis, T. 2, notes, p. 381*, remarque, d'après l'Auteur de l'Hiſtoire de la mere & du fils, que M. de Luynes, devenu depuis Connétable de France, & ſes deux freres, durent leur fortune & leur élévation à leur aſſiduité auprès de Louis XIII, à leurs complaiſances pour ce Prince, & ſur-tout à l'adreſſe avec laquelle ils ſavoient dreſſer des oiſeaux qu'il aimoit beaucoup.

(18) Peliſſon, dans ſes Lettres Hiſt. publiées en 1729, T. 3, écrivant en 1668 à Mademoiſelle Scudéry, à l'occaſion des fêtes de Chambord, pendant le ſéjour du Roi, lui mande, p. 412 & 413.

» Le Roi & la Reine ſont allés aſſez ſouvent à la Chaſſe; rien n'eſt égal à la

magnificence de leurs équipages, & au bonheur avec lequel on a pris tout ce qu'on a attaqué. Les plus grands cerfs ont à peine duré une demi-heure. Les Chasseurs de profession voyant que les Courtisans étoient surpris de voir que les cerfs étoient plus fatigués & plutôt lassés qu'eux, ont allégué des raisons naturelles, auxquelles tout le monde s'est rendu. »

(19) » J'avois dessein, dit Madame de Sévigné, T. 1, de ses Lettres, p. 175, de vous conter que le Roi arriva hier au soir à Chantilly. Il courut un cerf au clair de la lune. Les lanternes firent des merveilles. Le feu d'artifice fut un peu effacé par la clarté de notre amie. »

Elle mande dans une lettre à M. d'Aubigné, du 20 Octobre 1685: » Ce que l'on vous a dit de la Chasse est véritable. Le sanglier étoit furieux. Si le Roi n'eût levé la jambe à propos, il eût été blessé. Le Duc de Villeroy fut renversé. »

(20) L'Abbé Goujet, T. 4, p. 323 & suiv. de sa *Bibliotheque Françoise*, en parlant des Traités de la Chasse en prose, traduits du Grec, & dédiés à M. le Dauphin, fils de Louis XIV, dit: » L'anonyme qui nous a donné en 1690 un Recueil en prose de plusieurs Traités de la Chasse, traduits du Grec, a négligé les deux premiers, & n'a traduit que le troisieme & le quatrieme (d'Oppien). Je ne

vous dis rien, continue-t-il, du *Traité de la Chaſſe par Arrien*, que le même Traducteur a donné en proſe, & qu'il a dédié avec ſa traduction d'Oppien, à feu M. le Dauphin, qui reſta fils unique de Louis XIV. Arrien n'a point écrit en vers. Je ſerai d'ailleurs obligé de vous parler ailleurs de ces différents Traités de la Chaſſe. Il me reſte ſeulement à vous découvrir notre Traducteur anonyme ; c'étoit M. de Fermat, Conſeiller au Parlement de Touloufe, comme je l'ai vu écrit ſur l'exemplaire de ſon ouvrage, qui eſt à la Bibliotheque du Roi. Mais il y a eu pluſieurs Magiſtrats de ce nom dans le même Parlement. Ce ne peut être Pierre de Fermat, célebre Mathématicien, dont il eſt ſouvent parlé dans la vie de Deſcartes, par M. Baillet. Il étoit mort dès 1655, & le Traducteur des Traités d'Arrien & d'Oppien parle de la priſe de Philisbourg faite en 1688. C'eſt donc peut-être Samuel de Fermat, fils du fameux Mathématicien, & qui fut auſſi Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Julien de Héricourt, dans une lettre qu'il lui adreſſe, & que l'on trouve à la ſuite de ſon Hiſtoire Latine de l'Académie de Soiſſons, en parle en effet comme d'un Magiſtrat qui avoit une grande érudition, verſé dans les Langues ſçavantes, qui faiſoit également bien des vers Latins & François, & qui s'étoit familiariſé avec les meilleurs Ecrivains de l'antiquité. Or avec la traduction d'Arrien &

d'Oppien on trouve des vers Latins & François, qui sont aussi du Traducteur. Ma conjecture cependant n'est qu'une conjecture, je ne vous la donne pas pour une décision. »

(21) Philippe II, Roi d'Espagne, dit M. le Président de Thou, liv. 120, T. 13 de son Hist. Univ. p. 227, ordonna qu'on élargît toutes les personnes qui étoient détenues pour fait de Chasse, & accorda la grace des criminels qui avoient été condamnés à mort. Et plus bas, pag. 230 & 231, ce Prince ordonnoit par son testament, qu'on payât de bonne-foi toutes ses dettes; qu'on indemnisât les propriétaires qui souffroient quelques pertes par les défenses qui avoient été faites dans tout son Royaume de chasser dans les forêts & les lieux destinés au plaisir du Roi.

Ce fut à ce Prince que le Roi de Perse envoya une Ambassade pour lui proposer d'établir un Traité d'alliance entre la Cour d'Ispahan & la maison d'Autriche. Le Roi de Perse, dit M. de Thou, liv. 138, T. 14, p. 635, accompagna ses Lettres de présens considérables. Il envoyoit au Roi d'Espagne les statues d'Ismaël, d'Inchel, & la sienne. Elles étoient ornées de pierreries & de perles; un bureau à la Persanne, enrichi de diamants; quatre chiens qui étoient sortis du ventre de leur mere tout mouchetés de rouge, de jaune

& de bleu; deux pieces de tapiſſerie brodées d'or, & chamarées de pierreries & de perles; quatre cors de chaſſe d'un éclat extraordinaire, & d'une matiere inconnue en Europe.

EXTRAIT du Livre de Gaces de la Bigne, ou la Bune, des Déduits de la Chaſſe. Manuſcrits du Roi, N° 7626, F°. 1°.

GASSE de la Bigne, jadis premier Chapelain du Roi Jean, que Dieu abſolve, commença à Helfort en Angleterre, l'an 1359, ce *Roman des Déduits*, par l'ordre de ce Prince, pour l'inſtruction de ſon quatrieme fils, Philippe, Duc de Bourgogne, encore jeune, & acheva depuis cet ouvrage à Paris.

L'Auteur qui ſe ſoumet à la correction de l'Egliſe, s'il commet quelque faute, recommande à celui qui deſire d'avoir de bons oiſeaux, d'éviter les péchés de colere & d'orgueil; & continuant ſes leçons à ſon diſciple, fils du Roi, il veut lui faire prendre différentes armes qui ſont autant de vertus*.

---

* Plates aures d'umilité,
Afin que parmi le couſté,
Orgueil ne te puiſſe blecer

Il ne lui donne pas encore une lance, parce qu'il est enfant, mais une épée d'amour par raison ordonnée, qui differe en tout point de la périlleuse épée d'amour désordonnée : description de la galanterie honnête, mise en opposition avec celle qui ne l'est pas : réputation ou honneur, combien difficile à acquérir & aisée à perdre.

Nécessité d'abandonner les Déduits pour défendre son pays, lorsque la guerre y survient : vertus qui sont bannies des lieux où elle regne, & qui se réfugient à la Cour d'un Roi qui craint & aime Dieu. Détail des postes qu'elles y occupent, & des fonctions dont elles y sont chargées pour la justice aux Conseils du Roi. Am-

---

Au cueur ne nullement toucher.
De patience soit l'escu.
. . . .
. . . .
Les plates soient bien clouées,
Et les bouglettes bien fermées,
Et te garde bien que en l'escu
Il n'ait nul défaut de vertu.
. . . .
. . . .
De raison feras bacinet.
. . . .
. . . .
Tu ne porteras point de lance,
Pour ce qu'es encore en enfance;
Mais auras une belle espée.

ples moralités sur ce sujet. Démêlé de justice avec Grace & Pitié, qu'elle voudroit exclure de la Cour du Roi, pour n'être point gênée dans la poursuite des crimes. L'Auteur reprend le propos des péchés qu'il faut fuir pour avoir de bons oiseaux, & parle de gourmandise & de luxure, pays de paresse, avarice & envie. Recit à ce sujet d'une Chasse du vol, qui se fit à Saint Denis, où se trouverent Avarice & Envie, avec les vertus morales propres aux bons Fauconniers. Mauvais personnage qu'elles y firent. Autre Chasse du vol qui, sans leur participation fut entreprise par les Vertus, près de Bondi, sur la riviere qui courre à Vaujoy (p. e. Vaujour). Ces vices & leurs compagnons se trouvent à la Chasse au même lieu avant les vertus. Combat de part & d'autre, où les vertus eurent tout l'avantage.

Orgueil & Ire, coupables du blasphême, & qui méritent d'avoir la langue percée d'un fer chaud, supplice infligé par la nouvelle Ordonnance de Saint Louis, sont remis à quatre Sergens de la douzaine qui passoient par-là, menant un meurtrier pris vers les bois de Senlis, & sont avec lui conduits au Châtelet de Paris en prison, pour être jugés par le Prevôt de Paris. Cette Chasse finit par un souper au Bourget, près de Saint Denis, à l'hôtel de la Fleur de Lys. Usages de la Table & des Bâtimens.

Conseil tenu avant que de se mettre à

table, entre toutes les Vertus morales, au sujet des vices leurs ennemis, qu'elles veulent exclure de la Fauconnerie.

Récit que *Déduit* leur fait d'une Chasse du vol, malmenée par la troupe de ces vices, & du mauvais souper qui la termina, où il est parlé des mauvais augures tirés de la rencontre des Moines & des Preudomes contraire à la Chasse, au lieu des Ribaudes, qui sont, suivant la vicieuse bande, des augures favorables. Ils avoient été interrompus par les reproches de l'hôte honnête-homme, qui dit avoir étudié il y a trente ans, à Toulouse & à Montpellier, & n'avoir pas moins bien appris la Fauconnerie; il leur fait une sage remontrance sur la folie & l'impiété de pareilles divinations, & conseille à *Déduit*, qui est avec eux, de se séparer d'une si mauvaise compagnie, & d'aller se joindre comme il a fait à celle des vertus, à qui il parle. Suite des avis qui furent donnés au souper des Vertus, pour exclure les Vices de la Fauconnerie. Raison s'y oppose, de crainte d'allumer une guerre dans laquelle les Vices trouveroient des Alliés dans toutes les Nations, entr'autres les Illemons. Détails qu'on voit à ce propos sur la guerre, & les ordres de bataille. Réflexions sur le peu de support que trouveroient les Vertus, attendu la corruption du siecle qui court. La conclusion fut de bannir les Vices de la Fauconnerie, & le cri public de ce bannissement fut fait à son de trompe.

Deſcription du ſouper que firent enſuite les Vertus : détails de la ſalle à deux cheminées, de cette maiſon, de la table, du vin de Beaune, & du vin François, des différents ſervices après le cérémonial, des compliments de civilité pour y prendre les premieres places, qu'on veut donner à *Honneur* & à *Vaillance*, comme étant de la Maiſon de France : les graces après ce ſouper furent dites par un Prêtre nommé Gaſſes (l'auteur.) Contes ou propos merveilleux des exploits de Fauconnerie qui furent la matiere de la converſation de l'après-ſouper. On boit enfin le vin du coucher, & chacun veut payer ſon écot, mais *Honneur* défraie la compagnie, & l'on ne s'y oppoſe pas, parce qu'il eſt de Royale lignée.

Alliance faite par ſerment ſur le livre des Evangiles, apporté par Gilles, & ſerment que font toutes les Vertus de ſoutenir la guerre contre les Vices qu'elles ont bannis, & conſeil indiqué au lendemain matin, ſur les moyens de la faire. Propoſition d'en donner le commandement à *Honneur*, qui dès ſon enfance a toujours été accompagné de Hardieſſe, & mérité le nom de Hardi : alluſion à Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, qui aime les oiſeaux, Dieu & l'Egliſe.

A peine fut-il nommé, qu'il arrive un meſſager mal courtois ; c'eſt *Dépit*, qui, ſans faire aucun cérémonial de civilité en uſage parmi les Héraults d'armes, vient

faire une déclaration de guerre au nom de l'armée des Vices, campée depuis Louvre jusqu'à Corbueil.

La guerre est acceptée, & la réponse portée au camp de Pontablon, outre la riviere, par le même *Dépit*, qui rend compte des forces de l'armée qu'il a trouvée au Bourget, à trois lieues de Paris, & qui, peu après, envoyé lui-même pour reconnoître les ennemis, voit la banniere de fleurs de lys semée : c'étoit celle d'*Honneur* leur Général. Guerre, batailles, Maréchaux, & autres détails contenans le préambule de l'événement du combat. Troupes de *Luxure* & de *Gloutonnerie*, qu'on fit venir du plat pays d'Argenteuil & du gibet de Paris, pour renforcer l'armée des Vices, où il y a tous les Ordres Monastiques, excepté les *Billettes*, qui semblent se distinguer par leur continence, comme on verra plus bas les gens de la ville d'Issy distingués par leur paresse.

Vœu du paon qu'avoit fait la troupe de *Luxure* & de *Gloutonnerie*; pour la défense d'une forte maison, ou place près du Pontablon : prise de *Luxure* comme elle se sauvoit pour se réfugier à Paris, où elle étoit sûre d'une bonne réception. Victoire complette remportée par les Vertus, à cause de la quantité de bons Fauconniers qui ne manquent jamais de les suivre.

Honneur & *Déduit*, après cette glorieuse journée, vont à la Cour du Roi dont

il a été parlé dans ce Traité, & qui avoit *Prudence* & autres Vertus pour Conſeillers. Il leur fait une réception digne d'une telle victoire, & leur donne un dîner où la table eſt ſervie magnifiquement. Arrivée d'un Chevalier nommé *Déduit de chiens*, qui vient demander juſtice de *Déduit d'oiſeaux*. Le Roi donne jour à l'un & à l'autre au premier de Mars pour entendre leurs raiſons. *Déduit de chiens*, comme demandeur, vint à la Cour de Juſtice ou Parlement, le premier avant le jour marqué, puis le défendeur, chacun accompagné de ſes amis. Conſeillers du Roi qui l'aſſiſtent, au nombre de ſix, à ce lit de juſtice. Plaidoyer de *Déduit de chiens*, par ſon Avocat, *Amour de chiens*; il s'y plaint d'un Prêtre qui a fait un Roman de Fauconnerie, où il prétend que le mot *Déduit* par excellence, n'appartient qu'à la Fauconnerie, & l'Avocat demande que ce nom ſoit affecté au *Déduit des chiens* par excellence, comme très-ſupérieur à celui des *oiſeaux*.

Réponſe de *Déduit d'oiſeaux*, par ſon ſerviteur *Amour d'oiſeaux*, ſon Avocat. Il convient que ſon maître *Déduit d'oiſeaux* & le Prêtre ont compilé & compoſé un livre qu'ils ont nommé ſimplement *Déduit*; mais il défend le Prêtre, 1°. du reproche qu'on lui fait d'être venu on ne ſait d'où. 2°. De ce qu'il s'eſt fait Fauconnier dans ſa vieilleſſe, malgré les loix qui interdiſent aux Prêtres le métier

des oiseaux. Sur le premier chef il est dit que ce Prêtre est de Normandie, de quatre races de Noblesse (des quatre côtés de lignée) qui ont beaucoup aimé les oiseaux, savoir des La Bigne, des Aigneaux, des Clinchamp, & des Buron; que dès l'âge de neuf ans il portoit des hobereaux aux champs, & qu'à douze on lui fit dresser (*affaitier*) un faucon: mais que bientôt après il quitta le métier des oiseaux pour aire ses études, & que dans la suite le bon Cardinal de Preneſtre, nommé Pierre des Pray, l'ordonna Prêtre,(*) le retint chez lui pour gouverner sa Chapelle, & lui fit depuis beaucoup de bien en Cour de Rome: qu'à la vérité ce Prêtre alloit une ou deux fois la semaine ès Flaches de Bedaine, se divertir avec le Fauconnier (nommé Petre) le plus habile de ce métier, mais

(*) Le Prestre est né de Normandie,
De quatre costés de lignie,
Qui moult ont amé les oyseaulx,
De ceux de la Bigne & d'Aigneaux,
Et de Clinchamp, & de Buron,
Yssit le Prestre dont parlon, . . .
Depuis il a fait grant vaillance,
Car a servy trois Rois en France,
En leur Chapelle souverain,
De tous trois Maistre Chapelain,
Lesquels lui ont fait tant de bien,
Qu'il m'a dit qu'il ne lui fault rien.

que c'étoit toujours après avoir dit ſa Meſſe & ſon Office. Ce même Prêtre a été maître Chapelain de trois Rois de France, qui lui ont fait une fortune telle que rien ne lui manque, & quand ces Princes alloient voler en riviere, il ne reſtoit pas derriere, ſans pour cela être Fauconnier, puiſqu'il n'y gagnoit rien, & qu'il y cherchoit ſeulement une honnête récréation, dont les loix ne défendent que l'excès. Saint Bernard & le Docteur Innocent, ſont cités en témoignage.

Le Prêtre ayant été tenu pour excuſé par le Roi, *Amour de chiens* reprend la parole, & ſoutient que les chiens ſont préférables aux oiſeaux, & plus nobles. Eloge des chiens, & hiſtoires à leur honneur récitées ici, particulierement celle du chien peinte à Montargis, dont le maître nommé Aubery de Montdidier, fut tué par Makaire, au bois de Bondi, à trois lieues de Paris. Duel auquel le chien fut amené le premier comme appellant, & dont il ſortit victorieux de la lice, aux Prés Notre-Dame à Paris, &c. Réfutation d'un proverbe qui dit qu'amour d'épervier ne vaut rien, & allégation d'un autre qui dit que trop eſt fol qui dit mal des Dames.

Amour d'oiſeaux répond que la Chaſſe des chiens ne demande que des connoiſſances aſſez bornées qu'il détaille, & dit qu'après avoir paſſé ſon enfance à étudier la grammaire, il vint à la Cour de France, où de tout tems on aima la Chaſſe des

chiens & des oiseaux, & s'instruisit pendant bien des années de la Vénerie & de la Fauconnerie, dont il a souvent oui faire des questions, & soutenir d'ennuyeuses disputes, & rapporta le mal qu'il y a à dire des chiens, usant de la liberté des Avocats que les Juges devroient punir; & fait l'éloge des oiseaux, en disant que si étant mal attachés ils s'envolent, ils ne font qu'user du droit des prisonniers de guerre qui sont gardés dans une étroite prison, sans être retenus sur leur parole, & à l'égard du grand vent qui les fait envoler, il cite Denis-le-Grand, Evêque de Senlis, auteur d'une Chasse de faucons, où, entre autres instructions il recommande de ne point voler par le grand vent qui emporte l'oiseau de force: il cite encore Philippe de Victri, Evêque de Meaux, dans un de ses motets, dont il entendit la composition mieux que personne. Eloge de l'épervier sur tous les autres oiseaux, confirmée par une histoire arrivée il n'y a pas plus de vingt ans, en Berri, à un Chevalier, dont l'épervier enleva à la femme de son maître un estourneau qui parloit, & qui étoit sorti de sa cage, il le rendit sans lui avoir fait aucun mal. L'Auteur tient ce fait d'un homme qui le vit, & le lui a juré par les Saints de Rome: le Chevalier chez qui il se passa étoit Pierre d'Orgemont, que le Roi a fait Président en son Parlement de Paris, puis Chancelier de France. Supériorité de l'épervier, en ce qu'il est dressé très-promp-

tement, au lieu qu'il faut que le chien ait plus de deux ans, quoique les oiseaux vivent plus que les chiens, témoin le lanier du Chevalier, Seigneur de Feuquerolles en Normandie, qui vécut pendant vingt-deux ans, & ne mourut que par accident.

Réplique faite par *Amour des Chiens.* Justification contre ce qui a été dit de la rage des chiens. Médecine contre ce mal; récrimination en alléguant de pires maladies des oiseaux.

Duplique faite par *Amour d'Oiseaux*, qui disculpe les oiseaux de l'accusation du mal caduque, de la lepre, &c. & propose la médecine pour les en garantir ou les guérir. Il renvoie à ce sujet au Traité fait par le vaillant & habile guerrier le Comte d'Auxerre, sur les remedes contre les maladies des oiseaux, comme très-expert dans la Fauconnerie: autres défenses contre les accusations faites aux oiseaux, & qu'il impute à la malhabileté des Fauconniers, tels qu'Hativet, dont il reprend la maniere de traiter les oiseaux qu'il se fait donner par le Roi ou le grand Seigneur (p. e. le grand Fauconnier) pour les dresser; on voit encore cette censure p. 113. c. 1. Il donne en même tems toutes les leçons nécessaires sur la façon de les gouverner, de les faire voler, &c. & conclut qu'il n'y a pas moins de différence que du ciel à la terre, entre la noblesse des oiseaux & celle des chiens, à

ne considérer que la différence des pays & des régions où les uns & les autres font l'exercice de leurs talens.

Raison qui a écouté les Parties les fait retirer, afin que le Roi en délibere; mais elles furent rappellées aussitôt pour savoir si *Déduit d'Oiseaux* avouoit son Avocat le Damoiseau, qui avoit parlé pour lui, ce qu'il fit. *Prudence* ne juge pas à propos que l'arrêt soit rendu avant d'accorder encore une audience sur une seconde question, & remet l'affaire au lendemain matin que le Roi reviendra en son Parlement tenir sa Cour de Justice, & chacun va dîner.

Le Roi ayant pris séance le jour suivant, & le Conseil du Roi s'étant placé près de lui, *Raison* s'adresse à *Déduit de Chiens* qui est acteur dans cette cause, & lui dit de faire proposer les raisons par son Avocat : c'étoit *Amour de Chiens* qui prend la parole.

Plaidoyer en faveur des chiens, pour prouver que le déduit en est meilleur que celui des oiseaux. L'utilité publique fit imaginer pour la défense de l'humanité, contre les bêtes sauvages, de recourir aux chiens qui sont propres à les combattre, & les dresser à cet usage, tant les levriers, les allans, les grands mâtins, & les chiens courans, que les autres qui ne sont pas nommés ici. Usage de coëffer le loup & le sanglier par les chiens. Les oiseaux n'éprouvent, & n'exercent pas le courage

des hommes par le péril, ne servent pas à la défense du peuple & de ses bestiaux, ni de ses héritages, & ne donnent pas aux hommes une nourriture ample & solide, comme leurs chiens, par leurs Chasses. Description de la Chasse du cerf appellée Chasse Royale, & instructions pour la bien faire. Limier, appellé aussi levrier, conduit à la botte pour connoître les erres ou allures du cerf par les pieds, par les fumées, par le frayoire, par les portées & par le viandis, pour le détourner en faisant ses brisées. Rapport à l'assemblée où se trouve le Roi; qui considere ses sages chiens d'Allemagne, ses bons chiens de Bretagne, & autres meutes, & où se rendent les autres Veneurs à qui l'on a distribué les buissons pour quêter, & qui tous apportent leurs fumées, dont chacun parle, sur-tout les moins habiles, plus que les autres. Déjeûné. Arrivée des chiens, Veneurs à cheval, Aides, Pages, Valets de chiens tous en habits verds. Le Roi monte un fier & prompt coursier de Pulle (Apouille) bien embouché, fait lesser dix ou douze de ses bons chiens, pour divertir lui & son maître Veneur (p. e. le Grand Maître de la Vénerie) homme de grand honneur, qui près de lui ordonne tout, & lui conseille de ne donner que trente-huit ou quarante chiens. Le Roi en veut cinquante à cette fois pour le laisser courre. Car Chasse de Roi doit se faire à grands cris & à grand bruit. On sonne

du cor, & le Roi fait découpler les cinquante chiens qui vont après le limier. Voy. la comparaison de cette mélodie avec celle de la Chapelle du Roi, où l'on trouve des détails très-savans & très-curieux sur la musique, vers 1360. Le Roi lui-même sonne fortement du cor, & baissant la main voit passer le cerf vingt-huit cors, & attend que tous les chiens, qui étoient bien ensemble, soient aussi passés, puis courre le cerf qui se forlonge; le Roi à qui l'on propose de donner une seule lesse de levriers qu'on y tenoit, la refuse, voulant que le cerf soit pris à force sans relais.

Refuites du cerf sur lui-même, & ses ruses, puis le change qu'il fait prendre aux chiens qu'il met en défaut. Cri *d'arriere-arriere* que font les Veneurs pour les faire requêter, jusqu'à ce qu'un des sages chiens relevant le défaut, les entraîne sur la bonne voie. Le cerf va à l'eau, d'où les chiens qui l'aboient le font sortir. Prise de la bête, qu'un Veneur perce de son épieu. Sons de tous les cors qui font si grande mélodie.

Que il n'est home si les ot,
Qui voulsist autre paradis.

On fait avec art la dépouille du cerf, que les Rois qui ont regné en France ont toujours pris grand plaisir à voir; on le dépece, & l'on régale les Dames du Pays où il a été forcé. On donne la curée aux chiens, puis on leur jette les boyaux, en criant, *appelle, appelle.*

Souper du Roi. Propos sur la Chasse faits à la table, où on lui apporte les dintiers, qu'il donne avec grand plaisir; la tête lui est aussi présentée pour en considérer le beau ramage & les grosses moles près de la tête. L'après souper est employé par les Veneurs à faire chacun quelque récit d'événement de Chasse merveilleux, qui apprêtent à rire au Roi, & dont quelques médisans voudroient rendre suspecte la vérité: mais les gens qui entendent la Chasse savent combien il y arrive d'aventures suivant le proverbe :

> De chiens, d'oiseaux, d'armes, d'amours,
> Pour une joie cent doulours.

Autre Chasse, c'est celle du sanglier, dont l'Avocat, qui continue de parler, fait une description plus sommaire : il y a de la folie de l'attaquer à pied autrement qu'avec l'épieu, mais on le peut à cheval avec l'épée forte, longue, & bien amourée, (p. e. émoulue, aiguisée, tranchante) un peu large & bien fendante : l'attaque en est plus redoutable que celle d'un homme armé; mais la victoire en est aussi bien glorieuse, & quelle joie aussi, au milieu du souper, de distribuer d'amples & bons morceaux! On peut, même au clair de la lune, se donner le plaisir de chasser le sanglier avec les chiens au vautret (en vautreant); mais il y faut être jeune & fort pour attendre l'animal, & se colleter avec lui. Il y a encore beaucoup

de ſcience aux Chaſſes du loup, du lievre & du renard, & le langage varie ſuivant ces divers Chaſſes.

Chaſſe du loup, à laquelle il paroît qu'on faiſoit dans le bois une enceinte: qu'une partie de cette enceinte étoit garnie de filets ou toiles (harnois) où l'on plaçoit à un bout des levriers forts & hardis, & à l'autre des gens armés de grands épieux & maſſues pour garder le paſſage, & tandis que le reſte du bois étoit rempli de batteurs, qui faiſoient, avec de grands cris & des bâtons, lever les loups, qu'ils pouſſoient devant eux. On pend aux arbres les loups qu'on a pris. Chaſſe du Renard qui ſe fait en garniſſant de bourſes les bouches des terriers, ou en les étoupant: s'il eſt dehors, on le donne aux levriers, lorſqu'il va pour s'y terrer; s'il eſt terré, on met après lui ces bons chiens terriers qui l'aboient juſqu'à ce qu'on l'ait découvert avec la pioche, & qu'on le prenne. Les oiſeaux détruiſent-ils des bêtes auſſi nuiſibles au commun peuple que celles-là? *Raiſon* dit à l'Avocat d'abréger ſes récits, ſans quoi on le laiſſera pour donner audience à la réplique de ſon adverſe partie: il répond qu'il n'eſt pas de la nature du coucou, qui dit en un mot tout ce qu'il a à dire, puis continue ſon plaidoyer.

Chaſſe du lievre au levrier. Indications ſuivant les différens tems de pluie, de ſechereſſe, de vent, &c. pour connoître en

quels lieux les lievres font leurs gîtes: cette Chaſſe eſt un plaiſir commun à tous les Etats, aux grands, aux moyens, aux petits; mais voici comme s'y prennent le Roi, les Princes & les Seigneurs. Toute la troupe des Chaſſeurs marche ſur une ligne, & l'on a trois leſſes de trois levriers chacune, qui ſont menées par autant de Valets : deux de ces leſſes ſont placées aux deux extrémités, & la troiſieme dans le milieu où ſe tient le Roi: un lievre eſt-il levé, il n'y a que deux levriers de la leſſe découplée qui le courrent appuyés de deux hommes bien montés, criant: *s'en ira-t-il? Mauvais levriers?* La troiſieme va l'attendre au paſſage d'un bois, lorſqu'il veut le gagner, & le prend. Chaſſe qui eſt faite par gens d'un état moyen comme Curés, Chanoines, Ecuyers, Barons, Prévôts & Moines. Récit que fait l'Avocat d'une Chaſſe où le menerent ſix perſonnes de ces ſix eſpeces, dans une campagne entre Troyes & Châlons. Portrait du meilleur de tous les levriers qui étoit & qui appartenoit à l'Ecuyer, c'eſt le modele d'un levrier parfait. (*a*) Cri de

---

(*a*) Muſeau de luz (brochet) avoit ſans faille,
Arpe de lion, col de cingne,
Encore y avoit autre cigne,
Car il avoit oil d'eſpervier,
Et tout eſtoit blanc le levrier.
Oreille de ſerpent avoit,

va-là, *va-là*, fait aux levriers, & prise du lievre par le chien de l'Ecuyer. L'Avocat qui parle toujours dit y avoir perdu en courant son chapeau de bierre, habillement de tête.

Chasse des Paysans au lievre : ils vont environ cinquante ou soixante ensemble avec une quarantaine de chiens, après les vendanges, courrir les lievres, dont il y a grande quantité, & en prennent jusqu'à vingt & trente. Ils en prennent aussi à la croupie avec leurs chiens, lorsqu'ils viennent dans leurs jardins, & en font bien leur profit en les vendant, au lieu que le meilleur faucon qui auroit pris près de Paris cygnes cornans, ne leur seroient bons que pour le manger.

Chasse de la loutre, appellée en France *luerre*. Des chiens qui paroissent ne rien valoir les poursuivent sous l'eau, & les en font sortir pour être tuées à coups de fourchefaeres, appellées fouies dans les termes de l'art, ou pour être prises par un levrier qui les attend.

Cette Chasse & les autres produisant les trois especes de biens que définit Ysi-

---

Qui sur la teste lui gisoit;
Espaule de chevre sauvaige,
Coste de biche de bocaige,
Loigne de cerf, queue de rat,
Cuise de lievre, pié de chat :
Il ressembloit un leu servier.

dore, le profitable, l'honnête & le délectable; le *Déduit des chiens*, suivant la conclusion de son Avocat, est préférable au *Déduit des oiseaux*, & demande que celui-ci soit condamné à payer amende & dépens.

Réplique de l'Avocat *Amour d'Oiseaux*. Il réfute ce qui a été dit de la musique des chiens, & releve plusieurs autres points du précédent plaidoyer. Il remontre le grand inconvénient des dépenses qu'exigent la Chasse sur laquelle on voit encore ici quelques détails. Si l'on compte que le Roi ne prend pas un cerf, qui ne coûte cent livres de bons parisis (monnoie vers 1360). Il n'y a rien à dire, il est assez riche pour y fournir, mais on y tue aussi beaucoup de chevaux, & souvent il y a eu des Barons & des Seigneurs à qui il en a coûté la vie, comme il arrive à la Chasse du sanglier, qui tient aux chiens, & qu'on va attaquer à pied avec l'épieu; si trois levriers le prennent alors par derriere, & souvent le Chasseur, deux des chiens y sont éventrés, & le troisieme blessé ou estropié rudement. Eloge de la Chasse aux oiseaux, nommément du vol au faucon fait par le Roi, dont on donne ici la description. Il y a une trentaine d'oiseaux à la tête desquels est le Maître Fauconnier (peut-être Grand Maître de la Fauconnerie), un gentil Chevalier qui s'entretient avec lui des oiseaux, & ordonne ceux que l'on fera voler ensemble

aux grues & autres. La Chasse commence sans chiens, hormis trois ou quatre qu'on tenoit, & le moindre étoit écarté derriere à un trait d'arc. Le Roi & lui lâchent chacun le leur pour voir à qui feroit le mieux. Beaux exploits qu'ils firent tous les deux : le Roi descendit de cheval, & fit donner à son faucon le cœur de l'oiseau qu'il avoit volé.

Autre vol fait aux faucons sur un étang, d'où l'on fit lever les oiseaux au bruit de quatre tambours : hérons & grues prises par d'autres faucons que l'on fit voler, & où ceux du Roi ont toujours l'avantage sur ceux du Maître Fauconnier : trois levriers sont postés à l'écart au vol des grues, & les courrent quand elles ont été portées à terre par les faucons. Autre vol qu'il fit faire par des gerfaux, par des outardes, par l'autour (ostour) de son autourcier (ostrucier). Enfin le Maître Fauconnier avertit le Roi qu'il est près de midi, & tems d'aller dîner : mais le repas fait dans un village fut léger, comme c'est l'usage quand le Roi chasse ; on se réserve pour le grand souper (grand couvert) du soir : après souper les Seigneurs qui sont avec lui, tandis qu'on sert les autres tables, l'entretiennent de ce qu'on a fait, sans conter des mensonges, qu'on laisse aux Chasseurs ; car il ne se passe rien au vol, dont tous les yeux ne soient spectateurs.

Conclusion pour la préférence, tant

des

des oiſeaux ſur les chiens, que des viandes de la Fauconnerie ſur celles de la Venerie : le Déduit des oiſeaux n'eſt pas réſervé aux Ducs, Rois & Princes ſeulement, les gens du moyen état peuvent ſe le procurer auſſi bien que celui des chiens, & avoir de meilleurs faucons que les plus grands Seigneurs. Récit que fait l'Avocat des oiſeaux d'une Chaſſe de vol, à laquelle il paſſa huit jours, avec une douzaine de perſonnes d'état moyen, non Princes ni Barons, mais Chevaliers, Chanoines, Bourgeois & Ecuyers, ayant entr'eux tous une vingtaine d'oiſeaux. On voloit juſqu'à midi, on dînoit, puis on ſe remettoit à voler juſqu'au ſoir, qu'on ſoupoit, & que l'on converſoit plus librement que parmi ces Seigneurs, avec qui on n'oſe rien dire qu'ils n'aient parlé les premiers; encore tremble-t-on de laiſſer échaper quelques propos qui leur déplaiſent. Avantages de cette vie ſur celle des Chaſſeurs. Réponſe à ce qui a été dit des oiſeaux, qui ne ſont pas faits comme les chiens pour les petites gens; ce leur eſt un mérite de plus d'être ſi nobles, & ſi délicats qu'ils ne peuvent ſouffrir d'être touchés par de ſi rudes mains que celles des vilains, tels que Bouviers, Vignerons ou Charretiers, à qui l'Avocat reproche de lui avoir fait rôtir ſon oiſeau entre Paris & Palaiſeau. L'Avocat finit par montrer les qualités que doit avoir un bon épervier, qui ne veut être gouverné par gens

d'âge trop jeune, ni trop vieux; mais par un homme de vingt à quarante ans. *qui soit monté sur un cheval (roussin) gros, bien trottant, bon & fin*, & même deux pour mieux faire; & qui ait avec lui quatre chiennes d'Espagne, bien quêtantes & bien retrouvantes, savoir deux pour le matin & deux pour le soir. Enumération des oiseaux bons à manger, que les compagnies bien composées de Chevaliers & d'Ecuyers, de Dames & de Demoiselles, prennent ensemble avec leurs éperviers, & bons pâtés qu'on en fait pour la table. Voyez en la description singuliere (a), &

(a) Si puis dire que grant profit
Peult bien venir de tel déduit,
Car on peult bien faire un tel pasté
Qu'onquez de meilleur ne fut tasté;
Et pour ce ne me vieul pas taire,
Qu'au jeune ne l'apreigne à faire.
Trois perdriaux gras & refais,
Au meilleu du pasté me mes;
Mais gardes bien que tu ne failles
A moi prendre six grosses cailles,
De quoi ne les apoieras,
Et puis après tu me prendras
Une douzaine d'alouettes,
Qu'environ les cailles me mectes,
Et puis prendras de ces meches,
Et de ces petis oyseles,

la comparaiſon de ce manger avec la venaiſon groſſiere du cerf. Autre privilege de la Fauconnerie, celui d'en communiquer le plaiſir aux Dames; les Reines, Princeſſes, Ducheſſes, Comteſſes, & autres femmes qui ſont Dames ou Damoiſelles peuvent, avec le gré de leurs maris, porter l'épervier par honneur, ſans donner lieu à la médiſance, & prendre part à tous les divertiſſemens de la volerie; au lieu qu'à la Chaſſe elles n'y peuvent honnête-

---

Selon que tu en auras,
Le paſté m'en belleteras.
Or te fault faire pourveance
D'un poy de lart ſans point de ranche;
Que tu tailleras comme dez,
S'en ſera le paſté poudrez:
Se tu le veux de bonne guiſe,
De verjus la grape y ſoit miſe,
D'un bien poy de ſel ſoit poudré,
Si en ſera plus ſavouré.
Se tu veux que du paſté taſte,
Fay meêtre des œfs en la paſte,
Les crutes un poi rudement,
Faites de flour de pur froument,
Et ſe veux faire comme ſaige,
N'y meêts eſpices ni fourmaige.
Ou four bien à point chaut le met;
Et quant ſera bien à point cuit,
Il n'eſt ſi bon manger, ce cuit.

ment aller au plus que bien accompagnées de leur suite dans les routes larges & bien alignées des bois, marchant l'amble sur leurs palefrois, pour voir passer les chiens, & se trouver aux accours pour voir courrir les levriers : rien n'est perdu pour elles au vol des oiseaux. Reine, Duchesse, Damoiselle, Chevaleresse, elle peut décemment voir tout ce que font les éperviers, émérillons, hobereaux, & autres oiseaux de proie détaillés ici. Sur quoi l'Avocat des oiseaux conclut contre celui des chiens aux dépens, & à l'amende à la justice.

Réplique de l'Avocat des chiens pour justifier ce qu'il a dit de leur musique, comparée à celle de la Chapelle du Roi, & répondre à la réfutation qu'en avoit faite son adverse partie ; il y parle du chant harmonieux que font à Paris les roues des moulins du Temple, & de l'harmonie des marteaux sur l'enclume découverte par Pythagore. Réponse à ce que le même Avocat des oiseaux avoit hasardé de dire sur ce que le déduit des chiens étoit commun aux vilains, qui étoient exclus de celui des oiseaux ; & autres réfutations des diverses allégations faites contre le déduit des chiens, nommément la fable d'Actéon, appliquée à la dépense énorme & ruineuse que cause la Chasse des chiens. Instructions données pour bien gouverner les chiens, dont les meutes sont de quarante ou cinquante,

de maniere à ne les point fatiguer, & récrimination contre les défauts des oiſeaux, entr'autres l'aſſujettiſſement à les porter, tandis que les chiens ſuivent ſans donner aucun ſoin, & qu'avec ſes trois levriers on peut continuellement en voyage prendre le plaiſir de la Chaſſe, & qui plus eſt la Chaſſe des oiſeaux ne ſe peut faire ſans le ſecours des chiens : à l'égard des pâtés pour la table, l'Avocat des chiens dit qu'il n'eſt pas Pâtiſſier, mais que les pâtés de venaiſons ſont plus ſolides, & plus profitables, que ceux de hérons, canettes, alouettes, &c. & taxe l'Avocat des oiſeaux qui prêche pour les viandes délicates, d'être malade, en le renvoyant à la Médecine, qui le mettra à l'eau de poulet. Nouvel avantage de la Chaſſe, d'y joindre le plaiſir de l'ouie à celui de la vue, qui eſt le ſeul qu'on ait au vol, & qui eſt encore moins parfait qu'on ne l'a à la Vénerie; car il n'eſt rien de plus délicieux que celui qu'on trouve dans les connoiſſances qui ſe tirent des fumées, du froyuer, des portées, du pied, du viandis, pour ſavoir quelle eſt la bête, où elle va, & ſi elle eſt de refus on non, graſſe ou maigre, ou laſſe de fuir devant les chiens, ſans compter celui qu'on a aux accours, lorſqu'on voit courir les levriers. L'Avocat des chiens répond enfin à ce qui a été dit du plaiſir de la Fauconnerie, que l'on partage avec les Dames, que ſuivant la bible ceux qui

s'adonnent (entendent) aux oiseanx vont en enfer, au lieu que l'Eglise approuve la Chasse, puisque, par un decret en droit, on donne un portion (satisfaction) aux Curés du produit de la Chasse, & que quelques Rois en font payer la dîme aux Curés. Qu'Isaac envoya son fils Esaü à la Chasse, que les Rois de France ne l'auroient pas aimé comme ils ont fait aussi bien que plusieurs Saints canonisés, & renvoie à ce que dit la légende de l'invention des corps de saint Denis & de ses Compagnons, en ajoutant que, sans les Chasseurs, les bêtes dévoreroient les hommes tous vivans, & détruiroient tous les fruits de la campagne. La récapitulation des moyens ci-dessus est terminée par la conclusion que demande l'Avocat des chiens, à ce que le Déduit des chiens soit par excellence nommé simplement *Déduit*, & la protestation de tous dépens & intérêts, comme il avoit déja conclu ci-devant.

L'Avocat de Déduit des oiseaux demandant encore à parler, & en ayant obtenu la permission de *Raison*, attaque la logique, & la dialectique de son adverse partie, au sujet du chant des chiens, des roues qui sont à Paris au moulin du Temple, & des marteaux de Pithagore, & fait la distinction du son avec le chant. Il réfute pareillement pied à pied les articles du précédent plaidoyer; faisant des reproches de lâcheté aux Chasseurs d'at-

taquer les cerfs dans le tems que leur graiſſe, & la peſanteur de leur bois, les rend plus aiſé à forcer : il dit qu'il ne faut qu'un leurre & un gant pour porter ſon oiſeau en voyage, & qu'on trouve partout quelque poule pour le paître ; mais qu'il faut un bien autre attirail pour les meuttes de chiens. A l'égard de la néceſſité d'avoir des chiens avec l'épervier, il prétend qu'on peut s'en paſſer en faiſant mener aux champs par trois valets trois bons chevaux bien enſellés, qui traîneront une corde de cent toiſes, & qu'ils feront lever tant d'oiſeaux que les éperviers en voudront prendre. Il ſoutient que par le cri du héron dans les nues, & par le bruit des ſonnettes de l'épervier, l'oreille n'eſt pas moins rejouie que la vue, au vol des oiſeaux. Il démontre la mauvaiſe foi de l'adverſe partie, à citer la bible pour prouver que ceux qui aiment les oiſeaux vont en enfer, & cite la diſtinction que fait Albert des cas où les Eccléſiaſtiques même peuvent chaſſer, & voler ſans péché, comme le cas où les revenus des Monaſteres conſiſtent au produit de la Chaſſe. Il ne diſconvient pas que le plaiſir de la Chaſſe, juſtifié par les dîmes qu'en retirent quelques Egliſes, & par l'ardeur avec laquelle les Rois de France s'y ſont livrés, ne ſoit légitime & innocent ; mais il prétend que celui de la Fauconnerie eſt plus délicieux, en ce que les Dames en toute honnêteté y prennent

plus de part qu'à celui de la Vénerie ; &c. & conclusion comme ci-devant à tous dépens & intérêts.

Raison dit que le Roi ayant suffisamment entendu le fait des Parties, veut prendre les avis, appointer, & puis rendre arrêt sur le champ. Alors l'Huissier fait sortir tous les assistans, hors ceux du Conseil du Roi : il y avoit des Princes, Barons qui aimoient passionnément les oiseaux, & d'autres Seigneurs de terres qui n'aimoient pas moins les chiens ; le Roi les retint pour savoir leurs opinions : entr'eux étoit le Comte de Tancarville, le plus éloquent de tous les Seigneurs de deçà la mer sur la matiere en question.

Raison, qui étoit Président, expose (met en termes) l'affaire par l'ordre du Roi, & va aux opinions, en commençant par demander l'avis de *Prudence*, puis ceux des autres plus grands Seigneurs qui étoient fort partagés ; car les uns soutenoient la supériorité des oiseaux, les autres celle des chiens. Le Roi qui avoit pris grand plaisir à leurs débats, parla fortement à l'avantage des oiseaux, quoiqu'il aimât bien mieux les chiens, mais la vérité ne ménage rien. Lorsque tous les Seigneurs eurent fini d'opiner, Droit, Justice & Loyauté furent encore entendues, & étalerent une doctrine immense, dont le Roi ne pouvoit rien conclure, à cause de la diversité des avis ; il eut recours à *Vérité*, qui ne demande

jamais que la justice. Discours de *Vérité*, qui dit ne se guere connoître en Fauconnerie & Venerie, parce qu'elle est rarement fréquentée par les Fauconniers & les Veneurs, mais qu'elle a suffisamment entendu les Avocats proposer, répondre, expliquer, & alléguer, & les Juges opiner, pour n'avoir rien à ajouter, si ce n'est que la noblesse des oiseaux est bien démontrée par la région céleste qu'ils occupent, & par la liberté dans laquelle ils y regnent, au lieu que le chien fait pour servir l'homme qui le nourrit est privé de ces avantages : il est vrai aussi qu'il procure les biens honnêtes profitables & délectables, comme son Avocat l'a bien prouvé, ainsi il y a compensation de l'un à l'autre : reste donc un troisieme objet de la contestation, savoir le titre de *Déduit* tout simplement, que chacun prétend avoir exclusivement : ils ont tort, de part & d'autre, puisqu'il y a bien d'autres plaisirs qui leur disputeroient ce nom. Pour ne parler que de celui d'amour, qui est le plus grand de tous ; mais *Amour de Dieu*, qui est sans peine, & sans amertume, & non *Amour Mondain*, qui en est rempli. *Raison* à qui le Roi commande de dire enfin son avis, se range à celui de *Vérité*, qui est suivi aussi par Droit, Justice & Loyauté. La plupart des autres Juges reviennent aussi au même avis. Le Roi ordonne à *Raison*, premier Président, de prononcer. Elle fait ouvrir les portes. Tout le monde entre

en foule pour entendre cet Arrêt du Parlement, puis répétant sommairement ce qui a été dit par les Avocats dont l'un étoit de Meaux, pour prouver d'une part la noblesse des oiseaux, & de l'autre l'utilité des chiens, elle dit qu'étant midi passé, il faut aller dîner, & terminer ce procès. La noblesse est pour les premiers, l'utilité pour les seconds; mais qu'à l'égard du mot *Déduit*, employé simplement par excellence, que chacune des Parties prétend s'approprier exclusivement à l'autre, le Roi leur défend de le prendre tout seul sans y ajouter, l'une celui *d'oiseaux*, l'autre celui de *chiens*, & ordonne que les dépens soient compensés. Elle ajoute qu'attendu le besoin que tous les Princes ont de leurs services, entr'autres Edouard, Roi d'Angleterre, qui ne le cede à aucun dans l'art des Déduits, ni dans la valeur à la guerre; le Roi veut que la Fauconnerie & la Vénerie, avant de partir de la Cour, y laissent de leurs Officiers qui sachent parfaitement les deux métiers, & qui aiment les chiens & les oiseaux. Là étoit le Comte de Tancarville, franc, loyal & sincere parent des deux Parties, qui les aimoit autant qu'il se pouvoit: l'un & l'autre le prierent de prendre pour eux congé du Roi, ce qu'il fit en le remerciant en leur nom, du jugement qu'il a rendu, & en lui promettant qu'ils seroient éternellement à son service.

Le Roi leur fait donner coursier &

palefroi, après quoi ils ſe retirerent & partirent.

L'Auteur finit par ces mots.

Ici fine mon Roman.

Gaſſes a fait ceſte Beſoigne
Pour Phé, Duc de Bourgoigne,
Son très-cher redoubté Seigneur,
A quî Jheſucrit croiſſe honneur;
Si lui ſupplie à ſon povoir,
Qu'en gré la vieulle recevoir,
En ſuppliant, quant le verra,
Les deffaulx qu'il y trouvera:
Et prie à ceulx qui l'orront lire,
Que de leur grace ilz vieullent dire
Que Dieux lui pardoînt ſes deffaux,
Car moult ama chiens & oiſeaux.

FIN.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A.

AIGUILLON (le Châtelain d') livre Montregur aux Anglois; est pendu à Toulouse, comme traître, *pag.* 49.

AIX-LA-CHAPELLE. Ses eaux découvertes par Charlemagne, 177 & 200.

AMOUR. Chasse du Dieu d'Amour ou Pipée. Ouvrage qui parut sous Charles VIII, 278.

ANDELOT (d') Général de l'Infanterie Françoise, perfectionne les Arquebuses, 371.

ANGLETERRE (le Roi d') envoie à Louis XI, par forme de présens, des ustensiles de Chasse, 272 & 315.

ANGLOIS (les) viennent secourir le Duc de Montfort, 40 & suiv. Portent la guerre en Gascogne, 44. Excellent dans la Chasse aux Renards, 359. Le cedent aux François dans les autres Chasses, 357, 358 & suiv.

ARISTOTE parle d'une Chasse à l'oiseau connue des Thraces, 205.

ARQUEBUSE (l') facilite le plaisir de la Chasse, 326. Cette arme perfectionnée par d'Andelot, 371.

ARTEVELLE (d') excite les Flamands à la révolte, 26.

ARTOIS (Robert d'), banni de sa patrie pour crime de faux, se réfugie à Londres, 2 & 26. Fait jurer sur un héron le Roi d'Angleterre & tous les Seigneurs de sa Cour d'attaquer la France, 1-20.

AVENTURIERS. Voy. Cavalerie.

B.

BAIF (de), Poëte François. Vers adressés à Charles IX, 372.

BASTEFOL (Hugues de) commande dans Montregur, ne veut pas se rendre aux Anglois; les Habitans l'emprisonnent & le forcent à capituler, 47 & 48.

BAUX. Nom donné à une race de chiens en vogue sous Louis XI; on les appella depuis Greffiers, 273.

BAJAZET, donne le plaisir de la Chasse aux Prisonniers François après la bataille de Nicopolis. Envoie des autours & des faucons à Charles VI, 248.

BAYARD (le Chevalier) étoit fameux Chasseur, 313.

BEAUJEU (Anne de) fille de Louis XI. Le Sénéchal Gaston demande un chien de Chasse pour cette Princesse, au Roi son frere, 273.

BEAUMONT (Jean de), Comte de Haynaut, rabat les fanfaronnades des Seigneurs Anglois, 8, 9, 11, 12. Son fer-

ment sur le héron, 12. Déclare que si le Roi de France révoque son bannissement, il abandonnera l'Angleterre, 12.
BERAUD, nom d'un chien que la Reine d'Ecosse envoya à François I, 306.
BERGERAC, ville de Gascogne, attaquée & prise par les Anglois, 44 & 45.
Bertoald, Maire du Palais de Bourgogne, chasse sur le territoire d'Orléans; est poursuivi par le fils de Clotaire, Roi d'Orléans, se sauve dans l'Eglise de cette ville, 199.
BIGNE (Gace de la). Voy. Gace.
BILLETTES, distingués des autres Moines par leur continence, 394.
BINET (Claude). Poëme sous le titre du *Chant Forestier*, ou *le Chasseur*, 336.
BIRON (le Maréchal & la Maréchale de) aimoient la Chasse, 349 & 350.
BLOND (le). Son Poëme du *Temple de Diane & plaisir de la Chasse*, 326.
BOHEME (le Roi de) est tué à la bataille de Creci, en combattant pour la France, quoiqu'aveugle, 106 & suiv.
BOUTEILLER (Somme rurale de). Réglemens de Chasse rapportés par cet Auteur, 223.
BRABANT (Jean III, Duc de), reçoit le Comte d'Artois; ce qui déplaît à Philippe de Valois, 114.
BRANTOME. Portrait qu'il fait de Catherine de Medicis, 328. Cité au sujet du Maréchal & de la Maréchale de Biron, 349 & 350.

Bretagne. Guerre pour la succession de ce Duché, donne lieu à Mauny de se signaler, 30 & suiv.

Buffle (Chasse au), par Childebert II, 170.

C.

Cambray, assiégée par Edouard III. Sommation singuliere faite à l'Evêque de cette Ville, pour l'obliger à la livrer aux Anglois, 77-78.

Canise (chemise). Traduction littérale d'un ancien Poëme intitulé, *des trois Chevaliers & de la Canise*, 138-155. Observation sur ce Poëme, 155-164.

Carloman II, grievement blessé à la Chasse, 204.

Catherine de Medicis, aimoit la Chasse, 306-308. Ardeur de cette Princesse pour la Chasse, comment interprétée, 324. Elle s'attache à inspirer à ses enfants son goût pour cet exercice, 327. Portrait de cette Princesse par Brantôme, 328. Elle fait naître parmi les Dames de la Cour, l'amour de la Chasse, 352.

Cavalerie (la) ancienne étoit sans discipline, 108.

Cerf. Les Rois de la premiere Race chassoient au cerf pendant le mois d'Août, 177. *Le Dit de la Chasse du cerf* est le premier ouvrage didactique qui ait été fait sur la Vénerie; il est du tems de Saint Louis, 187. Chasse au cerf blanc, 188. Peaux de cerf servant à couvrir les livres,

à faire des ceintures & des gants, à ensévelir nos Rois, 205. Cerfs aîlés, supports des armoiries de Charles VI, 234. Cerf trouvé dans la forêt de Senlis portant au col une chaîne, avec le nom de Cesar, *ibid.* Chasse au cerf appellée *Chasse Royale*, 401 & suiv. Le Roi ne prend pas un cerf qu'il ne lui coûte cent liv. de bons parisis, vers 1360, 407.

CHARLEMAGNE prenoit quelquefois le plaisir de la Chasse, 174-176. Il découvre les eaux d'Aix-la-Chapelle, 177 & 200. Il s'endort après une Chasse, & a un songe qui lui annonce les malheurs dont le Pape Léon III est menacé, 200. Il permet aux Moines de Saint Denis & de Saint Thin la Chasse du cerf, 204.

CHARLES-LE-CHAUVE si jaloux de la Chasse que son fils ne pouvoit chasser sans sa permission, 204.

CHARLES V chassoit, mais sans passion: il réduit le nombre des Officiers des Chasses, 229, 256 & 257, *note.* Interdit à ses sujets toute espece de divertissemens, excepté le maniement de l'arc & de l'arbalete, & pourquoi? 242.

CHARLES VI. Histoire de la Chasse sous ce Prince, 231 & suiv. Sa passion pour cet exercice, *ibid.* Songe de ce Prince dans lequel son imagination lui représente une Chasse au faucon, 232. Ses armoiries ont toujours pour supports deux cerfs ailés, & pourquoi? 234. Il rencontre dans la forêt de Senlis un cerf por-

tant au col une chaîne avec le nom de Cesar, *ibid.* Ordonnances de ce Prince sur le fait des Chasses, *ibid.* Il fait des réformes dans sa Vénerie & sa Fauconnerie, 235. Il ôte à M. de Gamaches l'Office de Grand Veneur, parce qu'il l'avoit exposé à l'affront de manquer la bête, 235 & 236. Ordre de Chevalerie sous le nom de Notre-Dame d'Espérance, fondé par ce Prince pour satisfaire à un vœu qu'il avoit fait s'étant égaré à la Chasse, 258.

Charles VII. Ce Prince encore Dauphin invité à une Chasse, 287.

Charles VIII. Sous son regne les Gentilshommes obtiennent de ce Prince, d'être rétablis dans leurs droits de Chasse dont ils avoient été dépouillés par Louis XI, 276-278. Charles VIII n'aimoit la Chasse qu'avec modération, 278.

Charles IX. Son goût pour la Chasse célébré par Jacques de Fouilloux, dans un ouvrage sur la Chasse; notice de cet ouvrage, 330 & suiv. Discours indécens que les Chasseurs de son tems tenoient entr'eux, 330. Ce Prince attaque un cerf à vue & le force à course de cheval, sans aide de chiens, 333. Détruit un loup furieux, 334. On a prétendu qu'il étoit mort pour avoir trop sonné du cor, 335. Il préféroit aux femmes le plaisir de la Chasse; reproche qui lui fut fait à cette occasion, *ibid.* Charles IX compose un Traité sur la Chasse, 336 & 375. Il aimoit la Chasse, la Musique, la Poésie, 375 & 376.

CHARLES-QUINT. François I lui donne à Lusignan & à Fontainebleau le divertissement de la Chasse, 309.
CHAROLOIS (le Comte de). Sa liaison avec Louis XI, alors Dauphin, & sa passion pour la Chasse, 268. Dans une Chasse que ce Prince fit à Tours avec Louis XI, il s'égara. Inquiétude de Louis XI à cette occasion, 269.
CHASSE. Amusement favori des Francs & des Germains, 165 & suiv. Usage chez les François de suspendre à des arbres antiques les bêtes qu'ils avoient tuées à la Chasse, 168. Clovis dût en partie à la Chasse sa victoire sur Alaric, 168. Colere de Gontran, Roi d'Orléans, contre un de ses Officiers accusé d'avoir tué une bête réservée pour ses plaisirs, 169. Chasse au buffle par Childebert II, 170, 171. La Noblesse & le Clergé avoient une grande passion pour la Chasse, 173. On s'abstenoit de la Chasse les Dimanches, 174. Histoire de la Chasse sous Charlemagne & ses successeurs, 174 & suiv. Ses institutions relatives à la Chasse, 175. Maniere dont les Chasses se faisoient alors, 177. Nos premiers Rois chassoient au cerf en Août, au Sanglier en Septembre, 177. Il étoit d'usage qu'il y eût Chasse lorsqu'on tenoit Cour pléniere, 178. Histoire de la Chasse sous les Rois de la troisieme Race, *ibid.* Chasse aux oiseaux, 182. La Chasse moins fréquentée depuis l'invention des armes à feu, 183. Histoire

de la Chasse sous Saint Louis, 184 & suiv. Chasse au lion, 188. *Le Dit de la Chasse du cerf*, ouvrage composé sous Saint Louis, 187. Chasse au cerf blanc, particularités qui l'accompagnoient, 188, 189. Cette Chasse a encore lieu en Allemagne. 190. Chasse au Sanglier; plus elle étoit dangereuse, plus elle avoit d'attrait, 190. Chasse au tigre n'étoit guere connue en France; elle étoit en usage dans le Levant, 191. Moyen dont on usoit pour enlever à une tigresse ses petits, 192. Chasse aux videcoqs (becasses) se faisoit au miroir, 192. Chasse aux oiseaux aquatiques, 193. Le jeune Louis, Comte de Flandre, profite d'une Chasse pour se sauver en France, 192 & 193. La Chasse paroît être aussi ancienne que le monde, 195. Chasse sous le Roi Jean, 215 & 216, (*mal coté* 225 & 226). Il fait composer un ouvrage en vers sur la Chasse, pour l'instruction de son fils, par Gace de la Bigne, (216, *mal coté* 226). Idée de cet ouvrage, 216, (*mal coté* 226) 218 & suiv. Extrait de ce même ouvrage, 253, note. Séjour du Roi Jean en Angleterre, est peut-être cause que les Anglois se sont autrefois distingués dans l'art de la Chasse, 217. Description d'une Chasse avec tous ses détails, 220, 221 & suiv. Après la prise du Roi Jean, les Anglois parcourent les Provinces de France avec de nombreux équipages de Chasse, 228. Chasse accordée

aux Bourgeois par Saint Louis, 220. Histoire de la Chasse sous Charles V, 229 & suiv. Abus sur le fait des Chasses réformés par ce Prince, 229. Histoire de la Chasse sous Charles VI, 231 & suiv. *Voy.* Charles VI. Ouvrage de Gaston Phœbus sur la Chasse, 236 & suiv. Enthousiasme avec lequel il s'exprime. Il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la Chasse comme une voie sûre pour arriver au salut, 238, 339. La Chasse utile pour la santé, 239 & 240. Gaston méprise la Chasse qui se faisoit à l'arc & à la fleche; il la renvoie aux Anglois, 241, 242. Ouvrage sur la Chasse, intitulé, *Trésor de la Venerie;* notice de ce livre, 244 & suiv. Le Duc de Bourgogne avoit un équipage de chasse aussi magnifique que nos Rois, 247. Equipages de chasse de Bajazet, Empereur des Turcs, 248. Le regne de Charles VII peu fécond en faits sur la Chasse, 249. Louis XI aimoit passionnément la Chasse, 266, 267. Le Comte de Charolois se perd à la Chasse, & donne beaucoup d'inquiétude à Louis XI, 269. *Voy.* Louis XI. Chasse sous Charles VIII, 276 & suiv. *Chasse du Dieu d'Amour*, ouvrage qui parut sous Charles VIII; notice de cet ouvrage, 278 & suiv. Magnificence de Galeas Visconti, Duc de Milan, dans ses Chasses, 289, 290. Louis XII aimoit passionnément la Chasse, 291. Louis XII accorde le divertissement de la Chasse à

ſes nouveaux ſujets d'Italie, 293. Détail des Officiers des Chaſſes de François I, 299 & ſuiv. Le livre de la Chaſſe du Grand Duc de Normandie, & les dits du bon chien Souillard, 315. Paſſion de Henri II pour la Chaſſe, 315. *Voy.* Henri II. Hiſtoire de la Chaſſe ſous Charles IX, 330 & ſuiv. *Voy.* Charles IX. Hiſtoire de la Chaſſe ſous Henri III, 336. *Voy.* Henri III. Hiſtoire de la Chaſſe ſous Henri IV, 340. *Voy.* Henri IV. Hiſtoire de la Chaſſe ſous Louis XIII, 352 & ſuiv. *Voy.* Louis XIII. La Chaſſe eſt le plaiſir des héros, & l'amuſement des Rois, 362. La Chaſſe eſt une image de la guerre, 363 & ſuiv. Droits de Chaſſe, comment acquis à la Nobleſſe, 366. Abus de ce droit, 367. Chaſſe pendant la nuit, 386. Traité de la Chaſſe traduit du Grec, 386. Extrait du livre de Gace de la Bigne, intitulé, *Déduits de la Chaſſe*, 389. Plaidoyer entre la Chaſſe aux oiſeaux & la Chaſſe aux chiens, 395. Eloge de la Chaſſe aux chiens, 400. Deſcription d'une Chaſſe aux cerfs, 401. Chaſſe aux ſangliers, 403. — Aux loups, 404. — Aux lievres, *ibid.* Chaſſe de la loutre, 406. Eloge de la Chaſſe aux oiſeaux, 407.

CHASSEURS. Diſcours indécents que les Chaſſeurs du tems de Charles IX tenoient entre eux, 330.

CHAUSSURES des Chaſſeurs au ſanglier, 191.

CHEMISE. *Voyez* Caniſe.

CHEVALIERS. Formule des vœux que les Chevaliers faisoient, 3 & suiv. On ne pouvoit être reçu Chevalier qu'après des exploits militaires, 25. Les anciens Chevaliers s'abandonnerent souvent à leur témérité, 36. Chevaliers du lievre, 79.

CHEVAUX de chasse Anglois, appellés Quitterots, 350.

CHIEN. Nouvelle race de chiens découverte par Saint Louis, 186. Les chiens Indiens attaquoient volontiers les lions & les éléphans, & ne s'attachoient guère aux sangliers ni aux daims, 197. Les chiens étoient un objet de commerce chez les Gaulois, 198. Les chiens des Gaules étoient estimés, 199. Nouvelle race de chiens pour la chasse sous Henri II, 315. Les dits du bon chien Souillard, *ibid.* Chiens appellés de Lyon; Henri III les aimoit beaucoup. Cette espece de chiens étoit très-petite, 337. Chiens singuliers envoyés par le Roi de Perse au Roi d'Espagne, 388. Chiens de chasse Anglois, comparé aux chiens François, 356, 357. *Relais*, Chien fameux sous Louis XII, 382 & suiv. Piece singuliere, dans laquelle on fait parler cet animal, 384. Chien de Montargis, 397. Plaidoyers en faveur des chiens, 400.

CHILDEBERT II chasse au buffle, 170.

CHRETIEN (Florent), Précepteur de Henri IV, Traducteur d'Oppien, 341. *Voy. note*, 373 & 376.

CLERGÉ. Son ardeur immodérée pour

la Chasse, 173. Réprimée par les Conciles, *ibid.*

Clisson, au secours de la Comtesse de Montfort, 33 & 38.

Clovis dut à la Chasse sa victoire sur Alaric, 168.

Comines (Philippe de). Ce qu'il rapporte touchant l'amour de Louis XI pour la Chasse, 267.

Commerce. Les chiens faisoient un objet de commerce chez les Gaulois, 198.

Comparaison entre Hercules & Charles IX, 372.

Conciles qui veulent réprimer la passion de la Chasse dans le Clergé, 173.

Couci (Enguerrand de) fait pendre trois Gentilshommes qui chassoient dans ses bois, 368. Saint Louis veut le faire punir, 369.

Cours plénieres. Jamais elles ne se tenoient sans qu'il y eût une grande Chasse, 178. Il s'y faisoit quelquefois une Chasse au cerf blanc, 188 & suiv.

Cretin (Guillaume), 319. Il se nommoit aussi Dubois, *ibid.* Son ouvrage intitulé : le débat entre deux Dames sur le passetems des chiens & des oiseaux, *ibid.*

Cuissot (redevance du), dû à des Seigneurs qui accordoient à des Bourgeois le droit de Chasse, 221.

Cyrus, Roi de Perse, avoit beaucoup de chiens ; il les tiroit de l'Inde, 197.

D.

DÉDUITS de la Chasse. Ouvrage de Gace de la Bigne, commencé en Angleterre dans l'année 1359, par ordre du Roi Jean, pour l'instruction de Philippe de Bourgogne, son quatrieme fils, 389. Analise détaillée de ce livre; c'est une espece de débat entre *Déduit de Chiens* & *Déduit d'Oiseaux*, qui se disputent la préférence. L'affaire est, suivant la fiction de l'Auteur, plaidée solemnellement devant le Roi, séant en Parlement, 389-419.

DÉTAILS curieux sur les Chasses de Louis-le-Debonnaire, 203.

DIANE, Déesse de la Chasse. Sacrifice que les Gaulois faisoient à cette Déesse, 199.

DION Chrysostome. Son Traité de la Vie Champêtre, 196.

DIT (le) de la Chasse au cerf. Digression sur cet ouvrage, 207.

DROIT de Chasse. Abus qu'on en faisoit, 367.

E.

ECCLÉSIASTIQUES. Cruauté des Ecclésiastiques contre leurs Vassaux, qui osoient chasser sans permission, 256. *Voy.* Clergé.

EDOUARD III, Roi d'Angleterre, tient sa Cour Pléniere; jure sur le héron d'attaquer la France, 3 & suiv. Ce Prince rend hommage au Roi de France pour la Guienne,

Guienne, 25. Il eſt créé Vicaire de l'Empire par l'Empereur, 28. Défait les François dans un combat naval, 29. Envoie une flotte au ſecours du Comte de Montfort, 31. Paſſe en Bretagne, & entreprend quatre ſieges à la fois, 42. Ses prétentions à la couronne de France, 73, 74. Fait hommage à Philippe de Valois, 74. Robert, Comte d'Artois, l'aigrit contre la France, 75. Stratagême dont il ſe ſert pour le piquer d'honneur, 75. Son amour pour la Comteſſe de Salisbery, 83. Diſpute la couronne de France, 97. Maniere dont il rendit hommage, comme Grand Vaſſal de la Couronne, à Philippe-de-Valois, 98.

EDUCATION. L'art de former les chiens & les oiſeaux, entroit dans l'éducation de la jeuneſſe, 203.

ENTREMETS. Spectacle en uſage ſous ce nom, donné à Lille, en préſence du Duc de Bourgogne. Sa deſcription, 250.

EPERVIER. Eloge de cet oiſeau confirmé par une hiſtoire arrivée en Berry, 398. Comment cet oiſeau doit être gouverné, 409 & 410.

EQUIPAGE de la Chaſſe du ſanglier, 190. Les Monaſteres étoient obligés de loger les équipages de chaſſe de nos Rois, 257.

ERBY (le Comte d'). Son ſerment ſur le héron, 7, 44 & ſuiv. & la note, 99.

ERBY (fille du Comte d'), aimée du Comte de Salisbery, 4. Ferme l'œil de ce Seigneur, qui jure ſur le héron de ne

pas l'ouvrir qu'il ne soit entré sur les terres de France, 5. Serment qu'elle fait elle-même sur le héron, 6.

ESPAGNE (Louis d'). Ses ravages dans les campagnes; est défait par Mauny, 33.

EUSTACHE des champs. Ce qu'il dit des objets qui doivent occuper la vie des nobles hommes, 249.

EXTRAIT du Livre de Gace de la Bigne, intitulé, le Déduit de la Chasse, 389.

F.

FAISAN (vœu du), pour la croisade contre les Turcs, en 1453, 250.

FAUCON qui tue un aigle. Le Prince ordonne qu'il soit lui-même tué pour avoir osé attaquer le roi des oiseaux, 210.

FAUCONNERIE. Querelle entre la Fauconnerie & la Vénerie, 302. En vogue sous François I, quoique ce Prince lui préférât la Vénerie, 303. Son débat avec la Vénerie dans le livre de Gace de la Bigne. *Voy.* l'extrait de cet ouvrage, 389-419.

FAUQUEMONT, intrépide aventurier, 10. Son serment sur le héron, 188.

FAY (Godemar du). Note sur ce Seigneur, 97.

FERMAT (de). Sa traduction des anciens Auteurs Grecs sur la Vénerie, 362. & 387.

FLAMANDS (les) veulent forcer le jeune Louis, Comte de Flandre, d'épouser une

fille du Roi d'Angleterre, 192.

FOIX (le Comte de) passoit pour un Chasseur très-expérimenté, 136. Ce Seigneur étoit passionné pour la Chasse, *ibid.* Le jour de sa mort il avoit chassé à l'ours, *ibid.* Son portrait, 137. Extrait d'un ouvrage qu'il nous a laissé, 237.

FORMULE des vœux que les Chevaliers faisoient, 3 & suiv.

FOUILLOUX (Jacques de), Auteur d'un ouvrage sur la Chasse, 315 & 331.

FOURRURES de gris. Habillemens des Chasseurs aux sangliers, 243.

FRANÇOIS (les), supérieurs aux Anglois en fait de Chasse, 351, 356 & suiv.

FRANÇOIS I. Son goût pour la Chasse, 298. Détail des Officiers de ses Chasses, 299. Les Chasseurs lui donnoient le titre de Pere de la Vénerie, *ibid.* Ce Monarque accorde des graces à un Gentilhomme, qui n'avoit d'autre mérite que son amour pour la Chasse, & son talent pour dresser les oiseaux, 303. Il fait bâtir, par une suite de son amour pour la Chasse, les châteaux de Chambord, de Villers-Cotterets, les Meuttes près de Saint-Germain, Folembray, & agrandit les bâtimens de Fontainebleau, 308. Il alloit souvent à Dampierre, à Limours, à Rochefort, à Chantilly, pour y prendre le plaisir de la Chasse, 309. Donna à Charles-Quint le plaisir de la Chasse, lorsque cet Empereur passa par la France, 309. Trait de grandeur d'ame de ce Prince

envers le Comte Guillaume, de la Maison de Saxe, 311. Ce Monarque prêt de mourir, ne peut vaincre sa passion pour la Chasse; son ardeur pour ce divertissement lui cause une fievre dont il meurt à Rambouillet, 312. On donne à ce Prince le titre de Pere des Veneurs & de Pere des Arts & des Sciences, 318. Ce Monarque malade d'un ulcere invétéré, selon M. de Thou, voulut s'étourdir sur son mal en allant à la Chasse, 321. Conclut le Concordat avec Leon X, 322.

FRANÇOIS II donne à sa Cour le spectacle des cerfs en amour, 329. Propos indiscrets à ce sujet, *ibid.* Voy. note, 371 & 372.

FRANCS (les), l'emportoient sur les Germains, & comme chasseurs & comme levriers, 165. Maniere dont ils chassoient selon Tacite & César, *ibid.* Leur ardeur pour la Chasse.

FROISSART. Philippe de Haynault, Reine d'Angleterre, s'apperçoit qu'il est amoureux, 25. Ce qu'il dit du vœu du héron, 15. Amene d'Angleterre plusieurs levriers, 236.

G.

GACE ou Gasse de la Bigne. Note sur cet Auteur, 252. Il étoit premier Châtelain du Roi, 253. Analyse détaillée de son livre des Déduits de la Chasse, 389-419. Noblesse de l'Auteur, 396.

GALANTERIE à la Cour de Londres, 24.

GAMACHES (M. de). Charles VI lui ôte la charge de Grand Veneur, à cauſe de ſon peu d'expérience à la Chaſſe, 235.

GAULOIS. Ils aimoient la Chaſſe aux buffles, ou bœufs ſauvages, 198. Les chiens étoient chez eux un objet de commerce, *ibid.*

GELAIS (Octavien de Saint). Pipée ou Chaſſe du Dieu d'Amour, Poëme, 278. Eloge de Louis XII, 295. Ce Poëte peint l'ambition des Gentilshommes pour imiter leur Souverain, 296.

GERMAINS. Amour de ces peuples pour la Chaſſe, 198.

GONTRAN (le Roi). Etoit très-jaloux de ſes droits pour la Chaſſe, 168.

GREFFIERS. Eſpece de chiens connus ſous Louis XI, 273. Etymologie de ce nom, 274.

GRENOBLE. Louis XII s'y arrête huit jours, pour y prendre le plaiſir de la Chaſſe, 292.

GRINGORE (Pierre). Son ouvrage de la Chaſſe du cerf des cerfs, 297.

GUILLAUME d'Auſſonne, Evêque de Cambray, ſommé d'une maniere ſinguliere de rendre cette Ville aux Anglois, 77, 78.

GUILLAUME, Comte de Haynault, beau-pere d'Edouard III, note à ſon ſujet, 76. Le Roi d'Angleterre le conſulte avant d'entreprendre la guerre contre la France, 76. Guillaume approuve le deſſein d'Edouard, *ibid*. Il meurt & eſt in-

humé à Valencienne, 77.
GUILLAUME, fils du précédent, dévoué d'abord à Edouard III, 77. Il refuse de le suivre sur les terres de France, 78. Il passe dans le camp de Philippe-de-Valois, 79. *Chevaliers du Lievre*, créés par ce Prince, 79.
GUILLAUME de Tours. Son livre de la Forêt de Conscience, 322.
GURCE (l'Evêque de), Ambassadeur de Marguerite d'Autriche. Sa réception en France, 317. Louis XII lui donne le plaisir de la Chasse, *ibid.*

H.

HABILLEMENT vert étoit celui des Veneurs à la Chasse du cerf, 242.
HARCOURT (Messire Geoffroy d') blessé au bras, à une partie de Chasse, 241.
HAYNAULT (Philippe de) épouse le Roi d'Angleterre, 24.
HECTOR. Nom d'un chien levrier que Froissard amena d'Angleterre, 236.
HELFORT ou Herfort, lieu de la naissance du Poëte Philippe, & de la Vierge dite d'ERFORT, 152.
HENRI II. Amour de ce Prince pour la Chasse, 325. Nouvelle race de chiens blancs sous ce regne, *ibid.* Ce Prince fixe le prix du gibier, & défend la Chasse aux Paysans & aux Artisans, 326. Motifs de cette défense, *ibid.* Ouvrages sur la

Chasse dédiés à ce Prince, 326 & 327.

Henri III. Histoire de la Chasse sous ce Prince, 336 & suiv. Ce Roi aimoit beaucoup les chiens appellés Chiens de Lyon, 337. Cette espece de chien étoit très-petite, 338. Henri III en portoit ordinairement plusieurs pendus à son col dans un panier, *ibid.* L'entretien de ces animaux coûtoit beaucoup, 338-339.

Henri IV. Histoire de la Chasse sous ce Prince, 340 & suiv. Ce Prince aimoit beaucoup cet exercice, *ibid.* Florent Chrétien lui dédia sa traduction de la Vénerie d'Oppien, 341. Ce Prince prisonnier, en 1584, s'amusoit à faire voler des cailles dans sa chambre, 341 & 342. Il profite d'une partie de Chasse pour s'évader de la Cour, 342, 376 & 377. Il se plaisoit à chasser aux Ours; accidens terribles arrivés à une pareille Chasse, 342-343. Devenu Roi de France il se livre à l'exercice de la Chasse, avec une nouvelle ardeur, 343 & suiv. Description d'une Chasse qu'il fit à Fontainebleau, 344. Lorsqu'il écrivoit à ses Ministres, & à ses maitresses, il leur rendoit compte des succès qu'il avoit eus à la Chasse, 345. Avant de lancer le cerf il ôtoit son chapeau & faisoit le signe de la croix, 346. Chasse de ce Monarque après la bataille d'Ivri, 346. Autre Chasse après la reddition de Paris, 347. Détails curieux sur la maniere dont il se conduisoit en revenant de ses Chasses journa-

lieres. Distribution qu'il faisoit lui-même à la Reine & à ses Courtisans, du gibier qu'il avoit pris, 348. *Voy. note* 377-380. Le Roi d'Angleterre s'entretenoit souvent des Chasses de Henri IV, avec l'Ambassadeur de France, 348, 349. Les Médecins de Henri IV lui conseilloient d'user plus modérément du plaisir de la Chasse, 380. Il revenoit de la Chasse lorsqu'il fût assailli sur le Pont-Neuf par Jean de Lisle, qui en vouloit à sa vie, 381.

HERCULES. Comparaison de ce Dieu à Charles IX, 372.

HERODOTE dit que Cyrus avoit tant de chiens, que quatre villes étoient exemptes d'impôts, à condition qu'elles les nourriroient, 197.

HERON (le vœu du), Poëme composé en 1334, 1 & suiv. Observations sur ce Poëme, pour prouver que ce n'est point une fiction, 15 & suiv. Texte de ce Poëme, 119. Chasse au héron avec le faucon, 193.

HERONNIERE (la). Louis XII y prenoit souvent le plaisir de la Chasse, 292.

HISTOIRE d'un Roi nommé Louis (p. e. Saint Louis), qui fait tuer un faucon qui avoit attaqué un aigle, 210.

Histoire d'un Chevalier & de sa Dame, 253.

Histoire d'un vœu de Charles VI, qui s'étoit égaré à la Chasse, 258.

J.

JEAN (le Roi) pendant sa prison s'amusoit à chasser, 225. Il fait composer un Traité de la Chasse à l'usage de son fils, 225.

JEUNESSE (la) Gauloise s'exérçoit à la Chasse des buffles, 198.

INTEVILLE (d'), Evêque d'Auxerre. Sa cruauté contre un de ses Gardes de Chasse, 256.

JODELLE, Poëte. Son Ode sur la Chasse, 326. Compare indécemment la mélodie des chiens de chasse à celle des Chantres de la Chapelle du Roi, 327.

JOINVILLE, fait le récit d'une Chasse au lion, 206.

JOUTES (les). Ces jeux étoient une image de la guerre, 43.

ISABELLE de Savoie, épouse de Louis XI. Son arrivée à Senlis, 314.

ITALIENS. Se servirent les premiers de la Vache artificielle pour tromper les oiseaux, 343.

IVRY (bataille d'). Henri IV va à la Chasse après cette bataille, 346.

L.

LAILLE (le Comte de), 45 & 46.

LECTEUR du Roi (le Comte de Tancarville), étoit celui de Charles V, 258.

LEON III, Pape. Ses malheurs prévus

dans un ſonge de Charlemagne, 200.
LEOPARDS. Louis XII en avoit dans ſes équipages de chaſſe, 291.
LEVRIER. Ordre de Chevalerie ſous le titre de l'Ordre du Levrier, établie par le Comte de Sancerre, 247.
LEVRIERS. Ces chiens ſervoient à la Chaſſe aux oiſeaux, 230.
LIEVRE. Chaſſe du lievre, 404.
LION. Chaſſe au lion; maniere dont elle ſe faiſoit en Aſie, 185. Des Chevaliers qui en avoient été témoins voulurent l'imiter, & en donnerent une ſemblable, *ibid.* Deſcription d'une Chaſſe au lion, rapportée par Joinville, 206.
LISLE (Jean de) veut aſſaſſiner Henri IV, 381.
LOUIS IV, dit d'Outremer, meurt d'une chûte de cheval qu'il fit à la Chaſſe, 204.
LOUIS IX (Saint). Hiſtoire de la Chaſſe ſous ce Prince, 184. Il ſe délaſſoit des fatigues du trône par le plaiſir de la Chaſſe, 184. Ce Monarque aimoit qu'on l'entretînt de récits hiſtoriques, *ibid.* Il découvre une nouvelle race de chiens, & l'introduit dans ſa meute, 186. Veut punir Enguerrand de Couci qui avoit fait pendre trois Gentilshommes pour avoir chaſſé dans ſes bois, 368 & 369.
LOUIS XI aimoit beaucoup la Chaſſe, mais elle ne lui faiſoit pas négliger les affaires de l'état, 266. Sa profuſion dans ſes dépenſes pour la Chaſſe, 270 & ſuiv. En-

voyoit chercher des chiens de chasse & des bêtes sauvages dans tous les pays, & les payoit très-cher, 271 & 272. Le Roi d'Angleterre lui envoie des ustensiles de chasse, 272. Nouvelle espece de chiens qui prennent faveur sous son regne, 273, 274. Son amour pour la Chasse fut funeste à plusieurs de ses Sujets, 275. Il fait brûler, dans toute l'étendue de l'Isle de France, tous les rets, filets & engins pour la Chasse, 275. Vexations de ses Officiers des Chasses, 276, 277. Ses prodigalités envers ceux qui le servoient à la Chasse, 314. Discours qu'on tint après la mort de ce Prince sur son amour extrême de la Chasse, 316.

Louis XII. Son voyage en Italie, 289. Il avoit des léopards pour la Chasse, 291. Il donne à l'Evêque de Gurce le divertissement de la Chasse, *ibid.* Passion de ce Prince pour la Chasse, *ibid.* Ce Prince chassoit souvent dans les environs de Blois, la Heronniere, le Plessis-les-Tours, & Pont-le-Roi, 291 & 292. Il séjourne exprès huit jours à Grenoble pour y prendre le divertissement de la Chasse, *ibid.* Il accorde ce divertissement à ses nouveaux Sujets d'Italie, 293. Est blessé à la Chasse, *ibid.* Permet la Chasse aux Gentilshommes, *ibid.* Son amour pour ses Peuples, il les décharge de l'obligation de loger ses équipages de chasse, 294. Eloge de ce Prince par Saint Ge-

lais, 295. Ce Prince prenoit plaisir à inspirer son goût pour la Chasse au Duc d'Angoulême, 298. Il lui donne ce plaisir à Chinon, *ibid.*

Louis XIII passe trois jours à la Chasse à Montfort, 353. Il étoit savant dans l'art de la Vênerie, 353. Il s'attache sur tout à faire la guerre aux loups, 360. Il perfectionne la Chasse aux renards, 360.

Louis XIV, grand Chasseur. Il surpasse dans ses Chasses tous ses prédécesseurs, 361. Il court un cerf au clair de la lune, *ibid. note* 386. Fait plusieurs chûtes à la Chasse, 362. Il conserve le goût le plus vif pour la Chasse, même dans un âge très-avancé, *ibid.*

Louis de Baviere, Empereur, nomme Edouard III, Roi d'Angleterre, Vicaire de l'Empire, 28.

Louis, Comte de Flandre : ses Sujets veulent le forcer d'épouser la fille du Roi d'Angleterre. Se sauve à la faveur d'une Chasse, 192.

Loups. Chasse aux loups par Louis XIII 360. Details concernant cette espece de Chasse, 404.

Loutre. Chasse de la loutre, 406.

Luynes (MM. de) excelloient dans l'art de dresser des oiseaux, 385. Ils durent leur faveur en partie à ce talent, *ibid.*

M.

MARGUERITE, femme de Saint Louis. Atrocité d'un serment qu'elle exigea d'un Chevalier, étant sur le point d'accoucher à Damiette, 18 & 19.

MARGUERITE de Flandre, veuve du Duc de Bourgogne, est recherchée par le Roi d'Angleterre, en 1369, pour son fils, 19. Son ayeule, fille de Philippe-le-Long, s'y oppose; menace atroce qu'elle fait à ce sujet, 20.

MARIE de Bourgogne meurt d'une chûte de cheval à la Chasse, 318.

MARIE de Medicis. Son goût pour la Chasse 351. Vers sur la Chasse qui lui sont adressés sous le titre de *Muse Chasseresse*, 351. Elle fait plusieurs grandes Chasses à cheval, accompagnée de toutes ses Dames, à Fontainebleau, 352, 384.

MAULAIN (Gerard de), 35.

MAUNY (Gautier de). Son vœu sur le héron, promet à la Sainte Vierge de réduire en cendres une certaine ville de France, 6 & 7. Sa vie, 21 & suiv. Son pere étoit un Chevalier du Haynault, qui eut des avantures singulieres, & finit par être assassiné, 21 & 22. Mauny passant par la Réole, y recherche la sépulture de son pere, & fait transporter ses ossemens à Valenciennes, 23. Il suit la Princesse de Haynault en Angleterre, 24. Va en France avec Edouard, 25. Puis en Ecosse, *ibid.* Est fait Chevalier, *ibid.*

Sert dans l'armée Angloise, sous les ordres du Comte d'Erby, 27. Edouard ayant déclaré la guerre à Philippe-de-Valois, Mauny entre le premier sur les terres de France, 28. Il vient jusqu'à Cambray, & est obligé de reculer, *ibid.* Mort d'un de ses freres, 29. Se distingue dans une bataille navale près de l'Ecluse, contre les François, où Edouard III remporte la victoire, 30. Commande une flotte qu'Edouard envoie au secours du Comte de Montfort, 31. Il délivre la Comtesse de Montfort, assiégée dans Hennebon, 31, 32. La Comtesse l'honore d'un baiser, 32. Il reprend sur les ennemis le château de Conquest, 32. Il défait Louis d'Espagne, 33, 34. Il emporte d'assaut le château de Rocheprion, 34, 35. La Comtesse de Montfort va au-devant de lui & de ses compagnons, les festoie, les accole & leur donne à dîner, 36. Mauny délivre deux Chevaliers prisonniers dans le camp de Louis d'Espagne, qui menaçoit de les faire mourir, 37, 38, 39. Belle défense qu'il fait dans Hennebon, 39, 40. Il s'empare de la ville de Vannes, 42. Mauny sert en Gascogne sous le Comte d'Erby, 44. Se rend maître de Bergerac, 45. Il tombe sur les François près d'Auberoche, & les taille en pieces, 46. Mauny parlemente avec Hugues de Bastefol, qui commandoit dans Montregur, 48. Mauny défend courageusement le château d'Aiguillon, 50.

Il traverse la France sous un sauf-conduit pour se rendre au siége de Calais, 52. Il est arrêté à Orléans, conduit à Paris & enfermé au Châtelet, 53. Il est remis en liberté; Philippe-de-Valois pour le dédommager lui fait des présens, 54. Edouard exige qu'il renvoie ces présens au Roi de France, 55. Edouard lui confie la conduite du siége de Calais, 56. Humanité de Mauny pour les malheureux Caléliens, 57. Edouard lui abandonne les plus belles maisons de Calais, 60. Mauny bat les François qui se présentent pour reprendre cette Ville, 61, 62. Il achete un terrein hors de l'enceinte de Londres pour faire un cimetiere, 63. Il vient faire une course jusqu'aux barrieres de Paris, après la prise du Roi Jean, 61. Considération dont jouit Mauny à la Cour d'Angleterre, 66. Il sert dans l'armée Angloise qui pénetre en France par Calais, sous la conduite du Duc de Lancastre, 68. Conseil qu'il donne à ce Prince d'attaquer les François, 69, 70. Mauny meurt en 1371, 71. Son Eloge par Froissart, 71, 72.

MAXIMILIEN (l'Archiduc) aimoit beaucoup la Chasse, 318.

MEDICIS (Catherine de). *Voy.* Catherine.

MEUTE (la) de nos Rois n'étoit composée que de chiens noirs & blancs, 186. Il falloit nourrir douze chiens pour qu'on

put dire avoir une meute, 227.

MICHEL (Guillaume), dit de Tours. Son livre de la *Forêt de Conscience*, 322.

MIRACLES. Chasse qui se faisoit à l'occasion de quelques miracles, 171.

MIROIR. On s'en s'en servoit pour la Chasse aux tigres, 191.

MOINES. Leurs amusemens sous François I. 322.

MONASTERES (les) étoient obligés de loger les Veneurs de nos Rois, & leurs équipages, 257.

MONTFORT (le Comte de) dispute le Duché de Bretagne à la Comtesse de Blois, 30. Le Roi d'Angleterre lui envoie du secours, 30. Courage de la Comtesse de Montfort, 32.

MONTMORENCY (de) excelloit dans l'art de sonner du cor, 244.

MONTREGUR assiégé, rendu par le Châtelain d'Aiguillon, 48, & 49.

MOUSKE (Philippe). Description d'une Chasse, où il dit que Charlemagne découvrit les eaux d'Aix-la-Chapelle, 200.

N.

NAVARRE (Thibaut, Roi de), dans une partie de Chasse se fait enlever par les François, 257.

NOBLESSE (la) sous la premiere Race étoit beaucoup adonnée au plaisir de la Chasse, 173. La Noblesse Françoise se

ruinoit pour la Chasse, 227.

NORMANDIE (le Duc de) assiége Montregur, 49.

O.

OFFICIERS (les) de la Louche devoient faire plumer & rôtir les bêtes que l'on prenoit à la Chasse, 2.

OFFICIERS de Chasse sous Charlemagne & ses successeurs, 175 & suiv. Quels étoient les Officiers de Chasse, 235. Officiers des Chasses du Duc de Bourgogne, 247.

OISEAUX (Chasse aux). Idée de cette Chasse, 182. *Voy.* l'Extrait du livre intitulé les *Déduits de Chasse*, par Gasse de la Bigne, 389-419.

OPPIEN, Auteur d'un Traité grec sur la Chasse. Florent Chretien l'a traduit, 341. *Voy. note.* 375. M. de Fermat, Conseiller au Parlement de Toulouse, a traduit le troisieme & quatrieme livre d'Oppien sur la Chasse, 386 & 387.

ORDONNANCE de Charles V pour réformer ses équipages de chasse, 256. — Du même Prince sur le fait des Chasses, 259 & suiv. — De Charles VI, sur le fait de la Chasse, 265.

ORLÉANS (le Duc d'), frere de Charles VI, excelloit dans l'art de sonner du cor, 246.

ORME à la porte des Eglises. Cet usage vient sans doute de l'amour que les

François avoient pour la Chasse, 168.

Ours. Il y avoit de ces animaux dans les équipages de chasse sous Charlemagne, sous Charles VI, & Louis XII, 202.

P.

Paon (vœu du), 394.

Pas d'armes. C'étoit une image de la guerre, 43.

Passion. La passion de la Chasse étoit extrême chez les Gentilshommes, 188.

Peaux de cerfs. *Voyez* leur usage au mot Cerf, 205.

Perdrieurs. On nommoit ainsi ceux qui chassoient aux perdrix; ils se servoient pour cette Chasse d'une vache artificielle, 243.

Perdrix. Maniere dont on chassoit aux perdrix, 243.

Perse. Le Roi de Perse envoie des présens & des chiens singuliers au Roi d'Espagne, 388.

Phœbus. Surnom donné au Comte de Foix, 237. *Voy.* Foix.

Philippe VI parvient au trône du consentement des Pairs, 91.

Philippe II, Roi d'Espagne, près de mourir s'occupe de la réparation des dommages que ses Chasses avoient causés, 367 & 368. Fait lâcher les prisonniers détenus pour fait de Chasse, 388. Chiens & cors de chasse qu'il reçoit en présent

du Roi de Perse, 388, 389.

PHILIPPE, Duc de Bourgogne, étoit très-habile Chasseur, 246.

PHILIPPE, fille de Guillaume-le-Bon, Comte de Haynault, Reine d'Angleterre. Vœu atroce qu'elle fait sur le héron, 13 & 14. Elle accouche à Anvers d'un fils, qui fut surnommé *Lion d'Anvers*, 14.

PHILIPS, Auteur du Poëme de Pomone, naquit à Herfort, 252.

PIPÉE, ou Chasse du Dieu d'Amour, ouvrage qui parut sous Charles VIII, 278.

PLAIDOYER entre la Chasse aux oiseaux & la Chasse aux chiens, 395 & suiv.

PLESSIS-LES-TOURS. *Voy.* LOUIS XII.

PONT-LE-ROI. *Voy.* LOUIS XII.

PRÊTRES. La Chasse aux oiseaux leur est-elle défendue? 395-397.

PUCELLE. Celui qui étoit vainqueur à la Chasse du cerf blanc, pouvoit donner un baiser à la pucelle qui lui paroissoit la plus belle, 189.

Q.

QUITTEROTS. Chevaux Anglois, ainsi nommés, 350.

QUITTEROTES. Nom donné à des especes de jettons, & pourquoi? 350. *Voy. note.* 380 & 381.

R.

RACE de chiens découverte par Saint Louis, 186.

RELAIS. Nom d'un chien de chasse fameux sous Louis XII, 382 & 383. Ce Prince en avoit fait lui-même l'histoire, 383.

RENARD. Chasse aux renards. Les Anglois y excelloient, 359. Louis XIII aimoit cette Chasse, *ibid.*

RENONCULES. Découvertes par des Chevaliers qui accompagnerent Saint Louis aux croisades, 184. Apportées par Saint Louis en France, 205.

REPRÉSENTATION que la Noblesse fait à Charles VIII sur le dommage que causent les bêtes fauves dans les campagnes; suite de la défense que Louis XI lui avoit faite de chasser, 276.

ROBERT d'Artois, banni de France, se réfugie en Angleterre, 2. *Voy.* ARTOIS.

ROIS. Les Rois de la premiere race chassoient aux animaux les plus redoutables, 172. Les Rois étoient si jaloux de la Chasse, qu'ils en interdisoient le plaisir à leurs enfans, 204.

ROLLAND. Nom d'un chien levrier que Froissard amena d'Angleterre, 236.

ROMAINS (les) aimoient beaucoup la Chasse, 197.

ROSNI (M. de), Ambassadeur en Angleterre, corrige l'art de la Vénerie, 348.

S.

SABLE (Guillaume du), Gentilhomme

de la Vénerie du Roi, dédie à Marie de Medicis des vers sous le titre de *Muse-Chasseresse*, 351. Ce Poëme ne se trouve plus, 382. *Voy.* sur cet homme *note* 382 & 383.

SACRIFICE que les Gaulois faisoient à Diane, Déesse de la Chasse, 199.

SALISBERY (le Comte de), son amour pour la fille du Comte d'Erby, 4. Singularité d'un vœu qu'il fait. Ses exploits, 5. Note sur ce Seigneur, 95.

SALISBERY (la Comtesse de). Amour d'Edouard pour cette Dame, 83.

SALNOVE. Histoire des chiens amenés d'outremer par Saint Louis, 274. A composé un Traité des Chasses, 353. Plaintes de cet Auteur contre les jeunes Veneurs sans expérience, 354, 355 & suiv. Eloge de la Vénerie Françoise, 355, 356. *Voy. note*, 384.

SANCERRE (le Comte de). Institue l'Ordre du Levrier, 247.

SANGLIER. Chasse du sanglier, 190. Plus on couroit de danger à cette Chasse, & plus elle avoit d'attraits, *ibid.* Cette Chasse se faisoit ordinairement en hiver, 243. Chasse aux sangliers, 403.

SAVOYE (Isabelle de), Epouse de Louis XI, arrive à Senlis, 314.

SERMENT. Quand les Chevaliers faisoient un serment, rien ne pouvoit le détruire, 5. Singularité d'un serment de Marguerite, femme de Saint Louis, 18.

VIDECOQS, ou bécasses. La Chasse de ces oiseaux se faisoit avec un miroir, 192.

VIE CHAMPETRE (Traité de la), traduit par M. de Brequigny, 196.

VILLES exemptes d'impôts, à condition qu'elles nourriroient les chiens de Cyrus, 197.

VINCENNES (le parc de). Charles V y chasse, 257.

VISCONTI (Galeas). Magnificence de ce Prince dans ses Chasses, 289.

VIVONNE (André de), Sénéchal de Poitou, Chambellan du Roi, & Gouverneur du Dauphin. Ses reproches à François I. sur sa prodigalité envers des personnes qui n'avoient d'autres talens que celui de bien chasser, 303.

VŒUX. Les vœux du héron, voyez *Héron*. Les vœux du *Paon*, voyez ce mot.

Vœu du faisan, voy. *Faisan*, Chevaliers qui avoient fait vœu d'avoir un œil couvert de drap jusqu'à ce qu'ils eussent fait aucunes prouesses au Royaume de France, 17. Vœu de Charles VI, qui s'étoit égaré en chassant dans la forêt de Bouconne. On en voit encore des traces sur une fenêtre du Cloître des Carmes de Toulouse, 258.

VOSGES (forêt des). Louis-le-Debonnaire y chassoit, 203.

X.

XENOPHON a écrit sur la Chasse, 196.

Fin de la Table des Matieres.